This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr. H4.2

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

CENT-DOUZIÈME VOLUME

ANNÉE 1901-1902. — TOME II

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNEE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 6 FRANCS

REIMS

CHEZ L. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

19, rue du Cadran-Saint-Pierre, 19

M D CCCC III

Digitized by Google

NOTA

Toute reproduction est interdite sans l'agrément de l'Académie et des auteurs.

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

HISTOIRE

L'ABBAYE DE CHÂTRICES

(Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne)

Communication faite à l'Académie de Reims par M. L. BROUILLON,
Membre correspondant à Givry-en-Argonne,
dans la séance du 12 décembre 1902.

I.

Le hameau de Châtrices (canton de Sainte-Menehould, Marne) est situé dans un circuit formé par la rivière d'Aisne, que bordent, en amont et en aval, de magnifiques prairies. Il est dominé, au levant, par les massifs boisés de la forêt d'Argonne, et, au couchant, par une ligne onduleuse de coteaux, dont les flancs sont parsemés de bosquets encadrant des champs cultivés. Le lieu même où se trouve le petit village est le point le plus resserré du vallon, de telle sorte que les modestes maisons qui le composent sont masquées presque de tous côtés par des bois et des coteaux. On s'explique, en voyant cette disposition du sol, que des religieux de jadis, en quête d'un emplacement abrité de tous les regards, et cependant agréable, se soient décidés à s'installer en cet endroit.

Le territoire actuel de la commune de Châtrices est très vaste. Sur les 1,953 hectares qui le composent, se trouvent disséminés plusieurs groupes d'habitations.

Digitized by Google

Ces écarts sont : le hameau de Bois-des-Chambres, le moulin de Daucourt, la ferme et le moulin de la Hotte, la gare de Villers-Daucourt (à 3 kil. 1/4 de Châtrices) et les fermes de Faillet et de Vernault.

Châtrices, tout à fait déshérité, ne possède ni instituteur, ni curé, ni église, ni cimetière. L'école primaire est celle de Villers-en-Argonne, et l'église et le cimetière ceux de la même localité. Il est à noter que Villers-en-Argonne est à plus de deux kilomètres de Châtrices. Le plus étrange est que la commune dont nous nous occupons contribue pour trois cinquièmes à l'entretien d'une église, d'un cimetière et d'un presbytère qui ne lui appartiennent pas.

L'exploitation des bois est, pendant une partie de l'année, la principale occupation des habitants les moins fortunés. Ces bois comprennent 981 hectares, desquels 911 appartiennent à l'État. Ceux-ci sont désignés sous le nom de forêt de Châtrices et sont enclavés dans la forêt d'Argonne. On y remarque de nombreux étangs, qui sont : l'étang de la Grande-Rouillée (1), l'étang des Usages, l'étang Neuf, la Grande-Carpière, l'étang Gillet-de-Rhin, la Petite-Carpière, l'étang des Porcheries et l'étang Brûlé. Ces bois sont bordés, au levant, par la Biesme, sur une longueur d'un demi-kilomètre environ. Indépendamment de la rivière d'Aisne, l'Ante arrose également le territoire de Châtrices et côtoie la voie ferrée d'Amagne à Revigny.

(1) Dite inexactement la Grande-Rouillère. — Ce nom vient du lat. *radiata*, v. fr. *royée*, rouyée, rouillée. Le mot royée signifiait : terre labourable divisée en sillons, *radii*. Grande-Royée, pièce divisée en grands sillons. On sait que beaucoup d'étangs sont alternativement mis en eau et en culture.

Digitized by Google

II.

Châtrices est désigné dans les actes les plus anciens qui aient été conservés, sous le nom de *Castriciis (alodium in Castriciis, ecclesia de Castriciis)*. Ces actes sont : une charte sans date de Roger Ier, évêque de Châlons (1009 à 1042) ; une bulle confirmative des biens de l'église Saint-Étienne de Châlons, délivrée le 25 mai 1107 par le pape Pascal III, et enfin une grande bulle du pape Célestin III, datée de 1197.

La charte de l'évêque Roger, insérée au cartulaire du chapitre de Saint-Étienne de Châlons, dit cartulaire du chantre Warin, traite de plusieurs choses que Roger Ier donna à Saint-Étienne et renferme l'article suivant : *Dedit etiam supradictus venerabilis presul Sancto Stephano alodium in Castriciis, cum omnibus appendiciis suis, in terris videlice, et pratis, et silvis atque mancipiis.* « Le vénérable prélat sus-désigné donna également à Saint-Étienne un alleu à Châtrices avec toutes ses dépendances, savoir en terres, en prés, en bois et en serfs. »

Il donna au même chapitre l'église de Châtrices, *ecclesiam de Castriciis*, donation qui fut confirmée par la bulle du pape Pascal III, dont il a été parlé ci-dessus.

D'autre part, un extrait du cartulaire de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, copié par Baluze (1), mentionne

(1) E. de Barthélemy. *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, t. II, p. 445.

Digitized by Google

également, d'après une charte de 1103, émanée de l'évêque Bozon, le lieu dit *Castritia* comme étant un de ceux où les religieux de Saint-Vanne possédaient des biens dans le diocèse de Châlons.

Il existait donc à Châtrices, antérieurement à la fondation du couvent, un hameau pourvu d'une église, à la nomination du chapitre de l'église Saint-Étienne de Châlons. Cette corporation y possédait un alleu important comprenant des terres, des prés, des bois et des hommes de corps, et, de plus, l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun y avait des propriétés.

Mais qu'était Châtrices à une époque beaucoup plus reculée? C'est ce que l'examen du nom de ce lieu va nous apprendre.

Le mot *Castriciis* a pour nominatif *Castriciæ,* dont l'adjectif *Castricensis,* que l'on trouve dans certains actes, est un dérivé régulier. Il ne paraît pas avoir d'autre racine que le latin *castrum*, fort, emplacement fortifié. L'adjectif *castritius,* employé dans la bonne latinité comme synonyme de *castrensis,* et qui signifie « ce qui se rapporte au camp ou à un camp », a une telle analogie avec le mot Châtrices, que la parenté de ces deux expressions ne semble pas faire de doute. On a pu dire, en langage correct et au cas régime, *castritias* (sous-entendu un nom féminin pluriel, tel que *casas, mansiones,* etc.) pour désigner un lieu où était établi un poste militaire.

L'utilité d'un poste militaire en cet endroit, à l'époque où les Romains étaient maîtres de la Gaule, est d'autant moins sujette à discussion que, dans les temps beaucoup plus rapprochés des guerres de la Fronde, des troupes furent cantonnées en permanence à Châtrices pour défendre le passage de l'Aisne, que l'on franchissait

Digitized by Google

alors sur un pont de bois (1). Les armées, allant de Lorraine vers Sainte-Menehould ou réciproquement, suivaient, en effet, presque invariablement la vallée de l'Aisne et passaient à Châtrices d'une rive sur l'autre.

Laurent de Liège, qui vivait à l'époque où fut fondé le couvent, appelle du reste nettement Châtrices *castri locus,* l'emplacement du camp, ce qui laisse presque supposer que, de son temps, on en voyait encore les vestiges (2).

Et nous ajouterons, ce qui est plus précis, que ces vestiges existent toujours. On remarque, en effet, à l'orient de la grande cour de Châtrices, une longue levée de terre se dirigeant du nord au sud et qui, malgré les modifications apportées dans sa structure par les terrassements qui servirent de base au couvent, paraît avoir été le flanc est d'un camp romain. Le côté opposé, ouest, était défendu par un rempart semblable, sur lequel fut construite l'aile occidentale bordant la cour. A l'extérieur de ce dernier, se trouvait un petit ravin, qui en longeait la base et se dirigeait au nord vers la rivière d'Aisne. Le flanc nord du camp était protégé par cette rivière et le flanc sud, du côté duquel se trouvait

(1) *Sauvegarde de Louis XIV.* Fontainebleau, 1646. — Nous devons dès à présent avertir le lecteur que, à moins d'indication contraire, les renseignements contenus dans la présente étude sont extraits de l'ancien fonds de l'abbaye (*Archives de la Marne*, série H, 385 à 448). Les registres paroissiaux nous ont fourni un certain nombre d'indications utiles. Parmi les sources imprimées, nous n'avons guère eu recours, sauf vérification, qu'à l'article *Castriciæ*, inséré dans *Gallia Christiana,* t. IX, col. 952 et suivantes.

(2) *Spicilegium* de dom D'Achery, t. XII, p. 325. *Historia episcoporum Virdunensium, a Laurentio de Leodio.* — Laurent de Liège était un religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Laurent, près de Liège.

Digitized by Google

l'entrée, limité par un *agger* moins élevé, probablement couronné d'une palissade. Les religieux, profitant de cette disposition du terrain, construisirent leurs bâtiments sur trois faces du camp et obtinrent, en comprenant la rivière, un vaste quadrilatère qui en reproduisit assez exactement la forme générale.

III.

Entre les années 1142 et 1145, Albéron de Chiny, 46e évêque de Verdun (1), possédait à Châtrices un alleu, ou terre libre, dont il avait donné la jouissance à Ory, *Ulricus*, frère de l'archidiacre Guy. Cet alleu lui ayant été rendu par le bénéficiaire, l'évêque Albéron, après en avoir repris possession, en fit don, pour qu'il y fût établi une abbaye, à un religieux de l'ordre des chanoines de Saint-Augustin, Eustache, qui venait de fonder, quelques années auparavant, et également dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, le monastère de Montiers-en-Argonne, dont il fut le premier abbé (2).

(1) Ce prélat siégea de 1131 à 1158.

(2) La donation faite par Albéron ayant été le point de départ de la fondation du couvent, il importe d'en préciser la date. Les auteurs de *Gallia Christiana*, s'appuyant sur une lettre de ce prélat au pape Luce II, dans laquelle il est fait mention d'Eustache et de la fondation de Châtrices, la supposent avoir été faite vers les années 1144 et 1145, qui sont celles pendant lesquelles régna Luce II. Mais comme l'abbaye de Montiers-en-Argonne, que quittait Eustache, passa à l'ordre de Cîteaux entre les années 1142 et 1147, ainsi qu'on le verra plus loin, on est amené à conclure que la donation de l'évêque, sans être postérieure à 1145, peut très bien remonter à 1142.

Digitized by Google

Eustache, s'étant rendu à Châtrices avec huit moines de son ordre, se trouva en présence des restes du camp dont il vient d'être parlé. C'était l'alleu même donné par Albéron. Cette terre ne formait pas tout à fait, comme le dit Laurent de Liège, qui semble avoir visité Châtrices lorsque l'abbaye était en construction, une île sur la rivière d'Aisne, mais s'étendait dans une sorte de presqu'île décrite par le cours d'eau, qui l'environnait au nord et à l'est (1).

L'alleu était un bien personnel d'Albéron, qui, en donnant cet emplacement, avait agi, non comme évêque de Verdun, puisque Châtrices était situé dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, mais comme personne privée.

On sait déjà qu'il y avait, sur le même territoire, un autre alleu, donné par Roger Ier, évêque de Châlons, au chapitre de l'église Saint-Étienne de cette ville et que ce même chapitre possédait également l'église de Châtrices. Il y a donc lieu de ne pas confondre l'alleu d'Albéron avec celui du chapitre.

Eustache, dès son arrivée, eut à faire appel à toute son intelligence et à toute son énergie.

Lorsqu'on arrête, en effet, sa pensée sur les premiers temps d'une abbaye, on se trouve en présence d'un problème peu facile à résoudre. Comment des moines sans ressources, comme l'étaient alors ceux de Châtrices, purent-ils entreprendre, au milieu d'une contrée à demi sauvage, une construction aussi complexe que celle d'une abbaye? Pour donner à cette question une solution

(1) Par suite de l'interprétation fautive d'une abréviation, les premiers éditeurs de la chronique de Laurent de Liège ont transformé le mot *Axonam*, Aisne, en celui d'*Agram*, qui n'a aucun sens.

Digitized by Google

satisfaisante, il faut se rappeler que le premier abbé n'était pas simplement un religieux, c'est-à-dire un contemplatif. C'était un homme qui, dans l'ordre matériel, était pourvu de la plupart des connaissances qu'on pouvait avoir de son temps. Il était à la fois ingénieur, architecte et artiste.

Aidé de ses confrères, il détermine d'abord le lieu exact où sera établi le monastère, débarrasse le sol des broussailles qui l'obstruent, et y construit quelques locaux provisoires. Des paysans des environs, attirés par la curiosité, viennent en aide aux religieux. On abat les arbres nécessaires à la charpente et on élève un four où l'on pourra faire cuire la brique et la tuile (1).

Quand une installation rudimentaire est organisée, on délègue, dans les paroisses du voisinage, deux moines qui iront recueillir des aumônes et des dons en nature. Des terrassiers, des maçons, des charpentiers, des forgerons de bonne volonté donnent un coup de main, restent des semaines et des mois, sans autre salaire que le logement et la nourriture. Des religieux, versés dans les arts mécaniques, dirigent leurs travaux et leur enseignent, au besoin, les éléments de métiers plus difficiles, tels que la serrurerie et la menuiserie.

Puis, quand arrivent à fleur de terre les fondations de l'église, on convoque, pour la cérémonie de la pose de la première pierre, toute la population des environs. L'abbé place en grande pompe, à l'un des angles, un bloc taillé à l'avance. Chaque seigneur suit son exemple. Les

(1) Ce four était situé en haut de la grande rue de Châtrices, à l'embranchement du chemin de traverse qui conduit à Villers-en Argonne. On y faisait une brique très rouge, qui parfois était vitrifiée. La pierre de taille, difficile à trouver, fut peu employée dans les bâtiments du couvent.

Digitized by Google

femmes et les fils des gentilshommes, les abbés du voisinage viennent à tour de rôle sceller d'autres pierres qui sont prêtes. Chacun, en se retirant, dépose son offrande ou laisse un gage en garantie d'un secours ultérieur. Beaucoup promettent de défrayer, pendant un certain temps, un ou plusieurs ouvriers.

Et qu'on ne croie pas que le tableau qui précède soit une reconstitution toute d'imagination. Ses traits principaux sont empruntés à une chronique attribuée à un moine de l'époque où l'on bâtissait Châtrices, Ingulphe, qui fit le récit de l'édification de l'abbaye de Croyland, en 1174.

Que devint, au milieu du chaos de ces constructions embryonnaires, l'église primitive de Châtrices, dont nous connaissons déjà l'existence? Il est impossible de répondre à cette question autrement que par des conjonctures. Tout ce qu'on sait, c'est qu'à une époque indéterminée, cette église se trouva confondue avec celle du monastère, ou, en termes plus précis, qu'elle fut unie au prieuré conventuel de l'abbaye. Elle était, comme l'église de cette maison, sous le vocable de Notre-Dame, et le prieur présentait à la cure. Il est donc certain que le chapitre de Saint-Étienne, à laquelle elle appartenait à l'origine, la rétrocéda plus tard aux religieux de Saint-Augustin. Cette cession eut lieu postérieurement à 1197, car une bulle de cette époque, que nous analyserons plus loin, ne mentionne comme appartenant alors à ceux-ci que « le lieu même de Châtrices et ses dépendances », sans parler de la cure ou de l'église paroissiale.

L'établissement, fondé par Eustache, prit le nom d'abbaye de Notre-Dame de Châtrices et fut soumis, comme l'abbaye primitive de Montiers-en-Argonne, à la règle de saint Augustin. « Il s'accrut rapidement, dit

Digitized by Google

Laurent de Liège, en biens et en serviteurs de Dieu », ce qui laisse entendre que les huit chanoines qui s'y trouvaient au début virent leur nombre s'augmenter dans une notable proportion.

L'ordre de Saint-Augustin était composé de chanoines réguliers ou clercs vivant ensemble dans l'observation d'une règle particulière (1). Cette règle, qui s'était formée peu à peu et qui avait pour bases la pauvreté volontaire et la prière en commun, reçut, au XIIe siècle, le nom de l'évêque d'Hippone, non parce que cet illustre prélat en avait posé les principes, mais parce que les papes Nicolas II et Alexandre II s'appuyèrent de son autorité pour l'imposer aux religieux alors existant et dont beaucoup étaient tombés, faute de discipline, dans le relâchement et le désordre.

Eustache fut le premier abbé de Montiers-en-Argonne et ensuite de Châtrices, mais il semble difficile d'admettre, avec les auteurs de *Gallia Christiana*, qu'il régit ensemble pendant quelque temps les deux abbayes. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il se fixa à Châtrices entre 1142 et 1145, à la suite du changement de règle survenu à Montiers vers l'époque susdite.

L'abbaye primitive de Montiers-en-Argonne, placée par Eustache à l'endroit où se trouve aujourd'hui la ferme du Vieux-Montiers (commune d'Auzécourt, Meuse), avait été occupée d'abord par des chanoines de Saint-Augustin, mais ceux-ci n'y firent qu'un séjour éphémère. Sous l'épiscopat de Guy de Montaigu, c'est-à-dire de 1142 à 1147, le monastère fut cédé par ce prélat à Gau-

(1) Il y a lieu de ne pas le confondre avec celui des Augustins mendiants, dont le nom exact était Frères Hermites de l'ordre de Saint-Augustin.

Digitized by Google

thier, abbé de Trois-Fontaines, et affilié à l'ordre de Cîteaux (1). Les cisterciens, après en avoir pris possession, se décidèrent au bout de quelques années, entre 1153 et 1161, à transférer le siège de l'abbaye dans l'endroit où elle fut depuis, c'est-à-dire entre Charmont (arrondissement de Vitry-le-François) et Saint-Mard-sur-le-Mont (arrondissement de Sainte-Menehould).

Eustache, après avoir fondé Châtrices, se retira au couvent de Saint-Nicolas-des-Prés, près de Verdun, où il mourut. Il fut consigné au nécrologe de cette abbaye le quatrième jour avant les calendes d'avril.

IV.

Eustache eut pour successeur Aimard ou Imard, dont le nom est orthographié de plusieurs façons dans les actes où on le rencontre. Barthélemy de Senlis, évêque de Châlons, craignant des revendications possibles de l'ordre de Saint-Augustin au sujet de l'abbaye de Montiers, qui lui avait été retirée, obtint d'Aimard et du chapitre de Châtrices leur acquiescement à la cession à l'ordre de Cîteaux des biens de ce monastère (1147 à 1151).

Aimard transigea, en 1154, sous l'épiscopat de Bozon, avec Simon, abbé de Moiremont, au sujet de la cure de Moncel (Moncets, commune d'Élize). Dans une autre

(1) « .... *Que per manum bone memorie Guidonis episcopi, predecessoris nostri, Waltero, Trium Fontium abbati, tradita, et ordini Cisterciensi mancipata, in subjectione ejusdem ecclesie Trium Fontium et predicto ordini quieta et illibata permaneat.* » — Charte de Barthélemy, évêque de Châlons (1147-1151).

Digitized by Google

charte, sans date, faite sous l'épiscopat de Guy de Joinville (1161-1191) et qui est insérée au cartulaire de la même abbaye, on trouve à son sujet les renseignements suivants : « .... J'affirme et certifie ceci pour vérité « devant Dieu et les hommes, et pour que notre témoi- « gnage soit plus ferme, nous avons pu le revêtir de la « signature et du sceau du vénérable Imard, abbé de « Châtrices. Et de ceux qui furent présents nous avons « fait suivre les noms. Sceau d'Imard, abbé de Châ- « trices. Sceau de Lambert, ci-devant abbé d'Arouaise. « Sceau de Hymbert, chanoine de Châtrices (1). »

Sous la direction d'Imard et de ses successeurs, se poursuivirent les travaux commencés par Eustache. A l'église et au cloître, encore en construction, se joignirent successivement plusieurs maisons de culture, nécessaires à l'exploitation des propriétés, et un moulin à eau, pour l'établissement duquel l'Aisne, curée et élargie, fut divisée en deux bras, dont l'un devait former le bief. Un potager s'ouvrit, au levant, entre l'église projetée et la rivière, et un verger, y attenant, se peupla d'arbres fruitiers d'espèces choisies.

Après Imard, vint Philippe, qui traita, en 1191, avec *Dei Amicus*, abbé de Montiers-en-Argonne. Philippe dût rester peu de temps en fonctions, car, en 1196, il était remplacé par Pierre Ier, cité à cette date comme témoin dans une charte de l'abbaye susdite.

(1) *Hoc pro veritate dico, et testificor Deo et hominibus et ut testimonium nostrum robustius fiat, signo et sigillo venerabilis Imari, Castricensis abbatis, muniri potuimus. Et eorum qui interfuerunt nomina fecimus adhiberi. S. Imari, Castricensis abbatis. S. Lamberti, quondam abbatis de Arouaise. S. Hymberti, canonici Castricensis.*

Digitized by Google

V.

Pendant l'exercice de Pierre Ier, l'abbaye de Châtrices, qui avait vu son patrimoine s'accroître d'une façon extraordinaire, sollicita et obtint du pape Célestin III une grande bulle qui la confirmait dans la paisible possession de ce qu'elle avait acquis. Cette bulle, qui fit date dans l'histoire du monastère, a été heureusement conservée (1).

Après avoir fait savoir qu'il acquiesce à la légitime requête des religieux de Châtrices, le Souverain Pontife déclare prendre le couvent sous sa protection et décide que, dans l'avenir comme dans le passé, la règle de Saint-Augustin y sera inviolablement observée.

Il confirme ensuite l'abbaye dans la possession des biens qu'elle a pu acquérir, et le dénombrement qui en est fait est d'autant plus intéressant que tous les documents, sans exception, sur lesquels il fut établi, ont été détruits au XVIIe siècle.

Voici la traduction littérale de ce passage important :

« Parmi ceux-ci, nous avons jugé bon de désigner en « propres termes :

« 1° Le lieu même de Châtrices, dans lequel le susdit « monastère est situé, avec ses jardins, moulins, prés, forêts, « eaux et autres dépendances ;

« 2° La cure de Moncels, avec toutes ses dépendances ; »

(Moncets, ferme, communes d'Élize et de Voilemont, canton de Sainte-Menehould.)

« 3° La cure de Haconval, avec ses dépendances ; »

(1) On en trouvera le texte complet à la fin de cette étude.

Digitized by Google

(Herconval, ferme détruite, commune d'Auve, canton de Dommartin-sur-Yèvre.)

« 4° La terre de Sainte-Vanne, située entre Somme-Auve « et Herpont ; »

(Somme-Auve : Auve, canton de Dommartin-sur-Yèvre; Herpont, même canton.)

« 5° Le domaine de Verno, à vous concédé par noble dame « Hermesende ; »

(Vernault, ferme, commune de Châtrices.)

« 6° La forêt qui est dite : *Les Communaux*, avec tous les « usages que vous donnèrent Raoul de Sainte-Menehould; « Oudon de Clermont; Milon, avoué de Beaulieu; Manassès, « châtelain de Vitry, et Renauld, comte de Dampierre; »

(Clermont : Clermont-en-Argonne, chef-lieu de canton, Meuse; — Beaulieu : Beaulieu-en-Argonne, canton de Triaucourt, Meuse; — Vitry : Vitry-en-Perthois, canton de Vitry-le-François; — Dampierre : Dampierre-le-Château, canton de Dommartin-sur-Yèvre. — Il s'agit probablement dans cet article des bois formant aujourd'hui la forêt domaniale de Châtrices. On désignait sous le nom de Communaux des bois dans lesquels une ou plusieurs communautés d'habitants exerçaient des droits, tels que ceux d'usage, de pacage ou de glandée.)

« 7° Les chemins, eaux et pâturages de toute la terre qui « vous a été concédée, par le comte Renauld, dans le comté « d'Astenois ; »

(Les eaux signifient les étangs. — Renauld : Renauld Ier, comte de Dampierre-en-Astenois ou Dampierre-le-Château, canton de Dommartin-sur-Yèvre; — Astenois, *Stadunensis pagus*, circonscription correspondant à peu près aux anciens doyennés de Sainte-Menehould et de Possesse, diocèse de Châlons-sur-Marne, et ayant pour chef-lieu *Stadunum*, que nous estimons être la même ville que Sainte-Menehould.

« 8° Et tout ce que vous ont donné Hugues, fils d'Ebale, et Albert, fils d'Oudon de Lavois ; »

(Lavois : Lavoye, canton de Triaucourt, Meuse.)

Digitized by Google

« 9° Et tout ce vous ont octroyé, dans l'alleu d'Élize,
« Guillaume du Bourg et Gautier de Busei ; »

(Elize, canton de Sainte-Menehould. Bien que la bulle porte *Gualterus Ebusei*, il n'est pas douteux qu'il ne faille lire *e Busei*, de Busei. Ce nom paraît se reporter à Buzy, ancien village situé entre Cernay-en-Dormois et Massiges et détruit dès avant 1686.

« 10° Les pâturages que Oudon Ferrans vous a concédés
« avec le consentement de ses héritiers ;

« 11° Et la part de l'alleu de *Vallicurtis* que vous a donnée
« Verry Li Bugles ; »

(*Bubalus*, surnom signifiant en langue vulgaire *li bugles*, le buffle.)

« 12° Et les pâturages que Pierre, fils de Gipuin de Dam-
« pierre vous a concédés, tant dans ses alleux que dans ses
« avoueries et fiefs ;

« 13° Et six sols provinois que vous a concédés Ledwide,
« fille de Gauthier Li Clers, d'Argiers, à Verno, pour être
« payés chaque année ; »

(Argiers : Argers, canton de Sainte-Menehould.)

« 14° Et la part des dîmes de la Chapelle, à vous donnée
« par Reniarde, fille de Hugues Li Clers ; »

(Il s'agit probablement de la Chapelle Saint-Nicolas, ferme qui appartenait à l'abbaye.)

« 15° Et la charruée de terre, sise sur les finages de Moncels
« et Elize, que vous a donnée Guy Macaire de Sainte-
« Menehould ;

« 16° Et la part qu'il avait dans les prés de Noerei, qu'il
« vous a aussi donnée ; »

(Noerei : Nouray ou Noray, prairie, commune de Châtrices.

« 17° Et tout ce que Raoul Li Bugles vous a donné, entre
« l'Yèvre et l'Aisne, en dîmes à Élize, en prés, terres culti-
« vées et incultes, avec leurs produits ; »

(Entre l'Yèvre et l'Aisne, c'est-à-dire aux environs d'Elize.)

« 18° Et l'alleu de Puisieux, que vous a donné Manas-
« sès, châtelain de Vitry, avec le consentement de ses

Digitized by Google

« frères, moyennant un cens de trois sols châlonnois; »

Puteoli paraît devoir se traduire par Puisieux. Il existe un lieudit et un ruisseau de ce nom, commune d'Epense, canton de Dommartin-sur-Yèvre.)

« 19° Et les pâturages à vous concédés sur le finage « d'Herpont, par Albert de Vitry, fils de Guy à la Bûche;

« 20° Et six setiers de grains que vous doit l'église de « Montiers-en-Argonne à payer chaque année pour des terres « à Rotonchamp et à Vadonru; »

(Montiers-en-Argonne, ancienne abbaye, commune de Possesse, canton de Heiltz-le-Maurupt; — Rotonchamp, ferme, même commune; — Vadonru, lieudit, commune d'Épense.)

« 21° Et une part de l'alleu de *Vallicurtis*, que vous ont « donnée Raoul Li Bugles et Milon, son frère, avec six sols de « cens à payer sur Verno;

« 22° Et trois mines (1) de froment et un champ de « vingt arpents, situé entre la paroisse de Moncels et Braux, « plus le pré de Léger, que l'abbé de Saint-Remy vous a « concédés avec le consentement de son chapitre, moyennant « un cens de cinq sols châlonnois; »

(Braux : Braux-Saint-Remy, canton de Sainte-Menehould; — Le pré de Léger : Légerpré, commune de Châtrices.)

« 23° Et les prés qui étaient à Arnould;

« 24° Et la forêt, entre Grignon et le pré de Léger; »

(Grignon, contrée, commune de Villers-en-Argonne.)

« 25° Et le pré, près de Villers, qui est appelé l'Aunoy; »

(Le pré Launoy, commune de Châtrices.)

« 26° Et l'autel de Rotuncamp, que vous a donné Bozon, « évêque de Châlons, sous le cens de 12 deniers; »

(Il ne faut pas confondre, comme on l'a souvent fait (2), Rotuncamp ou Rotonchamp, ferme, commune de Possesse,

(1) La *mine*, mesure de capacité, valait six boisseaux.

(2) Notamment Louis Grignon (*Diocèse de Châlons en 1405*, p. 155), qui indique ce même autel de Rotonchamp comme étant l'église paroissiale de Passavant.

Digitized by Google

déjà citée (article 20), avec Rotomont, dont il sera parlé plus loin et qui est le nom primitif, non du village, mais du château de Passavant.)

« 27° L'autel de Saint-Georges et la chapelle qui est au Vieil-
« Dampierre, que vous a donnés Guy, évêque de Châlons; »
(Le Vieil-Dampierre, canton de Dommartin-sur-Yèvre.)

« 28° Et quatre setiers de grains et dix-huit deniers de cens,
« que vous a donnés Jean, fils de Hugues de Copelville; »
(Copelville : Coupéville, canton de Marson.)

« 29° Et vingt sols à payer chaque année par les héritiers de
« Hélésende de Buscei, que vous a donnés Cécile de Clermont,
« avec l'assentiment de ses héritiers;

« 30° Les maisons et les vignes que vous possédez à
« Châlons;

« 31° Les maisons et les vignes que vous possédez à
« Vésigneul. »
(Vésigneul : Vésigneul-sur-Marne, canton de Marson.)

Il est à remarquer que l'interprétation de quelques noms de lieux mentionnés dans la bulle sous une forme latine, tels que *Vallicurtis* (art. 11 et 21) et *Puteoli* (art. 18), était déjà, au XVIIe siècle, l'objet de réelles difficultés. Les titres originaux, sur lesquels fut rédigé cet acte, ayant été détruits, il est difficile de déterminer avec certitude à quels lieux ces appellations se rapportent.

On peut s'étonner, en parcourant la liste, déjà si chargée, des propriétés acquises par le couvent pendant les cinquante-trois premières années de son existence, de la rapide fortune à laquelle celui-ci était parvenu. Ce résultat, tout surprenant qu'il paraisse, s'explique par diverses causes qu'il n'est pas sans intérêt de signaler.

C'était d'abord, et surtout, la piété des fidèles, qui,

Digitized by Google

par des dons proportionnés à leur fortune, voulaient s'attirer le bénéfice des prières des religieux. Mais, d'un autre côté, il faut se rappeler que l'agriculture, au XIIe siècle, était dans un état des plus tristes. Par suite de l'oppression de la noblesse et de la misère des serfs, d'immenses étendues de terrain, jadis cultivées, étaient retournées à l'état de friches et utilisées, tant bien que mal, pour le pacage des troupeaux. De tous côtés se voyaient des prairies mal entretenues, des étangs couverts de roseaux, des bois dévastés.

Donner des immeubles, dans de semblables conditions, n'était pas, pour le noble, un appauvrissement. C'était, dans la plupart des cas, une diminution de revenu à peine sensible. L'abbaye, de son côté, acceptait tout et, grâce à un nombreux personnel de convers et de laïques dirigés par les religieux, et à des procédés de culture relativement perfectionnés, défrichait, assainissait, labourait et mettait en valeur ces terrains dépréciés.

De ces efforts persévérants résultèrent, à la place de landes ou de friches, de nombreuses censes ou *grangix* parfaitement exploitées et qui étaient, pour le temps, des fermes modèles. Les tentatives de colonisation furent poussées si loin que bon nombre de terrains, alors mis en culture, furent depuis considérés comme trop peu productifs, et retournèrent peu à peu à l'état où on les voyait, au XIe siècle, avant l'arrivée des moines à Châtrices.

La bulle du pape Célestin faisait suivre l'énumération des biens de l'abbaye d'un certain nombre de dispositions ayant trait à divers privilèges d'ordre canonique. Elle décida, notamment, que le couvent pourrait recevoir à conversion et retenir sans aucune opposition

Digitized by Google

tous les clercs et les laïques, libres et sans dette, fuyant le siècle ; qu'aucune sentence, soit d'excommunication, soit d'interdit, ne pourrait être lancée contre lui par qui que ce fût ; qu'en cas d'interdit général de la terre, les religieux pourraient, portes closes et sans sonner les cloches, célébrer les offices divins supprimés ailleurs ; enfin, que toute personne, troublant témérairement l'abbaye ou tentant de lui ravir ses biens, serait, après trois avertissements successifs, frappée d'excommunication et privée de ses honneurs et de ses dignités.

Cette bulle, écrite sur parchemin, fut délivrée au palais de Latran, par la main de Cenci, cardinal diacre de Sainte-Lucie *in Ortheâ*, le 28 avril 1197, septième année du pontificat du pape Célestin. Elle portait, à la suite des signatures successives du Souverain Pontife et des cardinaux évêques, Octavien, évêque d'Ostie et de Velletri, et Pierre, évêque du Port et de Sainte-Rufine, celles de seize cardinaux prêtres et diacres.

La signature du pape Célestin est ainsi conçue : *Ego Celestinus, catholice ecclesie episcopus.* Elle offre cette particularité que l'E initial de *Ego,* qui précède le nom du Souverain Pontife, est orné d'un assez grand dessin à la plume, composé de deux cercles concentriques tracés à l'encre. Ce dessin est la roue, *rota,* seing manuel du pape. Dans le cercle intérieur, se trouve inscrite une croix latine entre les branches de laquelle on lit : à gauche, en haut, les mots EPISCOPVS PETRVS ; à droite, en haut, EPISCOPVS PAVLVS, et, en bas, de chaque côté, CELESTINVS P. P. III *(papa tertius).* Le second cercle, qui forme exergue autour du premier, porte cette légende : † *Perfice gressus meos in semitis tuis.* Le sceau de plomb, qui scellait la bulle, a disparu.

Digitized by Google

VI.

Milon succéda à Pierre Ier en qualité d'abbé de Châtrices. On le voit, dans une charte d'octobre 1200, traiter avec Thibaut III, comte de Champagne, auquel il céda divers immeubles, avec l'assentiment de son chapitre. Ce qui le distingua surtout fut la déclaration qu'il fit, sous serment, en 1204, de ne vouloir pas être séparé de la congrégation d'Arouaise (1).

L'ordre des chanoines de Saint-Augustin s'était subdivisé, dès l'origine, en un certain nombre de congrégations ayant des statuts particuliers, et l'abbaye de Châtrices s'était rattachée à celle d'Arouaise. On lit, en effet, dans la collection de dom Martène (t. Ier, p. 815), que B., évêque de Châlons (c'est-à-dire Barthélemy de Senlis, qui gouverna de 1147 à 1151, ou Bozon, mort en 1161), recommanda à l'abbaye de Saint-Nicolas *de Arida gamantia* (2), ou d'Arouaise, la nouvelle fondation de Châtrices, sous la réserve de ses droits, et, d'autre part, on remarque dans une charte, citée plus haut et contemporaine d'Aimard, deuxième abbé du lieu, le sceau de Lambert, précédemment abbé d'Arouaise, et alors religieux à Châtrices.

Cette congrégation avait pris naissance à Arouaise,

(1) Dom Martène. *Veterum scriptorum collectio amplissima*, t. Ier, p. 1043.

(2) Au sujet de ce nom, nous relevons la curieuse note suivante :

Arida gamantia est terra sicca, car la racine de *gamantia* est le mot celtique *gaw*, c'est-à-dire *terra, solum*.

(*Mercure de France*, juillet 1737.)

Digitized by Google

près de Péronne (Artois), et avait eu pour promoteurs trois ermites, Heldemar, Conon et Roger, qui s'y étaient fixés vers l'an 1090. Un de leurs successeurs, Gervais, nommé abbé d'Arouaise en 1124, rédigea par écrit les constitutions qui régissaient son monastère et les adressa au pape Innocent II pour en solliciter l'approbation. Celle-ci fut accordée par une bulle du 15 avril 1139.

Lors de la promulgation de la bulle, ces constitutions servaient déjà de règle à vingt-neuf maisons de l'ordre de Saint-Augustin, dont vingt-trois sont encore connues aujourd'hui.

Les religieux ne mangeaient pas de viande, ne portaient pas de linge et gardaient un silence rigoureux. Ils étaient habillés d'une robe de laine blanche et, quand ils se livraient aux travaux des champs, portaient un scapulaire, comme à Cîteaux. Il y avait, du reste, des frères convers, qui étaient spécialement chargés des œuvres serviles, et même des sœurs converses, réparties dans les dépendances du couvent. Le chant religieux était l'objet d'un soin particulier chez les moines d'Arouaise. Les psaumes se chantaient par cœur et les offices se célébraient d'après une liturgie particulière, qui devint célèbre et qui n'est plus connue aujourd'hui.

En raison du blanc, qui était la couleur habituelle de leur robe, et qui, du reste, était recouverte d'une chape noire à capuchon, le peuple prit l'habitude de les appeler, ainsi que les religieux des congrégations françaises de Saint-Victor et de Prémontré, moines blancs (1).

Pour définir en deux mots les religieux d'Arouaise, on peut dire qu'ils tenaient à peu près le milieu entre

(1) Un vieux Noël du doyenné de Sainte-Menehould, imaginant

Digitized by Google

les chanoines de Saint-Augustin proprement dits et les religieux de Cîteaux. Leur analogie avec ces derniers s'explique par ce fait que les statuts d'Arouaise furent, lors de leur rédaction, soumis à l'appréciation de saint Bernard et modifiés suivant ses conseils.

L'abbaye de Châtrices, quand elle s'affilia à la congrégation d'Arouaise, fut la dix-septième en date parmi les vingt-trois maisons qui sont connues comme en ayant fait partie au XIIe siècle. Cet institut périclita, du reste, peu à peu, au point que, au XVIIIe siècle, l'abbaye d'Arouaise n'avait plus aucune maison sous son obédience. Le chapitre général se tint pour la dernière fois en 1470.

Sous la gestion de Milon, l'abbaye de Châtrices eut, avec celle de Moiremont, de fréquents démêlés au sujet des biens que ces deux établissements possédaient à Élize. Les discussions entre leurs gens dégénérant souvent en véritables batailles, Gérard de Douai, évêque de Châlons, dut intervenir et trancha le différend par une sentence rendue en janvier 1202.

VII.

Après Milon, les auteurs de *Gallia Christiana* placent un abbé qu'ils appellent *Guibertus seu etiam Imbertus,*

que le Sauveur est né près de cette ville, dans la nuit du 25 décembre, renferme un couplet ainsi conçu :

Les Villérois, peur d'accident,
Se joign' à Châtrice en passant,
Prenn' avec eux un *moine blanc,*
Qui présenta l'offrande
Au nom des deux communautés,
Une tarte friande
Avec deux gros pâtés.

Digitized by Google

Guibert ou Imbert, et qu'ils désignent comme ayant cédé au roi de Navarre, en 1209, le lieu appelé *Mons rotundus,* Rotomont, pour y faire une forteresse.

La charte latine, à laquelle il fait allusion et qui est datée, selon eux, du mois de juin 1209, appelle en réalité ce dignitaire *Aubertus*, Aubert. Nous croyons en outre que, en ce qui concerne la date susdite, il y a eu également une erreur de transcription et que cette charte est de juin 1239. C'est du reste ce qu'admet M. d'Arbois de Jubainville (1). Dans ce cas, il y aurait lieu de la reporter à l'administration d'Aubert, qui va suivre.

Guibert ou Imbert se retrouve, disent les mêmes auteurs, en l'année 1212, mais sans indiquer la source où ils ont recueilli ce renseignement.

Après Guibert ou Imbert vint Pierre II, qu'on trouve en 1220 dans des chartes de Saint-Pierre-aux-Monts et de Toussaints, de Châlons, et en 1221 dans le cartulaire de Saint-Remy de Reims.

Ce doit être sous son administration que fut rédigée, en septembre 1218, une charte de Blanche de Navarre et de Thibaut, son fils, par laquelle ceux-ci approuvèrent la vente faite par Huard de Sainte-Menehould à l'abbaye de Châtrices, sans nom d'abbé, d'une rente de vingt-six setiers de grains, mesure de Sainte-Menehould, à percevoir sur le tiers de la dîme de cette ville, et l'abandon par le même à la même abbaye de droits de pâturage sur des terres et prés situés à Argers, Élize et Verrières.

(1) *Catalogue des actes des comtes de Champagne,* n° 2.518.

Digitized by Google

VIII.

Le successeur de Pierre II fut Aubert. Celui-ci, dont le nom paraît en 1230 et en 1232, fit avec Thibaut IV, comte de Champagne, plusieurs traités qui ont une véritable importance historique.

L'abbaye de Châtrices possédait, entre la forêt de Beaulieu et le village d'Éclaires, un vaste canton de bois et de terres appelé Li Alois, l'alleu, *allodium*. Au milieu de ces bois se trouvait une montagne escarpée, complètement isolée des coteaux environnants. Le comte de Champagne, qui y vit une position stratégique de premier ordre, forma le projet d'y bâtir une forteresse destinée à protéger, contre les armées qui tenteraient de pénétrer de Lorraine en Champagne, le défilé de Villers-en-Argonne et la vallée de l'Aisne. Ce lieu, presque inexpugnable en raison de sa situation et des moyens d'attaque du temps, pouvait être considéré comme une des clefs de la Champagne.

Quand ce projet eut été conçu, le comte se mit en rapport avec les religieux de Châtrices et négocia l'acquisition du mont. Il résulta de ces pourparlers des arrangements qui furent consignés en une charte latine, dont l'original n'existe plus, et dont nous donnons, d'après une copie, la traduction littérale :

Au nom de Dieu, nous, Aubert, abbé de Châtrices, et tout le couvent, faisons savoir à tous, tant présents que futurs, que nous avons fait avec notre révérendissime seigneur Thibaut, par la grâce de Dieu, illustre roi de Navarre (1), les conventions qui sont consignées ci-dessous.

(1) Thibaut IV, dit le Posthume ou le Chansonnier, avait hérité

Digitized by Google

Nous, abbé, et le couvent susdit, avec l'assentiment et par la volonté de notre seigneur le roi, avons fondé une ville neuve en l'endroit qui est dit Rotomont, situé en la forêt de notre abbaye, appelée Li Alois.

Pour l'accroissement de cette ville (1) nous associons à ses revenus et profits le seigneur roi de Navarre et ses héritiers de la façon suivante :

Nous donnons et concédons, pour les essarter et les mettre en culture à l'usage propre de la ville et de ceux qui y demeureront, 1,700 arpents de bois et de prés situés dans ce lieu, à l'exception de 120 arpents que nous retenons pour y faire perpétuellement notre volonté, et en retenant pour toujours la dîme et l'église paroissiale pour nous et notre couvent.

Nous consentons aussi à ce que ledit seigneur roi fasse en ce lieu une forteresse, telle qu'il lui plaira, laquelle lui restera perpétuellement ainsi qu'à ses héritiers, voulant qu'il fasse une chapelle exempte du droit paroissial.

Les fours seront banaux, et quand et où ils seront construits, nous les abandonnons au seigneur roi et à ses héritiers à perpépuité, pour les posséder comme bien héréditaire.

Les moulins seront banaux, et dans leur construction nous mettrons la moitié, et le roi, s'il lui plait, l'autre moitié; et s'il met la moitié, tous les revenus de ceux-ci seront divisés par moitié entre nous et lui ou ses successeurs.

De tous les autres rapports et revenus, qui pourront exister de quelque manière que ce soit en ladite ville, il a été ainsi convenu entre nous et ledit seigneur roi, que tout cela se partagera également par moitié entre nous et lui ou ses héritiers.

Les hommes qui demeureront en la ville iront à la chevauchée et à l'armée dudit seigneur roi et de ses succes-

de la couronne de Navarre, du chef de sa mère, Blanche, fille de don Sanche le Sage.

(1) Ville, du lat. *villa*, a ici le sens de village.

Digitized by Google

seurs, selon les us et coutumes des hommes de Sainte-Menehould.

En promulgation et garantie de cette chose, nous avons fait fortifier la présente lettre de l'appui de nos sceaux.

Fait en l'an du Seigneur 1239, au mois de juin.

En même temps qu'il signait ce traité, Aubert, par acte séparé, renonçait, au nom des moines de Châtrices, aux droits d'usage et de panage (1) que le couvent avait à Verrières, dans les bois du comte de Champagne appelés Les Communaux. Les religieux y conservaient toutefois le droit de pâturage, sauf pendant les cinq ans qui suivraient l'exploitation des coupes. En compensation, Thibaut IV leur concéda 120 arpents de bois attenant à leur propriété dite Li Alois. Peut être ces 120 arpents sont-ils précisément ceux que les religieux s'y réservèrent pour y faire perpétuellement leur volonté.

Pour compléter ces arrangements, Aubert reconnut, à la même date de juin 1239, que le couvent de Châtrices et tous les biens qui en dépendaient étaient sous la garde de Thibaut.

Ce droit de garde, tout en constituant pour l'abbaye une mesure de sécurité, permettait au comte d'exercer une surveillance constante sur un établissement qui, par sa nature, relevait exclusivement de l'autorité ecclésiastique, et de s'y créer une situation privilégiée. Son successeur poussa même ses prétentions sur Châtrices au point de vouloir, en 1266, empêcher les religieux de procéder, sans son autorisation, à la nomination d'un nouvel abbé.

(1) Le droit de panage était celui de mener des porcs à la glandée.

Digitized by Google

Dans d'autres abbayes, les défenseurs de l'Église, ou *voués*, se comportaient avec tant d'âpreté que les religieux du temps les comparaient, dans leurs plaintes, aux sauterelles d'Egypte.

Aubert acquit, des seigneurs de Dampierre-en-Astenois (Dampierre-le-Château), la dîme et le four du Vieil-Dampierre. La vente faite par ceux-ci étant une donation déguisée, les religieux, peu rassurés sur le sort que le comte de Champagne, dont le consentement était nécessaire, réserverait à cette cession préjudiciable, délégèrent près de lui un de leurs confrères, Hugues, chanoine de Châtrices, pour obtenir d'une manière plus sûre la ratification nécessaire.

Aubert ne se borna pas, en ce qui concerne le contrat d'association qu'il conclut avec Thibaut IV, au sujet de Rotomont, aux dispositions relatées dans la charte latine de 1239. Cet acte paraît avoir été plutôt une convention préliminaire qu'un accord définitif, car de nouveaux arrangements, cette fois rédigés en langue vulgaire, furent conclus, quelques années après, entre les deux parties (1).

Le comte de Champagne, lorsqu'il prit possession de Rotomont pour y construire une forteresse, donna à ce lieu, en raison de la grande importance militaire qu'il

(1) M. d'Arbois de Jubainville, dans son *Catalogue des actes des comtes de Champagne*, place trois de ces actes en mars 1241 et deux autres en mars 1247. Les trois premiers ont été extraits par lui du *Trésor des Chartes* et les autres du *Liber Pontificum*. Les chartes nos 2591 et 2822 étant la répétition l'une de l'autre, et logiquement toutes les cinq, ou plutôt toutes les quatre, faisant un ensemble complet, nous estimons qu'il y a eu, en ce qui concerne celles qui sont tirées du *Trésor des Chartes*, une erreur ancienne de transcription. La date de 1247, à notre avis, est la vraie et doit s'appliquer aux quatre actes dont nous allons donner l'analyse.

Digitized by Google

comptait lui voir prendre et de la splendeur de l'édifice qu'il y fit bâtir, le nom de Passe-Avant, qui faisait la première partie de son cri de guerre : *Passe avant li meillor*. Au pied et à l'ouest de la colline seigneuriale, qui était sa propriété exclusive et du haut de laquelle on dominait, jusqu'à la limite de l'horizon, la haute vallée de l'Aisne, se groupa peu à peu un village nouveau (1). une *ville neuve*, comme on disait à cette époque, et, de cette ville, il avait la moitié par indivis, l'autre moitié appartenant à l'abbaye de Châtrices.

Un traité, réglant en détail cette communauté d'intérêts, fut passé en mars 1247 et relaté dans une charte en langue vulgaire, dont l'original a disparu et qui n'est plus connu que par des copies.

Ce document complexe comprend des dispositions qui se rapportent à quatre chefs principaux : 1° donation de Rotomont au comte de Champagne et détermination des parts afférentes aux deux contractants; 2° administration de la ville et obligation des bourgeois; 3° matières de droit civil; 4° matières de droit pénal. Ces dispositions, insérées sans suite ni méthode, semblent avoir été écrites au fur et à mesure de la discussion, sans qu'on ait pris la peine de les coordonner.

Aubert et le couvent de Châtrices déclarent à nouveau donner au comte de Champagne, désigné sous son titre de roi de Navarre, le mont de Passe-Avant « qui soloit estre appelé Rotomont » et n'avoir rien à prétendre sur les personnes qui y demeureront, excepté sur ce qu'elles pourront posséder dans le village de Passe-Avant, en dehors du mont susdit, et excepté les choses spirituelles. De son côté, le comte ne pourra ni aliéner le château, ni

(1) Passavant, canton de Sainte-Menehould.

Digitized by Google

y transporter le marché de la ville, ni supprimer celui-ci.

Les religieux l'associent à 1700 arpents de bois et de terres « un po plus ou po moins, le quel bois est appelé Li Alois et cil bois est entre le bois de Biaulieu et la ville de Eclère », sous la réserve de 120 arpents que les donateurs se réservent expressément en toute propriété. L'abbaye aura toutes les dîmes du finage, les droits spirituels et l'église paroissiale, et le roi, en compensation, aura tous les fours, ainsi que l'ost et la chevauchée, selon les usages de la ville de Sainte-Menehould.

Les hommes du fief du roi, ainsi que ceux de sa garde, ne pourront être retenus en la ville que par son commandement.

Le prévôt de la ville sera nommé avec l'assentiment des religieux, et la communauté régie par quatre échevins, élus chaque année par les bourgeois, le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Les habitants paieront 2 sols de droits de bourgeoisie, 6 deniers de cens pour leur maison, 6 deniers de menu cens par chaque arpent de vigne ou de pré, 1 setier d'avoine pour les terres « gaignables », c'est-à-dire labourables, et 6 deniers de lods et ventes pour chaque aliénation d'immeubles, à payer tant par le vendeur que par l'acheteur. La dîme sera de quatorze gerbes deux, l'une de ces gerbes attribuée au couvent pour la dîme proprement dite, et l'autre partagée par moitié, à titre de terrage, entre le couvent et le roi.

Nul ne pourra tenir maison ou héritage en la ville, s'il n'en est habitant. Le prévôt pourra, au bout d'un an, saisir la maison échue à un étranger et la donner à qui il lui plaira. Quant à l'héritage, celui-ci est tenu de le vendre dans l'année à quelqu'un de la ville ou du château, et, dans ce cas, il aura à travers le domaine du roi un sauf-

Digitized by Google

conduit de quinze jours. Si un héritage venait à échoir au roi ou au couvent, par forfait ou autrement, le roi ou le couvent seraient tenus de le vendre dans l'année à quelqu'un ce la ville ou du château.

Puis viennent deux dispositions relatives à des matières de droit civil. Elles concernent, l'une la prescription, et l'autre le gage.

En ce qui touche la prescription, il est dit que le bourgeois qui tiendra un an et un jour en paix, sans réclamation, un bien appartenant à autrui, en sera considéré comme légitime propriétaire.

En matière de gage, il fut décidé que nul ne pourrait s'en nantir sans autorisation de justice, à l'exception toutefois du tavernier, qui pourrait en demander pour l'écot d'un jour, mais non davantage, et, de plus, que le créancier, au profit duquel un gage avait été légalement constitué, pourrait au bout d'un an et d'un jour, le vendre s'il le jugeait à propos. Le débiteur, de son côté, avait, dans ce cas, le droit de racheter l'héritage engagé pour le prix auquel il avait été vendu.

En ce qui concerne les délits et les crimes, il fut ainsi statué :

Celui qui dira *laict* (injure) à l'autre paiera 3 sols; s'il le frappe avec la main, sans qu'il y ait sang, il paiera 10 sols, plus 5 sols au battu; s'il y a sang, il paiera 15 sols; s'il le frappe d'arme émoulue, il paiera 20 sols; s'il le blesse avec la même arme, 40 sols, sans préjudice « des costemens por la playe garir »; s'il le blesse grièvement d'arme émoulue, la victime aura le tiers de l'avoir de celui qui l'aura frappé, le couvent le second tiers et le roi l'autre tiers. S'il le tue, le meurtrier sera en la volonté du roi et son avoir ira au couvent et au roi.

Suivent d'autres cas entraînant des amendes propor-

Digitized by Google

tionnelles et dont l'énumération serait sans intérêt. On remarque toutefois que, dans la charte de Passavant, il n'est pas fait mention de l'épreuve barbare du duel judiciaire, qui était admise, et même obligatoire, à Villers-en-Argonne (1208), Florent (1226), Givry-en-Argonne (1229), et Triaucourt, dont la charte communale, datée de 1254, est postérieure à celle dont nous nous occupons.

L'article le plus curieux est celui où il est dit que la femme qui dira vilenie à une autre « si comme de putaige », c'est-à-dire qui, par exemple, l'accusera de débauche, paiera 5 sols, ou bien elle portera la pierre toute nue en sa chemise à la procession, et la plaignante « la poindra après alanaige de un esguillon », c'est-à-dire la piquera avec la pointe d'un bâton à toucher les bœufs.

Des dispositions analogues se trouvent dans les chartes communales de La Neuville-au-Pont, de Florent et de Triaucourt, mais sans l'accompagnement, quelque peu raffiné, de l'aiguillon à piquer les attelages.

Les bourgeois ne devront se référer à aucune autre justice, tant qu'on leur aura fait droit en la ville, et, s'il se présentait un cas non prévu par la présente charte, l'affaire serait portée à la cour de Champagne et les frais seraient supportés, moitié par les intéressés et moitié par la communauté d'habitants.

Par acte séparé de mars 1247, Aubert reconnut à nouveau n'avoir à la forteresse de Passavant que des dîmes et choses spirituelles, plus une rente de quinze livres la Saint-Remy, servie par le comte de Champagne au chapelain du château. Ce chapelain était à la nomination de Thibaut, mais ne pouvait être pris que parmi les chanoines de Châtrices. Il avait la faculté de demeurer au château, si bon lui semblait.

Digitized by Google

Aubert, également en mars 1247, déclara que la garde de tout ce que le couvent possédait ou pouvait posséder à Passavant appartenait au comte de Champagne. Il reconnut enfin, par surcroît, qu'il en était de même pour les 120 arpents que l'abbaye s'était réservés à Passavant.

Il est présumable que, dans ces divers arrangements, le couvent de Châtrices n'agit pas toujours en pleine liberté et qu'il eut, sur bien des points, la main forcée par son puissant protecteur. Ce qui le fait supposer, en dehors des écrits multipliés que celui-ci fit dresser pour éviter toute réclamation, est la forme même d'une supplique adressée au comte par Aubert, en novembre 1252. Le prince ayant saisi une petite rente de grains, acquise par les religieux sur la dîme de Sainte-Menehould, ceux-ci, par la voix d'Aubert, supplièrent Thibaut, en promettant de prier jour et nuit pour son salut et sa santé, de leur laisser la jouissance « de un po de blé » acheté par eux, avec le consentement de sa mère, d'autant plus que ce blé était affecté au service de l'infirmerie, qu'il avait permis d'établir au monastère.

On peut rapporter à la gestion d'Aubert un arbitrage du 1er mai 1231 déféré à Thibaut, prieur de Grandpré, Jean de Sainte-Menehould, chanoine de la Trinité de Châlons, et Hugues, prêtre de Sainte-Menehould, à la suite duquel l'abbé de Moiremont transigea avec l'abbaye de Châtrices concernant des biens à Élize, et un traité de septembre 1232, intervenu entre le couvent de Saint-Remy de Reims et celui qui nous occupe, au sujet du bois de la Futille (1), de celui de Monsongnes (2) et de

(1) Commune de Châtrices.

(2) Commune de Villers-en-Argonne, sur la rive droite de l'Aisne.

Digitized by Google

terres à Braux-Saint-Remy et à Villers-en-Argonne. Il y est fait mention d'une tuilerie, *tegularia de Castriciis*, aujourd'hui détruite. Elle était située sur la rive gauche de l'Aisne, un peu au-dessous du bois de la Futille.

L'abbaye de Saint-Remy de Reims possédait aux environs de Châtrices, indépendamment du prieuré de Braux-Saint-Remy, des immeubles importants, qui lui avaient permis, en mars 1206, de s'associer avec la reine Blanche de Navarre, pour la fondation d'une ville neuve dans ses bois, dits de Saint-Remy, attenant à Villers-en-Argonne (1). Cette convention fut reprise en octobre 1208, date à laquelle furent complétées les dispositions relatives aux droits des bourgeois et à l'administration de la communauté de Villers.

Les habitants de cette localité s'étant attribué le droit de pâturage dans les prés et les bois du finage de Châtrices, ainsi que celui d'y aller au gland et à la faîne, les religieux en référèrent au comte de Champagne. Celui-ci, par sentence de mai 1239, décida que la pleine pâture de ce territoire appartiendrait aux habitants de Villers, mais que le gland et la faîne resteraient la propriété du couvent.

IX.

Aubert apposa son sceau à une charte d'août 1242, où l'on voit Jean d'Éclaires, chanoine de Châtrices, servir d'arbitre entre le couvent de Toussaints et celui de Moiremont au sujet des dîmes de *Contel* (2). Il existait encore en 1252 et peut-être en 1260.

(1) *Ad faciendam villam novam in nemoribus suis sancti Remigii juxta Villare.*

(2) Cartulaire de Moiremont, f° 388 et seq.

Digitized by Google

Six ans plus tard, en 1266, une vacance du siège abbatial s'étant produite, Milon, prieur de Châtrices, écrivit au comte de Champagne Thibaut V, le lundi après le premier dimanche de Carême, pour se plaindre de ce qu'il l'eut empêché, lui et le couvent, de procéder à la nomination d'un abbé, sans son autorisation, alors que ni le comte, ni ses prédécesseurs n'avaient jamais eu un tel droit. Thibaut avait, en effet, envoyé à Châtrices Pierre, son aumônier, pour faire cette défense aux religieux. C'est encore un exemple de l'immixtion du prince, chargé de la garde du couvent, dans une affaire qui ne relevait en aucune façon du pouvoir temporel. L'abbé qui fut élu n'est pas connu d'une manière certaine.

On trouve ensuite, à la tête de l'abbaye, Jehan Papelard, qui figure en 1304 dans une charte de Moiremont, et en 1312 dans le cartulaire de Saint-Remy de Reims. En mars de cette dite année, il conclut, sous le nom de Jean, abbé de Châtrices, un accord avec Roger, abbé de Saint-Remy, au sujet d'un droit de passage accordé aux gens de cette dernière abbaye, avec chars ou sans chars, par les ponts voisins du couvent de Châtrices, puis au sujet d'immeubles à Braux-Saint-Remy et de droits de chasse et de pêche. Cette pièce est rédigée en latin.

Après lui, vint Guillaume qui siégeait en 1330, suivant une transaction du 13 juin de cette année, conclue avec Jehan, abbé de Beaulieu, et qui permettait de faire passer, par la forêt de Châtrices, les bois et merrains que le couvent de Beaulieu voudrait envoyer en Champagne. On le trouve aussi en 1331, suivant une charte de l'abbaye de Moiremont, et en 1350, d'après les archives de l'évêché de Châlons-sur-Marne.

Ensuite vint Georges Aubry-Massin, qui siégeait antérieurement à 1390, puis Georges de Paris, qui fut élu à

Digitized by Google

cette date, d'après le cartulaire de l'abbaye de Toussaints.

Vers cette époque survinrent des événements qui, sans avoir une influence directe sur les destinées de l'abbaye, ne furent pas sans intérêt pour elle.

La forteresse de Passavant était commandée par un aventurier champenois, Eustache de Wernancourt, qui, de là, faisait des incursions dans le Barrois, où il commettait toutes sortes d'excès. Le duc de Lorraine et de Bar, René d'Anjou — le bon roi René — parvint, en 1429, à s'emparer de cette place, en chassa Eustache de Wernancourt et le poursuivit jusqu'à la maison-forte de Revigny, où celui-ci se réfugia et qui fut également prise d'assaut. Le chef de partisans fut enfermé à la geôle du château de Bar, où, réduit au pain et à l'eau, il mourut au bout de quatre-vingt-quatre jours (1).

René mit une garnison lorraine dans la forteresse qu'il avait conquise, mais, trois ans plus tard, ayant été fait prisonnier à la bataille de Bulgnéville, le 2 juillet 1431, par son compétiteur Antoine de Vaudémont, et livré au duc de Bourgogne, il fut contraint, pour obtenir sa rançon, de remettre à ce dernier les places de Clermont-en-Argonne et de Passavant.

Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, qui avait pris parti pour les Anglais contre la France, fit démolir, en 1433, la forteresse royale de Passavant, « moult belle », disent les *Chroniques de Metz*. Elle ne fut pas reconstruite. Il n'en reste, au sommet d'une colline escarpée, du haut de laquelle on découvre un horizon de plusieurs lieues, que quelques pans de murs à peine visibles et des vestiges de fossés.

Telle fut la fin de ce brillant édifice qui, malgré son

(1) Compte de Jean Rouvel, receveur du duché de Bar.

Digitized by Google

nom orgueilleux, avait à peine duré deux siècles. Des boulets de pierre, provenant du siège entrepris par les troupes de René d'Anjou, ont été trouvés jadis sur les flancs de la colline. Ces témoins muets d'événements tragiques n'ont malheureusement pas été conservés.

Les auteurs de *Gallia Christiana* citent, après Georges de Paris, Jean Le Lièvre, qui s'excusa, en 1455, de ne pouvoir assister au concile provincial.

Jean Le Lièvre, désigné sous le nom de Jean, abbé de Châtrices, fut chargé par le supérieur de Cluny d'informer, avec Pierre, abbé de Moiremont, contre Dominique Dupont, abbé de Beaulieu-en-Argonne, qui, au cours de cette période agitée, fut accusé de concubinage, d'inceste et de plusieurs autres crimes (1). Dominique Dupont, mis en accusation le 14 novembre 1434, se livrait à un tel gaspillage à Beaulieu, que trois moines avaient bien de la peine à vivre là où, auparavant, plus de dix-huit religieux résidaient d'ordinaire.

Il fut cependant, grâce aux troubles des guerres, qui atténuèrent le scandale, remis à la tête de son abbaye, où il mourut en 1453. Il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Rouin, située au pied des coteaux de Beaulieu, et où existe, encore aujourd'hui, un ermitage.

Après Jean Le Lièvre se trouve une lacune visible, à la suite de laquelle vient, en 1537, Thierry Petit, évêque de Tibériade.

Pendant cet intervalle s'effectua à Châtrices une visite royale. Il a été, en effet, conservé une lettre écrite, de l'abbaye même, par le roi François Ier, le 17 août 1535,

(1) *Gallia Christiana*, t. XIII, col. 1268. Les abbayes de Beaulieu et de Moiremont appartenaient à l'ordre de Saint-Benoît.

Digitized by Google

pour prier le chapitre de Saint-Étienne de Châlons de nommer, à une prébende vacante dans son sein, Claude Berziau, petit-fils de Louis Burgensis, son médecin.

Cette pièce, inédite, est ainsi conçue (1) :

« De par le Roy,

« Chers et bien amés, Nous avons présentement esté « adverti de l'extrémité de maladie d'ung de vos « confrères, et pour ce que désirons singulièrement le « bien et advancement en l'esglise de nostre cher et bien « amé Claude Berziau, escollier estudiant en l'université « de nostre bonne ville et cité de Paris, en faveur et « considération des bons et très agréables services que « nous a davant faicts et faict continuellement nostre « amé et féal conseiller et premier médecyn, Mr Loys « Burgensis, son grand-père, lesquels méritent bien « que nous l'aions en bonne recommandation, à ceste « cause nous vous avons bien voulu escripre la présente « pour vous prier très instamment sur ce cas advenant, « s'il plaict à Dieu appeler à luy vostre cher confrère, « de pourveoir de la prébende (2) qu'il a en vostre « église ledict Berziau, en quoy faisant nous ferez plaisir « et service très agréable, en recognoissance duquel « nous en aurons les affaires de vostre esglise et aussy « les vostres, soit en général et particulier, en meilleure « recommandation, priant atant Dieu, chers et bien « améz, qu'il vous ait en sa saincte garde. Donné « à l'abbaye de Chastrices, le 17me jour d'aoust, « l'an M V XXX V. « FRANÇOYS. »

(1) *Archives de la Marne,* série G, 468.

(2) La prébende était le revenu attaché à un titre de chanoine.

Digitized by Google

Quatre jours après, le roi, étant à Bar-le-Duc, remercia par une autre lettre, qui a été également conservée, le chapitre de Saint-Étienne d'avoir acquiescé à sa demande.

X.

A l'époque à laquelle nous sommes parvenus, c'est-à-dire vers le commencement du XVIe siècle, l'abbaye de Châtrices était dans une situation des plus prospères. Ses immeubles, en plein rapport, lui assuraient un revenu dépassant de beaucoup les dépenses auxquelles elle avait à faire face. Son influence directe se faisait sentir depuis Passavant, à l'est, jusqu'à Auve, à l'ouest, et depuis Sainte-Menehould, au nord, jusqu'au Vieil-Dampierre, au midi.

A Passavant (1), elle possédait, comme nous l'avons vu, la moitié de la seigneurie par indivis avec le comte de Champagne, puis avec le roi de France, plus la cense du Pissotel, située au pied de coteaux que domine la forêt de Beaulieu. Cette cense, depuis longtemps détruite, consistait en bâtiments, « jardins à jouxte et à arbres (2) », chenevières, soixante arpents de terre labourable, dix arpents de prés, un étang, des vignes et une tuilerie. Les vignes étaient d'un assez grand rapport et étaient connues sous le nom de *vignes de la côte Notre-Dame*.

(1) C'est-à-dire dans le périmètre du territoire actuel de Passavant. Il y a lieu de faire la même observation pour les communes dont les noms suivent.

(2) *Jardin à jouxte*, jardin attenant à la maison. *Jouxte*, lat. *juxta*.

Digitized by Google

Sur les territoires de Passavant et d'Éclaires, elle avait une cense appelée la Mairie de Grigny. Il ne faut pas confondre ce Grigny, aujourd'hui section de la commune d'Éclaires, avec un autre Grigny, commune d'Élize, dont il sera parlé plus loin.

A Villers-en-Argonne, elle possédait la cense de la Chapelle Saint-Nicolas, située sur le chemin de traverse de Villers à Châtrices, et celle de l'Aumône, sur la rive gauche de l'Aisne, en amont de Villers.

A Châtrices même se trouvaient : le moulin de l'abbaye; — les deux censes de la Basse-Cour de Châtrices; — la cense dite plus tard du Four-aux-Verres, comprenant bâtiments, soixante arpents de terre labourable, lesquels s'étendaient le long des bois de la Taille-Moutarde jusqu'à la gorge Saint-Martin-de-Beaulieu, et, en outre, des prés importants, tels que le pré Sartancel ou Sartacé, le pré Gendarme, le pré Rondpré et le pré Marguitton; — les censes du Bois-des-Chambres, en aval de Châtrices, sur la rive gauche de l'Aisne; — celle de la Grange-Albeau, sur la rive gauche de l'Ante; — le moulin de Daucourt sur la même rivière; — la cense du Hallandrier, également sur la rive gauche de l'Ante, à peu de distance de l'emplacement de la gare actuelle ; — la cense et le moulin de la Hotte, aussi sur la rive gauche de l'Ante; — la cense de Vernault, entre Daucourt et Ante; — enfin, celle de Faillet (1) contiguë à la précédente.

A Élize, l'abbaye possédait la cense de Grigny attenant à l'étang d'Élize; — les censes de Moncel ou Moncel-la-

(1) Et non « Failly », comme on l'écrit quelquefois aujourd'hui. Ce nom vient du lat. *fagetum*, lieu où pousse le hêtre, ou endroit où se trouve un bosquet de hêtres.

Digitized by Google

Grange, dont l'une s'appelait l'Ahan des Pattes-d'Oye; — et celle de Châtillon, au pied de la colline de ce nom.

Sur Braux-Saint-Remy, se trouvait la cense de Fresnel.

Enfin, sur Auve, était la cense d'Herconval, contenant six cents arpents d'un seul tenant, attenant au midi au finage d'Herpont (1).

Toutes ces censes (2) faisaient partie de la paroisse de Châtrices, quelle que fût la distance à laquelle elles se trouvaient de l'abbaye.

En plus des immeubles qui viennent d'être énumérés, l'abbaye possédait, principalement sur la rivière d'Aisne, un grand nombre de prés détachés, ainsi que de beaux bois qui font partie aujourd'hui des domaines de l'État. Ces bois, que l'on désigne sous le nom de forêt de Châtrices, se trouvaient près de l'abbaye et contenaient d'un seul tenant plus de 900 hectares. On a pu lire, dans les premières pages de cette étude, le nom de huit étangs, qui y sont inclus, et dont le poisson servait, concurremment avec celui de la rivière d'Aisne, à la nourriture des religieux et de leur personnel (3).

La pêche des rivières d'Aisne et d'Ante, en ce qui concerne les portions appartenant à l'abbaye, était généralement affermée, et le locataire obligé, moyennant un

(1) Plusieurs de ces censes n'existent plus à l'état de lieux habités. Ce sont celles du Pissotel, de la Chapelle Saint-Nicolas, de l'Aumône, du Four-aux-Verres, du Hallandrier, de Fresnel, de Châtillon et d'Herconval. — La cense de Pologne, dont il sera parlé plus loin, est également détruite.

(2) A l'exception de celle de l'Aumône, paroisse de Villers-en-Argonne.

(3) Le plus grand était la Grande-Rouillée, contenant 77 arpents 90 verges. Ensuite venaient l'Etang Neuf, de 26 arpents 13 verges et l'étang des Usages, de 21 arpents 14 verges.

Digitized by Google

prix fixé d'avance, de fournir de poisson la table des religieux. C'est ainsi qu'à une époque beaucoup plus rapprochée de nous (29 mars 1773), le prix du poisson fut établi de la façon suivante : brochet, 8 sols la livre; perche, 8 sols; anguille, 7 sols; tanche, 7 sols; carpe, 6 sols; et poisson blanc, 4 sols.

La portion de la rivière d'Aisne, qui appartenait à l'abbaye, s'étendait depuis la chute de Grignon, près du finage de Villers-en-Argonne, en amont, jusqu'à la Saulx-Breton, près de Verrières, en aval. En ce qui concerne l'Ante, son lot s'étendait depuis le territoire d'Ante jusqu'au moulin de Daucourt, à la réserve toutefois de la partie de rivière qui longeait le finage de Villers et de laquelle les religieux n'avaient que la moitié, du côté qui tenait à celui de Châtrices.

Les bâtiments de l'abbaye s'étendaient sur le vaste emplacement décrit par les anciens remparts du camp romain, dont nous avons parlé.

La grande porte d'entrée, dont on voit encore un jambage, se trouvait, à l'aspect du couchant, à l'extrémité sud d'une suite de bâtiments ruraux qui, au nord, se prolongeaient jusqu'à la rivière d'Aisne. Cette porte occupait par conséquent l'angle sud-ouest du rectangle primitif. Le moulin, placé en retrait vers l'intérieur, terminait cette aile à son extrémité opposée.

En face de la grande porte et occupant l'angle sud de l'aile orientale se trouvaient des bâtiments indéterminés qui furent détruits au commencement du XVIIIe siècle. Au nord de ceux-ci, vers le milieu du côté est de la cour, était l'église, qui avait son portail au couchant et son abside à l'orient, vers la forêt. Elle était disposée dans la forme habituellement adoptée par les religieux de Cîteaux, ce qui fit croire autrefois à diverses per-

Digitized by Google

sonnes, dit le subdélégué Mathieu, que le couvent de Châtrices avait, à l'origine, appartenu à l'ordre de Saint-Bernard. Le long de l'église, au midi et au couchant, était un cimetière fermé par des murs.

Au nord de l'église se trouvait le cloître, qui communiquait avec le chœur. En avant du cloître, sur la cour, s'élevait, en contre-bas, la grande abbatiale. Elle était, par suite de la disposition du terrain, placée de telle façon que son premier étage se trouvait de plein-pied avec le sol de l'église, et qu'on pouvait y accéder par une porte de l'étage en question.

A l'intérieur, se trouvaient au rez-de-chaussée deux très vastes chambres avec un cabinet et, au-dessus, un autre appartement. Au pied de l'escalier était un vestibule s'ouvrant sur une porte cochère, qui était appuyée à l'abbatiale. Derrière était une assez grande cour avec remise et écurie.

De l'autre côté de la porte cochère, on construisit plus tard un bâtiment désigné sous le nom de petite abbatiale. Il était composé de deux chambres au rez-de-chaussée, avec, par derrière, une belle écurie et une salle qui servait de serre. En haut, ainsi qu'au-dessus de la porte cochère, étaient plusieurs autres pièces. Derrière cette maison, était une petite cour contiguë à celle de la grande abbatiale.

Au nord des deux abbatiales était la ferme de la Basse-Cour. Les bâtiments d'habitation et d'exploitation, dont une partie existe encore, se composaient d'une porte cochère en plein cintre, donnant accès dans la cour de la ferme; d'un petit corps de logis en pierres et briques rouges, placé à proximité de la rivière, et sur le pignon duquel on remarque, à l'aspect du midi, un certain nombre de modillons de terre cuite de forme

Digitized by Google

assez curieuse; de plusieurs portées de bâtiments et écuries, situées du côté de l'abbatiale; de quatre portées de granges, au fond de la cour, et, du côté de la rivière, d'un petit jardin potager.

Le moulin a été conservé.

L'intérieur du rectangle, qu'encadraient à l'est et à l'ouest les deux ailes dont nous venons de parler et que limitaient au nord la rivière d'Aisne et au sud un mur, était occupé par un immense espace découvert qu'on appelait la grande cour de Châtrices. On était obligé de la traverser, dans toute sa largeur, avant d'arriver à l'église, aux lieux réguliers, à l'abbatiale et à la ferme.

A l'entrée de la cour, à droite, près de la grande porte, était une petite *tourette* qui servait de logement au portier. Cette tourette, qui existait encore en 1791, était composée d'une petite pièce au rez-de-chaussée et d'une chambre au premier étage.

Il y avait près de l'abbaye, comme nous l'avons déjà dit, un pont de bois établi sur la rivière d'Aisne. Ce pont se trouvait à l'angle sud-est de l'enclos du couvent. Il servait habituellement de passage aux religieux et à leurs gens pour l'exploitation des prés et des forêts, qui se trouvaient à l'est de la rivière. Malheureusement, en cas de guerre, ce qui n'arrivait que trop souvent, les troupes amies ou ennemies ne se faisaient pas faute de l'utiliser pour passer le cours d'eau plus commodément.

Les religieux durent construire, pour le défendre, une sorte de poste fortifié, appuyé d'une tour ou d'une tourelle. On trouve, en effet, dans les actes de l'état civil du XVIIe siècle, les mentions suivantes : « N. demeurant proche la tour (1673) » ; « Nicolle Marotte, demeurant à la maison de la tour (1670) » ; mais ce qui est le plus explicite : « Michel Chevron, d'auprès de la

Digitized by Google

tour du pont de cette paroisse (16 février 1673) ». Dans un arrêt du Parlement du 14 juin 1660, est citée « la tour du grand pont ». Ce pont était couvert de madriers et de planches ainsi qu'il résulte d'une requête des religieux à l'effet d'obtenir, du grand-maître des Eaux-et-Forêts, l'autorisation de couper telle quantité de chênes qui seraient nécessaires pour le remettre en état.

Les autres points où l'on pouvait franchir commodément la rivière d'Aisne étaient situés à certaine distance de l'abbaye. Les plus rapprochés étaient, en amont, sur le chemin de Passavant à Villers-en-Argonne, et à égale distance de ces deux communes, le Pont-aux-Vendanges, qui existe encore, et en aval, un peu au-dessus de Verrières, le pont de la Frappée. Ce dernier ne servait qu'aux exploitations forestières.

Le Pont-aux-Vendanges conduisait du Barrois vers le Châlonnois, en évitant Châtrices; mais lorsqu'une troupe ennemie venant de la terre de Beaulieu voulait gagner Sainte-Menehould par le plus court chemin, qui était celui de Passavant à Châtrices, elle laissait à gauche le Pont-aux-Vendanges, et, par la Taille-Moutarde et la cense du Four-aux-Verres, gagnait à travers bois la chaussée de l'étang de la Grande-Rouillée. Quelques minutes après, sans avoir été aperçue, elle se trouvait au Pont-de-Châtrices. C'est ce qui explique la fréquence des agressions que l'abbaye eut à subir et desquelles elle fut loin de toujours sortir indemne.

XI.

Une transformation radicale s'était opérée, au XVIe siècle, dans le régime des abbayes. A la suite du con-

Digitized by Google

cordat intervenu, en 1516, entre François Ier et Léon X, le roi de France eut désormais le droit de nommer les titulaires des évêchés et des abbayes, sous la réserve de l'approbation du Saint-Siège. Les abbés de la nouvelle création n'eurent plus l'administration spirituelle de la communauté. Celle-ci fut confiée au prieur conventuel qui, à partir de cette époque, fut seul chargé du gouvernement des religieux.

L'abbé, qualifié commendataire, jouissait, suivant des conventions spéciales à chaque maison, de la plus grande partie des revenus de l'abbaye, laissant l'autre part aux religieux pour leurs charges et leur entretien. De là, la division des revenus en deux catégories, l'une formant la mense abbatiale et l'autre la mense conventuelle. Leur ensemble était désigné sous le nom de mense commune.

Si, du reste, l'abbaye de Châtrices, par suite du concordat, devint, comme les maisons similaires, un bénéfice à la nomination du roi, l'abbé, à son tour, disposa en cette qualité d'autres bénéfices moindres qu'il est intéressant de connaître.

Il exerçait le droit de patronage sur trois paroisses, qui étaient dans le doyenné de Sainte-Menehould, celles de Passavant et d'Élize, cette dernière ayant Daucourt comme annexe, et, dans le doyenné de Possesse, celle du Vieil-Dampierre. Dans ces paroisses, l'abbé avait le droit de proposer, pour remplir les fonctions de curé, tel ecclésiastique qu'il lui plaisait de choisir.

On évaluait, au XVIIe siècle, le produit de ces bénéfices à 1,000 livres pour la cure de Passavant, à 800 livres pour celle d'Élize et Daucourt, et à 700 livres pour celle du Vieil-Dampierre.

Il ne faut pas confondre la qualité de patron, d'ordre

Digitized by Google

purement canonique, avec celle de décimateur, qui était d'une nature différente.

L'abbaye exerçait des droits de dîme (1) dans les paroisses de Châtrices, Élize et Daucourt, pour la totalité; Passavant, pour la plus grande partie; Villers-en-Argonne, Braux-Saint-Remy et Sivry-sur-Ante, pour les deux tiers; Sainte-Menehould, La Grange-au-Bois, Verrières et Le Vieil-Dampierre pour un tiers, et Noirlieu pour un sixième. Ajoutons pour mémoire Somme-Vesle, où elle touchait quatre boisseaux de seigle chaque année.

Le premier abbé commendataire connu fut, à Châtrices, Thierry Petit, évêque de Tibériade, que le chapitre de Saint-Etienne de Châlons autorisa, le 8 avril 1537, à venir consacrer le Saint-Chrême en la cathédrale de cette ville et à y tenir le synode, sous la réserve des droits du chapitre. Il est consigné au nécrologe de Saint-Nicolas-des-Prés, le douzième jour avant les calendes de mai (20 avril).

Après Thierry Petit, vint Remy de Boussu, qui tenait à la fois en commende, en 1548, les deux abbayes de Châtrices et de Saint-Clément de Metz.

L'abbé de Châtrices avait, au temporel, la seigneurie du lieu, avec les droits de haute, moyenne et basse justices. Pour l'exercice de ceux-ci, existait à l'abbaye un tribunal, présidé nominalement par un bailli, qui déléguait généralement ses fonctions à un lieutenant de justice. Le bailli, qui était en fonctions vers le milieu du XVIe siècle, fut inhumé à Châlons-sur-Marne dans l'église des Cordeliers. Il cumulait de nombreuses char-

(1) La dîme était un impôt en nature perçu sur les produits du sol, notamment sur les grains et sur le vin.

Digitized by Google

ges, dont on peut lire la nomenclature dans l'inscription suivante, relevée en 1604 sur sa pierre tombale (1) :

Cy gist prudent homme maistre Nicolas Clément, escuyer, licentié es loix, bailly de Chalons et président du Conseil, conseiller du roy et son avocat en l'eslection dudict lieu, prévost dudict Sn en sa prévosté de Passavant, bailly de Beaulieu, Saint-Mange (2), Chatrices et Givry, qui décéda le xxe juin 1559, et damoiselle Marie Daoust, femme dudict Clément, qui décedda le xxie de novembre 1580. Priés Dieu pour eux.

Le successeur de Remy de Boussu fut Louis de Mainteterne ou de Mainternes, trésorier de l'archevêché de Rouen. Il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris, en 1562, en remplacement du cardinal de Bourbon, celui-là même qui fut proclamé roi, par le parti de la Ligue, sous le nom de Charles X.

Louis de Mainternes était encore à la tête de l'abbaye de Châtrices au mois d'octobre 1568, ainsi qu'en mai 1574, d'après les registres de l'archevêché de Rouen.

L'abbaye, comme toute la contrée environnante, eut beaucoup à souffrir des tristes guerres qui ensanglantèrent la France à la fin du xvie siècle. On suppose qu'elle fut pillée, ainsi que celle de Beaulieu, par les troupes protestantes du prince de Porcien, en août et septembre 1562, mais il n'est resté de ce fait aucune preuve bien certaine (3).

(1) *Archives de la Marne*, série G, 185.

(2) Saint-Memmie.

(3) Beaugier. *Mémoires historiques de Champagne*, t. Ier, p. 166.— Cl. Buirette. *Histoire de Sainte-Menehould*, t. Ier, p. 217. — Beaugier place à tort à la même date la destruction des archives du couvent qui eut lieu en 1652.

Digitized by Google

Une lettre de Jacques Duval de Mondreville, gouverneur de Sainte-Menehould, écrite de l'abbaye, le 24 juillet 1576, donnera sur cette période troublée quelques indications d'une authenticité plus indiscutable :

« Le s^r de Mondreville à Messieurs, messieurs de « Chaalons,

« Messieurs, j'ay receu la vostre, par laquelle vous « déplorez la misère de la Champaigne ; ce que je fais « avec vous. Mais en oultre que je tasche à mon possi- « ble de rendre moindre la dicte misère. Pour ce vous « priay-je de croire qu'il y a plus de huict jours qu'avec « prières, sollicitations et tous les moyens dont je me « puis adviser, je retiens les reistres (1), qui sont à « Triaucourt, en la terre de Beaulieu, de peur qu'ils ne « retournent avec les voisins de vostre ville, lesquels « les invitent et sollicitent, outre que la nécessité qui « est icy les contrainct à le faire, qui est cause qu'à pré- « sent je despesche le sieur de Buroz, mon cousin, vers « Sa Majesté (2), afin de luy remonstrer la poureté (3) « de la Champaigne, et le supplier, sy l'argent n'est sy « tost prest (4), comme il seroit bien besoin, que Sadite « Majesté ordonne un siège en une aultre province de « son royaulme, qui n'ayt point esté mangée. Toutefois « l'on nous donne espérance que l'argent viendra bien « tost. Si ainsy est, vous serez hors de fascherie, et « moy de peine.

(1) Cavaliers allemands à la solde du roi de France.
(2) Henri III.
(3) Pauvreté.
(4) Pour payer les reitres, qui, en attendant qu'on les occupât, vivaient chez l'habitant comme en pays conquis.

Digitized by Google

« Messieurs, je prie Dieu vous garde. De Chastrice,
« ce XXIIIIe de juillet 1576.

« Vostre très affectionné et obéissant à vous servir,

« MONDREVILLE (1). »

Vers le milieu du XVIe siècle, s'ouvrit à Sainte-Menehould une école où l'on enseignait le latin. Le Conseil de ville, désirant en assurer l'existence, décida que le régent recevrait un traitement annuel de 150 livres, et que cette somme serait payée tant par la ville que par les abbayes qui percevaient des dîmes sur son territoire, c'est-à-dire par celles de Châtrices, de Moiremont et de La Chalade. La quote-part de l'abbaye de Châtrices fut fixée à 40 livres par an.

Bien que la répartition eût été faite par l'évêque de Châlons, en 1567, la perception de cette taxe ne s'effectua pas sans difficulté, et trois sentences du bailliage de Sainte-Menehould furent rendues, notamment, contre l'abbaye de Châtrices, en 1600, 1659 et 1662, en faveur des régents en exercice. Un arrêt du Parlement de Paris, du 3 mai 1687, ayant déclaré bien fondées les prétentions de la ville contre le couvent de La Chalade, mit fin à toute opposition de la part des autres abbayes.

XII.

Après Louis de Mainternes, la commende de l'abbaye de Châtrices passa à la célèbre maison d'Espinay de Saint-Luc, qui était originaire de Bretagne et tirait

(1) HÉRELLE. *La Réforme et la Ligue en Champagne*, t. Ier, lettre 50.

Digitized by Google

son nom d'une terre située dans l'évêché de Rennes. Elle portait pour armes : *D'argent au chevron d'azur, chargé de onze besans d'or* (1).

François d'Espinay de Saint-Luc, gouverneur de Saintonge et de Brouage en 1579 et grand-maître de l'artillerie en 1596, avait épousé, le 9 février 1578, Jeanne de Cossé-Brissac, qui, dit le chroniqueur l'Estoile, était « laide, bossue et encore pis ». Il en eut quatre fils : Timoléon, dont il sera parlé plus loin ; — Arthus, abbé de Redon, évêque de Marseille, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, mort en 1618 ; — Charles, commandeur de Malte ; — et François, seigneur de Sepois, mort sans postérité.

Cette famille donna à l'abbaye de Châtrices plusieurs abbés, dont le premier fut Arthus d'Espinay, évêque de Marseille. On le voit figurer, en 1615, sous le nom d'Arthus d'Espinay, conseiller d'État, aumônier du roi, abbé de Châtrices, dans un bail des vignes du Pissotel, autrement dites de la Côte-Notre-Dame. Il est également cité, dans l'acte de prise de possession de l'abbaye par son successeur, sous cette désignation : « Messire Arthus d'Espinay, notre précédent abbé. »

Après lui, vint François d'Espinay, dont la prise de possession eut lieu le 1er août 1623. François, représenté par « Mre Loys d'Espinay, chevalier, comte d'Estelan, gouverneur et lieutenant pour le roy au gouver-

(1) Les auteurs de *Gallia Christiana* placent, après Louis de Mainternes, Louis d'Espinay, fils, disent-ils, de Timoléon, grand-maître de l'artillerie, et de Jeanne de Cossé. Cette mention est inexacte, en ce sens que Timoléon n'était ni grand-maître de l'artillerie, ni époux de Jeanne de Cossé. Ces qualités appartenaient à François d'Epinay, son père. Louis d'Espinay n'était que le petit-fils du grand-maître de l'artillerie et de Jeanne de Cossé.

Digitized by Google

nement de Brouage et isles de Xaintonge », signa, avec les religieux de Châtrices, le 18 juin 1625, un concordat pour le partage des menses abbatiale et conventuelle.

Timoléon d'Espinay, fils aîné de François, grand-maître de l'artillerie, était maréchal de France, gouverneur de Brouage et lieutenant-général au gouvernement de Guienne. Il mourut à Bordeaux, le 12 septembre 1644. De son premier mariage avec Henriette de Bassompierre, sœur du maréchal de ce nom, il eut Louis, nommé archevêque de Bordeaux, mort en 1644, un autre fils, François, deuxième du nom, et deux filles.

Louis d'Espinay, son fils aîné, succéda à François, premier du nom, comme abbé de Châtrices. Il présenta, le 4 mars 1636, une requête aux Élus de Sainte-Menehould, sous les noms et qualités de : « Mre Louis d'Espinay, conseiller du roi en ses conseils, comte d'Estelan, abbé commendataire de Châtrices. »

Sous sa gestion, se passa, dans cette abbaye, un événement de la plus haute importance.

L'ordre des chanoines de Saint-Augustin, qui périclitait, venait d'être l'objet d'une réforme radicale, dont l'initiative appartenait à un simple religieux, Charles Faure, profès, puis abbé de Saint-Vincent de Senlis. Charles Faure, ayant été placé par le cardinal de La Rochefoucauld à la tête de l'abbaye de Sainte-Geneviève-du-Mont, de Paris, avec le titre d'abbé coadjuteur, la réforme, déjà en vigueur à Senlis, y fut introduite, et de là s'étendit à une grande quantité de maisons du même ordre. Le nouvel institut prit le nom de congrégation des Chanoines réguliers de France.

Louis d'Espinay se décida, de concert avec les religieux, à introduire la réforme à Châtrices. Il signa à cet

Digitized by Google

effet, le 27 octobre 1641, un concordat avec frère Jean Didier, supérieur de l'abbaye de Saint-Memmie, près Châlons, mandataire et représentant de la congrégation.

Les religieux de Châtrices, désirant « se pourvoir de successeurs à leur caducité », déclarèrent volontairement consentir à ce que les religieux de la Congrégation de France fussent introduits à Châtrices et eussent la jouissance de l'église et des autres lieux réguliers, en supportant les charges dont eux-mêmes étaient tenus jusque-là. Une pension annuelle, variant de 200 à 400 livres, devait être servie par la congrégation aux chanoines contractants et il fut spécifié, en outre, que rien ne serait innové dans l'abbaye, « soit en meubles, jardins, sacristie et autres lieux ou appartenances, soit en créant de nouvelles dettes ou autrement ». Il est probable que, suivant l'usage, un local spécial fut affecté à ceux des anciens religieux qui ne quittèrent pas l'abbaye.

Les chanoines de la Congrégation de France, ou génovéfains, se levaient à cinq heures du matin et disaient matines à huit heures du soir. Ils jeûnaient, outre les jours d'obligation, toutes les veilles de fête de la Sainte Vierge, la veille de celle de saint Augustin, et, de plus, pendant tout le temps de l'Avent et pendant les deux jours qui précédaient le Carême. En général, ils étaient affectés au service des paroisses, ainsi qu'à celui des hôpitaux, des séminaires et des établissements d'instruction.

A Châtrices, plusieurs religieux étaient chargés de cours, sans doute à l'usage des novices. On trouve notamment, en 1750, le chanoine Dugazon en qualité de professeur de théologie de la dite abbaye et, en 1772, le chanoine Robert, professeur.

Digitized by Google

Il y avait, en dehors de ces cours, une classe pour les jeunes enfants. Celle-ci était tenue par un laïque ayant le titre de « régent des petites écoles ».

Comme vêtements, les génovéfains portaient une soutane de serge blanche avec un large collet. Dans l'intérieur du couvent, ils y ajoutaient, l'été, un bonnet carré noir et, l'hiver, un grand camail noir à capuchon. Au dehors, ils avaient un manteau noir semblable à celui des autres ecclésiastiques.

Les religieux qui signèrent le concordat au nom du couvent furent André Willaume, prieur; Nicole Heymin, prévôt; François Derecicourt; Claude Guillaume, sacristain; Nicolas Millet, tous prêtres. Un de leurs collègues, Nicolas de Roy, était absent. Il n'y eut aucune opposition.

Les religieux résidant à Châtrices étaient en général au nombre de huit à dix. En 1625, ils étaient dix. En 1641, comme nous venons de le voir, ils étaient six. Lorsque Beaugier prit des notes pour ses *Mémoires*, on en comptait huit. C'était la moyenne des autres abbayes champenoises du même ordre. Seul, Saint-Denis de Reims était beaucoup plus peuplé et comptait dix-huit religieux.

Dans le diocèse ancien de Châlons-sur-Marne, l'ordre de Saint-Augustin possédait, outre Châtrices, l'abbaye de Toussaints-en-l'Ile de Châlons, celle de Saint-Memmie, près la même ville, et celle de Notre-Dame-des-Vertus. Cette dernière n'existait plus que de nom au XVIIIe siècle.

La Congrégation de Sainte-Geneviève, à laquelle se rattachèrent également les abbayes de Toussaints et de Saint-Memmie, comptait, en France, 67 abbayes et 28 prieurés conventuels.

Digitized by Google

Louis d'Espinay d'Estelan demeurait ordinairement à Paris, paroisse Saint-Germain. Il mourut le 26 octobre 1644. Par son testament, daté du 19 octobre de la même année, il légua aux religieux de Châtrices « tout ce qui pouvait lui être dû par laboureurs, marchands de vins et autres personnes généralement quelconques, pour obliger lesdits religieux à prier Dieu pour lui ». Ce legs, d'après des pièces de procédures ultérieures, se monta à environ 20,000 livres.

Louis d'Épinay demanda à être inhumé dans l'église des Récollets de Brouage, « près la sépulture de défunt M. l'évesque de Marseille », son oncle. Il avait, pour son service personnel, deux valets de chambre, Laruine et Champagne, un cocher, Antoine, un cuisinier, Pierre, et deux laquais, Christophe et Germain.

XIII.

Le successeur de Louis d'Espinay fut le cardinal Alexandre Bichi, nommé abbé de Châtrices par une bulle des calendes de janvier 1645. Sa prise de possession eut lieu le 21 août 1646.

Ce prélat était né à Brême. Promu à l'évêché de Carpentras et à la dignité de nonce apostolique en France, il fut créé cardinal par le pape Urbain VIII en 1634. Il était également abbé de Saint-Pierre-aux-Monts de Châlons et de Montmajour en Provence.

Le cardinal Bichi ratifia, le 4 juin 1646, le concordat intervenu entre son prédécesseur et le couvent pour le partage des deux menses, et, de la ville lointaine où il résidait en qualité d'évêque, envoya au prieur de Chà-

Digitized by Google

trices, le 26 avril 1650, une lettre où il déplorait les premiers effets de la guerre de la Fronde. Cette lettre est ainsi conçue :

« Mon Révérend Père,

« J'ai receu la lettre que vous avés pris la peine de « m'escrire le 20e du mois passé, et j'ay veu dans icelle « avec un desplaisir bien sensible les incommodités que « les gens de guerre vous ont apportées depuis la défec- « tion de Mr le Maréchal de Turenne. Je vous envoie « ensuitte de ce que vous m'avés tesmoigné le désir, « une lettre pour M. de la Ferté (1). Je prie Dieu qu'elle « soit bien utile pour la conservation de mon abbaye, et « que les choses s'accomodent bientost en telle sorte « que vous n'ayés plus rien à souffrir, ny mesmes à « appréhender en vos quartiers. Je ne doute pas que, de « vostre costé, vous n'y contribuiés avec toute sorte de « diligences tout ce qui sera en vostre pouvoir, et que « vous n'y employés pareillement vos bonnes prières « auxquelles je me recommande, après vous avoir « assuré que je suis, mon révérend Père, vostre très « affectionné,

« A. cardinal Bichi.

« De Carpentras, ce 26e avril 1650. — P. Prieur « de Chastrices. »

Il ne rentre pas dans le sujet qui nous occupe de faire le récit des tristes événements dont la ville de Sainte-Menehould fut le théâtre pendant les guerres de la Fronde

(1) Le maréchal de la Ferté-Senneterre commandait l'armée royale.

Digitized by Google

et des désastres qu'elles occasionnèrent aux alentours. L'abbaye de Châtrices fut à deux doigts de sa perte, et cela, malgré les sauvegardes multipliées qui lui furent accordées par les chefs de corps des diverses armées, amies ou ennemies, en cantonnement dans le pays. Ces sauvegardes, qui ont été conservées, émanaient :

De Reinhold von Rosen, lieutenant-général des armées d'Allemagne et de Luxembourg (de Dampierre-le-Château, le 7 mars 1650);

De Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, Stirie, Carinthie, Carniole et Wirtemberg, évêque de Strasbourg (de Bruxelles, le 1er août 1651);

De Charles de Lorraine, marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldre, marquis du Pont-à-Mousson et de Nomeny, comte de Provence, Vaudémont, Blamont, Salm, etc. (15 août 1651);

Du ministre Brienne, adressée au marquis de la Ferté-Senneterre, maréchal de France, gouverneur pour le roi en Lorraine et Barrois et en son armée en Champagne (26 décembre 1651);

De Henri de Foix, comte de Meille, maréchal de camp des armées du roi et de Son Altesse Mgr le Prince (19 janvier 1652);

De Philippe-Emmanuel, comte de Ligniville, maréchal de camp des armées de Son Altesse (10 décembre 1655);

De François de l'Hospital, comte de Rosnay, ministre d'État, maréchal de France, gouverneur de Paris, lieutenant-général de Champagne (15 décembre 1655);

Enfin le roi Louis XIV, en personne, signa en faveur de l'abbaye quatre sauvegardes successives, l'une datée de Fontainebleau (16 juillet 1646); la seconde, de Châlons (2 décembre 1653); la troisième, de Paris (23 no-

Digitized by Google

vembre 1654), et la quatrième, de la même ville (25 février 1655). Il ressort, en particulier, de cette dernière, que l'abbaye servait de poste pour la garde du passage de la rivière d'Aisne, et que, sous ce prétexte, on y commettait de nombreux dégâts, de même que dans les propriétés avoisinantes.

L'abbaye, ainsi qu'il fut constaté par un acte de notoriété dressé, le 31 octobre 1667, par Claude Humbert, seigneur d'Ente (1), lieutenant criminel et civil au bailliage de Vitry, siège et ressort de Sainte-Menehould, fut par deux fois brûlée et pillée, « lors de quoy touttes leurs meubles et spéciallement leurs tiltres et papiers ont esté tous, ou du moins la plupart, consommez par le feu ou déchirez », et de plus, il fut reconnu « qu'en l'année 1652, que ladite ville de Sainte-Menehould fut assiégée par les ennemis de l'Estat, sur la fin du mois d'octobre (2), lesdits religieux abandonnèrent entièrement ladicte abbaye, où lesdits ennemis entrèrent aussy tost, et la pillèrent jusqu'aux ornemens servans à l'hostel, et, pour ce qui est des papiers, les rompirent ou jettèrent, tellement que là en ont veu des restes et lambeaux en quantité épars ça et là ».

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter à ce qui précède, pour la détermination des responsabilités, que les Français, qui investirent Sainte-Menehould, étaient commandés par le baron de Clinchamp ; les Lorrains, par le chevalier de Guise ; les Allemands, par le duc de Wirtemberg, et les Espagnols par le comte de Fuensaldagne.

(1) Ante, canton de Dommartin-sur-Yèvre.

(2) Date précise de l'investissement de Sainte-Menehould par l'armée du prince de Condé, à laquelle étaient jointes des troupes lorraines, allemandes et espagnoles.

Digitized by Google

On constate, à partir de l'année 1655, qu'il était tenu, à l'abbaye de Châtrices, conformément à l'ordonnance de Blois de 1579, des registres contenant les baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse. Ces registres, qui durent succéder à d'autres, détruits lors de la dévastation du couvent, étaient rédigés, soit par le prieur lui-même, soit par le chanoine faisant fonctions de curé desservant. A leur défaut, d'autres religieux en étaient chargés par intérim.

Le cardinal Bichi mourut à Rome, le 25 mai 1657.

Il eut, à Châtrices, un successeur qui, malgré sa haute naissance, y laissa un assez fâcheux souvenir.

Ce dignitaire, que les auteurs de *Gallia Christiana* désignent sous le nom de Claude Gallard de Béart, s'appelait en réalité Daniel de Galard de Brassac de Béarn. Il descendait d'une illustre famille, qui avait comme fief patrimonial la terre de Galard en Condomois et qui portait pour armes : *D'or à trois corneilles de sable, membrées et becquées de gueules, posées deux et une.*

Daniel de Galard avait été nommé, par le roi, abbé commendataire de Châtrices, contre François Loysel, docteur en théologie, choisi par le pape Alexandre VII. Sa prise de possession eut lieu le 1er avril 1659.

Ayant décidé de faire de l'abbaye le lieu de sa résidence habituelle, il se mit presque aussitôt, par ses procédés autoritaires et son caractère emporté, en opposition complète avec les religieux, qui, pendant la durée des fonctions de son prédécesseur, avaient pris l'habitude, par suite de l'éloignement de celui-ci, d'une indépendance à peu près absolue.

Les premières difficultés qui surgirent se rapportaient à des faits sans gravité, mais qui, faute de moyens

Digitized by Google

de conciliation, devinrent le point de départ de luttes sans fin.

Un partage des menses abbatiale et conventuelle, c'est-à-dire des parts respectives de l'abbé et des religieux, avait été signé en 1656, mais n'avait satisfait personne. L'abbé, après avoir eu vainement recours aux bons offices de l'archevêque de Toulouse, choisi comme arbitre, s'adressa à la justice séculière et fit intervenir le prévôt de Sainte-Menehould, qui n'eut pas plus de succès. En dernière ressource, Daniel de Galard prit le parti de présenter au roi une longue requête où il relata, dans un ordre peu méthodique et dans un style passablement décousu, les principaux griefs qu'il avait à reprocher à ses subordonnés insoumis. Il exposa, notamment, que, postérieurement au partage, il avait dû les contraindre de venir faire le service divin dans l'église à vive force de justice; qu'il avait été maltraité par eux en sa maison, outragé de fait et de paroles et presque pris au collet ; que les religieux avaient crié aux habitants de sonner sur lui, et qu'ils lui avaient rompu en plein jour la porte de son logis, « où son serviteur pensa estre estropié par lesdits religieux ».

Sa conclusion, qui ne manquait pas de fermeté, fut de demander au roi qu'on fît sortir les religieux actuels, aux offres d'en entretenir dix de l'ordre de Saint-Augustin, mais non de la réforme de Sainte-Geneviève ; que, si ceux qui se trouvaient là étaient maintenus, le prieur et les autres ayant charge ne fussent nommés qu'avec son consentement ; qu'aucun novice ne fût reçu sans son autorisation ; et que les religieux se tinssent prêts à répondre « par leur bouche en présence du s^r abbé », et en particulier le P. Chastelain et le P. Regnart, le premier « sur ce qu'il avoit crié sur lui aux habitants

Digitized by Google

de sonner la cloche », et le second « sur ce qu'il lui avoit dit qu'il étoit autant que lui, qu'il ne lui devoit rien, et qu'il l'avoit poursuivi plus de vingt pas, les poignets fermés, avec des parolles du dernier mépris ». En raison de ces faits, l'abbé, partisan déclaré de la discipline, demandait que les religieux en question « fussent conduits prisonniers à leurs frais et dépens, pour un tel attentat à ses bulles et à son brevet, dans le lieu où le présent procès sera instruit ».

Toute cette dramatique histoire dérivait, au fond, d'une malencontreuse porte permettant d'entrer dans le cloître par la cour de l'abbatiale, et que Daniel de Galard, pour être complètement chez lui, avait décidé de fermer de son côté, sans se préoccuper de savoir si les religieux, qui s'en servaient journellement, en ressentiraient quelque incommodité. De là, discussions plus ou moins courtoises, injures et enfin voies de fait ou semblants de voies de fait. Il y avait eu, du reste, toujours sans succès, une visite des lieux par Mgr l'évêque de Châlons.

Les religieux, de leur côté, adressèrent au roi « une réponse aux plaintes contenues dans un mémoire de Monsieur leur abbé, lequel mémoire ils ont eu beaucoup de peine à concevoir et à esclaircir ».

« M. l'abbé, remarquent-ils d'abord, dit qu'il faudroit un volume pour contenir ses plaintes contre les religieux. Si ses plaintes sont légitimes, il ne faudra pas beaucoup de papier, puisqu'il n'en peut faire qui soient bien fondées. » Il est, en effet, contre la vérité, selon eux, qu'ils aient jamais manqué de faire le service divin, et si, pendant quelque temps, ils ne l'ont pas célébré dans la grande église, c'est que celle-ci avait été ruinée par les guerres et que, dans l'intervalle, ils se sont servi

Digitized by Google

d'une chapelle. Ils ont même dépensé plus de douze cents livres pour faire remettre l'église en état, tandis que M. l'abbé n'a jamais voulu donner « un double » pour aider à la réparer.

Pour ce qui est du P. Chastelain, si celui-ci s'écria qu'il faudrait faire sonner la cloche pour amener des témoins, c'est que M. l'abbé lui avait porté sur l'estomac la pointe d'une épée nue et qu'il avait l'intention de faire connaître ainsi « qu'il le vouloit massacrer ». Mais il ne faut pas s'étonner, continuent les exposants, si M. l'abbé en agit de la sorte envers les religieux, « puisque, dans son abbaye, il a voulu faire assassiner les juges et officiers du Roy de Sainte-Menehould par ses serviteurs et par des païsans apostés, qui, même, ont été sur le point de massacrer quelqu'un de ces messieurs ». Malgré ces sanguinaires préparatifs, il n'y eut jamais à Châtrices, disons-le tout de suite, ni mort, ni blessé.

Pour ce qui est du P. Regnart, alors prieur, la vérité, disent les religieux, est que M. l'abbé, pour les troubler dans le passage de la porte de leur cloître (c'était là la grande question) à eux nouvellement confirmée par arrêt, n'a jamais cessé de les injurier et de les menacer. Un jour qu'un serviteur voulait faire passer par cette porte une barrique de vin, le P. Regnart s'y étant trouvé, — comme par hasard, — avec deux témoins, dans la pensée que M. l'abbé ne manquerait pas d'user de ses violences ordinaires, celui-ci descendit de sa chambre et faisant « à dessein », dit naïvement le mémoire, une querelle au P. Regnart, lui porta un coup de bâton pour le frapper à la tête, — sans l'atteindre, — l'appelant fripon, coquin, insolent et lui dit qu'il faudrait lui donner un coup de bâton. Ce à quoi le P. Regnart répondit qu'il était prêtre aussi bien que lui et que c'était chose indi-

Digitized by Google

gne de dire à un prêtre de semblables injures. Il se tenait, en parlant ainsi, tout proche « avec la dernière froideur » pour voir s'il exercerait sur lui quelque violence, afin de demander la protection du roi et de la justice. Mais l'abbé n'alla pas plus loin. Seulement, les deux témoins s'étant retirés, l'abbé, sans perdre de temps, abattit du revers de son bâton le bonnet carré du P. Regnart.

Ainsi se termina, sans effusion de sang, cette tragique aventure.

Les religieux rappelaient, en terminant, que, par sentence de Mgr de Chaalons, confirmée par arrêt, M. l'abbé avait été débouté d'avoir une clef du cloître et qu'il avait été ordonné que chacun se fermerait sur soi : « Si ce n'étoit pas ordonné, conclurent les religieux, il faudroit nécessairement le faire, vu l'humeur violente et inquiète de M. l'abbé, qui, infailliblement dans la suite des temps, causeroit quelque malheur. »

Le mémorable procès, dont on vient de lire la genèse, dura de 1656 à 1673, c'est-à-dire pendant dix-sept ans. Il est impossible, vu la vague ressemblance de cette histoire avec celle qui fut immortalisée par le chantre du *Lutrin*, de prendre au sérieux ces démêlés héroï-comiques. On murmure involontairement, devant ce monceau de pièces de procédure, ces vers d'un contemporain illustre :

> J'obtiens lettres royaux et je m'inscris en faux.
> Quatorze appointemens, trente exploits, six instances,
> Six-vingts productions, vingt arrêts de défenses,
> Arrêt enfin. Je perds ma cause avec dépens
> Estimés environ cinq à six mille francs (1).

(1) J. Racine. *Les Plaideurs*, 1668.

Digitized by Google

Daniel de Galard termina sa carrière agitée à Châtrices, le 16 avril 1679, ainsi qu'il résulte de son acte mortuaire, dont la teneur suit :

« Aujourd'hui dix-huitième avril mil six cent septante « et neuf, a esté enterré par moy soussigné, prieur et « pasteur de cette abbaye, Messire Daniel de Galard de » Béarn de Brassac, abbé commendataire de cette ab- » baye, dans l'église et sanctuaire de cette abbaye, comme » abbé dudit lieu, en présence de Grégoire Dommartin, « lieutenant de justice de Chastrices, et Claude Dixsaulx, « substitut du procureur fiscal de lad. justice, fait les « jour et an que dessus.

« Coquebert. — Dommartin. »

Daniel de Galard avait avec lui à Châtrices plusieurs membres de sa famille, parmi lesquels se trouvait son neveu, Louis de Galard de Béarn, fils d'Alexandre de Galard, seigneur de Saint-Maurice et de la Renardière. Louis de Galard mourut à Châtrices, dans la maison abbatiale, et fut enterré le 20 septembre 1671, en l'église de l'abbaye, du côté de l'évangile, devant le trésor (1).

XIV.

François-Ignace de Montsaulnin de Montal succéda à Daniel de Galard. Le nouveau bénéficiaire, qui avait

(1) Les auteurs de *Gallia Christiana* supposent à Daniel de Galard, un successeur du même nom, mort en 1679, et dont le prénom ne leur serait pas connu. L'acte d'inhumation qui précède permet d'affirmer qu'il n'y eut à Châtrices qu'un seul abbé appartenant à cette famille.

Digitized by Google

été auparavant abbé de Rigny et de Fontaine-Daniel, appartenait à la famille de Montsaulnin de Montal, originaire du Nivernais. Elle portait comme armes : *De gueules, à trois léopards d'or couronnés et posés l'un sur l'autre.*

François-Ignace était le second fils de Charles de Montsaulnin, comte de Montal, seigneur des Aubus et de Saint-Brisson, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur de Charleroi, lequel avait épousé, en 1640, Gabrielle de Solages.

Connu sous le nom d'abbé de Montal, il fut destiné, dès sa jeunesse, à l'état ecclésiastique. Le crédit de son père lui fit obtenir plusieurs abbayes considérables, qu'il résigna ensuite pour épouser Françoise Baillet de Daucourt, chanoinesse d'Epinal, dont il eut un fils qui mourut en 1743. L'abbé de Montal demeurait ordinairement à Paris, en sa maison du cloître Saint-Benoît, ainsi qu'il résulte d'un bail de 1680.

Antoine Fagon succéda à l'abbé de Montal. Il était fils aîné de Guy-Crescent Fagon, premier médecin de Louis XIV, surintendant du Jardin Royal (1), membre de l'Académie des Sciences, lequel avait épousé Marie Nozereau.

Antoine Fagon était abbé de Châtrices en 1682 et jouissait en même temps de l'abbaye de Saint-Méen de Gaël, diocèse de Saint-Malo. Il demeurait à Paris au collège de Navarre, montagne Sainte-Geneviève, suivant un bail de 1694.

L'Argonne s'était créée, sous l'ancien régime, une véritable réputation pour la fabrication du verre. L'implantation de cette industrie dans la région était due à

(1) Jardin des Plantes.

Digitized by Google

l'abondance du combustible, que l'on pouvait tirer, avec peu de frais de transport, des immenses coupes de la forêt, et à la facilité de se procurer les cendres de bois et de lessives, ainsi que le sable, nécessaires pour le verre. Toutes ces matières premières se trouvaient dans le pays et par conséquent ne payaient aucun droit d'entrée Il en était de même de l'*azur* (1), quand on le faisait venir de Paris, mais quand on le tirait de Strasbourg, provenant des mines de Sainte-Marie-en-Alsace, pays réputé étranger, il était dû un droit d'entrée en Champagne.

Les moines de Châtrices, grands propriétaires de bois, n'avaient pas été sans se rendre compte des avantages qu'il y avait pour eux à s'intéresser à cette industrie, et, dès le XVIe siècle, ils établirent deux verreries, l'une à la cense du Four-aux-Verres et l'autre à celle de Pologne. La cense du Four-aux-Verres se trouvait sur la rive droite de l'Aisne, un peu en amont de Villers-en-Argonne. Celle de Pologne était située à l'est de la forêt de Châtrices, sur la Biesme (2). On y fabriquait des objets de gros verre, tels que bouteilles, verres à boire, cloches de jardin, bonbonnes, etc. Il existait des fours de même genre à La Cavette, près de Sainte-Menehould, et au Bois-Japin, près de Triaucourt Après une certaine période de prospérité, ces divers établissements finirent par disparaître par suite des avantages que les ouvriers non nobles

(1) Oxyde de cobalt mêlé de fondants nitreux.

(2) Le nom de cet établissement paraît remonter à Henri III et permettrait peut-être de donner, comme date approximative de la fondation de la verrerie, l'année 1573, époque à laquelle ce prince, alors duc d'Anjou, fut élu roi de Pologne.

On dut, par analogie, appeler ce lieu du nom en question en raison de son éloignement relatif et du caractère agreste de la contrée environnante.

Digitized by Google

trouvaient à aller travailler dans le Clermontois, où leur sort était beaucoup plus prospère. Ils y étaient, en effet, exempts de la taille et de plusieurs autres impositions, ce qui leur fit déserter peu à peu les fours de Champagne.

Les religieux, qui tiraient de grands profits des verreries, essayèrent d'en établir une nouvelle, et, cette fois, dans les murs mêmes de l'abbaye.

Nombre d'ouvriers revinrent à Châtrices. La plupart étaient nobles, en raison de ce que, suivant les lettres-patentes accordées par divers souverains, dont le premier fut Philippe-le-Bel, fabriquer le verre n'était pas déroger. Un assez grand nombre de descendants de familles déchues purent, grâce à ces franchises, sortir d'une pauvreté humiliante, pour se livrer à un art intéressant, utile et rémunérateur.

Quelques noms méritent d'être tirés de l'oubli. C'est ainsi que fut baptisée en l'église de Châtrices, par le prieur Coquebert, le 18 janvier 1673, Catherine, « fille d'Anglebert du Buisson et de Marguerite de Gorlidor, ses père et mère, de cette paroisse, et gentilhomme verrier, laquelle a été tenue sur les fonts de baptême par Julien du Buisson et Catherine de Bigault aussy de cette paroisse ».

Le 9 juin suivant, fut également baptisée Marguerite, « fille de Mr Paul de Sceicourt, gentilhomme verrier, demeurant présentement en la verrerie de Châtrices ».

Enfin, en 1682, s'y trouvait encore M. La Verrière, leur collègue, natif de Verrières, demeurant en la cour de la Verrerie.

On travaillait avec émulation dans ces usines, au rapport du subdélégué Mathieu (1), et il n'y avait rien à

(1) *Archives de la Marne*. Série C, 2091.

Digitized by Google

craindre pour la malfaçon. Toutefois, comme les commandes arrivaient par à-coup, il survenait souvent, après une période de presse, des moments d'inactivité, pendant lesquelles les ouvriers-gentilshommes chômaient, de sorte que plusieurs furent réduits à mendier « l'épée au côté ». Cette raison et la cherté progressive du bois, provenant de la grande consommation qu'on en faisait, amenèrent la fermeture de plusieurs établissements parmi lesquels était celui de Châtrices.

Les religieux, malgré plusieurs échecs, ne se tinrent pas pour battus, et, dans le but de rétablir leur verrerie, s'entendirent avec « damoiselle Marguerite de la Mare, veuve de feu Monsieur de Heur, écuyer », stipulant pour elle-même. Les religieux lui donnèrent à bail, moyennant un loyer annuel de 500 livres, la partie de leurs locaux, dite la *Cour de la Verrerie,* sise en la cour de l'abbaye de Châtrices, ce qui indique que là s'était déjà trouvée la précédente usine. Une halle de soixante pieds de long sur quarante de large devait être construite aux frais des religieux, de manière que la preneuse put y installer un four et ses accessoires. Comme annexes, lui furent également cédées à bail les deux censes dites de la Basse-Cour de Châtrices.

On abandonna, dans le nouvel établissement, la fabrication du verre pour celle, plus délicate, du cristal.

La manufacture produisit un cristal fin, servant à faire des pièces de table et des miroirs à la façon de Venise. Un privilège pour la fabrication d'objets analogues ayant été concédé par le roi, le 9 juillet 1667, à des maîtres de verrerie établis à Verdun, ceux-ci écrivirent aux religieux pour leur donner connaissance du droit exclusif qu'ils avaient, tant à Verdun qu'à dix lieues aux alentours, de « faire et fabriquer dans la

Digitized by Google

verrerie que là ils ont fait construire, des cristaux, cristalins, glaces de miroirs et autres sortes de verres à la façon de Venise ». Cette réclamation, qui ne paraît pas avoir eu de suite, permet de spécifier le genre de travaux auxquels on se livrait à Châtrices. Les produits en étaient expédiés sur divers points de la France, tels que Paris, Orléans, Rouen et plusieurs autres grandes villes.

Les glaces de fabrication française étaient, à cette époque, une haute nouveauté. Venise, où, depuis le XIVe siècle, on était arrivé à remplacer les miroirs de métal par des miroirs de verre, avait eu, en France, jusqu'à l'administration de Colbert, le monopole de la vente de ces objets très recherchés. En 1688, c'est-à-dire une année avant l'ouverture de la cristallerie de Châtrices, Louis-Lucas de Néhou, ayant inventé, à Paris, le procédé du coulage des glaces, l'industrie naissante prit un grand essor et fit perdre à la production étrangère son privilège exclusif. La célèbre manufacture de Saint-Gobain, qui a subsisté, ne fut créée qu'en 1693.

La cristallerie de Châtrices ne fut pas administrée avec beaucoup d'ordre et ne tarda pas à péricliter. « On croit, dit le subdélégué Mathieu, que si elle n'a pas eu plus de durée, ça esté pour le peu de conduite de l'entrepreneur. » Des établissements similaires, qui avaient été fondés à la Grangette-aux-Bois et au Four-de-Paris, subirent le même sort pour des raisons à peu près analogues. On reconnut d'ailleurs, au Four-de-Paris, qu'il était plus lucratif de fabriquer du gros verre que de se livrer à la préparation plus minutieuse du cristal.

Digitized by Google

XV.

L'abbaye de Châtrices, vers l'époque à laquelle nous sommes parvenus, devait présenter un coup d'œil des plus pittoresques.

Au pied de la masse imposante des bâtiments réguliers, pressés autour de l'église, se développaient sur deux lignes les constructions plus basses qui encadraient la grande cour. Autour de cet ensemble d'édifices aux silhouettes variées, se groupaient le moulin, avec son tic-tac incessant et le frémissement de sa chute d'eau; plusieurs fermes, avec leurs troupeaux et leurs mille bruits rustiques; une briqueterie, avec son four, ses séchoirs, ses piles de matériaux et son dépôt de combustible, et une verrerie, halle noire et poudreuse, où des ouvriers, brûlés par une chaleur de fournaise, soufflaient et colportaient le verre en fusion.

Dans les intervalles, un certain nombre de maisonnettes, éparses le long du chemin qui côtoyait l'abbaye, au midi, formait ce qu'on appelait un peu pompeusement la Grande-Rue. Plus bas, près du pont, était un chantier de bois avec ses troncs d'arbres, ses dépôts de planches et ses charrettes. Si l'on ajoute à ce tableau l'enclos du Fréty, ou la Blanchirie, prairie d'environ un arpent où blanchissaient à la rosée d'immenses pièces de toile, on finit par avoir l'idée d'une maison religieuse vivant, pour une large part, d'entreprises agricoles, industrielles et commerciales, et qui était loin de présenter l'aspect morne et silencieux, qu'on se croit obligé, sur la foi de récits légendaires ou de notices surannées, de prêter uniformément aux asiles du recueillement, comme une mise en scène immuable.

Digitized by Google

Châtrices, aujourd'hui presque désert, était alors un centre d'activité et de production. Grâce à l'impulsion imprimée par l'abbaye, il renfermait une population deux ou trois fois plus forte que celle qu'on y trouve à l'heure actuelle. Plusieurs notables, tels qu'officiers de justice, receveurs, etc., y avaient leur résidence, sans parler d'un certain nombre d'employés subalternes, dont la présence était nécessitée par les multiples services de l'administration des domaines. Il y avait, entre autres fonctionnaires, un garde de traites foraines (1).

La présence de cet employé à Châtrices était motivée par le voisinage immédiat de l'évêché de Verdun, dont la Biesme formait la limite.

Les prairies de l'abbaye donnaient en général des produits de bonne qualité, mais les locataires n'en tiraient pas tout le parti possible par manque de bétail, pénurie qui se faisait sentir dans toute l'élection de Sainte-Menehould.

Le poisson des étangs, aussitôt après la pêche, était mis dans des viviers pour la table des religieux, vendu dans les environs ou expédié à Châlons et à Reims. « Toutefois, disait le subdélégué Mathieu en 1709, l'on a commencé depuis quelques années de le conduire à Paris, de telle sorte qu'il n'en reste que peu dans le pays. »

Les forêts fournissaient en abondance des bois de construction et de chauffage. Une grande partie de ce dernier était utilisé, dans les environs, pour l'alimentation des verreries. Le service des transports était

(1) François Jannequin, en 1704. — Les traites foraines étaient un droit perçu par l'État sur certaines marchandises à l'entrée et à la sortie du royaume.

Digitized by Google

fait, soit par des voitures dont les roues pesantes sillonnaient sans relâche les chemins raboteux qui conduisaient aux coupes, soit par des mulets munis d'un bât, et dont les sonnettes retentissantes donnaient à cette partie pittoresque de l'Argonne le charme et l'animation de certains sites alpestres.

Les produits des coupes, déduction faite de ce qui était nécessaire aux besoins du pays, était expédié, comme ceux des étangs, sur Reims et sur Châlons. On fabriquait beaucoup de merrain, bois de chêne refendu qui sert à faire les tonneaux. Le merrain était acheté par les vignerons de la Champagne, qui en faisaient venir aussi des forêts de la Lorraine et de l'évêché de Verdun.

Les bûches de la forêt de Beaulieu, ainsi que de celle de Châtrices, qui y attenait, flottaient à bois perdu, depuis l'année 1723, sur le ruisseau de Biesme, qu'on avait canalisé à grands frais. Les bûches suivaient le fil de l'eau jusqu'à la rivière d'Aisne, et, après avoir été rassemblées en radeaux, étaient conduites à Neufchâtel-sur-Aisne. De là, on les expédiait, par voie de terre, à Reims, à Soissons et dans tous les pays environnants. Ce mode de transport n'eut que peu de durée, par suite de l'obligation où l'on était de placer sur tout le parcours des ouvriers chargés de surveiller les marchandises et de repousser les bûches arrêtées.

La Biesme, faute d'entretien, finit par s'embourber, de sorte que les frais énormes, occasionnés par ce travail, furent en grande partie dépensés en pure perte.

Digitized by Google

XVI.

Le gouvernement de Louis XIV ayant entrepris une enquête générale sur le fait des armoiries, les religieux de Châtrices, mal renseignés sur la portée de cette décision, omirent de faire la déclaration exigée et eurent, un certain jour, la surprise de voir des fonctionnaires inconnus pénétrer, au nom du roi, dans l'office et la salle à manger du couvent, s'en faire ouvrir les armoires et examiner, l'une après l'autre, toutes les pièces composant leur modeste vaisselle d'étain.

Description fut faite des armoiries qui y étaient gravées : « *Deux fleurs de lis en pointe, à la fasce chargée de sept autres fleurs de lis, accompagnée d'un signe* (cygne) *et d'une autre fleur de lis.* » Cet écusson était surmonté de la mître et de la crosse abbatiales et entouré d'une branche de palme.

Les religieux, saisis de frayeur, offrirent presque aux agents de leur laisser emporter la compromettante vaisselle, mais ceux-ci se contentèrent de la confier à leur garde, après avoir eu soin de la compter.

Le couvent, après quelques jours de transes, finit par sortir d'embarras. On accepta les explications qui furent données et les armoiries furent inscrites à l'Armorial, à la date du 14 septembre 1697. Les armes de l'abbaye, qui paraissent avoir été quelque peu simplifiées par les commissaires royaux, furent enregistrées dans la forme suivante : « *Semé de France au cygne nageant d'argent,* » ce qui signifie qu'elles portaient un cygne d'argent sur champ d'azur, semé de fleurs de lis d'or. Le cygne nageant rappelait que l'abbaye était située sur la rivière

Digitized by Google

d'Aisne, et le semis de France qu'elle était sous la garde du roi.

Antoine Fagon, promu à l'abbaye de Bohéries, abdiqua son titre d'abbé de Châtrices en 1705. Il fut évêque de Lombez, puis de Vannes, et mourut le 16 février 1742.

Son successeur fut Augustin de Rosel, nommé le 30 mai 1705. Ce bénéficiaire dut demeurer à Châtrices, ainsi que diverses personnes de sa famille, car on y remarque, en 1706, un certain Jacques Savary, domestique de M. de Verneuil de Rosel, et, en 1711, Joseph Noël, valet d'écurie dans les équipages du même personnage, certainement parent de l'abbé.

Sous son administration, il y eut lieu de procéder à un travail d'une importance exceptionnelle, la reconstruction de l'église, qui tombait en ruines.

La première église du couvent, bâtie en briques rouges, renfermait si peu de matériaux d'une autre nature, que les piliers, dit un procès-verbal du temps, en étaient uniquement construits. On y remarquait diverses sculptures et un beau pavé de terre cuite émaillée, dont il a été retrouvé quelques débris.

Ce pavé était formé de carreaux de terre rouge très fine, ornés de dessins en émail opaque jaune de chrôme, représentant des figures géométriques, des arabesques, des feuillages et même des animaux chimériques et autres. Ces carreaux étaient vernissés. Leur épaisseur était de 24 millimètres environ, et leur longueur et leur largeur de $0^{m}14$. Quatre d'entre eux, ajustés l'un contre l'autre, formaient un motif complet.

La Société d'Agriculture de la Marne en possède quatre en bon état de conservation. Un cercle, formé de deux traits concentriques en émail jaune, est inscrit dans le quadrilatère formé par ces quatre carreaux

Digitized by Google

réunis. En exergue, entre les deux lignes qui décrivent le cercle, se lisent ces mots en belles capitales du XIIIe siècle : *COLINS ME FIST.* Cette légende est répétée deux fois de manière à occuper toute la circonférence du cercle. Le médaillon central et les quatre angles sont ornés de feuillages décoratifs d'un goût très pur. D'autres fragments, que nous avons retrouvés sur place, présentent des dessins différents et variés, mais toujours formés des mêmes éléments, émail jaune sur terre rouge vernissée.

Les carrelages de ce genre, bien que très rares, ne sont cependant pas particuliers à l'abbaye de Châtrices. Il en existait également dans l'église de Moiremont, et on en a trouvé de semblables, sous le second Empire, à Cernay-en-Dormois, dans une maison du village, et aussi à Servon-Melzicourt, sur l'emplacement de l'ancien hameau d'Haulzy. D'après une description qui en a été faite par M. Ed. de Barthélemy, ces derniers sont absolument identiques à ceux de Châtrices. Ils proviennent de la même fabrique, dont le siège est inconnu, et du même artiste : Colins, auquel était adjoint un collaborateur dont le nom : *HENRI DE HANAVT*, figure en exergue sur certains carreaux d'un dessin semblable à celui que nous avons décrit. Il n'est pas douteux que ce second nom ne se soit aussi trouvé à Châtrices.

Le carrelage, dont nous venons de parler, ne fut utilisé que pour la première église de l'abbaye. Lors de l'édification de la seconde, les restes de cette curieuse ornementation, peut-être détériorée et certainement passée de mode, furent jetés pêle-mêle dans les fondations, avec des morceaux de bas-reliefs et de statues préalablement brisés au marteau. Ce n'est que par des fragments mutilés qu'on en connaît l'existence.

Digitized by Google

Le bénitier de l'église était en fer fondu. Il se trouve aujourd'hui dans l'église de Villers-en-Argonne. C'est une sorte de grande cloche retournée sur elle-même, de manière à pouvoir contenir l'eau. Elle repose sur trois pieds en forme de griffes et est munie de deux anses figurant des gueules de lion. Des anneaux de fer sont passés dans ces anses. On lit, autour du bord extérieur, ces mots tracés en relief en grandes lettres assez maladroites :

FAICT. AV. ISLETTE. BASTIEN. BAILLET

Et, sur la partie moyenne, cette inscription retournée, c'est-à-dire se lisant de droite à gauche :

L'AN MDCV BASTIEN

Deux petits cartouches ovales, encadrant une branche de chêne, se trouvent au niveau de cette dernière.

Beaugier, qui écrivait un peu avant 1721, dit qu'on voyait dans cette église « quelques tombes des seigneurs de Dampierre et d'Élize, dont les incriptions sont effacées ». Indépendamment des abbés et des religieux, dont l'inhumation y était de droit, des laïques nobles et même des personnes de la plus modeste condition y étaient, en effet, souvent enterrés. C'est ainsi que, le 16 juillet 1688, Jean Bomarien, âgé de quatre-vingts ans, écuyer, seigneur de la Vivrier, ci-devant capitaine major des armées de S. M., demeurant à la cense du Bois-des-Chambres, fut inhumé en la basse aile de l'église de l'abbaye, en présence de tous les religieux, et que, le 26 janvier 1691, François Bastier, de la métairie de Moncets, fut enterré dans la nef (1).

(1) Les corps des religieux étaient déposés dans une tombe

Digitized by Google

XVII.

Cet édifice, qui tombait de vétusté, fut interdit en 1710 et aussitôt démoli. On décida de le remplacer par une église nouvelle, entièrement construite en pierres de taille. Le portail devait être accosté de deux tours carrées, également en pierre. Le devis de reconstruction se monta à la somme totale de 61,176 livres 2 sols.

Il ne subsiste absolument rien de ce monument, qui fut vendu à démolir lors de la suppression du couvent, mais un procès-verbal estimatif, dressé en 1791 par Jean-Chrysostome Cottrez, arpenteur général des Eaux-et-Forêts à Sainte-Menehould (1), en contient une description détaillée :

L'église qui a jusqu'à présent servi aux religieux et locataires des fermes du lieu et de celles qui sont éparses sur ce territoire, est artistement et solidement édifiée. Son portail et ses tours, d'une élévation majestueuse, sont en massifs de pierres de taille et briques; les murs de la nef, ceux des piliers intérieurs et extérieurs sont de semblables matériaux, d'une épaisseur proportionnelle à l'élévation. Le sanctuaire est orné d'un baldaquin en marbre de couleur, ainsi que le pavé. Les stalles du chœur sont sculptées, le pavé est en pierre morte et marbre noir, la porte en grillage de fer. La nef est bien ordonnée; de fortes barres de fer la traversent dans sa largeur pour prévenir l'écartement des murs. Un jeu d'orgues est en très bon état, ainsi que les bancs. Tous les bois de la

commune, placée au milieu de la nef. Les abbés, ainsi qu'il résulte de l'acte de décès de Daniel de Galard, étaient enterrés dans le sanctuaire.

(1) *Archives de la Marne*. Série L. Domaines nationaux. Châtrices.

Digitized by Google

charpente sont très sains et bien choisis, ainsi que ceux des beffrois dans les deux tours.

Il y avait, dans ce monument, qui servait d'église paroissiale, une chapelle particulière, contiguë au sanctuaire, et qui était réservée à l'abbé. Dans le riche mobilier qui le garnissait, on remarquait un aigle très beau, supporté par un pied décoré de sculptures, qui servait de pupitre pour les chantres, et un chandelier ouvragé, également en bois sculpté, destiné au cierge pascal.

On remarque à Châtrices, près de l'emplacement de l'église, c'est-à-dire à l'est de la grande cour du couvent, une statue de pierre, de grandeur naturelle, encastrée dans le mur d'une maison relativement récente. Cette statue, qui est privée de sa tête et de ses mains, représente une femme debout, enveloppée de vêtements assez élégamment drapés. Le corsage rappelle ceux que l'on portait vers le commencement du XVIIIe siècle. Cette figure, qui est en haut-relief, faisait partie de la décoration de l'église.

L'historien Beaugier, qui publia ses *Mémoires* en 1721, dit que les religieux firent, à la même époque, reconstruire à neuf tous les lieux réguliers. L'ancien cloître, qui était situé au nord de l'église et qui tombait de vétusté, fut abandonné. Une maison conventuelle neuve, de grande allure et de belles proportions, fut bâtie sur une terrasse, au midi de l'église, presque en face de la grande porte qui donne accès dans la cour de Châtrices.

Ce bâtiment subit le même sort que l'église, en 1792, et n'est plus connu que par la description qu'on en trouve dans le mémoire estimatif de Jean Cottrez, déjà cité :

Digitized by Google

La maison qu'occupoient les ci-devant religieux de Châtrices, a, sur la vaste cour commune, une belle porte cochère au centre de ses murs, qui sont très élevés, et à l'extrémité desquels il existe deux pavillons en ardoises ayant leur entrée sur le jardin de propreté (1), qui sert en même temps de cour, parce que les voitures peuvent tourner facilement dans les allées. A l'une des extrémités est la porte commune du couvent, auquel on arrive par une terrasse soutenue par un petit mur en assez bon état.

L'édifice, qui a cent quatorze pieds de façade entre ses deux ailes, qui en ont chacune vingt-quatre, a, au centre, ses deux portails sur l'une et l'autre des façades, au levant et au couchant. L'architecture, très bien observée, donne l'aspect de trois étages, qui s'élèvent, en partant du rez-de-chaussée, sur plus de quarante pieds de hauteur sur la principale façade, qui donne à l'exposition du levant sur le jardin.

Le tout est solidement construit en pierres de taille et briques d'un superbe échantillon. Tous les vestibules et la plupart des appartemens du rez-de-chaussée sont voûtés solidement, parce que les branches d'ogives sont en pierres de taille. Ils sont plats au premier étage et peuvent en bas comme en haut se distribuer en appartemens. Les escaliers, dont un en pierre de taille et solide construction, garni sur les rampes en fer, et l'autre en bois, sont placés aux deux extrémités de l'édifice dans les corps avancés.

Les appartemens, auxquels on communique par les vestibules du rez-de-chaussée, consistent en deux grandes salles sur les jardins, une troisième dans l'une des ailes sur celui de propreté, une grande cuisine à côté des deux premières salles, avec garde-manger donnant aussi sur le jardin potager, une salle immense, qui servait de billard, et que l'on peut distribuer en plusieurs appartemens, une autre chambre à côté et d'autres places vagues, vers l'église, dont on peut aussi tirer parti.

(1) Jardin d'agrément.

Digitized by Google

Le premier étage a son grand vestibule, dans lequel il subsiste un avancé garni d'un grillage de fer de trois pieds de hauteur pour communiquer au deuxième étage. L'un et l'autre comprennent chacun douze divisions formant douze chambres à coucher, dans la plupart desquelles il y a des alcôves à l'exposition du levant, sur le potager, et deux autres au couchant, dans les ailes, faisant en totalité vingt-huit appartemens hauts, dont un seul reste encore scellé (1). Ensuite du vestibule, vers l'église, est une autre place vague, dont on peut encore faire usage. Les greniers, auxquels il faut travailler, règnent sur toutes ces parties.

Cet édifice qui, par la construction de ses murs, d'une épaisseur remarquable, a coûté des sommes immenses, perd beaucoup de ses avantages par ses dégradations intérieures (2) et le produit annuel de cet édifice, avec ses dépendances, qui consistent en un très grand jardin, avec canaux et charmilles, ne peut être réellement apprécié.

Au midi de la maison conventuelle, se trouvait la procure (3), qui fut reconstruite à la même époque. Elle était située à peu près en face de l'entrée de la grande cour et se composait d'un bâtiment ayant quatre pièces au rez-de-chaussée et autant au premier. Par derrière s'étendait la partie méridionale du potager du couvent, à l'extrémité de laquelle, sur la rivière, était un cabinet à jour, c'est-à-dire une sorte de kiosque. Les dépendances de la procure allaient au midi jusqu'à la Grande-Rue.

On voit, par cette description, que l'abbaye de Châtrices, au XVIIIe siècle, était pourvue de bâtiments, non

(1) Ce devait être la bibliothèque, dont la clef fut confiée, en 1791, à la garde de Jacques Maupoix, procureur de la commune de Châtrices.

(2) Écrit en 1791.

(3) L'économat.

Digitized by Google

seulement confortables, mais luxueux, et qu'elle formait un lieu de résidence des plus attrayants. Un potager de quatre arpents s'étendait, derrière la maison conventuelle, jusqu'à la rivière d'Aisne. Il était dominé par une terrasse ornée, qui longeait la façade orientale de l'habitation des religieux et se continuait, au nord, jusque derrière l'église. Des charmilles encadraient les allées, et un grand canal reflétait, dans ses eaux tranquilles, les toits d'ardoise du logis des moines et la silhouette majestueuse de l'église.

Au nord du potager était un verger de trois arpents, qui attenait d'autre part à la façade orientale du vieux cloître et à la grange de la ferme.

Les forêts environnantes offraient aux religieux des buts d'excursion variés, mais un des endroits où ils se rendaient le plus volontiers était une fontaine ombragée de grands arbres, située dans la direction de Villers-en-Argonne, à quelques pas de la rivière d'Aisne. Cette fontaine, qui avait été mise sous le patronage de sainte Geneviève, fut décorée d'un petit édicule dans le goût du XVIIIe siècle, qui existe encore. La voûte de pierre de taille, qui recouvre le bassin, est surmontée d'un fronton, encadrant une petite niche dans laquelle était une statuette. Le tout est couronné d'une croix de pierre, entre les branches de laquelle se découpent des rayons, groupés en quatre faisceaux d'un effet décoratif. Des guirlandes de lierre recouvrent à demi ce petit monument, échappé par hasard à la pioche des démolisseurs.

XVIII.

Bien que, depuis le commencement du règne de Louis XIV, l'intérieur du royaume jouît d'une tran-

Digitized by Google

quillité relative, le voisinage des frontières occasionna plusieurs fois à Châtrices de vives alertes.

En 1709, année qui fut signalée par un hiver d'une rigueur terrible, à la suite duquel la famine se mit à sévir, le conseiller de La Mare fut désigné par le roi pour visiter l'élection de Sainte-Menehould et s'assurer des moyens à prendre pour conjurer le fléau.

Il se dirigea de Vitry vers cette ville, où il arriva le 22 juillet. Ayant appris qu'il y avait à l'abbaye de Châtrices beaucoup de blé en réserve, il s'y rendit en compagnie de M. Hocart, procureur du roi. De retour à Sainte-Menehould, il eut la surprise d'apprendre du comte de Maurecourt, gouverneur des bords de la Meuse, qu'un parti de la garnison de Trarbach (1), qui réquisitionnait le pays, était venu se porter dans la forêt d'Argonne pour le surprendre, et que le chiffre de sa rançon avait été fixé, d'avance, à la somme de cinquante mille écus. Le prudent conseiller s'empressa de se replier sur Vitry, d'où il put, sans danger, envoyer des instructions dans les localités qu'il était chargé de visiter (2).

Pendant la campagne de 1712, un officier de l'armée des Pays-Bas, le major Growestein, tenta, à travers l'Argonne, une incursion d'une audace inouïe. Ce personnage, dont le nom est encore fâcheusement célèbre dans la région, était quartier-maitre général au service des États-Généraux des Provinces-Unies et gouverneur de la ville de Berg-op-Zoom. A la tête d'un détachement de dragons et de housards de l'armée du prince

(1) Prusse Rhénane.

(2) Cl. Buirette. *Histoire de la ville de Sainte-Menehould*, t. II, p. 396.

Digitized by Google

Eugène de Savoie, il arriva, le 13 juin, par Saint-Jean-sur-Tourbe, Courtémont et Chaudefontaine, aux portes de la ville de Sainte-Menehould.

Il fit aux habitants, qui se préparaient à se défendre, plusieurs sommations si énergiques, que la ville se décida à se rendre et à livrer deux ôtages pour répondre des contributions qu'il exigea. Il posa même cette condition extraordinaire que « si un bourgeois avoit la hardiesse de tirer un seul coup de fusil, qu'il n'y auroit quartier pour âme qui vive et que l'on mettroit toute la ville à feu et à sang (1) ».

Growestein traversa Sainte-Menehould avec tambours et trompettes, salué aux portes par les bourgeois de garde, qui battirent la caisse à son approche. De là, il marcha sur Verrières, « près l'abbaye de Chartrices », et, par Villers-en-Argonne, Évres, Pretz et Beauzée, atteignit le pays messin. Poursuivi tardivement par le maréchal de Coigny, il put regagner les Pays-Bas sans être inquiété.

Growestein, étant le dernier partisan qui ait fait apparition dans l'Argonne, y est devenu un personnage légendaire, que l'on rend responsable de tous les méfaits commis dans le cours de trois ou quatre siècles. On va même jusqu'à attribuer à la terreur qu'il inspira, la création des immenses souterrains, ou *bauves*, qu'on retrouve sous certains villages de Champagne et qui datent apparemment des âges préhistoriques (2).

(1) *Journal de la course faite en la campagne 1712, par Mr de Growestein, tenu par Henri Messer, écuyer dudit général.* (*Revue de Champagne et de Brie*, t. IV, p. 395.)

(2) Cl. Buirette, dans son *Histoire de la ville de Sainte-Menehould*, met à sa charge un pillage de l'abbaye de Châtrices, qu'il n'aurait pas eu matériellement le temps d'accomplir, s'il y fût passé.

Digitized by Google

Augustin de Rosel mourut en 1719.

Son successeur fut Jean de Caulet, aumônier du roi, fils d'un président à mortier du Parlement de Toulouse et petit-neveu du célèbre Étienne-François de Caulet, évêque de Pamiers. Il était né à Toulouse le 6 avril 1693.

Sa nomination, en qualité d'abbé de Châtrices, eut lieu le 8 janvier 1721. Il demeurait à cette époque à Paris, rue Jacob, paroisse Saint-Sulpice.

Jean de Caulet fut promu évêque et prince de Grenoble en 1725. Il donna à l'assemblée générale du clergé de France, qui devait se tenir en 1730, une déclaration détaillée des biens et revenus de la mense abbatiale de Châtrices (1), revenus qui se seraient montés, suivant son dire, à 8,556 livres de recette brute, desquelles il y aurait eu à déduire 2,055 livres pour charges diverses, ce qui donne un total net de 6,501 livres.

Si certaines sources de revenus furent, dans ce document, l'objet d'indications exactes, il n'en est pas moins vrai qu'il y eut des omissions, et que l'évaluation des recettes fut, à dessein, portée au chiffre le plus minime, dans le but de se soustraire à des charges fiscales.

Ce qui le prouve est la confrontation de ce revenu fictif avec celui de plus de 25,000 livres, que donna réellement la mense conventuelle en 1789, suivant les comptes présentés au directoire du district par le Père Lashermes, dernier prieur (2). La mense abbatiale jouissant, d'après les conventions faites entre l'abbé et les religieux, d'un revenu égal, sinon supérieur à celui

(1) Voir le texte de ce document à la fin du volume.

(2) Exactement 31,069 livres 3 sols de recette brute qui, en déduisant 5,410 livres 11 sols de dépenses fixes, donnent un revenu net de 25,658 livres 12 sols. (*Archives de la Marne*. Série L. Domaines nationaux. Châtrices.)

Digitized by Google

de la mense conventuelle, on peut admettre, sans exagération, que l'abbaye de Châtrices était susceptible de produire, année moyenne, un revenu net réel d'environ 50,000 livres.

Il y a d'autant moins de raison d'en douter, que les religieux, au commencement du XVIIIe siècle, reconstruisirent, comme on l'a vu, dans des proportions grandioses, tous les lieux réguliers et l'église, et que, malgré les sommes « immenses (1) » dépensées à cet effet, l'abbaye ne contracta pas d'emprunt, ne subit aucune gêne et resta aussi florissante que par le passé.

La déclaration de l'abbé de Caulet fait connaître que les immeubles ruraux de l'abbaye étaient alors en régie et gérés par un receveur comptable, à l'exception de cinq fermes et de prés loués à prix d'argent.

Le receveur de « Mgr de Grenoble » se nommait Pierre Vidal. Sa fille, Marie-Françoise, épousa à Châtrices, le 27 avril 1739, Claude-Étienne Bonjour, depuis avocat au Parlement, écuyer, conseiller du roi, contrôleur ordinaire des guerres et seigneur de Vienne-la-Ville.

Ce dernier eut une fille, Jeanne-Marie-Louise, qui épousa à Châtrices, le 14 juin 1766, Marc-Antoine de Chamissot, seigneur de Villers-en-Argonne et du Vieil-Dampierre, capitaine au régiment de Champagne et chevalier de Saint-Louis.

Aux termes de la déclaration de Jean de Caulet, les bois de l'abbaye avaient été dégradés par le précédent bénéficiaire, Augustin de Rosel. Il ne faudrait cependant pas croire, d'après cette observation intéressée, que le dommage fut très grave, car les forêts appartenant au clergé n'étaient pas laissées à la gestion arbi-

(1) Procès-verbal de J. Cottrez, déjà cité.

Digitized by Google

traire de leurs détenteurs. L'État les avait assimilées, comme exploitation, aux domaines de la couronne, et il ne dépendait pas du titulaire d'un bénéfice d'y prendre ce qui lui convenait. L'ordonnance sur les Eaux-et-Forêts, rendue en 1669 par Louis XIV, en confirmation de précédentes ordonnances de 1573 et 1597, confia l'administration de ces biens aux maîtrises royales, par les soins desquelles était constitué uniformément un quart en réserve et le reste aménagé en coupes périodiques. Il était interdit au bénéficiaire de faire abattre un arbre réservé, sans y être autorisé par lettres patentes, ce qui explique une requête adressée au grand-maître des Eaux-et-Forêts, par les religieux de Châtrices, à l'effet de prendre les bois nécessaires au rétablissement de leur pont.

La seigneurie de Passavant, par suite des dispositions prises lors de la création du bourg, se trouvait partagée par moitié entre les religieux de Châtrices, d'une part, et le roi de France, de l'autre, ce dernier en qualité d'héritier des comtes de Champagne. La part du roi, tenue par des seigneurs engagistes, était passée, depuis Henri III, à une branche de la maison de Nettancourt-Vaubecourt.

Usant du prestige de leur naissance et de leur situation, les représentants de cette famille finirent par s'attribuer le droit de percevoir, à l'exclusion des religieux de Châtrices, la totalité des taxes seigneuriales dues par les habitants, notamment celles de dix sols de cens par chaque arpent de vigne et de trois sols de bourgeoisie par chaque ménage plein. Il est, du reste, à remarquer que ces taxes étaient supérieures à celles fixées par la charte communale.

Les religieux protestèrent et, après une procédure

Digitized by Google

régulière, furent confirmés dans leurs droits par arrêt du Grand Conseil du 26 mars 1736. Cette sentence fut rendue contre François d'Haussonville de Vaubecourt, évêque de Montauban, seigneur engagiste de Passavant, et Marie d'Haussonville de Vaubecourt, veuve de François, comte d'Estaing, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Douai.

Le 20 juillet 1740, les religieux de Châtrices traitèrent avec le sieur de Morlan, ancien colonel du régiment de Beauce, pour l'acquisition de la ferme du Jardinet, située à Passavant, dans un pittoresque vallon, dominé au nord par la côte Collet et au midi par celle du Château.

Cette propriété comprenait « le château du Jardinet, accins et dépendances qui consistent audit château, bâtiments entourés de fossés, jardins potagers et à arbres qui l'environnent aux devant, derrière et aux costés ». Une pièce de trente verges, appelée l'Étang-la-Ville et appartenant à des habitants de Passavant, était enclavée dans les jardins du Jardinet. Le prix d'achat fut fixé à la somme de 16,000 livres. Il reste de cette résidence une enceinte de fossés rectangulaires à demi comblés mais très larges. La maison a disparu depuis longtemps.

Jean de Caulet vint, en 1737 et en 1759, à Châtrices, où il procéda, la première fois, à une inhumation, et, la seconde fois, à un baptême. Il mourut à Toulouse, le 27 septembre 1771, laissant une belle bibliothèque qui fut acquise par la ville de Grenoble, pour être mise à la disposition du public. Il avait, du reste, composé lui-même quelques ouvrages relatifs à des matières ecclésiastiques et dont on ne connaît plus guère que le titre.

Digitized by Google

XIX.

Le successeur de Jean de Caulet, à Châtrices, fut Louis-Joseph de Toulouse-Lautrec, vicaire général du diocèse d'Aleth, dont la prise de possession eut lieu le 18 mai 1772.

Ce dignitaire descendait d'une illustre famille originaire du Languedoc, qui portait comme armes : *Écartelé, aux 1 et 4, de gueules à la croix de Toulouse d'or* (Toulouse) ; *et, aux 2 et 3, de gueules au lion d'or* (Lautrec).

Il ne paraît pas qu'il se soit passé, à Châtrices, depuis sa nomination jusqu'à l'année 1789, d'incident méritant d'être signalé. Mais si les débuts de cette période furent calmes et prospères, la fin en fut marquée par une secousse si terrible qu'elle bouleversa de fond en comble le vieil édifice dont nous avons essayé de retracer l'histoire.

L'Assemblée Nationale, qui, le 2 novembre 1789, avait déclaré mettre à la disposition de l'État les biens immenses appartenant au clergé, décréta, le 13 février 1790, la suppression des vœux religieux et des ordres monastiques. Il fut décidé, par compensation, qu'une pension viagère serait servie par l'État aux réguliers dépossédés et que quelques maisons conventuelles non dotées seraient conservées, pour permettre à ceux qui le voudraient de s'y retirer.

L'avenir se chargea de rendre ces promesses à peu près illusoires.

En exécution des décrets de l'Assemblée Nationale, il fut procédé par la nouvelle municipalité de Châtrices, le

Digitized by Google

28 avril 1790, à l'inventaire du mobilier qui se trouvait au couvent.

Après avoir déterminé ce qui appartenait en propre aux religieux et que ceux-ci furent autorisés à emporter, c'est-à-dire les meubles qui garnissaient leur chambre, leurs habits et linge et leur argenterie personnelle, deux parts furent faites du reste.

La première, composée du mobilier, de l'argenterie, des ornements et du linge de l'église et de la sacristie, de l'argenterie de table et de tous les livres et papiers que renfermait la bibliothèque, fut placée sous scellés et confiée à la garde du s^r^ Jacques Maupoix, procureur de la commune, auquel on remit les clefs de l'église, de la sacristie et de la bibliothèque.

L'autre part, d'après les ordres du directoire du district, fut mise en vente à Châtrices, le 26 janvier 1791 et les jours suivants, par le ministère du s^r^ Nicolas Thiébault, huissier royal à Passavant. Une quantité de meubles et d'objets de toute espèce, dont quelques-uns offraient une réelle valeur artistique, fut adjugée aux prix les plus minimes (1).

Les objets ayant servi au culte furent conduits à Sainte-Menehould et, en attendant qu'il fut statué à leur égard, déposés dans une chambre des religieuses de cette ville. Ils se trouvaient encore en cet endroit, le 14 novembre 1792.

Après la liquidation du mobilier, vint celle des immeubles.

Suivant les ordres du directoire du district, il fut procédé, par experts, à l'estimation de ceux-ci. Celle des

(1) On trouvera, à la page 107, un extrait de la vente du mobilier.

Digitized by Google

bâtiments du couvent fut confiée au sr Jean-Chrysostome Cottrez, de Sainte-Menehould, ancien inspecteur des routes, « actuellement arpenteur général des Eaux-et-Forêts du cy-devant département de Champagne ». Son rapport, daté du 10 mai 1791, fut aussi soigneusement élaboré pour le fond qu'intéressant pour la forme.

Les immeubles ruraux furent successivement vendus par adjudication, à partir du 4 janvier 1791. Ces ventes concernaient les fermes, les prés et les étangs. Les bois ne furent pas mis aux enchères et furent réunis aux domaines de l'État (1).

Les anciens locaux de l'abbaye, c'est-à-dire l'abbatiale, le vieux cloître, l'église et la maison conventuelle, estimés par l'expert à la somme totale de 41,019 livres, furent adjugés, le 15 novembre 1792, « l'an premier de la République Française », au citoyen Jean-François Laidebeur, maçon, demeurant à La Neuville-au-Pont, pour la somme de 57,500 livres. L'acquéreur, peu intéressé par l'aspect monumental de ces superbes édifices, s'empressa de les démolir de fond en comble et en débarrassa si soigneusement la surface du sol, qu'on aurait bien de la peine aujourd'hui, sans le procès-verbal d'expertise qui a été conservé, de se rendre compte de leur emplacement respectif, même d'une manière approximative.

Le P. Jacques Lashermes, ci-devant prieur de l'abbaye, continua à remplir, en qualité de curé de la paroisse, les fonctions d'officier de l'état-civil jusqu'au 28 juin 1792. La commune de Châtrices, qui avait d'abord été rattachée au canton de Verrières, district de Mon-

(1) Voir, à la page 104, l'analyse de la vente des principaux immeubles.

Digitized by Google

tagne-sur-Aisne, passa à celui de Sainte-Menehould. lors de la suppression du canton de Verrières. Son premier maire fut le sr Louis Galichet, et son premier adjoint le sr Jean Péry. La signature du premier figure sur les registres de l'état-civil à partir du 20 avril 1793.

La destinée de cette petite commune, depuis le commencement du XIXe siècle, n'offre plus rien d'assez saillant pour mériter qu'on s'y arrête. Elle comptait, avec les fermes de Châtillon, du Four-aux-Verres, du Hallandrier et du Pissotel, aujourd'hui détruites, et celle de Grigny et de Moncets, qui ont été rattachées depuis à la commune d'Élize, une population totale de 177 habitants en 1806. Actuellement, avec les écarts, la même commune en comprend 135, mais le centre communal, c'est-à-dire Châtrices même, n'en contient pas plus de 46.

Digitized by Google

Liste chronologique des abbés de Châtrices (1).

1. Eustache, 1142 à 1145.
2. Aimard, 1154, 1170.
3. Philippe, 1191.
4. Pierre Ier, 1196.
5. Milon, 1200, 1204.
6. Guibert ou Imbert, 1212.
7. Pierre II, 1220, 1221.
8. Aubert, 1230, 1260.
9. Jean Papelard, 1304, 1312.
10. Guillaume, 1331, 1350.
11. Georges Aubry-Massin, antérieurement à 1390.
12. Georges de Paris, 1390.
13. Jean Le Lièvre, 1434, 1455.
14. Thierry Petit, 1537.
15. Remy de Boussu, 1548.
16. Louis de Mainternes, 1568, 1574.
17. Arthus d'Espinay, 1615.
18. François d'Espinay, 1623, 1625.
19. Louis d'Espinay, 1636, 1644.
20. Alexandre Bichi, 1645, 1657.
21. Daniel de Galard de Brassac, 1659, 1679.
22. François-Ignace de Montsaulnin de Montal, 1680.
23. Antoine Fagon, 1682, 1705.
24. Augustin de Rosel, 1705, 1719.
25. Jean de Caulet 1721, 1771.
26. Louis-Joseph de Toulouse-Lautrec, 1772 à 1790.

Liste chronologique de religieux de l'abbaye de Châtrices.

1625.

Nicole Hesmin, prieur.
Henry Le Roy, prévôt.
Nicole Roland.
Claude Guillaume.
François Derecicourt.
Janson Poussart.
Jean Collard.
Nicolas Herbinot.
Jean Chesmin.
Henry Petit.

(1) Les dates indiquées dans cette liste sont les premières et les dernières connues se rapportant à chaque abbé.

Digitized by Google

1641.

André WILLAUME, prieur.
Nicole HEYMIN, déjà nommé.
François DERECICOURT, d°
Claude GUILLAUME, déjà nom.
Nicolas MILLET.
Nicolas DE ROY.

1660 à 1670.

LE DOUX, prieur.
DOMMARTIN, sous-prieur.
Jean LHUILLIER.
François LALLEMANT.
DE SAINT-GOBRET.
DU PONSSEL.
Jacques DU PONT.
ICHETIER.
LE VAYER.
P. RENSOY.

1670 à 1680.

R. LÉVESQUE, prieur.
COQUEBERT, prieur.
P. REGNART, prieur.
Nicolas GIVRY.
LE JUGE.
N. HUSSENOT.
WARRÉ.
G. CHASTELAIN.
Mathieu CRETON.
JOLY.
DEBEAUFORT.

1680 à 1690.

DROILLARS, prieur.
DALMAS, prieur.
J. AUBRY, sous-prieur.
CORDIER, procureur.
N. NOBLET.
DE BRAGELONGNE.
GAUDRIOT.
André COLLAS.
G. FAUCONNET.
LAIGNEAU.

Digitized by Google

1690 à 1700.

Simon Amé, prieur.
Lebrun, prieur.
Le Vautrel, sous-prieur.
De Béruze.
Auger.
Berger.
Lesigne.

1700 à 1710.

G. Médard, prieur.
N.-S. Piget, prieur.
Boucher, desservant.
Clicquot, desservant.
Regnier.
Chareit.
Verzeau.
Claude Alforty.

1710 à 1720.

Chaillon, prieur.
Charles Duvaucel de Vaucardel, sous-prieur.
L. Scoffier, desservant.
H. Frozon.
G. Stas.
Forest.
Jouault.
Mestivier.

1720 à 1730.

Cordier, sous-prieur.
Ch.-Pierre Orry, sous-prieur.
De Grigny, desservant.
René de Roussille.
Porcher.
Surget.
Caron.

1730 à 1740.

Dubois, prieur.
Nas Lequeux, prieur.
Lhoest, sous-prieur.
Le Gouverneur, desservant.
De Ris.
Le Leu.
Jean le Givre.
Cousinat.
Richard.
Bigot.
N. Viard.

Digitized by Google

1740 à 1750.

Regnauld, prieur.
Loisson, prieur.
Belon, sous-prieur.
Barbé, desservant.
Delattre, desservant.
Den de Vieil-Dampierre.
Mopinot.
Jacobé.

1750 à 1760.

Peyraud, prieur.
De Buigne, prieur.
Maujean, sous-prieur.
Huvelle, desservant.
Champenois, desservant.
Bezanson, desservant.
Dugazon, profr de théologie.
Faynot.
Thebaud.
Laffon.
Cazalis.
Plouvyé.
George.

1760 à 1770.

Bergeat, prieur.
Taitbout.
Barruel.

1770 à 1780.

Detté, prieur.
Jeunehomme, prieur.
Géruzet, procureur.
Robert, professeur.
Paupaille.
Fatio.

1780 à 1790.

Roblot, prieur.
Lasherines, dernier prieur.
Hibert.
Nicolas Pérignon.
Pérignon.
Brulé.
Delaporte.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

Bulle de Confirmation des biens de l'abbaye de Chatrices promulguée par le pape Célestin III (1197).

Celestinus episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Petro, abbati monasterii sancte Marie Castriciencis, ejusque fratribus, tam presentibus quam futuris, regularem vitam professis. In P. P. M.

Pie postutatio voluntatis debet effectu prosequente compleri, ut et devotionis sinceritas laudabiliter enitescat, et utilitas postulata vivere indubitanter assumat. Sicut, cum injusta poscentibus nullus tribuendus assensus, ita legitima postulantium non est differenda petitio.

Quapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus clementer annuimus, et prefatum monasterium sancte Marie Castriciensis, in quo divino mancipati estis obsequio, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et presentis scripti privilegio communimus. Imprimis siquidem statuentes ut ordo canonicus, qui secumdum Deum et beati Augustini regulam in eodem loco institutus esse dignoscitur, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur.

Preterea, quascumque possessiones, quecumque bona idem monasterium impresentiarum juste ac canonice possidet, aut in futurum, concessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis, prestante Domino, poterit adipisci, firma vobis et vestris successoribus et illibata permaneant.

In quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis :

Locum ipsum Castriciis, in quo prefatum monasterium situm est, cum ortis, molendinis, pratis, silvis, aquis et aliis pertinentiis suis.

Curiam de Moncellis, cum omnibus pertinentiis suis.

Digitized by Google

Curiam de Haconvallis, cum pertinentiis suis.

Terram Sancti Vitoni, sitam intra Sumalvam et Elpontem, cum omnibus usibus, tam in terragiis quam decimis.

Predium de Verno, a nobili muliere Hermesenda vobis concessum.

Silvam, que dicitur Communalia, cum omnibus usibus, quam vobis dederunt Radulphus de Sancta Manehilde, Dudo de Claromonte, Milo, advocatus Belli loci, Manasses, castellanus de Vitriaco, Rainaldus, comes de Domnapetra.

Vias, aquas, pascua totius terre, que est, in comitatu Stadunensi, a Rainaldo comite vobis concessa.

Et omnia que dederunt vobis Hugo, filius Ebali, et Habertus, filius Dudonis de Lavois.

Et quicquid contulerunt vobis, in allodio de Elisia, Willelmus de Burgo et Gualterus e Busei (1).

Et pascua que Oudo Ferrans vobis, cum consensu heredum suorum, contulit.

Et partem allodii de Vallecurti, quam vobis contulit Verricus Bubalus.

Et pascua que Petrus, filius Gippuini de Dompnapetra, tam in allodiis quam in advocatiis et feodis vobis concessit.

Et sex solidos provinienses, quos contulit vobis Ledvidis, filia Gualteri clerici de Argerio, apud Verno singulis annis persolvendos.

Et partem decime de Capella, vobis a Reniarde, filia Hugonis clerici, concessam.

Et carrucatam terre, in finibus Moncellorum et Elisie sitam, quam dedit vobis Guido Macharius de Sancta Manehilde.

Et partem quam habebat in pratis de Noereio que idem dedit vobis.

Et quicquid Radulfus Bubalus dedit vobis, inter Evram et Assonam, in decimis de Elisie, in pratis, terris cultis et incultis, cum proventibus suis.

(1) Le texte porte *Ebusei*.

Digitized by Google

Et allodium de Puteolis, quod dedit vobis Manasses, castellanus de Vitriaco, fratribus suis consentientibus, sub censu trium solidorum catalaunensium.

Et pascua in finibus de Erponte, vobis ab Alberto de Vitriaco, filio Guidonis à la buche concessa.

Et sex sextarios bladii, quos debet vobis ecclesia de Monasterio in Argonia, annuatim solvendos pro terris de Rotonchampe et de Wadonru.

Et partem allodii Vallicurtis, quam contulerunt vobis Radulfus Bubalus et Milo frater ejus, cum sex solidis censualibus apud Verno persolvendis.

Et tres minas frumenti et campum viginti jugerum, situm inter curiam de Moncellis et Braus, et Leodegarii pratum, quod abbas sancti Remigii cum concessu sui capituli vobis sub censu quinque solidorum catalaunensium contulit.

Et prata que fuerunt Arnulfi.

Et silvam inter Grinium et Leodegarii pratum.

Et pratum juxta Villare quod dicitur Alnetum.

Et altare de Rotuncamp, quod vobis Boso, catalaunensis episcopus, contulit sub censu duodecim denariorum.

Altare sancti Georgii et capellam, que est in Veteri Domnapetra, quam dedit vobis Guido, catalaunensis episcopus.

Et quatuor sextarios bladii et decem et octo denarios censuales, quos dedit vobis Johannes, filius Hugonis de Copelville.

Et viginti solidos, singulis annis persolvendos ab eredibus Helesendis de Busceio, quos dedit vobis Cecilia de Claromonte cum eredum suorum consensu.

Domos et vineas quas apud Catalaunum possidetis.

Domum et vineas et quicquid habetis apud Visiniolum.

Sane novalium vestrorum, que propriis manibus aut sumptibus colitis, sive de nutrimentis animalium vestrorum, nullus a vobis decimas exigere vel extorquere presumat.

Liceat quoque vobis clericos vel laicos, liberos et absolutos, seculo fugientes, ad conversionem recipere et eos absque contadictione qualibet retinere. Prohibemus insuper et nulli

Digitized by Google

fratrum vestrorum liceat, post factam in vestro monasterio professionem, nisi arctioris religionis obtentu, absque abbatis sui licentia, de eodem loco discedere. Discedentem vero absque communium litterarum cautione nullus audeat retinere.

Interdicimus etiam ne cui liceat in vos, vel ecclesias vestras, sine manifesta, et rationabili causa, excommunicationis vel interdicti sententiam ferre, seu vos novis et indebitis exactionibus fatigare, libertates quoque et immunitates antiquas et rationabiles et consuetudines monasterio vestro concessas et hactenus observatas ratas habemus, et eas perpetuis temporibus illibatas permanere sancimus.

Cum autem generale interdictum terre fuerit, liceat vobis, clausis januis, et exclusis excommunicatis et interdictis, non pulsatis campanis, subpressa voce divina officia celebrare.

Crisma vero, oleum sanctum, consecrationes altarium seu basilicarum, ordinationes canonicorum vestrorum, qui ad sacros fuerint ordines promovendi, a diocesano episcopo, si catholicus fuerit et gratiam atque communionem apostolice sedis habuerit, vobis gratis et sine pravitate aliqua volumus exhiberi.

Obeunte vero te, nunc ejusdem loci abbate, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi qualibet surreptionis astutia seu violentia preponatur, nisi quem fratres communi consensu vel fratrum pars consilii sanioris secundum Dei timorem et beati Augustini regulam providerint eligendum.

Sepulturam quoque loci ipsius liberam esse decernimus, ut eorum devotioni et extreme voluntati, qui se illic sepeliri deliberaverint, nisi forte excommunicati vel interdicti fuerint, nullus obsistat, salva tamen justicia ecclesiarum illarum a quibus mortuorum corpora assumuntur.

Decernimus ergo ut nulli omnino hominum liceat prefatum monasterium temere pertubare, aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum pro quorum gubernatione ac sustentatione pia liberalitate concessa sunt

Digitized by Google

usibus omnimodis profutura, salva sedis apostolice auctoritate et diocesani episcopi canonica justicia. Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona, hanc nostre constitutionis paginam sciens contra eam temere venire temptaverit secundo tertiove commonita, nisi reatum suum congrua satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui careat dignitate, reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et sacratissimo corpore et sanguine Dei et Domini redemptoris nostri Jhesus Christi aliena fiat, atque in extremo examine districte ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco sua jura servantibus sit pax Domini nostri Jhesus Christi quatinus et hic fructum bone actionis percipiant, et apud districtum judicem premia eterne pacis inveniant. Amen. Amen.

† Ego Celestinus, catholice ecclesie episcopus.
† Ego Octavianus, Hostiensis et Velletrensis episcopus.
† Ego Petrus, Portuensis et sancte Rufine episcopus.

(A gauche):

† Ego Petrus, tt. sancte Cecilie presb. card.
† Ego Jordanus, sancte Puden. tt. Pastoris presb. card.
† Ego Johannes, tt. sancti Clementis cardinalis, Viterbiensis et Tuscanensis episcopus.
† Ego Guido, presb. card. sancte Marie trans Tiberim tt. Calixti.
† Ego Hugo, presb. card. sancti Martini tt. Equitis.
† Ego Johannes, tt. sancti Stephani in Celio monte presb. card.
† Ego Joffredus, tt. sancti Praxedis presb. card.
† Ego Bernardus, sancti Petri ad vincula presb card. tt. Eudoxie.

(A droite):

† Ego Gratianus, sanctorum Cosme et Damiani diac. card.
† Ego Gerardus, sancti Adriani diac. card.

Digitized by Google

† Ego Gregorius, sancte Marie in Porticu diac. card.
† Ego Gregorius, sancte Marie in Aquiro diac. card.
† Ego Gregorius, sancti Georgii ad velum aureum diac. card.
† Ego Lotarius, sanctorum Sergii et Bachi diac. card.
† Ego Nicolaus, sancte Marie in Cosmedin. diac. card.
† Ego Bovo, sancti Theodori diac. card.

Datum Laterani per manum Cencii, sancte Lucie in Orthea diaconi cardinalis, domini pontificis camerarii, IIII calendas maii, indictione quinta decima, anno Dominice incarnationis MCXC septimo, pontificatus vero domini Celestini, pontificis maximi, anno septimo.

II.

Déclaration faite a l'Assemblée générale du Clergé, en 1730, par Jean de Caulet, abbé commendataire de Chatrices, des biens et revenus de la mense abbatiale.

L'abbaye est commendataire à la nomination de Sa Majesté, sous le titre de Notre-Dame de l'ordre des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin, congrégation de France.

Lesdits biens et revenus consistent :

1° Dans la *seigneurie de Châtrices*, avec toutes justices, laquelle seigneurie ne produit aucun revenu ;

2° De *dixmes et fermes dont le produit est en argent :*

	Liv.	Sols
Portion des dixmes de Verrières.....	180	»
1/3 des grosses et menües dixmes de Sainte-Menehould.....	180	»
Dixmes de Passavant, pour la moitié des dixmes de vin non affermée, année commune.....	270	»
Ferme d'Herconval.....	500	»
A reporter...	1.130	»

Digitized by Google

	Liv.	Sols
Report...	1.130	»
Ferme de l'Aumône, paroisse de Villers.....	150	»
Ferme du Bois-des-Chambres.....	240	»
Ferme de Pologne.....	56	»
Ferme de la Chapelle-Saînt-Nicolas.....	10	»
Moulin de Châtrices (en régie).....	210	»
Moulin de Daucourt.....	230	»
Moulin de la Hotte.....	100	»
Pêche de la rivière.....	45	»

3° *Dixmes et fermes dont le produit se paie en grains :*

Dixmes de la paroisse de Daucourt et Elize (en régie).....	765	»
Dixme de Sivry.....	312	»
Dixme de Villers-en-Argonne.....	479	»
Ferme de Grigny.....	510	»
Ferme de Châtrices.....	374	»
Ferme de Vernaut.....	476	»
Ferme de Failliet.....	289	»
Ferme de la Hotte.....	204	»
Ferme du Hallandrier.....	306	»
Ferme de la Grange-Albeau.....	289	»

NOTA. — Toutes ces dites fermes sont situées dans la paroisse de Châtrices.

4 boisseaux de seigle sur les dixmes de Sommevelle.....	2	»

L'arpentage des fermes n'a jamais été fait. On donne les fermes suivant ce qu'elles comportent.

4° *Louage des prés en argent :*

Pré Moucheron, 4 arp. 90 v.....	85	»
Pré de Gérard Cauchon, 2 arp.....	34	»
A reporter...	6.296	»

Digitized by Google

	Liv.	Sols
Report...	6.296	»
Pré dit Pitance, 1 arp. 20 v.....	20	»
Prés dits la Grande et la Petite-Porchonrue, 15 arp. 50 v.....	232	10
Pré de Preuil, 3 arp.....	45	»
Pré dit la Grande-Roche, 12 arp.....	240	»
Pré dit la Vigne, sur la petite rivière, 6 arp...	108	»
Pré de la Cuirasse, sur la rivière d'Auve, 1 arp. 36 v.....	27	»
Pré dit la Ronde-Noüe, 1 arp. 12 v.....	17	»
Pré dit le Cent-aux-Prés, 75 v.....	12	»
Pré dit le Fossé-de-Bordeau, 50 v.....	8	»
Pré dit la Canne, 1 arp. 50 v.....	18	»
Pré dit Sous-les-Trous, 4 arp. 46 v.....	34	»
Pré dit le Milieu-du-Faucieuse, 1 arp. 83 v....	49	»
La fauchée du Moulin, située à Châtrices, 46 v.	9	»
Pré dit le Râtelier, 5 arp.....	75	»
Pré Mathieumont, 13 arp. 55 v.....	105	»
Pré du Pont-à-la-Croix, 6 arp.....	80	»
Pré dit du Bas-des-Chambres, 7 arp.....	88	»
Pré dit le Rouyer, 4 arp.....	55	»
Pré dit les Neuf-Cens, 8 arp.....	127	»
Pré dit le Cerisier, 8 arp.....	55	»
Pré dit la Fléchette, 2 arp. 40 v.....	36	»
Pré dit du Parépont, 5 arp. 11 v.....	55	»
Pré dit le Grand-Tournant, 3 arp. 90 v.....	45	»
Pré d'Herconval, 9 arp.....	90	»

Les Étangs.

Les étangs, qui sont sont ceux de la Hotte, des Usages, des Porcheries, la Grande et la Petite-Carpières, ne sont point affermés. En régie, année commune.....	300	»
A reporter...	8.226	10

Digitized by Google

	Liv.	Sols
Report...	8.226	10

Les Bois.

Les bois ont été dégradés par le précédent titulaire. Les coupes ordinaires se montent à environ 35 arpents par an, qui, par le mauvais état des bois, ne sauraient être évalués qu'à 8 livres l'arpent, soit annuellement.....	280	»

Drollées (1).

Les drollées sont composées d'une vingtaine de livres de beurre, d'une demi-douzaine de canards, autant de dindons, 5 douzaines de chapons ou poulets, 12 lapereaux, 1 agneau, évalué le tout.....	50	»
Total des revenus de l'abbaye.....	8.556	10

Sur laquelle somme doit être fait déduction des charges ci-après, savoir :

	Liv.	Sols
Portion congrue du curé de Villers.....	242	14
Portion congrue du curé de Verrières.....	100	»
Portion congrue du curé de la Grange-aux-Bois	100	»
Portion congrue du curé de Passavant.....	60	»
Au maître d'école de Sainte-Menehould	40	»
Au bailly.....	25	»
Au procureur fiscal	12	10
Au garde-chasse	75	»
A reporter...	655	4

(1) Pots-de-vin ou épingles attribués à l'abbé, lorsqu'on passait un marché pour son compte.

Digitized by Google

	Liv.	Sols
Report...	655	4
L'abbaye étant en régie, il y a un receveur comptable, dont les honoraires sont annuellement de.....	700	»
L'abbaye est chargée de l'entretien de la maison abbatiale, de 7 chœurs d'église, de 6 étangs, de 3 moulins, de 8 fermes très considérables en bâtiments, de l'entretien de 3 ponts de bois par indivis avec les religieux, lesquelles réparations doivent être estimées annuellement.....	700	
Total des charges à déduire.....	2.055	4
Reste net.....	6.501	6

Grenoble, 19 décembre 1728.

JEAN, évêque P. de Grenoble,
abbé commendataire de Châtrices.

III.

BIENS NATIONAUX PROVENANT DE LA CI-DEVANT ABBAYE DE CHATRICES (1).

1° Bâtiments conventuels, comprenant la grande et la petite abbatiale, le vieux cloître, l'église et la nouvelle maison conventuelle, adjugés le 15 novembre 1792, moyennant 57,500 livres, au c^en Jean-François Laidebeur, maçon à La Neuville-au-Pont;

2° Ferme de la Basse-Cour de Châtrices (attenant à l'abbatiale), adjugée le 11 février 1791, moyennant 27,000 livres, au s^r Jean Guillaume, aubergiste à Sainte-Menehould ;

3° Ferme à Châtrices (du côté ouest de la grande cour), adjugée le 19 janvier 1791, moyennant 17,200 livres, au s^r Jean Péry, cultivateur audit lieu ;

4° Ferme à Châtrices (faisant la contre-partie de la précé-

(1) *Archives de la Marne*. Série L. Domaines nationaux. Châtrices.

Digitized by Google

dente), adjugée le 19 avril 1791, moyennant 17,800 livres, aux srs Jean Guillaume, susnommé, et Louis-Nicolas Picart, homme de loi à Sainte-Menehould, chacun pour moitié ;

5° Maison à Châtrices (près du moulin), adjugée le 12 messidor an IV, moyennant 1,044 livres, au sr Louis Picart susnommé ;

6° Maison, dite du Garde, et dépendances, adjugée le 17 messidor an IV, moyennant 1,314 livres, au sr Jean Guillaume, susnommé ;

7° Moulin de Châtrices, adjugé le 4 avril 1791, moyennant 12,100 livres, au sr Jean-Nicolas Huguet, laboureur à Brizeaux ;

8° Moulin de Daucourt, adjugé le 4 avril 1791, moyennant 22,000 livres, au sr Dragon, procureur du Roy en la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Sainte-Menehould ;

9° Moulin de la Hotte, adjugé le 16 mai 1791, moyennant 6,000 livres au sr Louis Picart, de Sainte-Menehould ;

10° Étangs Damy et de la Hotte, adjugés le 18 août 1791, moyennant 12,400 livres, au sr Mathieu, demeurant à Triaucourt ;

11° Étangs des Usages, de la Rouillée, Étang Neuf, la Grande-Carpière, Étang Gillet de Rhin, la Petite-Carpière, Étang Sec, Étang des Porcheries, Étang Maujean, tous inclus dans les bois de la ci-devant abbaye, adjugés le 15 novembre 1792, moyennant 35,300 livres, au sr Jean-Baptiste Huguet, marchand, demeurant à Brizeaux ;

12° Le Fraity, terre (150 verges), adjugée le 18 messidor an IV, moyennant 990 livres, au sr Louis Simon, notaire à Sainte-Menehould ;

13° Trois petites fermes et deux grosses, au Bois-des-Chambres, adjugées, le 4 janvier 1791, moyennant 38,100 livres, au sieur Pierre Hussenet, marchand, demeurant à Verrières ;

14° Quatrième petite ferme au Bois-des-Chambres, adjugée le 11 février 1791, moyennant 2,800 livres, au sr Pierre Hussenet, susnommé ;

15° Ferme de la Chapelle Saint-Nicolas, adjugée le 21 sep-

Digitized by Google

tembre 1791, moyennant 3,650 livres, au sr Jacques La Chaise, négociant à Paris, rue du Doyenné, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois ;

16° Ferme du Four-aux-Verres, adjugée le 1er avril 1791, moyennant 17,900 livres, au sr Nicolas Huguet, de Brizeaux, susnommé ;

17° Ferme de la Grange-Albeau, adjugée le 8 janvier 1791, moyennant 51,500 livres, au sr Charles Géant, laboureur à Passavant ;

18° Ferme du Hallandrier, adjugée le 11 avril 1791, moyennant 38,100 livres, au sr Gambet, demeurant à Passavant ;

19° Ferme de Pologne, adjugée le 2 avril 1791, moyennant 4,000 livres, au sr Jean-Baptiste Génin, demeurant à Futeau ;

20° Ferme de la Hotte, adjugée le 17 février 1791, moyennant 20,800 livres, au sr Nicolas Picart, homme de loi à Sainte-Menehould ;

21° Ferme de Vernault, adjugée le 8 janvier 1791, moyennant 62,000 livres, au sr Louis Chevalier, dit Faillette, aubergiste à Sainte-Menehould ;

22° Ferme de Faillet, adjugée le 4 avril 1791, moyennant 33,100 livres, au sr Louis Lanne, laboureur à Senard. Revendue sur folle enchère le 4 août suivant, moyennant 32,400 livres, au sr Henri Caquot, cultivateur à la Basse, paroisse de Sivry-sur-Ante ;

23° Cinq grosses fermes « aux territoire de Châtrices et circonvoisins», la première, dite le Buisson-Carbot ; la seconde, dite Montpellier ; la troisième, dite Moncetz ; la quatrième, dite Châtillon, et la cinquième, dite Grigny, adjugées le 1er avril 1791, moyennant 370,500 livres, au sr Louis Paris de Tresfonds, ancien conseiller au ci-devant Parlement de Paris, y demeurant, rue du Sentier, n° 23 ;

24° Ferme d'Herconval, adjugée le 4 avril 1791, moyennant 35,600 livres, au sr Louis-Prosper Recullé, régisseur général des Aides, demeurant à Paris ;

25° Ferme du Pissotel, adjugée le 27 mai 1791, moyennant

Digitized by Google

21,200 livres, au sr Jean-Baptiste Gagneur, marchand à Passavant;

26° Ferme du Jardinet, adjugée le même jour, moyennant 24,000 livres, au même acquéreur;

Il fut en outre vendu un grand nombre de prés, ainsi que des immeubles de moindre importance, dont il serait sans intérêt de donner l'énumération.

IV.

VENTE DU MOBILIER DE LA CI-DEVANT ABBAYE DE CHATRICES, DES 26 JANVIER 1791 ET JOURS SUIVANTS. *(Extraits du procès-verbal.)* (1)

	Liv.	Sols
La plus petite table de la salle à manger, à M. Mathieu, notaire à Sainte-Menehould.....	33	»
La table de marbre de la salle de compagnie, à M. Jossin de ladite ville.....	21	»
Un jeu de trictrac, à Mme Maximin, de ladite ville.....	3	10
Une table de marbre et les pieds, à M. Jossin..	39	»
La grande table de marbre, à M. Labaume....	45	»
28 tableaux vendus à divers. Le plus cher fut adjugé à M. Schmitz, moyennant 16 livres.		
Le billard, à M. Launois.....	48	»
Une petite tapisserie verte, à M. le Curé de Braux-Saint-Remy.		
Le lambris de la chambre rouge (13 toises), à M. Schmitz.....	19	10
Le lambris de la chambre verte (6 toises), à Mme Maximin.....	9	»
10 commodes, vendues à divers. Au total.....	38	»
Une horloge et sa boîte, à M. Collet, de Verrières.....	30	»
Un bureau, à Jean Thomas.....	4	1

(1) Même source que l'article précédent.

Digitized by Google

	Liv.	Sols
La boiserie de la première chambre près l'église, et le tableau, à Nicolas Huguet	24	»
Une tapisserie et lambris, à Jean-Baptiste Petit,	24	»
Deux pans de tapisserie, à Louis Noël, du Chemin	5	1
Six chaises tapissées, à Jean-Baptiste Petit	6	3
Deux pans de tapisserie, à Mme Machet	4	1
Un canapé, à la même	35	»
Un jeu de trictrac, à la même	1	12
Une glace, à la même	84	»
Une cheminée de marbre, à M. Jossin, de Sainte-Menehould	38	»
Une autre, à M. Serrurier, de la même ville	31	»
Une table de marbre, à Nicolas Vivrel	13	»
Les lambris et boiseries de la chambre du billard, à M. Jossin	52	5
Deux armoires, à M. Serrurier	24	»
Les boiseries et lambris du pavillon des blanchisseuses, au sr Régnier, de Sainte-Menehould	15	»
Une clochette, à Mme Machet	3	12
Un cadran (solaire), à Pierre Hussenet	6	11
La boiserie de la salle à manger, au sr Régnier.	142	»
Une cheminée de marbre, avec l'âtre parti de même et de pierre blanche, à M. Serrurier	50	»
La cheminée de marbre de la salle de compagnie, avec l'âtre du feu, à M. Chémery	57	16
Un rideau et la tapisserie du pavillon des dames, à Richard Collin	20	»
La boiserie et lambris du pavillon des dames, au sr Régnier	25	»
54 livres d'étain (vaisselle et poterie), à Richard Collin	27	»

Le procès-verbal, clos le 1er février 1791, fut arrêté à la somme de 7,803 livres.

Digitized by Google

LES GAULOIS ET LES SCYTHES

sur le Danube

(ÉTYMOLOGIE DES NOMS DE CE FLEUVE)

Communication par M. le docteur R. DE BOVIS, Membre titulaire.

Les noms du Danube et leur étymologie ne semblent pas avoir beaucoup préoccupé les géographes. Pourtant, ce petit problème se lie de près à l'histoire de nos propres aïeux et à la genèse des nations slaves contemporaines.

Mais, pour comprendre les discussions que soulève cette étymologie, il est bon d'avoir présentes à l'esprit les données que nous ont laissé les anciens géographes. Nous allons donc tout d'abord jeter un rapide coup d'œil sur l'histoire ethnique et géographique de la vallée danubienne, aux temps d'Hérodote, Strabon et Pline.

I.

Dans l'antiquité, comme tout le monde le sait, la grande Scythie commençait au-delà du cours inférieur du Danube. Hérodote fut son premier, et, on peut le dire, son meilleur historien.

Cette région, tout en conservant son appellation primitive, reçut ultérieurement le nom de Sarmatie. Mais les Sarmates, au témoignage d'Hérodote lui-même, n'étaient qu'une branche des Scythes : branche un peu bâtarde, il est vrai, puisqu'ils devaient leur origine à

Digitized by Google

l'union des Amazones et des Scythes. Ils n'en parlaient pas moins la même langue, c'est-à-dire « la langue « scythique, bien qu'ils l'eussent déformée par leur « façon de parler, car les Amazones ne l'apprirent « jamais bien à vrai dire (1) ».

Abstraction faite de l'intervention plus ou moins fabuleuse des Amazones, il est donc un fait acquis, c'est qu'au point de vue de la *langue,* c'est-à-dire de la *race,* les Scythes et les Sarmates étaient étroitement apparentés : par suite, les deux termes de Scythes et de Sarmates sont équivalents au point de vue ethnique (2).

Ce que l'on sait moins, généralement, c'est que non seulement la rive septentrionale, mais *les deux rives* du cours inférieur du Danube étaient presque entièrement bordées par des populations scytho-sarmates, et, de plus, que la rive méridionale de ce fleuve avait été ou se trouvait encore jalonnée, vers le siècle d'Auguste, par de nombreuses tribus gauloises. Ce fait, il faut en convenir, ne saute pas aux yeux, quand on parcourt les historiens ou géographes de l'antiquité : leurs descriptions sont, en effet, un peu confuses, leurs repères géographiques assez vagues et leurs conclusions parfois contradictoires. Cependant, avec un peu de patience, on arrive assez facilement à débrouiller la trame de leurs récits.

Nous allons tout d'abord indiquer brièvement quelle

(1) Hérodote, livre IV, 17 à 21.

(2) Le terme de Scythie et de Scythes prit avec Strabon, Ptolémée, Pline et leurs successeurs une acception beaucoup plus vaste, englobant les régions ou les peuples asiatiques ; mais, en l'espèce et pour les discussions qui vont suivre, la confusion n'est pas à redouter.

Digitized by Google

était la situation des principales tribus scythes ou gauloises sur le cours inférieur du Danube.

Au nord du delta du Danube, où les *Peucins*, sous-tribu des *Bastarnes*, occupaient l'île *Peucé*, et en face duquel existait une autre île, dite des *Sarmates* (1), se trouvaient les *Gètes* et le *désert des Gètes;* un peu plus au nord et à une certaine distance du littoral, étaient les *Bastarnes;* enfin, au voisinage du Don (Tanaïs), les *Roxolans*.

La Serbie et la Bulgarie modernes étaient occupées par d'autres *Gètes* et d'autres *Bastarnes*, les *Mœsiens* et diverses tribus scytho-sarmates innommées ou dont le nom importe peu.

La partie occidentale de la Valachie et de la Hongrie modernes, jusqu'à la Theiss, était habitée par les Daces. Entre la Theiss et le Danube, se rencontraient les *Sarmates Iazyges*. Ces derniers étaient fort turbulents et fort entreprenants : au cours des IIe, IIIe et IVe siècles, alors que l'empire faisait encore bonne contenance, on les voit à tout instant se répandre en Pannonie, en Illyrie ou même en Italie, et, soit de gré, soit de force, y fonder des colonies barbares.

Toutes les tribus que nous venons d'énumérer étaient d'origine scytho-sarmate : nous le démontrerons rapidement dans un instant. Mais elles n'étaient pas les seules à occuper les rives du Danube. Sans parler des Celtes ou Gaulois (2), qui en bordaient le cours supérieur, la rive méridionale de ce fleuve offrait, dissé-

(1) Pline. *Hist. natur.*, livre IV, § 24.

(2) Remarquons en passant que, pour les auteurs anciens, le terme de Celte, *pris au sens propre*, était synonyme de Gaulois. Nous reparlerons tantôt de l'acception plus générale qu'il avait parfois.

Digitized by Google

minés, d'assez nombreux éléments de cette nation. En Thrace et en Mœsie (Roumélie et Bulgarie modernes) se rencontraient les *Boïens* et les *Taurisques;* leurs établissements n'étaient pas circonscrits, mais se mélangeaient plus ou moins intimement avec ceux des autres habitants de la région. Par contre, les *Scordisques* formaient un groupe plus compacte au confluent de la Save et du Danube. C'est à eux qu'appartenaient les fiers guerriers qui répondirent à Alexandre-le-Grand : « Nous ne craignons qu'une chose, c'est que le ciel ne nous tombe sur la tête (1). » Avant la conquête de la Mœsie par les Romains, cette tribu gauloise avait eu ses jours de grandeur, mais, au temps de J. César, les nations scytho-sarmates, confédérées sous l'hégémonie des Daces et de leur roi Bérébiste, l'avait attaquée et presque anéantie.

Parmi les peuples que nous avons rangés au nombre des Scythes ou des Sarmates, il en est trois sur la nationalité desquels il convient d'insister, ce sont : les Gètes, les Daces et les Bastarnes. Tout le monde, en effet, n'a pas été ou n'est pas encore convaincu de leur origine scythique.

Lors de son expédition contre les Scythes, Darius se heurta en Thrace contre une nation qu'Hérodote appelait déjà les *Gètes :* « Avant d'arriver sur le Danube, nous dit-il, Darius mit en sa sujétion les Gètes... Ces Gètes furent tout d'abord asservis, parce qu'ils sont les plus justes et les plus vaillants des Thraces (2). » Bien qu'Hérodote reconnaisse ailleurs que les mœurs des Gètes diffèrent complétement de celle des autres peuples

(1) Cet épisode est raconté à la fois par Arrien et par Strabon.
(2) Hérodote. *Histoires*, livre VI, § 93.

Digitized by Google

de la Thrace, il semble admettre leur nationalité thrace; mais, de nombreux textes anciens contredisent cette interprétation et surtout celle qui voudrait faire des Thraces une nationalité homogène. Nous nous bornerons à citer les principaux.

Entre le Danube et le Dniester s'étend une vaste steppe, entrecoupée de marécages, surtout dans sa partie méridionale et que Strabon appelle le « désert des Gètes (1) ». Arrien (2) et Strabon (3), mentionnant les premiers exploits d'Alexandre de Macédoine, spécifient que, pour attaquer les Gètes, le célèbre conquérant dut franchir le Danube.

Les Gètes avaient donc un pied sur les deux rives du Danube inférieur; mais, comme Strabon l'explique fort bien dans le passage suivant, leur point de départ était la rive nord, c'est-à-dire la Scythie : « Que si nous autres Grecs connaissons mieux les Gètes, la cause en est que ceux-ci ont perpétuellement changé de demeure et passé d'une rive à l'autre, se mêlant aux peuples de la Thrace et notamment aux Mœsiens. Il est arrivé de même aux Triballes, — une tribu thrace, — de recevoir au milieu d'eux des bandes de Gètes émigrants, chassés de leurs demeures par des voisins plus puissants, les Scythes, les Bastarnes, les Sauromates de la rive ultérieure (septentrionale) qui, non contents de les avoir expulsés, franchissaient le fleuve après eux et ont ainsi laissé divers établissements dans les îles de l'Ister et dans la Thrace (4). »

La rive méridionale du Danube étant occupée, en

(1) Strabon. *Géographie*, livre VII, chap. III, § 14.
(2) Arrien. *Hist. d'Alexandre-le-Grand*, livre I, chap. I.
(3) Strabon. *Loc. cit.*, livre VII, chap. III, § 8.
(4) *Idem*. Livre VII, chap. III, § 13.

Digitized by Google

plus des Gètes, par des tribus scytho-sarmates authentiques, il est alors naturel de se demander si les Gètes, eux aussi, n'appartenaient pas à la famille scytho-sarmate.

Ceci ne peut faire aucun doute, à notre avis. D'après Strabon (1), « les Daces parlent absolument la même langue que les Gètes ». Cette identité des Daces et des Gètes est affirmée de la manière la plus formelle, non seulement par Strabon, mais par Pline l'Ancien (2) et Dion Cassius (3); ces divers auteurs nous expliquent, en outre, que l'appellation de Daces était surtout usitée par les Romains et celle de Gètes par les Grecs. Or, Dion Cassius (4) nous affirmant que « les Daces appartiennent aux Scythes », il en résulte que les Gètes, eux aussi, étaient de nationalité scythique.

Nous pourrions citer nombre d'autres textes confirmant directement ou indirectement cette dernière proposition, faire remarquer, par exemple, que la *Gétique* des auteurs grecs occupait la partie orientale de la Bulgarie moderne, et que cette même *Gétique* forma, dans la division des provinces de Constantin, le vicariat de *Scythie*; que les villes de cette Gétique, au témoignage de Scymnus de Chio (5), étaient habitées par des *Grecs*, mais que les habitants des campagnes environnantes étaient *Scythes,* etc. Mais notre intention n'est pas de traiter à fond cette question : nous pensons, d'ailleurs, que les textes précités suffisent à démontrer

(1) Strabon. *Loc. cit.*, livre VII, chap. III, § 13.
(2) Pline l'Ancien. *Hist. natur.*, livre IV, § 25.
(3) Dion Cassius. *Histoire*, livre LXVII, § 6.
(4) Dion Cassius. *Loc. cit.*, livre LI, § 22.
(5) Scymnus de Chio. *Geographi græci minores* (édit. C. Muller), tome II, p. 226.

Digitized by Google

que les Gètes et les Daces étaient effectivement de nationalité scythique.

Restent les *Bastarnes*. Des critiques allemands et même russes ont soutenu que les Bastarnes étaient de race germanique : deux textes de Strabon et de Pline sont généralement invoqués à l'appui de cette opinion (1). Mais l'esprit le moins prévenu est forcé de reconnaître que ces deux textes sont pleins de réticences : celui de Pline pourrait même conduire à une opinion diamétralement opposée et faire englober *tous* les Germains dans la nationalité scytho-sarmate. Sans tomber dans cette exagération, il nous paraît incontestable que toute l'histoire des Bastarnes, leur position géographique, l'isolement complet où se trouvaient l'une par rapport à l'autre, la Germanie et la Scythie, au moment de l'apparition des Bastarnes, protestent absolument contre les conclusions de la critique allemande. Mais, il y a mieux : voici, en effet, un passage de Dion Cassius qui est décisif : « M. Crassus — au temps d'Octave Auguste — fit la guerre aux Daces et aux Bastarnes... *Quant aux Bastarnes, ils sont justement rangés au nombre des Scythes* (2). »

De la Moravie actuelle à son delta, le Danube était donc en entier, ou presque en entier, un fleuve scytho-sarmate.

De nos jours, tout le long de ce même fleuve, s'égrènent diverses populations slaves. Sur la rive gauche, il faut en convenir, de nombreux grains manquent au chapelet : la Hongrie, la Moldavie, la

(1) Strabon. *Loc. cit.*, livre VII, chap. III, § 17. — Pline l'Ancien. *Loc. cit.*, livre IV, § 25.

(2) Dion Cassius. *Loc. cit.*, livre LI, § 24.

Digitized by Google

Valachie ne contiennent, en effet, qu'une très faible proportion d'éléments slaves. Mais si, pour un instant, l'on vient à oublier les Hongrois et les Roumains, on se trouve en présence d'un fait absolument frappant : la « superposabilité » à peu près parfaite de la topographie des mondes scytho-sarmate et slave. Aussi, les historiens russes du XVIIIe siècle n'ont pas hésité à considérer le premier comme l'ancêtre direct du second, les différences topographiques signalées plus haut s'expliquant aisément par l'invasion hunno-finno-maggyare.

La critique allemande est venue, qui a plus ou moins décrié cette origine. Il est vrai que le problème n'est pas aussi simple qu'il en a l'air. De nos jours, cependant, M. Samokvasov a repris avec des arguments nouveaux et une grande originalité d'exposition la théorie scythique de l'origine des Slaves et en particulier des Russes. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de sa démonstration ; mais si l'on veut bien l'accepter comme un postulat, on verra que le nom même du Danube vient lui prêter un nouvel appui.

II.

Dans l'antiquité classique, le Danube a porté deux noms : les Grecs l'appelaient Ἴστρος ; les Latins, à l'instar des Grecs, l'appelaient *Ister*, mais ils le désignaient aussi sous le nom de *Danubius*. Toutefois, les deux termes n'étaient pas synonymes : les Romains réservaient le nom d'*Ister* à la dernière portion du Danube, celle qui s'étendait des cataractes (Portes de Fer) à la mer Noire, et celui de *Danubius* au cours

Digitized by Google

supérieur du fleuve (1). Quant à la raison de cette double appellation, les meilleurs géographes de l'antiquité ne nous la donnent pas.

Parmi les plus modestes émules des Strabon et des Ptolémée, se rencontre un certain Denys d'Alexandrie (ou de Charax), lequel a composé un poème didactique sur « la description du monde ». Cette géographie en vers ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà par les auteurs plus classiques; mais elle a eu la bonne fortune d'être commentée par Eustathe de Thessalonique, et le commentaire vaut infiniment mieux que le poème commenté.

Eustathe était archevêque de Thessalonique au XIIe siècle (2) ; ses notes sur Denys témoignent tout à la fois d'une grande érudition et de la « pétrification », si l'on peut dire, où se trouvait plongée Byzance depuis la chute de l'empire d'Occident. Eustathe possède, en effet, admirablement son Strabon, mais de données neuves et originales, il n'en fournit que peu ou point : écrivant plus de mille ans après le siècle d'Auguste, il semble ne pas se douter que le monde ait pu changer de physionomie et ses habitants de nom. Par contre, il a pour Strabon une admiration sans bornes, car, tout le long de son commentaire, il ne l'appelle que « notre Géographe », « le Géographe », avec un *gamma* majuscule. Il semble enfin qu'Eustathe fut un curieux d'étymologies, car il les donne chaque fois qu'il le peut : ses travaux de grammairien, pour lesquels il est plus

(1) Strabon. *Loc. cit.*, livre VII, chap. 3, § 13.

(2) Voir l'intéressant mémoire de M. V. Duchataux : *Eustathe, archevêque de Thessalonique*, etc. (*Trav. de l'Acad. nat. de Reims*, 1899-1900, t. CVIII, p. 143.)

Digitized by Google

connu que pour son commentaire, lui en avaient probablement donné le goût.

Or, voici ce qu'il dit à propos du Danube :

« Le même Géographe ajoute que l'*Istros* s'appelait autrefois *Matoas*, ce qui en grec signifierait *ἄσιος* (bourbeux, fangeux, marécageux) ; il dit de même que les Scythes l'avaient souvent traversé sans éprouver aucun dommage, mais qu'à la suite de quelque malheur, ils le nommèrent Danoubis ou Danousis, comme s'ils lui reprochaient de s'être trouvé en faute, c'est-à-dire que, par ce nom, emprunté à leur langue, ils l'accusaient d'avoir été l'auteur de la catastrophe (1). »

A s'en référer au contexte, *ὁ αὐτός Γεωγράφος*, « le même Géographe » devrait désigner Strabon. Toutefois, à l'exemple de quelques commentateurs, c'est en vain que nous avons cherché dans Strabon le passage précédent. Le copiste a-t-il eu un *lapsus calami*, Eustathe a-t-il commis une confusion, ou le texte visé par lui a-t-il disparu avec certains fragments du livre VII de Strabon, lequel ne nous est parvenu que mutilé ? Les trois hypothèses sont possibles.

C'est cependant la dernière qui nous paraît la seule vraisemblable. On retrouve, en effet, dans l'*Histoire des Goths* de Jornandès, un passage,—que nous citons plus loin, — et qui, évidemment, s'est inspiré du texte ici visé par Eustathe. Or, comme Strabon est une des

(1) Φησὶ δὲ ὁ αὐτὸς Γεωγράφος καὶ ὅτι ὁ Ἴστρος ποτὲ Ματόας ἐλέγετο, ὅ ἔστι κατὰ Ἕλληνας ἄσιος · καὶ ὅτι πολλάκις μὲν οἱ Σκύθαι δι ᾽ αὐτοῦ περαιούμενοι οὐδὲν ἔπασχον, συμφορᾶς δε ποτὲ αὐτοῖς ἐπισπεσούσης ἡρμηνεύθη Δάννουβις ἤ Δάνουσις, ὥσπερ τοῦ ἁμαρτεῖν ἐκείνους αἰτίαν ἔχων, τουτέστιν αἰτιώμενος διὰ τοῦ τοιούτου ὀνόματος ὑπ ᾽ ἐκείνων κατὰ τὴν αὐτῶν γλῶσσαν, ως αἴτιος αὐτοις δυστυχίας γενόμενος. D'après l'édition de C. Muller. *Geographi graeci minores*, tome II, p. 298.

Digitized by Google

sources auxquelles Jornandès a le plus volontiers puisé, et que les fragments disparus du célèbre géographe se réfèrent précisément aux régions danubiennes, il est très légitime de supposer qu'ici — comme dans le reste de son commentaire — la citation faite par Eustathe est rigoureusement exacte.

Istros aurait donc été un nom celte et *Danube* un nom scythe.

Par « Celte » que faut-il entendre? Les premiers géographes et historiens grecs ne distinguaient que quatre grandes familles : les Éthiopiens, les Indiens, les Scythes et les Celtes. Les Celtes comprenaient tous les peuples placés à l'occident des Scythes, par conséquent aussi bien les Germains que les Gaulois, les Italiens, les Ibères ou les Bretons. Les Romains, comme on le sait, se mirent tout d'abord à l'école des Grecs et le nom de Germains vient précisément de ce que les généraux de Rome les avaient tout d'abord considérés comme les frères *(germani)* des Gaulois. Avec les progrès de la géographie, comme on s'en aperçoit facilement à la simple lecture de Strabon, le terme de Celte prit une acception plus restreinte et servit à désigner spécialement les peuples de race gauloise. Néanmoins, l'ancienne acception se rencontre encore souvent parmi les auteurs latins et surtout grecs (1). Il n'est donc pas absolument impossible que, dans la pensée d'Eustathe, le terme de « Celte » ait pu désigner les Germains.

Mais, n'oublions pas qu'au niveau du confluent de la

(1) « Φράγκοι τε καὶ Σάξονες ἔθνη κελτικά » JEAN D'ANTIOCHE *(Dioclétien). Fragments* (édit. C. Muller), tome IV, p. 601. — « Τῶν Κελτῶν τῶν πέρην Ῥήνου ἐπιστρατευσαμένων ». EUSÈBE *(siège de Thessalonique)*, ibid., tome V, p. 23. Ce sont là de simples exemples ; on pourrait en citer beaucoup d'autres.

Digitized by Google

Save et du Danube se trouvaient les Gaulois Scordisques, qu'en Thrace se trouvaient répandus un certain nombre de Boïens et de Taurisques, deux tribus également gauloises. Il est alors bien inutile — qu'on nous passe l'expression — d'aller chercher midi à quatorze heures pour découvrir la paternité celtique du mot *Istros*.

D'ailleurs, les Scordisques, les Boïens, les Taurisques, n'avaient pas été les seuls Gaulois à fréquenter le Danube.

Nous ne parlons pas, cela va sans dire, de la grande invasion gauloise qui assiégea Delphes, dévasta la Grèce, passa en Asie et vint s'établir finalement dans cette contrée qui reçut depuis le nom de Galatie ; cette invasion fut, en effet, de beaucoup postérieure à la connaissance du Danube par les Grecs. Mais cent cinquante ans au moins avant qu'Hérodote n'écrivit son histoire, vers 587, une vaste émigration gauloise était descendue le long du Danube sous la conduite d'un chef nommé Sigovèse. C'est à cette émigration qu'il faut rapporter, sans doute, avec Granier de Cassagnac (1), les divers établissements gaulois que l'on retrouvait encore sur le cours supérieur du Danube au temps de J. César et même de Tacite. D'après J. César (2), « les Volsques Tectosages occupent les parties les plus fertiles de la Germanie au voisinage de la forêt Hercynie » ; et, d'après Tacite, « les Helvètes, puis les Boïens, deux tribus de race gauloise, occupèrent jadis le pays placé entre la forêt Hercynie, le Rhin et le Mein. Le nom de *Boihemum* (Bohême), qui existe encore, en rap-

(1) A. Granier de Cassagnac. *Histoire des origines de la langue française*. Paris, 1872, Firmin-Didot.

(2) César. *De bello gallico*, livre VII, § 24.

Digitized by Google

pelle le souvenir, bien que ses habitants aient maintenant changé » (1). Enfin, au témoignage du même Tacite, on retrouvait des Gaulois, qu'il ne nomme pas, dans les Champs Décumates (grand duché de Bade et Wurtemberg actuels (2).

C'est à cette émigration de Sigovèse qu'il faut très probablement rapporter l'établissement des Gaulois Scordisques au confluent de la Save et du Danube, ainsi que celui des Boïens (3) et des Taurisques dans la Mœsie (Bulgarie). Granier de Cassagnac, interprétant le passage plus haut cité de J. César, croit même que les Volsques Tectosages poussèrent leurs migrations jusque dans la Valachie moderne, où ils seraient devenus les ancêtres des Roumains.

Toutes ces tribus gauloises, au temps de J. César, n'avaient plus grande importance; mais, pour qu'elles aient pu se maintenir six siècles durant, tout auprès ou au milieu de peuples dont la force expansive était aussi considérable que celle des Germains et des Scythes, il faut de toute nécessité qu'elles aient primitivement joui d'une grande puissance territoriale.

Quelques faits linguistiques ou géographiques viennent à l'appui de cette induction.

Parmi les tribus gauloises du Danube, avons-nous dit, se trouvait celle des Boïens. Elle s'était étendue aussi bien vers la Bohême que vers la Mœsie ou la Thrace,

(1) Tacite. *Germania*, § 28.

(2) Idem. *Loc. cit.*, § 39.

(3) Ces Boïens devaient, en effet, appartenir aux Boïens colons de la Bohême, ou à ceux qui donnèrent leur nom au *désert des Boïens* (au-dessous de Vienne, en Pannonie), c'est-à-dire que leur arrivée en Mœsie devait être plus ou moins contemporaine de la première émigration gauloise, celle de Sigovèse.

Digitized by Google

mais il semble que le gros de ses forces ait occupé les principaux défilés de la forêt Hercynie où, pendant longtemps, elle s'était opposée à la descente des Cimbres sur le Danube (1). Près de cette forêt, « dans les parties les plus fertiles de la Germanie (J. César) », campaient les Volsques Tectosages. Ceux-ci étaient probablement de la même tribu que les Tectosages qui, plus tard (vers 280), passèrent en Asie et contribuèrent à fonder la Galatie. Mais, très probablement aussi, les Tectosages Danubiens avaient quitté la Gaule bien avant les futurs Galates, lors, par exemple, de l'émigration de Sigovèse.

Les Boïens et les Volsques Tectosages étant plus ou moins voisins sur le Danube, on a tout lieu d'admettre qu'ils durent s'entr'aider dans la lutte contre les Cimbres et les autres peuples septentrionaux. Le souvenir des premiers et de leurs exploits fut assez vivace pour s'imprimer sur la terre de Bohême ; il n'y aurait alors rien d'étonnant si le nom des seconds avait laissé des traces aussi durables. Or, c'est précisément ce que l'on voit.

S'appuyant sur quelques citations anciennes, Amédée Thiéry pense que le terme de *Volsques* était le nom primitif ou déformé des Gaulois Belges, appelés quelquefois *Bolges* ou *Volges* (2). Les Volsques Tectosages, qui effectivement étaient originaires de la Belgique, emportèrent donc sur le Danube cette appellation générique et c'est par ce nom qu'ils se désignaient sans doute dans leurs rapports avec les peuplades septentrionales. Dans ces rapports, ils acquirent d'ailleurs une telle réputation de bravoure et de justice que, même au temps de J. César,

(1) Strabon. *Loc. cit.*, livre VII, chap. III, § 2.

(2) Am. Thiéry. *Histoire des Gaulois*, 4e édit., Paris, 1857, t. Ier, p. 35.

Digitized by Google

alors qu'ils étaient bien déchus de leur puissance, ils jouissaient encore d'une extrême considération (1).

Ceci étant, nous allons signaler une coïncidence assez extraordinaire au premier abord, mais qui, après tout ce qui vient d'être dit, paraîtra au contraire des plus naturelles Nous voulons parler de cette empreinte que le nom des Volsques a laissé sur le vocabulaire géographique des peuples septentrionaux, quand il s'agit des nationalités placées au voisinage ou au sud du Danube. En polonais, Valachie se dit *Wolosczysma;* un Valaque, *Voloch;* l'Italie et un Italien, *Wlochy* et *Wloski;* les Tchèques appellent les Italiens les *Vlaques;* les Slaves du comté de Molise (Italie) appellent les Italiens les *Vlasses;* le moine Nestor, chroniqueur russe du XIe siècle, appelle les Romains (très probablement) les *Voloques*, et plusieurs produits de l'agriculture méridionale sont accompagnés en russe ou polonais, de l'épithète *volochsky* (de Voloque) (2). Enfin les Germains, comme ont le sait, ont désigné et désignent encore les peuples gallo-celtes du nom de *Welches (die Welschen)* (3),

(1) J. César. *De bello Gallico,* livre VI, § 24 : « Summamque habet (gens) justitiæ et bellicæ laudis opinionem. »

(2) D. Ia. Samokvasov. *L'origine des Slaves et spécialement des Russes,* Varsovie, 1884 (en russe), p. 108. Ces coïncidences viennent encore à l'appui de la genèse scythique des Slaves.

Remarquons qu'en allemand et en russe la noix porte respectivement les noms de *welsche Nuss* et de *volochsky oriëk* (noix voloque). Il est très possible que l'un des deux peuples ait copié l'autre, mais absolument démonstratif que ou l'un ou l'autre ait considéré les mots *welsch* et *volochsky* comme équivalents.

(3) Témoin, entre autres, cet aimable distique de Schiller :

Sish' nichts mit den Hispaniern, sag' ich Euch,
Die Welschen alle taugen nichts.
Il n'y a rien à faire avec les Espagnols, te dis-je ;
Les Welches, tous tant qu'ils sont, ne valent rien.

(*Die Piccolomini,* acte IV, scène 5.)

Digitized by Google

expression que l'on fait dériver de *Wale*, *Walah*, étrangers, Gaulois ou Romains, *Walchöland,* la Gaule.

On peut objecter, il est vrai, que les Volsques ne pouvaient être à la fois les Valaques, les Italiens, les Gaulois des Gaules, ceux de la Norique ou de la Pannonie, etc. Mais, ce ne serait ni la première ni la dernière fois qu'un peuple frontière aurait étendu son nom à tous les peuples placés derrière lui. En souvenir des *Alamani* des Romains, simple tribu des bords du Rhin, n'avons-nous pas donné le nom d'Allemands à toute la nationalité tudesque ? Le terme de *Franc* n'est-il pas devenu en Orient l'appellation générique des Occidentaux ? Où sont pourtant les *Alamani* et les *Francs Saliens ?* « Neiges d'antan », comme les Volsques ! (1)

Les anciennes dénominations d'un certain nombre de localités danubiennes viennent confirmer encore l'importance et la durée de la domination gauloise.

S'il est deux racines ou terminaisons communes dans les appellations géographiques des pays gaulois, ce sont bien *duno* et *dunum, duro* et *durum.* Nous reparlerons tantôt du radical *dun* et de son origine évidemment

(1) Nos remarques sur les Volsques, si l'on peut dire, servent de complément et de justification à notre illustre historien des Gaulois. Après avoir soutenu la thèse de l'équivalence ethnique des Belges, des Bolges, des Volges ou des Volsques, ainsi que de la valeur générique de ces diverses appellations, Am. Thiéry s'exprime ainsi : « Il est toutefois une considération qui doit frapper tout esprit habitué aux études ethnologiques, c'est que la nouveauté du mot Belge, jointe à son peu d'extension, ne dénote guère une appellation générique. » *(Loc. cit.*, tome I, p. 41.) Comme on l'a vu, nous sommes en mesure de lever les scrupules d'Am. Thiéry : le terme de Volges ou ses corruptions a au contraire pris et conservé une immense extension, avec cette différence qu'il n'a pas fait fortune en terre gauloise, mais s'est au contraire vulgarisé en terre étrangère : nul n'est prophète en son pays !

Digitized by Google

gauloise. Bornons-nous pour l'instant à quelques remarques sur *dur*.

Sans beaucoup chercher, nous avons relevé en Gaule treize villes (1) et en Grande-Bretagne six villes (2) ayant ce radical dans leur nom. Quelle était la signification de ce *dur?* A propos de Reims *(Durocortorum)*, on a soutenu l'opinion que *dur* était une forme archaïque du mot *tour* et pouvait signifier forteresse, tour, château, etc. Il y a beaucoup mieux, pensons-nous, que cette étymologie. En terres gallo-celtes coulent en effet douze fleuves ou rivières ayant dans leur radical le groupement *dur* ou sa crase *dr* : en Espagne, le Douro *(Durius)* et son affluent le Duraton ; en France, la Dordogne *(Duronius)*, la Drôme *(Druna)*, le Durgeon (affluent du Doubs), la Durance *(Druentia)*, les Dranses (il y en a trois) de Savoye ; en Suisse, les Dranses du Valais (il y en a deux et elles confluent dans le Rhône à Martigny, l'ancien *Octodurum)* ; les deux Doire *(Duria)* en Piémont. Le radical *dur* se lie donc manifestement à une idée fluviale (3) : en Savoie le terme de *Dranse* peut même être considéré comme un véritable nom générique de rivière. Notre hypothèse est d'ailleurs absolument confirmée

(1) Durocortorum (Reims), Augustodurum (Bayeux), Brivodurum (Briard), Octodurum (Martigny, Valais), Ernodurum (au s.-o. de Bourges), Marcodurum (Düren, près Cologne), Durocatalaunum (Chalons-s.-M.), Diodurum (Dourdan, au s.-o. de Paris), Durocasses (Dreux), Velatodurum (sur le Doubs, au nord de Besançon), Saladurum (Soleure; Suisse), Vitudurum (Winterthür, au s.-o. du lac de Constance), Divodurum (Metz).

(2) Durovernum (Cantorberry), Durocornovium, Durolevum, Durobrivie, Durolitum, Durocobrivæ, etc.

(3) Le chanoine Jean Lacourt *(Durocort ou les Rémois chez les Romains*, Reims, 1844) a soutenu presque d'instinct cette opinion : les rapprochements que nous venons d'établir entre tant de rivières et de villes gauloises ne l'avaient pourtant pas frappé.

Digitized by Google

par les dialectes gaëliques ou kymriques : en gaëlique, ruisseau se dit *dobhar* et, en kimrique, eau se dit *dur*. En gascon, une cruche se dit encore aujourd'hui « dourno ».

Les radicaux *dun* et *dur* étant gaulois, leur présence dans les dénominations urbaines de la vallée du Danube, si elle est constatée, ne fera que confirmer l'importance de la domination gauloise dans cette région. Or, c'est précisément ce que l'on voit : dans l'Allemagne méridionale (grand-duché de Bade, Wurtemberg, Bavière, archiduché d'Autriche) se rencontraient, soit sur le Danube, soit au-dessous de lui, les villes suivantes : *Vermaxodurum* (au sud de la ville actuelle d'Ulm), *Parrodunum* (au nord d'Augsbourg), *Serviodunum* (Straubing), *Cambodurum* (Kempten), *Bojodurum* (c'est-à-dire, le « durum » des Boïens, au confluent de l'Inn et du Danube : Passau ?). Au confluent de la Save et du Danube, à côté de Belgrade ou sur son emplacement même, s'élevait *Singidunum;* une des métropoles des Scordisques s'appelait *Capedunum* (1) ; sur le Danube, en aval de Nikopol, était *Dunum* et, dans le delta, *Noviodunum*.

On pourrait objecter que ces noms avaient été importés par des légionnaires gaulois admis à fonder des colonies. Mais, autant que nous sachions, cette explication ne conviendrait à aucune des villes précédentes.

Si donc les Gaulois ont pu laisser dans la vallée du Danube des traces aussi durables de leur passage, il est très naturel d'admettre, avec Eustathe, que ce furent eux qui enseignèrent aux Grecs le mot *Istros*.

Un passage de Jornandès (2) permet cependant une objection : « Quand le Danube, dit l'historien des Goths,

(1) Strabon. *Géographie*, livre VII, chap. v, § 12.
(2) Jornandès. *Histoire des Goths*, chap. xii.

Digitized by Google

prend le nom d'Ister, *nom que les Besses lui donnent dans leur langue,* il acquiert une prodigieuse largeur. » D'après Jornandès, ce seraient donc les Besses qui auraient baptisé le Danube « Ister ».

Qui étaient les Besses ?

En rassemblant les témoignages de Strabon et Pline (1), on voit que les Besses accupaient l'Hæmus (les Balkans), dans la portion avoisinant l'extrémité occidentale de la Thrace, et le mont Rhodope. De même que la plupart des tribus montagnardes de la Thrace, les Besses se livraient au brigandage; mais, ils s'y étaient acquis une telle distinction, que les Thraces eux-mêmes les traitaient de voleurs. Au temps d'Hérodote ils exploitaient en outre un oracle de Bacchus, dont les prophéties, interprétées par une pythonisse, n'étaient guère plus claires que celles de l'oracle de Delphes.

Mais tout cela ne suffit pas à faire des Besses une peuplade gauloise. Cependant, la difficulté que soulève le texte de Jornandès n'est pas insoluble.

On peut tout d'abord supposer que Jornandès s'est trompé. Nous renvoyons à l'*Histoire des Goths* ceux que pourrait scandaliser cette exécution sommaire : l'ouvrage fourmille d'erreurs. Et l'on ne saurait s'en étonner : le bon évêque de Ravenne la rédigea, comme il l'avoue lui-même, après une lecture hâtive de l'histoire plus importante, mais aujourd'hui disparue, de Cassiodore. Que des inexactitudes nombreuses se soient glissées dans sa rédaction, faite de mémoire, est alors bien naturel.

Toutefois, pour que Jornandès ait gardé le souvenir

(1) Strabon. *Loc. cit.,* livre VII, chap. 5, § 12. — Pline. *Hist. natur.,* livre IV, § 18.

Digitized by Google

d'une peuplade aussi insignifiante que les Besses, il y a des chances que Strabon ait mêlé leur nom à l'histoire du Danube. Dans cet ordre d'idées on peut faire deux nouvelles hypothèses.

Suivant l'une, les Besses se seraient faits les colporteurs du mot Ister, sans l'avoir eux-mêmes inventé : les oracles de Bacchus et les excursions pillardes dans le voisinage devaient en effet leur valoir des relations étendues.

Suivant l'autre, les Besses auraient été fortement mêlés de Gaulois, comme les autres Thraces, si même ils n'avaient été Gaulois pur sang. En faveur de cette dernière supposition on pourrait faire valoir leur nom (1) : le radical *Bess,* tout en étant grec (Βῆσσα, vallon), est des plus répandus parmi les appellations géographiques ou individuelles des pays gaulois.

Comme on le voit, nous n'avons aucune tendance à prendre le texte de Jornandès au pied de la lettre et à supposer que le terme d'Ister pût provenir d'un peuple qui ne fût pas celte. La raison en est bien simple : si Jornandès et Eustathe ne sont tous deux que des compilateurs, ce dernier, au point de vue de l'exactitude des sources, mérite infiniment plus de créance que le premier. Tout ce qu'on peut conclure à notre avis est donc, ou bien que Jornandès s'est trompé, ou bien que les Besses étaient Gaulois.

Mais, dira-t-on, puisque le terme de Celte fut quelquefois appliqué aux Germains, l'Istros ne pourrait-il être d'origine germanique ? Pour qu'il en fût ainsi, il aurait fallu que les Germains eux-mêmes l'eussent

(1) Ils avaient de plus pour voisins les *Brennes* et les *Corpiles,* deux noms qui semblent beaucoup plus gaulois que grecs.

Digitized by Google

enseigné aux Grecs : or, ceux-ci, même au temps d'Hérodote, ignoraient jusqu'au nom de ceux-là. Les premières notions géographiques concernant les Germains ne datent en effet que du célèbre voyageur Pythéas, de Marseille (IVe siècle avant Jésus-Christ). Il est même fort douteux que, durant la domination des Gaulois sur le Danube, les Germains aient pu s'en approcher beaucoup, étant donné que les Boïens, comme nous l'avons dit, les tenaient à distance.

D'ailleurs, l'étymologie soutenue par Eustathe nous paraît trouver confirmation dans les rapprochements suivants : à notre connaissance, il existe cinq rivières coulant ou ayant coulé au milieu de populations gallo-celtes et qui présentent le radical *is :* toutes les cinq présentent la finale *ar* ou *er* qui caractérise le mot *Istros,* qu'on peut très bien considérer comme une crase du mot *Istaros* ou *Isteros*. Ces rivières sont : l'Isara (Oise), l'Isara (Isère) en France ; l'Isara (Eisach), affluent de l'Adige ; l'Isara (Isar ou Iser), affluent du Danube dans la Bavière méridionale (1) ; l'Iser, rivière de Bohême.

Le radical *Is* était très probablement lié, comme dans la plupart des langues européennes, à une idée de mouvement : les prépositions ἐξ (grec), *ex* (latin), *iz* (russe), le mot français *issue,* le verbe gascon *itza* (gambader), etc., semblent appartenir, directement ou indirectement, à la famille de ce radical.

Quant à la terminaison *ar* elle se liait certainement à l'idée d'une eau courante, témoins les noms gallo-

(1) La Bavière méridionale fut occupée en totalité ou en partie soit par les Helvètes, soit par les Tectosages, soit par les Boïens, comme en témoignent les noms de villes cités plus haut et entre autres celui de *Bojodurum*.

Digitized by Google

celtes latinisés de la Saône *(Arar)*, de l'Hérault *(Arauris)*, de l'Aar *(Arula)* et les nombreux noms français de rivière débutant par *Ar :* l'Arc, l'Ariège, l'Arize, l'Arly, l'Arroux, l'Arve, etc.

Si le mot *Isar* ou un mot approchant était, chez les Gaulois, un nom plus ou moins générique de rivière, faut-il alors s'étonner qu'il l'aient appliqué au Danube, la rivière des rivières (1) ? Ce n'est pas l'interposition de la dentale *t* (Istar, Istaros et par contraction Istros) qui suffirait à renverser les déductions précédentes : ne voyons-nous pas, même de nos jours et malgré l'imprimerie, les noms étrangers subir les plus singulières déformations en passant d'une langue à une autre (2) ? Devrions-nous garder rancune aux Grecs, ces délicats euphonistes, de l'interposition d'un *t*, s'il leur en avait pris fantaisie (3) ?

(1) Le même fait s'est passé en pays germanique : le radical *elv* ou *elb* signifie cours d'eau et, en suédois, le mot *elf* a conservé cette acception non seulement dans le nom d'une foule de rivières (Klaraelfven, Dalelfven, Indalselfven, Ångermanselfven, etc.), mais encore dans la langue parlée. Or, c'est ce modeste radical qui forme à lui tout seul le nom de l'Elbe, le fleuve germain par excellence. Les Romains qui possédaient le mot « alveus » (lit de rivière) ne se sont pas doutés de son équivalence et appelèrent l'Elbe *Albis*.

(2) Les exemples en sont tellement nombreux que nous nous dispenserons d'en citer. Où le phénomène est cependant bien curieux, c'est quand il se passe entre langues sœurs. Un proverbe allemand dit : « Unkraut vergeht nicht » (mauvaise herbe ne meurt pas). Les Suédois se sont appropriés le proverbe, mais en l'estropiant de telle sorte que, traduit littéralement, il n'a plus aucune signification : « Ondt krut förgås ej » (mauvaise *poudre* ne meurt pas). La consonnance des mots *(ondt* se prononce *ount)* et l'interposition d'un *t* ont produit tout à la fois ce contre-sens et ce non-sens.

(3) Dans une grande ville du midi, les premiers tramways, —

Digitized by Google

En résumé, l'origine gallo-celte du mot *Istros*, affirmée par Eustathe sur la foi d'un ancien géographe, — probablement Strabon, — n'a rien que de très vraisemblable.

III.

Passons au Danube.

Avant d'appeler le Danube *Danoubis*, Eustathe prétend que les Scythes l'appelaient *Matoas* et que ce terme équivalait au terme grec ἄσιος (fangeux, bourbeux marécageux). Comme on le verra, cette qualification, qu'elle vînt des Scythes ou de tout autre peuple, était absolument justifiée.

Une école historique des plus sérieuses, avons-nous dit, considérant les Scythes d'Hérodote comme les ancêtres directs des Slaves contemporains, il est tout naturel de se demander si les langues slaves ne pourraient fournir aux termes de *Matoas* et de *Danoubis* une étymologie conforme au récit d'Eustathe.

Voici tout d'abord les mots slaves (1) qu'on pourrait rapprocher de *Matoas* et de la signification que lui prête l'évêque de Thessalonique :

dont l'orthographe s'étalait en toutes lettres sur les voitures, — furent salués du nom de « transvaïsses ». Le son *tram* n'est pourtant pas bien difficile à prononcer, mais *trans* paraissait sans doute plus expressif et plus euphonique aux descendants des Phocéens massaliotes. Quelles licences ne devaient pas alors se permettre leurs aïeux à l'égard d'un terme « barbare » !

(1) Pour être logique, nous aurions dû nous adresser à des glossaires praslaviens, c'est-à-dire vieux-slaves. N'en possédant point, nous nous sommes rabattus sur des lexiques modernes, mais, sauf pour la langue russe, nous n'avons pu disposer que de vocabulaires écourtés ou incomplets.

Digitized by Google

Langue russe (1) :

Motchit } mouiller { La forme réfléchie *(motchitsia)* signifie uriner.
Matchivat }

Motchalo, la tille amollie dans l'eau.
Motcha, urine.
Motchevina, mare stagnante, urée.
Motchague, marécage.
Dimin. : *motchojina,* petit marais.

Langue polonaise (2) :

Mocz, urine.
Moczara, marais.
Moczyc, mouiller.
Moczydlo, routoir (pour le lin ou la tille).

Langue serbe :

Motchiti, mouiller.

Tous ces mots, évidemment. dérivent d'un radical commun, *mot-mat* ou *motch-match,* impliquant l'idée d'un objet détrempé par l'eau. Ce radical se retrouve dans les autres langues européennes (3), mais, à ce qu'il

(1) En comparant le radical de *Matoas* avec les mots ci-dessus, il ne faut pas oublier que l'*a* et l'*o*, surtout en russe, ont une prononciation souvent fort voisine et que, dans les mots dérivés, ils se transforment très facilement l'un en l'autre : *motchit, matchivat,* en est un exemple.

(2) La consonne composée *cz* équivaut au *tch* russe, lequel est figuré dans l'alphabet par un signe unique.

(3) Le français a *moite, moiteur;* l'anglais, *mud* (boue) et *muddy* (boueux) ; le suédois, *modd* (gâchis), *mudder* (la vase) ; l'allemand, *Modder* (terre pourrie, vase), etc.

Digitized by Google

nous semble, il y donne beaucoup moins de dérivés que dans les langues slaves. Ceci prouve toute la place occupée par la manifestation physique en question dans le paysage et, par suite, dans la pensée des Slaves. Une chose certaine, en tout cas, c'est que la langue scythe, comme la langue russe, possédait le radical *mot* ou *mat* et que la même idée s'y rattachait.

L'interposition de l'*o* après le *t* (mat*o*as) n'est pas faite pour nuire à cette conclusion; comme on l'a vu, la véritable racine slave est *motch* ou *match*; supposé que les Scythes aient usé de quelque consonne analogue au *tch* des Slaves contemporains, comment les Grecs auraient-ils jamais pu rendre ce son « barbare » avec leur alphabet? Nous ne le voyons guère (1)... Ou bien, il leur aurait fallu recourir à des combinaisons de lettres tellement extravagantes que leur sens esthétique et euphonique en eût été révolté. L'omicron tourne la difficulté. Il n'y a donc aucune invraisemblance linguistique à rapprocher *Matoas* de tous les mots slaves contemporains, qualifiant, comme le mot grec ἄσιος, un endroit bourbeux et fangeux.

Remarquons, en passant, que l'étymologie soutenue tranche une question de texte. Les premiers manuscrits ou éditions portaient le mot ἄσιος : certains commentateurs, s'inspirant du récit d'Eustathe, ont cru qu'il y avait là une faute de copiste et qu'il fallait lire αἴσιος (heureux). La pensée qui les inspirait était sans doute

(1) Voyez, par exemple, la façon dont Léon, le diacre de Calos, et Georges Cedrenus orthographient le nom de Sviatoslav (Σφενδοσθλάβος) qui, en 971, fut défait avec ses Russes par l'empereur grec Jean Zimiscès. Il y a dans cette orthographe une sorte d'effort surhumain; mais un Grec non décadent en aurait-il été capable?

Digitized by Google

celle-ci : du moment que les Scythes avaient commencé par franchir le Danube sans encombres et qu'ils l'avaient ensuite baptisé Danoubis ou Danousis, en souvenir de quelque catastrophe, le nom primitif du fleuve évoquait peut-être, par opposition, une idée de succès ou de bonheur (*αἴσιος*). Cette manière de raisonner était d'abord illogique, car le temps ne marche pas comme les écrevisses : au moment où le Danube prit son nouveau nom, il ne pouvait pas ne pas posséder l'ancien : or, c'était un peu tard pour songer à mettre l'ancien nom en concordance ou en opposition avec le nouveau. On voit, au contraire, par ce qui précède, que l'adjectif *ἄσιος* se prête à une explication linguistique facile, quand on admet la filiation historique des Scythes et des Slaves ; et, par ce qui suit, on verra qu'il est en parfaite concordance avec la géographie physique du Danube. La version *ὅσιος* des anciens copistes n'a donc pas besoin d'être retouchée par des commentateurs trop zélés.

Après s'être appelé *Matoas*, continue Eustathe, le Danube reçut des Scythes le nom de *Danoubis* ou *Danousis*, et ce terme équivalait, paraît-il, à un véritable acte d'accusation contre le grand fleuve, rendu responsable de nous ne savons quelle catastrophe.

Toutefois, dans l'*Histoire des Goths* de Jornandès, nous trouvons un passage qui jette une singulière lumière sur le récit d'Eustathe et la catastrophe ici visée. D'après Jornandès, les Goths, après avoir quitté la Scandinavie et pris pied sur les plaines qu'arrose la Vistule, se mirent en devoir de conquérir la Scythie. Au cours de leur conquête, ils furent victimes du désastre suivant : « L'armée des Goths.... ayant voulu traverser un fleuve à l'aide d'un pont, et la moitié de l'armée étant déjà passée de l'autre côté, on raconte que le

Digitized by Google

pont s'écroula pitoyablement *(miserabiliter)* et qu'il ne fut possible à personne d'avancer ou de reculer ; car, à ce qu'on dit, le lieu de cet événement est barré par un gouffre qu'entourent des marais au sol tremblant, de sorte qu'en confondant ainsi la terre et l'eau, la nature paraît avoir voulu la rendre inaccessible. Aujourd'hui encore, si l'on en croit ceux qui ont fréquenté ces parages et qui en ont recueilli les traditions, on entendrait les appels des guerriers et l'on verrait les traces de leurs pas (1). »

On nous objectera tout de suite que, dans ce récit, qui complète si heureusement celui d'Eustathe, il est question des *Goths* et nullement des *Scythes*. Ceci est évident ; mais, il nous paraît non moins évident que Jornandès s'est trompé. En voici la raison : tout le long de son récit sur les origines des Goths, Jornandès, qui était Goth, pille effrontément l'histoire des Scythes ; tout ce qu'Hérodote et Strabon nous ont légué sur ces derniers, il le met sans hésitation au compte des Goths (2). Il n'est pas jusqu'aux Amazones dont il ne fasse les épouses délaissées des guerriers scandinaves. Il est donc très probable que Jornandès, qui connaissait les classiques et entre autres Strabon, puisa dans celui-ci ou ceux-là l'histoire précédente et que, fidèle à son système, il l'imputa aux Goths. Nous pouvons donc tenir le fait pour exact, mais, après lecture du consciencieux travail d'Eustathe, il est logique de le restituer aux Scythes.

Quant à la maladresse des Scythes à construire un

(1) Jornandès. *Hist. des Goths*, chap. IV.

(2) Il est, à ce point de vue, le digne ancêtre de plusieurs historiens allemands.

Digitized by Google

pont, il ne faut pas s'en étonner. Mille ans plus tard, vers 580 après J.-C., le khan des Avares, qui détenait en sa puissance plusieurs tribus scythes, fut obligé de recourir à des ouvriers byzantins pour se faire construire un pont de bateaux sur le Danube, en face de Singidunum (Belgrade) (1), et, cinq cents ans après ce dernier événement, en plein onzième siècle, les Russes descendaient encore la mer Noire sur des troncs d'arbres creusés (2) : un peu moins que des pirogues!

La catastrophe éprouvée par les Scythes n'est donc pas un mythe et elle consista vraisemblablement en la submersion d'une partie de leur armée. Voyons alors si l'on peut établir quelque parenté entre la dénomination qu'en reçut l'*Ister* et les langues slaves contemporaines.

Le nom slave du Danube est *Dounaï*, *Dounav* ou *Donavo*, suivant les dialectes. Les Turcs qui, selon toute apparence, apprirent son nom des Slaves méridionaux (Bulgares ou Serbes), l'appellent *Tounah*. Dans la chronique de Nestor, un des plus vieux monuments de la littérature russe (xie siècle), il porte le nom de *Dounaïévi*. La racine de ces diverses dénominations se caractérise, comme on le voit, par le groupement *D-n* ou *T-n*.

Voici les mots slaves qu'on en peut rapprocher et pour la forme et pour l'idée :

LANGUE RUSSE :

Dno, le fond.
Dontze, fond vaseux.

(1) ZONARE. *Histoire* livre XIV, § 11.
(2) GEORGES CÉDRENUS. *Corpus Histor. Byzant.*, tome II, p. 758.

Digitized by Google

Tonout, couler à fond, se noyer.
Tone, marais, marécage.
Tonia, pêche, pêcherie.
Toundra, plaine marécageuse (dans le nord de la Russie).
Pritone, repaire de brigands (1).

LANGUE POLONAISE :

Dno, le fond,
Ton, pêcherie, grande profondeur, précipice.
Tonać, couler à fond.

LANGUE SERBE :

Dno, le fond.
Tonouti, couler à fond, se noyer.

Tout le monde sera frappé, pensons-nous, de trouver tant de mots n'ayant entre eux que des rapports éloignés, mais reliés cependant par leur radical et une idée commune de profondeur, d'eau, de marécage et, finalement, de submersion. Si l'on veut en faire dériver *Danoubis* ou *Dounaï*, on n'a vraiment que l'embarras du choix; de plus, on comprend sans peine qu'à l'aide de ces mots, il eût été facile d'en forger un comportant la signification d' « embourbant », d' « engouffrant », de « noyeur », — qu'on nous passe ces néologismes pour les besoins de la démonstration, — termes qui cadreraient absolument avec le récit d'Eustathe. Quant aux

(1) On s'étonnera peut-être de la présence de ce mot : c'est un composé de *pri*, auprès, et *tone*, marécage. Dans un pays aussi peu accidenté que la steppe, il ne peut être en effet question de *cavernes* de voleurs : le marécage en tient lieu.

Digitized by Google

mutations des deux dentales *d* et *t*, elles ne doivent pas nous arrêter : c'est un fait linguistique journalier.

Supposons maintenant, pour un instant, que les Scythes aient parlé russe et voici ce qu'aurait pu écrire Eustathe : « Le même Géogaphe ajoute que l'Istros s'appelait autrefois *Matchague* (1) (marais, matoas), ce qui en grec signifie ἄσιος (marécageux); il dit de même que les Scythes l'avaient souvent traversé sans éprouver aucun dommage, mais qu'à la suite de quelque malheur ils le nommèrent *Tane oubioutchy*, le marais qui tue, ou *riéka tanouvchikh*, le fleuve des noyés (Danoubis), comme s'ils lui reprochaient de s'être trouvé en faute, c'est-à-dire que, par ce nom emprunté à leur langue, ils l'accusaient d'avoir été l'auteur de la catastrophe. »

Dans cette sorte de traduction, nous n'avons pas voulu forger un néologisme russe correspondant au néologisme français « noyeur »... Il est très facile cependant d'en concevoir un, lequel ressemblerait plus ou moins à *tanar* ou *tonar*, *tanaï* ou *tonaï* ou même à *tonouchtchiï*, participe présent du verbe *tonout*, supposé que celui-ci, qui est neutre, ait autrefois joui d'une signification active. Tout ceci, nous en convenons, est du domaine de l'hypothèse; mais, cette petite fantaisie prouve au moins avec quelle facilité le récit d'Eustathe de transposerait du scythe en russe et avec quelle vrai-

(1) Nous écrivons « matchague » et non « motchague » afin de rendre plus évidente la ressemblance avec Matoas. Cette licence est d'autant plus légitime que, dans la langue russe, comme nous l'avons dit, les mutations de l'*o* et de l'*a* se rencontrent à tout instant dans les mots dérivés : ces deux voyelles ont très souvent une prononciation fort voisine l'une de l'autre. C'est pour la même raison que plus bas nous écrivons « tanouvchikh » au lieu de « tonouvchikh » et « tane » au lieu de « tone ».

Digitized by Google

semblance la traduction russifiée se superposait à l'original donné plus haut.

Nous ne tenons pas non plus à traduire *Danoubis* par « le fleuve noyeur ». Qui veut trop prouver ne prouve rien; il nous suffit de constater la richesse des langues slaves en mots formés par le radical *D-n* ou *T-n*, mots que l'on peut facilement relier à une idée fluviale et par suite à quelque submersion ou accident de ce genre. Les significations apparentées des mots dérivant des groupes *D-n* et *T-n* ne doivent pas d'ailleurs étonner, ces deux groupes ayant sans doute une origine commune.

On a beau être amateur de racines et d'étymologies, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ces sortes d'exercices laissent toujours une certaine marge à l'imagination. Mais, dans les rapprochements linguistiques que nous nous sommes permis, cette marge paraîtra se réduire au minimum, nous l'espérons, si l'on jette un coup d'œil sur les particularités physiques du cours inférieur du Danube.

Des Portes de Fer à son delta, le Danube coule dans une plaine basse : du côté de la Bulgarie, elle se relève rapidement sur les derniers contreforts des Balkans, mais, du côté de la Valachie, elle reste basse et forme une rive marécageuse ou presque constamment inondée. Or, c'est bien cette rive que les Scythes devaient le mieux connaître : faut-il s'étonner qu'ils aient appelé le Danube *Matoas*, c'est-à-dire le fleuve fangeux (ἄσιος)? Le delta du grand fleuve n'est, lui aussi, qu'un vaste marécage, dont la Dobroudge, au sud, est en quelque sorte la continuation ; mais, au nord, les zones les plus voisines de la Bessarabie ne valent guère mieux. Depuis Darius jusqu'à la guerre de Crimée, en passant par le

Digitized by Google

roi de Macédoine Lysimaque et l'empereur Decius, ces tristes régions n'ont guère enregistré que des catastrophes. Si donc les Slaves devaient aujourd'hui rebaptiser le Danube, ils ne sauraient mieux faire que d'imiter les Scythes : comme eux et *presque dans les mêmes termes,* ils l'appelleraient « marais » et « engouffreur d'hommes ».

Les Allemands ayant revendiqué, — fort injustement d'ailleurs, — la nationalité des Bastarnes, et Jornandès faisant des Goths les héros de la catastrophe, on peut se demander si, par hasard, le nom du Danube ne serait pas d'origine germanique.

La langue germanique primitive ou gothique, ayant semé ses racines dans cinq ou six langues contemporaines, nous allons rechercher parmi celles-ci, comme nous l'avons fait pour les langues slaves, s'il n'existe pas de mots rappelant par la forme ou l'idée le nom du Danube (1).

Voici la liste que l'on pourrait établir à ce point de vue, en sacrifiant les doubles évidents, c'est-à-dire les mots se rencontrant dans plusieurs de ces langues à la fois :

LANGUE ANGLAISE :

down, — en bas.
dank, — humide.
tank, — citerne, étang.

LANGUE ALLEMANDE :

Donner, — tonnerre.
Dunst, — vapeur.

(1) Nous sommes obligé de nous contenter de ce moyen détourné n'ayant pas de glossaire gothique à notre disposition.

Digitized by Google

LANGUE SUÉDOISE :

dyning, — houle (prononcer *duning).*
duns, — tapage.

De ces divers mots, *Donner* et *duns* dérivent probablement du même radical gothique et peuvent être considérés comme un seul mot répondant à l'idée de bruit ou de fracas. Mais, quel que soit celui que l'on choisisse dans la liste précédente, sauf *down, dank* et *tank,* on ne voit pas trop comment accorder sa signification avec le récit d'Eustathe. Supposé que les Scythes aient éprouvé quelque calamité en s'embarquant sur le Danube au beau milieu d'un orage, des ténèbres ou d'un brouillard opaque, ils n'auraient eu qu'à s'en prendre au ciel, à la foudre ou à leur propre sottise et non au fleuve. De même si l'agitation de ses flots (? *dyning)* avait causé quelque naufrage (?), c'eût été le vent et non les eaux qu'il aurait fallu mettre en cause.

De toute cette liste, il ne reste donc que *down*, *dank* et *tank* qui pourraient permettre de supposer dans la langue pré-germanique un ou plusieurs radicaux ayant pu former le nom du Danube. Que ces mots offrent une certaine parenté et ressemblance avec quelques mots slaves, cela n'a rien d'étonnant : toutes les langues européennes, — sauf quelques exceptions ne concernant pas les dialectes slaves, — relèvent en effet d'une commune origine. Cette parenté va-t-elle nous empêcher de conclure dans un sens ou dans un autre ? Devons-nous admettre que l'étymologie germanique ou slave aient autant de vraisemblance l'une que l'autre ? Nous ne le pensons pas.

Digitized by Google

Diverses raisons historiques s'opposent absolument à l'étymologie allemande.

Si le Danube était un nom germain, les Scythes auraient dû l'apprendre soit des Germains eux-mêmes, soit des Gaulois qui l'auraient colporté en Scythie, d'où il serait revenu aux Grecs.

La première hypothèse n'a aucune vraisemblance. Même au temps de J. César, les communications entre les Germains et les Scythes, — dans le bassin du Danube, — paraissent avoir été nulles. Entre les deux peuples, s'étendait l'immense forêt Hercynie : les dimensions et la description qu'en donne J. César peuvent paraître fabuleuses, mais il n'en ressort pas moins qu'aucun Germain ne l'avait encore franchie d'un bout à l'autre, et, par suite, n'avait pu se mettre en rapport avec les Scythes Daces qui en occupaient l'extrémité orientale : « Il n'y a personne en Germanie, dit l'auteur des *Commentaires*, qui, après avoir marché quarante jours, ait jamais dit avoir atteint le commencement de cette forêt ou qui ait jamais entendu dire où elle prît son origine (1). » En un autre passage, J. César nous montre les Germains, soit férocité, soit prudence, faisant le désert autour d'eux jusqu'à une distance de 600 milles (2). Cent ans plus tard, il est vrai, Strabon et Pline mettaient un point d'interrogation à côté de la nationalité des Bastarnes ; deux cents ans plus tard, Dion Cassius allait plus loin encore dans la voie des confusions et rangeait les Sarmates Iazyges au nombre des Quades. Les conditions territoriales avaient en effet bien changé : au pied des monts Sarmatiques

(1) J. César. *La Guerre des Gaules*, livre VI, § 25.
(2) *Idem*. Livre IV, 1, 3.

Digitized by Google

(extrémité occidentale des Carpathes), les races germaniques et scythiques s'étaient rencontrées, mutuellement pénétrées et plus ou moins copiées. Quand on les jugeait seulement sur leur extérieur, comme Strabon et Pline, on pouvait douter de leur race.... Mais, à cette époque, il y avait beau temps que le nom du Danube était inventé.

D'ailleurs, sur le Danube, avant l'ère chrétienne, les Boïens et autres Gaulois faisaient bonne garde : répandus sur les territoires contemporains de la Souabe, de la Bohême ou de l'Autriche, ils tenaient les défilés de la forêt Hercynie et, d'après Strabon, ils s'opposèrent pendant longtemps à la descente des Cimbres sur le Danube. Qu'en pouvaient alors connaître les Germains? Les sources ou guère plus, et, dans ces conditions, de quel droit pouvaient-ils comparer ses rives à un bas-fond ou à un marais *(down, dank, tank)?* Quant aux Goths de Jornandès, ils étaient encore dans les brouillards de l'île Scanzia!

La deuxième hypothèse, celle de la transmission du mot Danube des Germains aux Scythes, vià les Gaulois, est encore moins vraisemblable. Comment admettre que que ceux-ci, qui avaient déjà baptisé le Danube *Istros* ou quelque chose d'approchant, seraient allés demander aux Germains une nouvelle appellation et l'auraient ensuite enseignée aux Scythes, d'où elle aurait fait retour aux Grecs? Il est à présumer que les Gaulois, en raison de leurs expéditions guerrières, l'auraient tout d'abord enseigné aux Grecs et alors ceux-ci auraient fait du mot Danube un mot gaulois et non scythe.

Que l'on songe enfin que des trois grandes familles barbares de l'Europe, les Scythes, les Gaulois et les Germains, ceux-ci furent les derniers connus, c'est-à-

Digitized by Google

dire que, pendant longtemps, ils furent trop faibles pour laisser des traces dans l'histoire ou la géographie du monde.

Tout bien considéré, l'étymologie proposée par Eustathe ne choque donc ni la linguistique, ni l'histoire, ni le bon sens et, par suite, selon toute vraisemblance, le « beau Danube bleu » n'est pas germain, mais slave.

On s'est peut-être étonné qu'en discutant la possibilité de l'étymologie germanique du mot Danube, nous ayons omis le mot *Dune :* son acception française et allemande actuelle, liée à une idée de sables plus ou moins baignés par l'eau (de mer), pourrait tenter un étymologiste aux abois. La raison de cette omission est que le mot *Dune* n'est pas allemand : il est gaulois. On le rencontre dans une foule de noms de villes ou villages par tous les anciens pays gallo-celtes : citons au hasard Verdun *(Verodunum)*, Châteaudun *(Castellodunum)*, Issoudun *(Uxellodunum)*, en France ; Dundee, Dunblane, Dundonald, Dunbar, en Écosse ; Dungannon, Dungarvan, Dunleary en Irlande, etc. Il signifie colline, tertre et, par extension, forteresse, maison. Un auteur grec inconnu, surnommé le Pseudo-Plutarque, en raison de l'attribution erronée de son œuvre au vrai Plutarque, confirme cette interprétation, tout en nous donnant l'étymologie de *Lugdunum* (Lyon) : « A côté de la ville est le mont Lugdunum qui a changé de nom pour la raison suivante : Momore et Atépomare, chassés du royaume de Séséronée, vinrent vers cette colline, pour y fonder une ville sur l'ordre des oracles. Pendant qu'on en creusait les fondements, des corbeaux apparurent tout à coup voltigeant çà et là, remplissant tous les arbres voisins. Aussi, Momore, homme versé dans les augures, donna le nom de Lyon à la ville, car, dans sa langue « lugum » signifie corbeau

Digitized by Google

et « dunum » signifie un lieu élevé, comme le raconte Clitophon au livre treizième de l'origine des villes (1). »

IV.

Qu'on nous permette un dernier rapprochement. De même que nous avons vu l'*Ister*, nom gallo-celte posséder en terres gauloises de nombreux équivalents, de même nous trouvons dans la Russie méridionale tout une série de cours d'eau possédant le groupement *D-n* qui est à la base du nom du Danube. Sans compter ce dernier, il existe quatre grands fleuves ou rivières se jetant dans la mer Noire et qui se trouvent dans ce cas : le Don, le Donetz, le Dniéper, le Dniester. On pourrait y joindre la rivière Dongouz, affluent de la partie méridionale de la Volga, mais ignorant son histoire et l'antiquité de son nom, nous aimons mieux la laisser de côté. Dans le nord de la Russie on trouve également la Duna et la Dvina : ces deux fleuves s'appellent en russe *Dvina* (celle du sud est appelée *Dvinga* par les Lithuaniens). Étant donnée l'équivalence linguistique du *v* et de l'*u*, il n'y a rien d'excessif à supposer que là encore se rencontre le groupement *D-n*. Cependant, le fait étant ici moins sûr, nous passerons également sous silence ces deux fleuves.

Occupons-nous donc seulement du Don, du Dniéper et du Dniester. Leurs appellations ne datent pas d'hier, et, comme on va le voir, toutes trois étaient probablement d'origine scythe. Ammien Marcellin (2), qui, à

(1) Pseudo-Plutarque (édit. C. Muller). *Geographi græci minores*, t. II, p. 644 (chap. VI, 4).

(2) Ammien Marcellin. *Histoire*, livre XXXI, § 3.

Digitized by Google

notre connaissance, est le premier à faire mention du nom moderne du Dniester, l'appelle *Danastus*. Saint Nicéphore (1) parle du *Danapris* et du *Danastris :* cet auteur est de beaucoup postérieur au précédent, puisqu'il écrivait vers la fin du VIIIe ou le début du IXe siècle, alors qu'Ammien écrivait au début du Ve. Mais, il ne faudrait pas croire que l'appellation *Danapris,* tout au moins, fut aussi récente. En dépit de sa documentation et de sa rédaction hâtives, l'*Histoire des Goths* nous prouve le contraire : la frontière des Amazones, nous dit en effet Jornandès, était formée « *a Borysthene amne quem accolæ Danubium vocant* (2). » Très probablement le bon évêque de Ravenne fut encore mal servi par sa mémoire : la similitude relative des noms du *Danubius* et du *Danaprus* l'ont égaré. Car on ne peut pas plaider pour lui le *lapsus calami :* quelques lignes plus haut, il parle encore du *Danubius* en une région où il ne peut s'agir que du Dniéper.

En tout cas, à s'en rapporter à Jornandès, *Danaprus* ou *Danapris* étaient des noms indigènes, c'est-à-dire très probablement scythes. Il en était de même du Tanaïs : dans une fable, — qui ne l'est peut-être qu'à moitié, — nous verrons tantôt que le Tanaïs fut ainsi appelé après la submersion dans ses eaux d'un certain Tanaïs, lequel était fils de Berossos et de l'amazone Lyzipa. Or, les époux des Amazones étaient Scythes, et leurs enfants furent les Sarmates qui parlaient un dialecte scythique; donc Tanaïs devait être un nom scythe. Ce raisonnement, fondé sur un récit plus ou moins fabuleux, pourrait bien ne pas satisfaire. Heureusement que nous pouvons l'ap-

(1) Nicéphore, patriarche de Constantinople. *Chronologie.*
(2) Jornandès. *Loc. cit.*, chap. 5.

Digitized by Google

puyer du témoignage de Procope (1) : « *C'est également Tanaïs,* dit-il, *que les indigènes appellent ce fleuve.* »

Danoubis, Danapris, Danastris, Tanaïs étaient donc des appellations scythiques ; les racines de ces noms présentaient ainsi autrefois les mêmes parentés qu'aujourd'hui.

Une coïncidence encore plus curieuse, c'est que le Tanaïs, dont le nom hellénisé se rapproche tant du nom slave du Danube, devait, paraît-il, son nom à une « noyade » célèbre que le Pseudo-Plutarque nous a transmise en ces termes : « Le Tanaïs est un fleuve de Scythie ; autrefois on l'appelait Amazonius, parce que les Amazones s'y baignaient ; il changea de nom pour la raison que voici : Tanaïs, fils de Berossos et de l'amazone Lyzipa, haïssait l'espèce féminine et se montrait d'une chasteté extrême ; méprisant le mariage, il ne tenait en honneur que le seul Mars. Mais Vénus fit si bien qu'il s'éprit de sa propre mère. Au début, il lutta noblement contre cet amour ; à la fin, se sentant vaincu par cette passion fatale, mais résolu quand même de rester fidèle à la piété filiale et à la continence, il se jeta dans le fleuve Amazonius qui, depuis lors, prit le nom de Tanaïs. »

Nous ne garantissons pas, va sans dire, cette très morale histoire, mais n'est-il pas singulier, encore une fois, de trouver cette anecdote à l'origine d'un fleuve qui, par son nom ancien ou moderne, rappelle de si près l'appellation du Danube (2) ? Une histoire de noyé,

(1) Procope. *Guerre des Goths,* liv. IV, chap. 4. D'après Eustathe, les Scythes appelaient autrefois le Tanaïs le *Silis.* Remarquons que dans les langues slaves, le radical *sil* veut dire fort, grand, puissant : *sila,* force, *silny,* fort, etc.

(2) Ajoutez à cela que le père de ce Tanaïs, Berossos, porte presque en propre terme le nom russe d'un arbre très répandu, *beroza,* le bouleau.

Digitized by Google

dira-t-on, la belle coïncidence, quand il s'agit d'un fleuve! C'est vrai, mais toujours est-il que le Tanaïs ne partage ce privilège qu'avec un très petit nombre de fleuves « barbares ». D'ailleurs, la coïncidence n'est pas dans le fait d'une submersion, — accident banal sur un fleuve, — mais dans le nom qu'elle laissa au Tanaïs, nom qui rappelle de si près celui que reçut le Danube après une catastrophe de même nature.

Le Don et le Donetz, comme on le sait, se déversent dans la mer d'Azof par un immense estuaire marécageux formé de trente bras. Le Dniéper et le Dniester s'ouvrent dans la mer Noire par deux vastes *limans* (1) ensablés, dont l'un a 60 kilomètres et l'autre 43 kilomètres de long, avec des largeurs respectives de 17 et 12 kilomètres. L'un et l'autre prennent de plus leurs sources ou circulent à un moment donné au milieu de pays marécageux.

N'est-ce pas alors un fait significatif de voir tous ces fleuves porter dans leur radical le même groupement de consonnes que le Danube? Évidemment, ou tout au moins très vraisemblablement, les riverains des cinq grands fleuves de la mer Noire, depuis le Danube jusqu'à la mer d'Azof, étaient de même race, de même langue et avaient été frappés de la même particularité physique ou des dangers qu'elle entraînait avec soi.

Il nous semble donc que les appellations anciennes du Danube et du Tanaïs, et celles plus récentes de ces mêmes fleuves ou de leurs voisins, confirment l'opinion historique qui fait des Scytho-Sarmates les ancêtres directs des Slaves, tant au point de vue politique qu'à celui de la linguistique, c'est-à-dire de la race. Malgré

(1) *Liman* (russe) signifie golfe marécageux : vient de λιμην, port, ou λίμνη, marais, mer.

Digitized by Google

les lacunes que les événements du monde ont produites dans la bordure slave du Danube, on est pafaitement en droit de l'appeler un fleuve slave portant un nom slave.

V.

On peut faire une dernière objection au récit d'Eustathe ou à nos propres déductions : comment se fait-il que les géographes grecs et surtout romains aient gardé le nom d'*Ister, nom celte*, à la portion la plus franchement *scythique* du Danube et le nom de *Danube, nom scythe*, à sa portion *germano-celte?*

L'explication de ce paradoxe est des plus simples.

Les Grecs firent sans doute connaissance avec le Danube par l'intermédiaire des Thraces, lesquels, nous dit Strabon, étaient fortement mêlés de Gaulois : à cette époque, les Gètes, nation scythe, commençaient à peine à s'infiltrer sur la rive méridionale du Danube. Les Grecs apprirent donc le nom celte. Vinrent les Romains, qui se mirent à l'école des Grecs : il était tout naturel qu'ils conservassent le nom d'Ister à la portion du fleuve que les Grecs avaient en face d'eux et qui, à cette époque, était la mieux connue. Mais, bientôt, les légions se heurtaient en Illyrie et en Pannonie, soit aux Scythes Daces, soit à ceux que les Scythes Daces devaient exterminer sous peu (Autariates, Boïens, Scordisques, Taurisques, etc.,) La prépondérance imminente des Daces et la décadence des tribus gauloises expliquent alors très bien, que l'appellation scythe ait triomphé sur une portion du Danube à peu près inconnue des Grecs, et où leur terminologie ne pouvait pas venir faire concurrence à celle que les « barbares » enseignaient directement aux Romains.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCURSION EN CHAMPAGNE

Œuvre posthume de M. Natalis RONDOT, Membre correspondant, communiquée à l'Académie de Reims, par M. HENRI JADART, Secrétaire général, à la séance du 27 février 1903.

Parmi les hommes d'initiative qui ont contribué à assurer un large essor à l'Académie de Reims dès ses débuts, nous ne devrons jamais perdre le souvenir de M. Natalis Rondot, qui ne fit, pour ainsi dire, que passer dans notre ville, mais y laissa une trace féconde et un vaillant exemple.

Né à Saint-Quentin en 1821, Champenois de race, issu d'une vieille souche troyenne, nourri de fortes études littéraires, historiques et scientifiques, économiste précoce, lié d'une indissoluble amitié avec Léon Say, préparé à toutes les applications utiles de ses talents, il quitta Paris en 1841, pour se fixer à Reims, où il entra dans la carrière industrielle : « Il suivit patiemment, dit son biographe (1), toute la filière des débutants : tour à tour apprenti et ouvrier teinturier en laine, employé dans une manufacture de tissus. Ses goûts studieux ne l'avaient

(1) *Natalis Rondot, sa vie et ses travaux* (1821-1900), par Léon GALLE. *Lyon, Bernoux*, 1902, grand in-8° de 78 pages, avec deux portraits, ouvrage offert à l'Académie de Reims, par Mme Natalis Rondot. — Cfr. *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts*, 1er juin 1902, page 4.

Digitized by Google

cependant pas abandonné dans ce rude métier, continue-t-il, car, prenant sur ses nuits, il se levait à l'aube, et, dans ses jours de congé ou avant de commencer sa journée professionnelle, il parcourait la campagne rémoise à la recherche d'échantillons de minéraux. En 1843, il lut à l'Académie de Reims, dont il était membre correspondant, un mémoire : *Étude géologique sur le pays de Reims*, qui fut imprimé dans les mémoires de cette compagnie (1). »

Déjà, en 1842, âgé de vingt-et-un ans à peine, il était également correspondant de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin. Invinciblement attiré vers les grands problèmes économiques qu'il avait entendu discuter dans sa prime jeunesse à l'école de J.-B. Say, il se livra avec ardeur à l'étude pendant les trois années qu'il passa à Reims, de 1841 à 1843. Il publia alors de nombreux articles dans le *Guetteur*, l'*Écho du Progrès* et le *Courrier de Saint-Quentin*. « Il traitait les questions ouvrières et les questions sociales avec une prescience étonnante, et il terminait l'un de ses aperçus en donnant l'état des recettes et des dépenses d'une ouvrière de fabrique à Reims. Le salaire de la femme, qui, de nos jours surtout,

(1) *Annales de l'Académie*, t. Ier, pp. 209 et 457. — Voir la suite de ses communications dans les *Travaux*, t. Ier, III, V, VI, VII, VIII et XX.

Digitized by Google

préoccupe tant les moralistes, lui inspirait des lignes tristement émues (1). »

Mûr avant l'âge, doué des plus merveilleuses facultés d'assimilation, ses connaissances en chimie, en géologie, son apprentissage technique de la teinture et de la fabrication des tissus, ses études d'économie politique et de sociologie l'avaient admirablement préparé à la haute tâche que le Gouvernement allait lui confier. « Il fut adjoint, malgré son jeune âge, à la mission envoyée en Chine pour étudier quels pourraient être les débouchés de nos produits et y prit place en qualité de délégué par la Chambre de Commerce de Reims pour les laines (2). »

Il s'acquitta de sa tâche avec le même succès qu'à ses débuts, avec la même portée pratique observée dans ses relations quotidiennes. Il envoya à l'Académie de nombreuses notices sur ces pays d'Extrême-Orient, alors si peu connus (3) ; il lui offrit même de curieux échantillons de leurs mœurs et de leurs produits qui figurent encore au Musée

(1) *Natalis Rondot,* par Léon Galle, pp. 11 et 12.

(2) *Ibidem,* p. 13.

(3) Les archives de l'Académie gardent plusieurs lettres inédites de M. Natalis Rondot, datées de 1845 et 1846, l'une sur la musique chinoise, l'autre recommandant la candidature de M. Stanislas Julien, son ami, professeur de langues chinoise et mandchoue au Collège de France, une dernière sur les manuscrits de Clicquot-Blervache, à propos d'une étude sur le libre échange.

Digitized by Google

ethnographique de Reims. Il revint plus tard parmi ceux qui avaient accueilli les prémices de ses efforts, et qui le félicitèrent dans un banquet avec la plus chaleureuse gratitude. Mais c'en était fait de son séjour parmi nous, un plus large essor s'ouvrait devant lui, sa voie était tracée sur un terrain presque international, et c'est à Paris que se continua sa brillante carrière. L'infatigable activité, la facilité de travail dont il fit preuve toute sa vie étaient, on le voit, une habitude de jeunesse.

Aussi, lorsqu'il mourut à Lyon en 1900, il fut regretté de tous, car il s'éteignait plein de jours, de vertus et d'honneurs. C'est aux œuvres de sa jeunesse que notre Académie, qui le connut jeune, doit recourir pour rappeler son souvenir et honorer sa mémoire à Reims. Laissant donc de côté sa biographie générale si utilement retracée, écartant ses grandes œuvres économiques ou d'histoire naturelle et même ses recherches sur les artistes troyens et lyonnais (1), bornons-nous à mettre au jour un carnet de notes de voyage que Mme Natalis Rondot a bien voulu nous faire copier, son *Excursion en Champagne,* datée de septembre 1839, et donnant

(1) Signalons toutefois au passage, la notice qu'il consacra en 1887, à l'un de ces derniers, d'origine rémoise, Nicolas Bidau, sculpteur et médailleur, né à Reims en 1622, établi à Lyon en 1660, mort en 1692. Cfr. *Natalis Rondot,* par Léon Galle, pp. 42, 43, 44 et 68. (D'après l'orthographe du nom de la famille à Reims, il faudrait écrire *Bidault* et non *Bidau.)*

Digitized by Google

toutes les étapes de son trajet quasi pédestre de Saint-Quentin à Troyes, par Laon et Reims où il s'arrêta avec une prédilection marquée.

Ce récit a été rédigé sur le vif, bien qu'il s'y mêle des considérations historiques et des dissertations scientifiques qui sentent la fin des études (1). Il a tout le charme de l'œuvre d'un adolescent en vacances, qui voit et observe, se souvient de ses auteurs, juge rapidement, mais sincèrement. Il faut lire sa narration comme il l'a écrite, sous le coup de l'impression et du moment. Quoi de plus naïf que son enthousiasme à la vue des cathédrales de Laon et de Reims, de plus généreux que sa vertueuse indignation en face de la statue de Louis XV, de plus touchant que sa piété filiale en retrouvant à Troyes le logis de ses ancêtres, le berceau de sa race, le stimulant de sa légitime ambition !

Aussi, nous ne surchargerons pas ce texte primesautier de la lourdeur de notes d'éruditions ou de rectifications sans nécessité (2). Certes, on aime à y

(1) « Natalis Rondot fit ses études classiques au collège de Saint-Quentin (1829-1835), et les continua au collège royal de Louis-le-Grand jusqu'en 1838, puis entra en octobre 1838 dans le pensionnat E. Martelet, où il termina ses études sur les sciences et les mathématiques. Il fit son excursion en Champagne aux vacances qui suivirent. » Cfr. *Natalis Rondot*, par L. Galle, pp. 6 et 7.

(2) Cependant, en ce qui concerne Laon et Reims, nous avons ajouté les notes indispensables, mais nous les avons signées de nos initiales pour les distinguer de celles de l'auteur. Nous lais-

Digitized by Google

trouver la couleur locale, l'à-propos, la finesse même. On y trouvera également des renseignements précis, par exemple sur la présence du général Caffarelli à Laon, sur la date de la construction ou de la restauration de certains monuments, sur l'état des maisons et des édifices de Troyes donné avec une minutie particulière, et beaucoup d'autres mentions intéressantes. Mais on n'y cherchera pas un répertoire méthodique, un jugement sans appel sur telle ou telle question d'art ou d'archéologie. Donnons donc cette relation dans sa fraîcheur et sa simplicité, en la dédiant aux Champenois du xxe siècle qui se plaisent à interroger des souvenirs remontant de trois quarts de siècle en arrière.

Le manuscrit autographe est en la possession de la famille ; il forme un cahier de dix-sept pages in-4°, d'une écriture fine et élégante. Le titre Excursion en Champagne est suivi d'une citation empruntée à Virgile. Le texte est agrémenté de charmants dessins à la mine de plomb, dont nous donnons huit spécimens, grâce à la collaboration de Mme Natalis Rondot : le portail de Reims et les loges de la Couture, quelques détails de l'église Saint-Jacques de Reims, puis le jubé de la Madeleine

sons aux érudits de Troyes le soin de contrôler les descriptions de notre voyageur. Notre confrère, M. J. Laurent, a bien voulu annoter quelques passages ayant trait à la géologie. Ses notes sont signées : J. L.

Digitized by Google

de Troyes, la vue latérale de Saint-Urbain, et d'autres vues de cette ville, de Châlons et d'Arcis-sur-Aube.

Tel est l'ensemble : « Ces dessins sont exécutés, dit M. Léon Galle, avec une habileté et une sûreté de main étonnantes, et animés d'un vif sentiment artistique ; ce sont des paysages le long de la route, des cathédrales, des maisons anciennes, de curieux motifs d'architecture. Natalis Rondot nous dévoile, en tous sens, son goût marqué pour l'archéologie, son amour de l'art, son respect et son admiration pour la tradition ancestrale dont l'influence bienfaisante devait le guider, comme une étoile, au cours de sa longue et laborieuse carrière (1). »

Notre tâche est terminée avec le préambule explicatif de cette évocation du passé. Il nous reste à remercier Mme Natalis Rondot d'avoir favorisé une publication dont l'Académie de Reims sera justement fière d'avoir la primeur en l'offrant aux compatriotes et aux amis d'un Champenois justement célèbre.

HENRI JADART.

Reims, le 27 février 1903.

(1) *Natalis Rondot*, pp. 7 à 9. La liste de tous les dessins est donnée à la fin de la relation.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXCURSION EN CHAMPAGNE

(Septembre 1839)

Voyage de Saint-Quentin à Troyes.

Forsan et hæc olim meminisse juvabit. (VIRG.)

De Saint-Quentin à La Fère :

Pays agricole, peu accidenté.

La Fère est une petite ville agréablement située dans un vallon entouré de coteaux boisés, sur l'Oise, un peu au-dessous du confluent de la Serre. L'arsenal de construction est le plus ancien établissement de ce genre; je l'ai visité en 1838 et n'y ai remarqué rien de bien saillant. L'École d'artillerie, établie en 1719, est la plus ancienne de France; deux bâtiments considérables sont affectés à son service.

De La Fère à Laon :

Vertes prairies; paysage varié, collines boisées, le sol est une terre grasse et riche; la route est charmante : on emploie pour son entretien le grès calcaire mamelonné renfermant des géodes de chaux carbonatée radiée que j'ai déjà rencontré dans la forêt de St-Gobain et près de la manufacture de Prémontré, employé au même usage. J'ignore d'où on l'extrait.

De Crépy, que le traité de paix de 1544 entre François Ier et Charles-Quint a rendu célèbre, nous voyons se dessiner à l'horizon les tours de la cathédrale

Digitized by Google

de Laon. A les voir s'élever encore si fièrement et dominer le pays, il semble que les niveleurs de 93 n'ont pas passé de ce côté ; car c'est bien là la position féodale : les tours du seigneur-évêque au haut de la montagne, les masures du cerf-laboureur dans la vallée. Cela m'a rappelé Coucy, Pierrefonds.

Laon :

A mesure que nous gravissions à pied la côte, se déroulait sous nos yeux toute la contrée avec ses accidents de terrain, de culture, de fertilité. La ville est tout à fait juchée sur le sommet d'une montagne conique isolée au milieu de la plaine, et dont les flancs sont plantés de vignes. Sur l'emplacement de la tour de Louis d'Outremer se trouve une place sur laquelle a été bâti l'Hôtel de Ville (1832). Il n'était pas encore achevé. Son style est très simple, mais un peu lourd : sur la façade de la salle de spectacle (1) sont jetées quelques-unes de ces fadeurs florales du genre de Boucher. C'est de l'époque de Louis XV. Je ne fais qu'entrevoir le triple portail, les tours légères, habilement évidées, les élégantes rosaces de la cathédrale. Sa reconstruction date du commencement du XIIe siècle (2) ; l'on était alors dans l'âge de la grande architecture gothique. Laon rappelle de précieux souvenirs dans l'histoire de la civilisation de la France ; aussi, durant le trajet de Crépy au pied de la montagne, je me plaisais à ressaisir dans ma mémoire les glorieux faits de nos chroniques. Le

(1) Portail de Saint-Remi-au-Velours, ancienne église du XVIIIe siècle. — H. J.

(2) Erreur : lisez du milieu de ce siècle. Cfr. *La Cathédrale Notre-Dame de Laon*, par l'abbé Bouxin. *Laon*, 1890, p. 30. — H. J.

Digitized by Google

normand Baudry acquit l'évêché de Laon en 1106; l'excès de l'oppression détermina les bourgeois à y porter remède; presque à égale distance de Saint-Quentin et de Noyon, auxquelles des chartes avaient été octroyées par Raoul de Vermandois et l'évêque Baudry, ils résolurent de tout sacrifier pour leur affranchissement commun et pour l'institution d'une magistrature élective. La commune fut établie en l'absence de l'évêque avant 1112. Après dix-neuf ans de tyrannie de l'évêque, d'insurrection des bourgeois, d'abord contre Baudry, puis contre le roi lui-même, de séditions intérieures, de négociations, enfin de toutes les vicissitudes d'une lutte terrible, Louis le Gros octroya, en 1128, à la commune de Laon une charte intitulée : *Établissement de la Paix*. Elle admettait et enregistrait, pour ainsi dire, la constitution municipale de la ville, l'indépendance de la juridiction du mayeur et des jurés. « Elle a encore une bien autre portée, dit Guizot *(Histoire de la civilisation en France)*, et une tâche bien plus vaste, bien plus difficile a préoccupé ses auteurs; on y entrevoit une société barbare, grossière, qui sort d'une anarchie à peu près complète et reçoit non seulement une charte de commune, mais un code pénal, un code civil, toute une législation sociale, pour ainsi dire. » Ce caractère d'organisation sociale qui se révèle si clairement dans la charte de Laon, on le reconnaît dans celles de Saint-Quentin, de Soissons; la révolution survenue à cette époque dans l'état des communes a fait beaucoup plus que de les affranchir, elle a commencé la législation tout entière.

Avant de quitter Laon, nous voulûmes jouir du point de vue, et, favorablement placés, nous embrassâmes une vaste étendue de onze lieues; la campagne est très

Digitized by Google

fertile, tout entrecoupée de plantations; on y voit peu de villages, mais beaucoup de fermes. L'horizon se perd dans les collines incultes de la Champagne. Au sortir de Laon, nous avons aperçu le général Caffarelli; c'est un homme de petite taille, figure distinguée, yeux vifs, cheveux blancs (1).

De Laon à Rheims :

Pays plat, marneux; on fume les terres avec de la marne.

Près de Laon, on rencontre quelques heureux sites. La singularité de la montagne de Laon est plus manifeste en la regardant de la plaine qu'elle domine. Son isolement est complet ; elle est comme un jalon qui indique la direction d'un bras de la chaîne à laquelle l'homogénéité et la position respective des couches prouvent qu'elle a appartenu. La montagne de Mauregny, que bientôt après je gravissais à pied, semble être dans le même cas. J'y ai rencontré des échantillons géologiques (2). Au pied des arbres qui bordaient la route se trouvaient des petits éboulements de sable gris blanchâtre ou plutôt blanchi par les débris pulvérulens des coquilles frustes qu'il renferme ; des blocs de pierre, où le calcaire grossier semblait ne se trouver que pour

(1) Il s'agit ici d'un frère du général Caffarelli tué d'une balle reçue devant Saint-Jean-d'Acre, de Marie-François-Auguste, comte Caffarelli, né en 1766, aide-de-camp de Bonaparte et général de brigade en 1800, gouverneur des Tuileries et général de division en 1804, ministre de la guerre dans le royaume d'Italie, qui s'illustra ensuite en Espagne, fut congédié après les Cent-Jours et reçut la pairie en 1831, mort en 1849.

(2) C'est à Festieux. — Ajoutons que *Mauregny-en-Haye* est à peu de distance de *Festieux*, situé sur la route de Laon à Reims. — H. J.

Digitized by Google

cimenter la masse de nummulites qui s'y trouvaient, étaient épars çà et là. J'ai pris deux échantillons de sable coquillier. Dans l'un, j'ai remarqué une turritelle imbricatoire, quelques *corbula revoluta* (1), des *pectunculus*, *ostrea flabelliforme* (2), etc., des cérites, et une petite coquille à spire, qui m'a semblé se rapprocher des nummulites (3). Dans l'autre, plus ferrugineux, j'ai retrouvé les coquilles du sable de Dax, *corbula revoluta*, *crecis vaginella* (?), dentale, natice, monodonte, vénéricarde, cérites, et ces petits fragments nacrés et irisés de coquille bivalve, qui peuvent s'être détachés de quelque avicule? Ces deux échantillons rappellent donc deux couches bien distinctes; j'ai ouï dire que le banc de sable inférieur au calcaire présente comme lui plusieurs dépôts sédimentaires tout à fait différents. Sur certains points de la route, on emploie encore ce grès calcaire tuberculeux que j'avais déjà vu; il provient des diverses couches de calcaire grossier (4).

(1) Nom spécifique erroné. — J. L.

(2) *Ostrea flabellula*. — J. L.

(3) Probablement *Orbitolites complanata*. — J. L.

(4) Où est la poussière qui n'a pas vécu? (Young).

The dust we tread upon was once alive! La poussière sur laquelle nous marchons fut jadis vivante. (Byron.)

Toute pierre n'est que poussière de cadavres : en délayant dans l'eau, avec les soins convenables, de la craie blanche, en recueillant les grains qui ont résisté à ce lavage, on reconnaît au microscope qu'ils ne sont autre chose que des coquillages de diverses espèces, fort bien conformés (cythérines, discorbes, lenticulines, foraminifères). Les uns sont entiers, les autres brisés.

Certains bancs de pierre, habituellement employés dans les constructions de Paris, renferment aussi une proportion considérable de petites coquilles fossiles, de l'ordre des molusques céphalopodes.

Quelque minimes que paraissent ces fossiles, qui à l'œil nu ne sont que de la grosseur d'un grain de poussière, ils sont véritable-

Digitized by Google

Nous passons à Corbeny; notre compagnon de voyage nous y montre les ruines d'une ancienne abbaye où se rendaient les rois après leur sacre (1); il s'y trouvait une fontaine renommée pour la guérison des écrouelles. Presque toutes les maisons sont construites en crépi. Les terres se sentent du voisinage de la Champagne pouilleuse; elles sont faibles, plusieurs étaient couvertes de sarrasins, la récolte semblait assez bonne. Près de Béry au Bac (2), le long des rives de l'Aisne, sont des prairies qui fournissent un foin d'assez bonne qualité.

Nous arrivons à Reims par une entrée toute moderne, que l'on aurait pu faire un peu moins maigre; vient la rue de la Foire (3), que rend curieuse ses vieilles maisons de bois à arcades et avec pignons pointus. Les rues de Reims sont larges, en général assez bien bâties. Nous allons nous promener sous les remparts (4); ils forment

ment gigantesques à côté de fossiles d'une autre espèce mêlés parmi eux. A l'aide d'un microscope puissant, on a découvert qu'une partie des grains de poussière qui sont dans l'intérieur des petites coquilles ou fixés à leur surface, consistent de petits disques circulaires qui, selon toute apparence, ont été jadis les articulations d'une certaine espèce d'infusoire. Ainsi, ces êtres qui nous semblaient d'abord si petits, se présentent maintenant à notre pensée comme de vastes tombeaux dans lesquels reposent, confusément mêlées, les dépouilles de plusieurs milliers d'êtres. (Toute cette note a été empruntée par M. Natalis Rondot à un ouvrage de géologie d'Alcide d'Orbigny, qui lui était sans doute familier et dont il a omis de citer l'auteur. — J. L.)

(1) C'était un prieuré relevant de l'abbaye de Saint-Remi de Reims. Il a été transformé en gendarmerie depuis la Révolution. — H. J.

(2) *Berry-au-Bac*, canton de Neufchâtel (Aisne).

(3) Place de la Couture, actuellement place Drouet-d'Erlon, où se tient encore la célèbre foire de Pâques (1903). — H. J.

(4) Anciens remparts en terre qui ont été tous abattus depuis, sauf la butte Saint-Nicaise à l'est. — H. J.

Digitized by Google

LOGES DE LA PLACE DE LA COUTURE A REIMS, 1839.

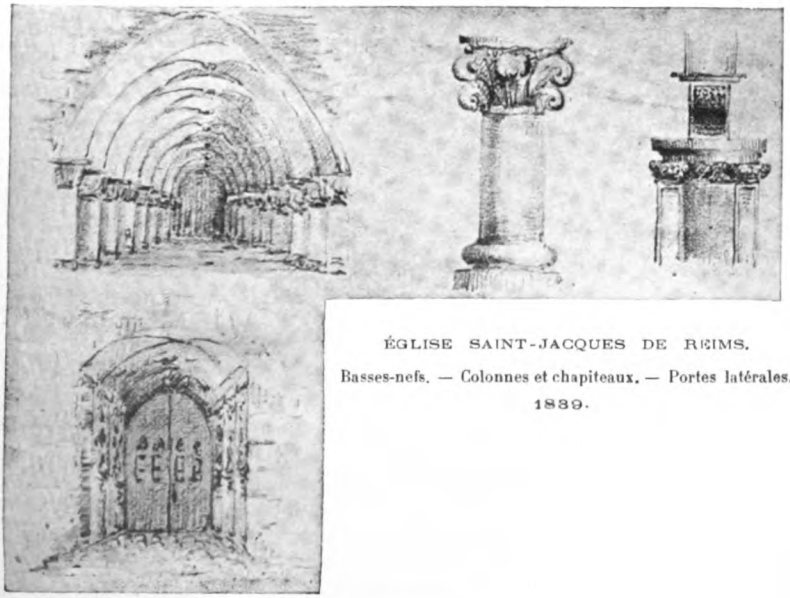

ÉGLISE SAINT-JACQUES DE REIMS.

Basses-nefs. — Colonnes et chapiteaux. — Portes latérales.

1839.

Digitized by Google

Digitized by Google

d'agréables promenades. Le cours est très bien planté; je n'ai vu que la grande allée du boulevard de Troyes, près la salle de spectacle, qui puisse lui être comparé. Ce sont tous deux de beaux espaces ombragés, je préférerais le cours de Reims où l'on remarque une belle ordonnance dans le tracé (1). La ville m'a semblé être dominée par les coteaux vignobles; la Vesle coule à ses portes.

On remarque à Reims et dans les environs un grand nombre de statues de la Vierge qui décorent les encoignures des plus vieilles maisons (2). L'origine de ces statues remonte à une époque déjà reculée. C'est, dit-on, le cardinal Charles de Lorraine qui les a répandues ainsi par le pays. C'était au temps où la réforme poursuivait l'idolâtrie dans les images, et où les magistrats de province, respectés par l'hérésie, répondaient à la destruction systématique des novateurs en multipliant avec une ardeur égale les signes extérieurs de leur fidélité politique et religieuse.

L'Hôtel de Ville n'est qu'un beau bâtiment du XVIIe siècle (3).

L'église St-Jacques m'a paru assez curieuse, non pas comme monument, car elle est petite, basse, nue; ses bas-côtés semblent être des galeries souterraines, des cryptes. Les colonnes basses qui supportent les voûtes sont toutes de style différent ou mieux de bizarrerie différente, car il n'y a trace d'ordre architectural; de plus, elles ne se correspondent pas, même

(1) Ces promenades subsistent, mais converties par endroits en jardins anglais, ce qui a détruit leur « belle ordonnance ». — H. J.

(2) Il en existe encore quelques-unes, rue Cérès, rue Libergier, etc. — H. J.

(3) Très belle façade commencée en 1627, achevée en 1825. — H. J.

Digitized by Google

dans leur irrégularité. Architecture du XIIe siècle (1).

La cathédrale est un des plus beaux édifices du XIIe siècle qui existent (2). Le portail est composé de trois arcades en ogive et de deux frontons chargés de figures. Il contient plus de cinq cent trente statues grandes et petites. Elles viennent d'être récemment restaurées. Les tours sont composées d'arcades, de piliers, de chapiteaux, de pyramides, tous découpés, dentelés, et se terminant par une espèce de bonnet carré (3). Le carillon de l'heure sonne des airs d'hymnes des fêtes de l'année. A l'extrémité de la toiture est le clocher de l'ange, haut de 55 pieds. Les portes latérales sont décorées de statues colossales, quelques-unes sont d'une assez bonne exécution.

Bien qu'éclairé par un grand nombre de fenêtres, l'intérieur de la cathédrale est sombre, car la plupart des vitraux sont peints, ils sont très beaux, mais j'en ai trouvé les dessins un peu confus; de plus, les voûtes sont peintes en bleu et le badigeonnage est loin d'être favorable à la décoration monumentale (4). Les roses, notamment celle du grand portail, sont magnifiques; celle-ci surtout, composée de vitraux de la plus riche coloration, est d'un effet admirable. Une belle grille en fer, d'un dessin assez élégant, entoure le chœur (5).

(1) Cfr. *Répertoire archéologique des paroisses de Reims,* dans les *Travaux de l'Académie de Reims,* t. LXXXII, p. 27. — H. J.

(2) Lisez du XIIIe siècle, car elle fut commencée en 1211 et presque entièrement finie à la fin du même siècle. — H. J.

(3) Toitures du XVIe siècle qui ont été enlevées dans les restaurations postérieures. — H. J. (Voir la vue ci-contre avec ces toitures.)

(4) Ce badigeonnage datant de 1825 a été enlevé aux voûtes de la nef vers 1895, mais il subsiste dans le transept et l'abside. H. J.

(5) Grille moderne sans valeur d'art. — Lire les descriptions du portail de la cathédrale de Reims par H. Taine (1864), dans

Digitized by Google

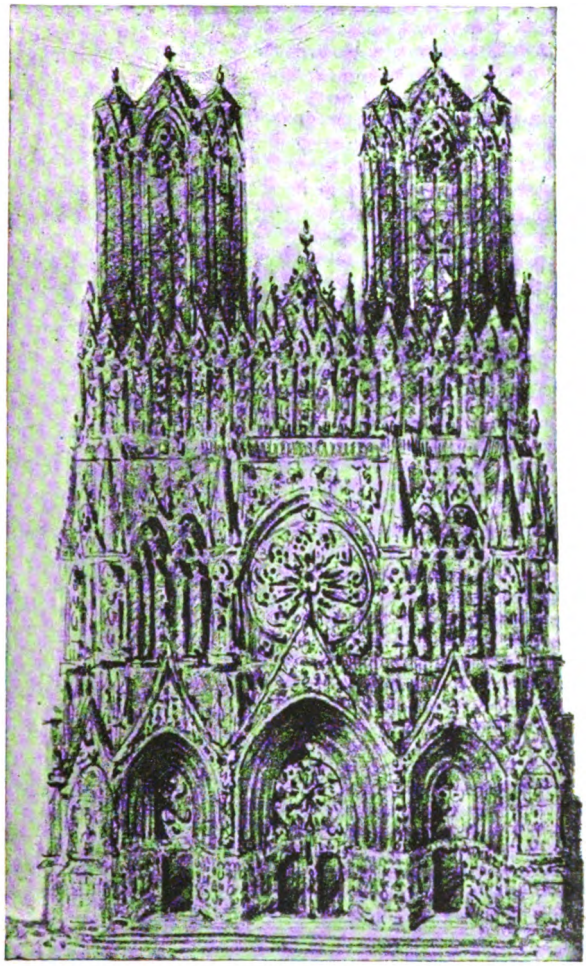

PORTAIL DE LA CATHÉDRALE DE REIMS

Dessiné par Natalis Rondot, 1839.

Digitized by Google

Digitized by Google

La chaire à prêcher est due à Antoine Blondel, excellent menuisier, auteur des boiseries sculptées de la bibliothèque de l'abbaye St-Remy (aujourd'hui chapelle de l'Hôtel-Dieu).

Au côté droit de la nef, nous remarquons le tombeau de Jovin, rémois, général de cavalerie romaine.

Inscription :

FLAVIO VAL. JOVINO REM. COS. AB. V. C. A. CIƆCXX (1).

C'est une belle pièce de sculpture antique; le devant est sculpté et représente une chasse faite par un prince à cheval, perçant un lion d'une lance. Ce tableau, dont le plan a deux parties, est composé de onze personnages dont huit en relief. Dans la première partie, le héros est au repos ayant au côté droit un homme à cheval; à gauche, une femme avec un bouclier. Le bord du bouclier sépare les deux scènes. Dans la deuxième, le chef est à cheval et enfonce son javelot dans les côtes d'un lion, des bêtes de chasse sont abattues sur le sol.

Les rues de Reims sont larges; l'aspect de la ville est animé; les eaux de la Vesle sont très favorables pour les teinturiers; aussi se trouve-t-il de nombreux établis-

ses *Carnets de voyages, notes diverses sur la province*, 1897, p. 229; — et par H. CHABEUF, dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, année 1890-91, p. 222. — On trouvera une *Silhouette de la cathédrale de Reims* par Victor Hugo, d'après le dessin original à la plume légèrement teintée d'encre de chine, portant la date du 27 août 1838, reproduite dans le *Catalogue des Autographes de la Collection de M. Alfred Bovet*, par Et. CHARAVAY, Paris, 1887, in-4°, t. I, p. 316. (Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque de l'Académie de Reims.) — H. J.

(1) Inscription placée en 1800. Ce cénotaphe, provenant de l'église Saint-Nicaise, a été transféré de la cathédrale, en 1865, dans la chapelle basse de l'archevêché, puis, en 1896, au cloître de l'Hôtel-Dieu. — H. J.

Digitized by Google

sements en ce genre. La place Royale est décorée d'une statue en bronze de Louis XV; la figure rappelle bien son caractère et ses habitudes : c'est une tête ignoble et comme abrutie (1). Cette statue est de Cartelier; elle remplace celle de Pigalle, renversée le 15 août 1793. Deux statues allégoriques du commerce et de la navigation (2) s'appuient contre le piédestal. Ces deux statues en bronze sont, l'une la France sous l'emblème d'une femme qui retient légèrement un lion par la crinière, l'autre le Commerce sous les traits d'un homme assis sur un ballot de marchandises et reposant sa tête sur sa main droite. Ces deux figures sont celles de Pigalle lui-même et de Mme Séide, son amie.

De Reims à Châlons-sur-Marne :

Nous entrons dans la Champagne pouilleuse. Le sol n'est qu'un tuf de craie, quelquefois de grès, que recouvre en différents endroits un peu de terre végétale. Je n'y ai vu que de maigres buissons, jetés çà et là à de grands intervalles. C'est sur les coteaux (3) qui bordent ce pays infertile que sont les vignobles renommés de Sillery, de Verzy, d'Ay, de Bouzy. Sillery, dont nous n'avons vu que quelques maisons, produit et fabrique le plus estimé des vins blancs de Champagne. Le con-

(1) Moins belle que celle modelée par Pigalle, la tête du monarque a un caractère hautain peut-être, les traits sont réguliers et beaux. Notre voyageur en a jugé par ce que l'histoire lui avait appris sur les mœurs du personnage. — H. J.

(2) Erreur, la femme tenant un gouvernail et conduisant un lion représente la douceur du gouvernement royal. — Autre erreur, ce n'est pas en 1793, mais en 1792 que la statue du roi fut renversée. Cfr. *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXXI, p. 337.

(3) Sur les versants de la montagne de Reims.

Digitized by Google

ducteur de notre carriole et un notaire du pays, notre compagnon de route, nous ont mis au fait des localités. Le premier nous racontait maints épisodes de l'invasion de 1814, le second nous donne quelques détails sur la contrée. Dans le milieu des terres, l'arpent qui est de trente-trois ares environ se vend soixante-quinze francs avec un lièvre dessus ; le sol n'y a pas plus de deux ou trois pouces au plus en terre végétale. Sur ce fond de craie, on ne cultive guère que le sarrasin, le seigle, l'avoine. Encore bien souvent ne retire-t-on pas les frais de culture et laisse-t-on les terres en friche. On essaie de les utiliser en y plantant des arbres verts ; et nous avons vu de grandes exploitations de ce genre qui présentaient déjà de beaux résultats (1). Le succès de ces plantations donne l'espoir d'amélioration pour l'avenir. Il y a manque d'eau absolu. Dans les campagnes, on n'a pas l'usage d'employer les citernes. On a fait des essais de forage de puits artésiens ; on est parvenu jusqu'à sept et huit cents pieds sans arriver à traverser cet énorme banc de craie, et il était si dur que les instruments s'y brisaient. Quand les sapins seront de taille à constituer des forêts, alors des pluies abondantes, les détritus des herbes, des bruyères, etc., pourront donner quelque fertilité à la terre (2). Les coteaux de Verzy sont exposés au nord. Le sol de cette exposition est meilleur que celui de l'exposition au midi pour la culture de la vigne ; c'est une couche de terre végétale mélangée de silex, avec un banc de silex inférieur ; tandis que

(1) Consulter sur les plantations de pins en Champagne et autour de Reims les études du docteur Leuchsenring, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXII, pp. 29 et 44. — H. J.

(2) Espérances ou illusions courantes alors et que l'avenir n'a pas justifiées. — H. J.

Digitized by Google

l'autre n'est que la craie avec quelques pouces de terre au-dessus. La tradition veut que les landes crayeuses de la Champagne pouilleuse aient été anciennement couvertes de forêts de châtaigniers qui auraient fourni le bois nécessaire aux charpentes des églises de Reims, Châlons, Troyes, etc. Cette tradition me semble devoir mériter peu de confiance. On emploie dans le pays pour la construction des maisons, et c'est surtout aux grandes et aux petites Loges que je l'ai remarqué, des briques de craie mélangée de gravier, moulées et séchées au soleil; elles coûtent 5 francs le mille; les cheminées sont construites avec des briques d'argile cuite au prix de fr. 70 — le mille (1); en Picardie, à St-Quentin, elles ne coûtent guère que 10 fr. 50; elles sont peut-être moins réfractaires.

Ce trajet de Reims à Châlons se passe agréablement. Notre conducteur venait de nous rappeler le souvenir d'un de ces combats acharnés que les alliés eurent tant de fois à soutenir contre les paysans champenois, quand nous eûmes enfin le plaisir de voir dans le lointain un ruban de verdure rompre la triste monotonie de ces landes désertes (2); nous arrivions à Châlons, et la Marne, après l'avoir traversé, courait au nord-ouest fertiliser les vallées et les coteaux d'Épernay. On la passe sur un beau pont de pierre. En quittant Châlons, nous pouvons voir la façade de la cathédrale, dont le portail d'architecture grecque est majestueux. Deux flèches de pierre taillées à jour s'élèvent élégantes et hautes à cent pieds de haut (3). Les dernières maisons passées,

(1) Prix exorbitant pour des briques et résultant probablement d'une erreur de chiffres. — H. J.

(2) Les Champs catalauniques.

(3) Ces flèches du XVIIe siècle ont été démolies depuis 1839. — H. J.

Digitized by Google

nous entrons dans un pays plat et inculte. Nous nous arrêtons sur la route, dans une ferme isolée, près d'Arcis. Le sol était un terrain inégal; le bâtiment, construit en bois, revêtu de mortier, était couvert en chaume avec une saillie en avant. Les écuries et étables ne formaient qu'un corps avec l'habitation, la cour placée devant elle était recouverte d'un fumier infect, avec des petites mares des eaux des étables et du ménage; les eaux pluviales croupissaient sans écoulement. Il se trouvait dans la grange une grossière machine à battre le blé mue par un manège. La culture est la même qu'avant Châlons, le sarrasin en forme la base, vient ensuite l'avoine et un petit seigle. On exploite la craie pour faire le blanc de Troyes: mais celui-là est peu estimé; le plus doux et le plus fin se tire de Villeloup, près Troyes. Quelques rares plantations de pins d'Écosse.

Arcis-sur-Aube :

L'église est assez ordinaire dans l'intérieur; malgré les outrages qu'il a subis, le portail est encore gracieux; de charmants rinceaux de vigne le ceignent d'une élégante bordure. Sur une plaque de marbre placée à côté du portail est gravée l'inscription suivante, que la ville d'Arcis avait demandée à Piron pour perpétuer le souvenir de la reconstruction de l'église (1727) par un simple particulier :

La flamme avait détruit ces lieux;
Grassin les rétablit par sa magnificence.
Que le marbre à jamais serve à tracer aux yeux
Le malheur, le bienfait et la reconnaissance.

Arcis souffrit beaucoup lors de la célèbre bataille de 1814 (20 mars), un tiers de la ville fut réduit en cen-

Digitized by Google

dres ; cette journée fut une des plus mémorables dans l'histoire de Napoléon ; jamais peut-être une plus petite armée n'en combattit avec plus de bravoure une plus nombreuse.

A Arcis, se trouve le château de la Briffe.

Jusqu'à Troyes, le pays conserve encore sa monotonie ; il est plat, crayeux ; en voyant ces longues plaines, on conçoit qu'il s'y soit passé tant d'évolutions stratégiques lors de l'invasion ; ces landes sont un peu moins infertiles que près de Châlons, elles sont néanmoins bien peu productives ; le seigle et l'avoine s'y montrent en plus grande quantité ; le sarrasin y est plus beau et l'on voit au moins quelques bouquets d'arbres. Sur toute cette route, les villages sont distants les uns des autres de quatre à cinq heures.

Nous entrons à Troyes vers huit heures du soir ; il faisait nuit, j'ai trouvé bien laide la partie de la ville que nous traversions. Les maisons sont pour la plupart en bois, couvertes en tuiles ; les pignons pointus avancent en saillie très disgracieusement sur la rue. Il est des petites rues où ils se trouvent si rapprochés que l'on peut d'une maison à l'autre se serrer la main. Les rues sans alignement serpentent comme à l'aventure dans la ville.

Du haut de l'observatoire de M. Milard, j'ai eu occasion de voir Troyes dans son ensemble ; l'on voit surgir bien des clochers, bien des tours d'églises. Avant la Révolution, sa population d'une vingtaine de mille âmes était répartie entre vingt-deux paroisses ! On peut dire de la ville que c'est un vilain tableau dans un beau cadre. Car la plaine, au milieu de laquelle est jeté cet amas de toits pointus, est fertilisée par la Seine, qui se ramifie en mille ruisseaux et porte dans la campagne la

Digitized by Google

CHALONS-SUR-MARNE, 1839.

ARCIS-SUR-AUBE, 1839.

TROYES
du haut de l'observatoire de M. Milard, 1839.

Digitized by Google

Digitized by Google

fécondité en même temps qu'elle distribue dans la ville l'activité industrielle. Les environs sont délicieux ; un jour, j'allai me baigner à St-Julien ; la Seine, ou plutôt les vingt petites rivières qu'elle forme (1), arrosent les prairies ; un petit sentier bien verdoyant, planté de saules, côtoie ces ruisseaux si limpides, et, chemin faisant, vous fait longer des moulins, des foulons, etc. Des bosquets sur la gauche ; de jolis jardins, les uns comme des corbeilles de fleurs, les autres tout verdoyants de légumes, bordés de haies vives. Sur la droite, un chemin de gazon, telle est la route de St-Julien. Du côté de St-André, le terrain est encore plus fertile. Le sol est un vrai terreau, un détritus bien gras, arrosé par des canaux de dérivation économiques, petits ruisseaux qui viennent, en courant autour des chènevières, des potagers et des champs légumiers, amener les eaux de la Seine au pied de ces pépinières si vigoureuses, de ces taillis si vivants. Sur le penchant de la colline, avant d'arriver au cimetière, se trouve insouciamment jetée sur le côté du sentier, une masure qui était alors toute treillissée de guirlandes ; nous fîmes halte très peu de temps, c'était le siège d'une exploitation d'*aux* et d'*échalottes,* une brave paysanne suivait leur dessication avec intérêt, tout en frottant d'une gousse d'ail son gros morceau de pain.

L'intérieur de l'église de Saint-André peut offrir quelque intérêt au visiteur : on y retrouve empreinte sur les quelques ornements qui en atténuent la nudité

(1) La Seine, au pied des monts que son flot vient laver,
Voit du sein de ses eaux vingt îles s'élever
Qui, partageant son cours en diverses manières,
D'une rivière seule y forment vingt rivières.
(Boileau. *Épître VI.)*

Digitized by Google

l'originalité naïve du moyen âge. Parmi eux, des traits d'histoire sacrée sculptés avec soin sur bois, où les personnages se détachent en ronde bosse sur le premier plan. Nous sortons par une petite porte latérale en ogive, autour de laquelle grimpait une vigne de pierre, et, tout d'abord, je me suis mis en quête du méridien, car, à Troyes, on a la monomanie des méridiens, chaque église est affectée d'un, voire même de deux méridiens, et nombre de maisons particulières jouissent du même avantage; cela ne peut que prouver en faveur des habitudes réglées des Troyens. Saint-André possède aussi son méridien, qui ne le cède pas en curiosité aux autres; il s'étend dans un des quatre angles d'une travée extérieure et une longue inscription nous apprit qu'il fut dressé par Thévenot, etc. Gentil et Dominique ont dessiné le portail et l'ont couvert de délicieuses sculptures; les fruits, la vigne, les fleurs si diverses, entrelacées en guirlandes, qui courent au-dessus des corniches et tombent en festons le long des colonnes, tous ces emblèmes de la profession des habitants du pays sont traités avec une charmante délicatesse de ciseau. Du milieu de ces fleurs s'élèvent, dans deux niches coquettes, deux statues d'une excellente exécution; l'une d'elles a été moulée par un fondeur de Troyes et j'en ai vu un bon plâtre dans le cabinet de M. Milard. Inscription en caractères gothiques des deux côtés du portail. J'ai remarqué au Musée une étude architecturale levée avec soin et exécutée avec talent qui rappelle tous les détails et le genre de cette jolie église. Près d'elle se trouve la sépulture de la famille Arson de Rozière.

La cathédrale St-Pierre est remarquable par l'étendue de son vaisseau, la hardiesse de ses voûtes et le bel

Digitized by Google

effet de ses proportions. Elle est dans un parfait état de conservation. La nef se compose de cinq arcades; la grande galerie est très riche d'architecture. La hauteur de la coupole et des tours est de 192 pieds. Le chœur de la cathédrale St-Pierre a été construit de 1208 à 1223 dans le style le plus pur; la croisée et le rond-point depuis cette époque jusque 1314; la nef depuis 1314 jusqu'au commencement du XVIe siècle; le grand portail dans le style gothique fleuri et les tours de 1506 à 1640. Le portail et la grosse tour qui l'accompagne sont élégants en même temps que légers : cette façade a souffert lors de la Révolution. En 1793, Troyes fut terrorisé, et l'on voit encore au-dessus du tympan du portail les emblèmes de la nation et de la loi; en face de ce portail était dressée une guillotine permanente, par l'ordre de Rousselin que le Comité de Salut public y avait envoyé le 26 brumaire an II. La chapelle des fonts est curieuse par sa disposition; on y trouve un groupe de cinq figures du XVIe siècle représentant le baptême de saint Augustin. Le chœur est entouré d'une grille moderne, mais celle de l'entrée provient, ainsi que le buffet d'orgues qui est d'un beau jeu, de l'abbaye de Clairvaux (1). Les vitraux des grandes fenêtres du chœur sont précieux par leur belle conservation et l'importance historique. Ce sont pour la plupart des figures de rois de France, de comtes de Champagne, d'évêques de Troyes, etc., dont les costumes sont rendus avec exactitude. Ceux de la nef présentent moins d'intérêt, ce sont des personnages sacrés. Les couleurs en sont vives et

(1) Cette belle grille d'entrée du chœur, reléguée depuis au bas de la nef, a été vendue très cher, en 1901, à un étranger, pour être transportée hors de France. C'est un acte déplorable de mercantilisme ou de vandalisme officiel. — H. J.

Digitized by Google

brillantes, et la palette est aussi variée qu'à ceux de la cathédrale de Reims. La charpente des combles ressemble à la coque d'un navire de guerre ; elle est en bois de châtaignier. La promenade sur les combles ainsi que celle sur les toits est un peu aventureuse, mais elle permet de voir de face les vitraux. Au dire du sacristain, les petites niches qui élèvent élégamment leurs flèches dentelées suspendues au-dessus des arcs-boutants, galeries, etc., ont leurs pierres unies par du plomb fondu et un ciment extrêmement compacte qui scellent des barres de fer qui les maintiennent encore.

Du haut de la tour Saint-Pierre, se déploie un panorama remarquable. La ville se projette au bas en pâté resserré, terne, se cachant çà et là sous les arbres, un fond inégal de verdure l'enveloppe, puis au loin s'étendent au nord les landes crayeuses que coupe vers l'ouest une ligne de coteaux vignobles, couronnés de bois ; au sud-est, la culture semble florissante et variée.

Troyes a un tout autre aspect comme population et habitudes que les villes du Nord et de l'Aisne, et c'est surtout au marché que cette dissemblance m'a frappé. C'était un vendredi, jour de petit marché, et cependant l'approvisionnement était très abondant. Les marchandes n'étalaient pas, comme en Picardie, ces sales guenilles, ces parapluies rapetassés, ces tréteaux boiteux, ces paniers de formes toutes différentes et encrassés par le temps et la malpropreté, mais des espèces de paniers appelés corbeilles, de forme plate et ronde, tout luisants de propreté ; c'est dans ces claies que sont tous les légumes, tous les fruits ; nombre de paysannes joignent à leurs assortiments en denrées de gros bouquets de fleurs. Vis-à-vis les jardinières et leur rangée

Digitized by Google

symétrique de paniers, posent les fromagères, les marchands de beurre et d'œufs, etc., et partout on retrouve même commodité, même propreté; le marché suit les sinuosités ou plutôt les angulosités de plusieurs rues; tout est occupé, mais non encombré, et quand l'approvisionnement est terminé, les paysannes n'ont plus qu'à réunir leurs paniers et les placer sur leur tocka; elles marchent avec leur fardeau aussi librement qu'à l'ordinaire. Les boucheries sont de vieilles masures qui tombent en ruines, qui sont toutes noires d'obscurité et de vétusté; mais on les conserve à cause de leur propriété d'être en tout temps privées de mouches, on attribue cette singularité à l'air frais qui y préside à l'obscurité; peut être la charpente est-elle en châtaignier?

L'église Saint-Pantaléon n'est curieuse que par les statues qui la décorent; elles sont supportées par de jolis culs-de-lampe adossés aux piliers et disposées ainsi sur deux rangs le long de la nef. On les attribue à François Gentil; quelques-unes paraissent seules être dignes de lui. Les tableaux représentant la vie de saint Pantaléon sont peints par J. Carré, élève de Le Brun. L'ensemble de l'intérieur de l'église n'est pas harmonisé comme un monument religieux, on le prend plutôt pour un petit musée de sculpture; il y a affectation de décoration.

L'église Ste-Madeleine est la plus ancienne de la ville; son jubé, ouvrage de l'italien Jean Gualdo, date de 1518; le dessin (1), tout imparfait qu'il est, peut donner une idée de la légèreté et de la richesse des ornements. St-Rémy offre un tout autre intérêt; un beau christ de

(1) Dessin du jubé dans le manuscrit, reproduit p. 22.

Digitized by Google

bronze, don de Girardon, rappelle le souvenir de ce grand sculpteur dont Troyes s'honore d'être la patrie. François Girardon est né en 1630 du fondeur Nicolas Girardon. Ce fut en vain que son père essaya de le détourner de la sculpture, pour le faire procureur; il se développa par l'étude des ouvrages de Gentil, de Troyes, et de Dominique, de Florence; son protecteur, le chancelier Séguier, l'envoya en Italie où il gagna l'affection de Mignard; celui-ci le recommanda à Le Brun, dont il suivit servilement la direction pendant toute sa vie. Il mourut en 1715. Le tombeau de Richelieu à la Sorbonne est l'œuvre où il a déployé la plus étonnante délicatesse d'outil et le plus de talent; c'est une des plus remarquables productions du XVIIe siècle. Nous allons visiter les salles du musée ; dans celles de peinture, on remarque quelques belles toiles de maîtres. Le reste est dû à de jeunes peintres de Troyes et ne sont probablement là qu'à titre d'essais; à côté des bustes que Girardon a laissés à la ville, se trouvent plusieurs bonnes sculptures, et notamment un pâtre dû à un jeune sculpteur troyen, M. Simart, dont l'*Oreste réfugié au pied de l'autel de Pallas* a été justement admiré à cette première exposition. Les salles d'histoire naturelle renferment une belle collection de minéralogie, classée d'après Haüy, et un commencement de série géologique; j'ai regretté que la fermeture de la bibliothèque ne me permît pas de feuilleter l'ouvrage de mon bisaïeul sur la botanique. La recommandation d'un de mes cousins me fit admettre chez M. Milard, amateur distingué, qui voulut bien nous montrer son cabinet composé avec beaucoup de goût. M. Milard, en me faisant remarquer les échantillons de fossiles qu'il a recueillis aux environs de Troyes, m'as témoigné que, tout en collectionnant, il associait

Digitized by Google

les idées philosophiques aux sciences et à leurs classifications.

> The earth, that is nature's mother, is her tomb ;
> What is her burying grave, that is her womb.
>
> (SHAKESPEARE. *Roméo et Juliette*, acte II, scène III.)

Ayant visité l'Italie en amateur, il en a rapporté les curiosités qui présentaient le plus d'intérêt et a réuni le pittoresque à l'antique, le scientifique au physique. Quelques tableaux et des plâtres complètent sa collection, et un observatoire élégant lui permet quelques observations météorologiques : on y jouit de la vue de Troyes et d'une partie des environs. D'après les échantillons de la collection de M. Milard, il paraîtrait que la craie et le terrain suprajurassique se partagent le sol, l'un au N.-O., l'autre au S.-O. Aux divers étages de la série géologique, sont des marnes, des argiles, des formations tertiaires avec grès exploité. Le fer se rencontre dans la craie et la marne argileuse à l'état de pyrite, à l'état pisiforme et oolithique inférieurement à la craie. M. Milard possède peu de fossiles remarquables; ils sont abondants et proviennent pour la plupart des terrains secondaires inférieurs à la craie.

L'église St-Jean, comme celle de St-Rémy, rappelle une des gloires de Troyes. C'était la paroisse de Pierre Mignard, qui lui fit don d'une de ses plus belles productions : *le Baptême du Christ dans le Jourdain ;* au-dessus, dans l'attique du rétable, la figure du Père Éternel est traitée avec plus d'inspiration. Le tabernacle a été exécuté sur les dessins de mon grand-père; il est d'un style simple, et les deux anges adorateurs en cuivre doré de Girardon l'accompagnent très bien. Les vitraux sont assez curieux et sont dignes d'attention. On pré-

Digitized by Google

tend que la chaire qui, du reste est très simple, même mesquine, est celle même dans laquelle prêcha saint Augustin.

Église St-Urbain. — Cette jolie église a été élevée par le pape Urbain IV vers la fin du XIIIe siècle. Urbain était né à Troyes ; il s'appelait Jacques Pantaléon, mais quelques-uns assurent que son nom de famille était Coustepalais. Il était fils d'un savetier, et, loin de rougir de son origine, il avait fait peindre, sur l'un des vitraux de l'église, son père dans l'exercice de son métier. Il fut élu pape le 29 août 1261. L'église est inachevée. L'autel a été tout récemment posé, il est en carton-pierre, dans le genre gothique et décore très disgracieusement le chœur. Ces ornements sont d'ailleurs bien loin d'être en harmonie avec le style général de l'église. On y voit quelques beaux vitraux. On remarque, au coin de la rue du Mortier-d'Or, une tourelle, dans le style de la Renaissance, qui est assez curieuse et dont l'élégance est rehaussée par la charmante exécution des ornements.

La façade de l'Hôtel de Ville n'offre de remarquable que la régularité de son architecture (1). Il fut commencé en 1624 et terminé en 1670. La grande salle, ornée des bustes en marbre des grands hommes nés à Troyes et d'un superbe médaillon de Louis XIV par Girardon, était, le jour où je la vis, envahie par l'appareil d'une distribution de prix ; aussi je n'ai pu la saisir d'ensemble que très imparfaitement. On m'a dit qu'il ne restait rien de l'ancien Hôtel de Ville ; le crayon de mon

(1) Un projet de reconstruction de l'Hôtel de Ville s'élabore en ce moment, mais la façade doit être conservée à titre de monument historique. — H. J.

Digitized by Google

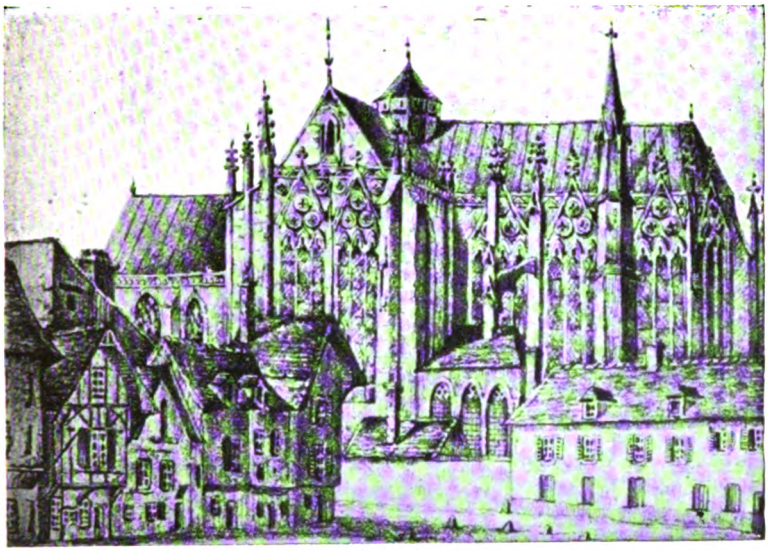

ÉGLISE SAINT-URBAIN DE TROYES, 1839.

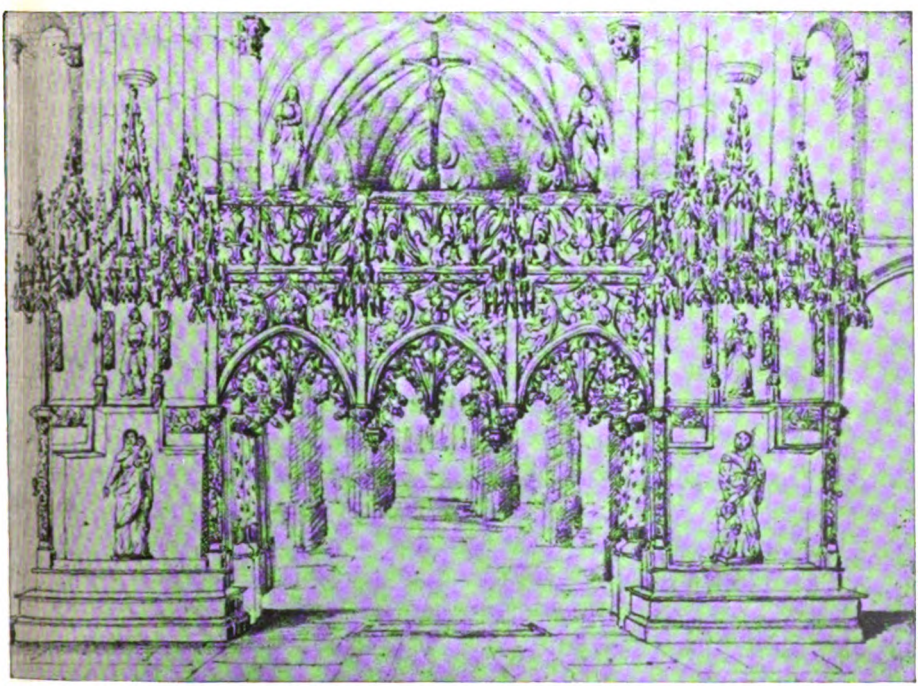

JUBÉ DE LA MADELEINE DE TROYES, 1839.

Digitized by Google

Digitized by Google

grand-père a donc sauvé de l'oubli deux des monuments de Troyes auxquels se rattachaient les plus brillants souvenirs de la féodalité et de la municipalité : le palais des comtes de Champagne, dont quelques ruines seules restent debout, et la grande salle de la Paix, où eut lieu cette fameuse séance du 5 avril 1594, si glorieuse pour le premier échevin de Troyes, Jean Paillot, seigneur de Nuysement, qui, sans avoir fait couler le sang d'un seul ligueur, réduisit la ville à l'obéissance d'Henri IV. La distribution des prix de l'école de dessin me fit rappeler un autre dessin de composition assez remarquable de mon grand-père, à la mémoire du fondateur et bienfaiteur de cette école, M. de Bruneval ; mon grand-père et mon bisaïeul en ont été professeurs honoraires.

L'Hôtel-Dieu, construit vers le milieu du XVIIIe siècle, est fermé du côté de la rue par une superbe grille de 105 pieds de long sur 35 de hauteur. L'église St-Nicolas, à part quelques statues estimées et des vitraux en grisaille, n'a que peu d'intérêt. La multiplicité des paroisses de Troyes est de nature à remettre en mémoire que huit conciles y furent tenus : (867, pape Nicolas Ier ; 878, Jean VIII ; 1104, légat Richard ; 1107, pape Pascal II ; 1115 — 1128, légat cardinal Mathieu.) L'un de ces conciles, celui de 1128, a rendu le nom de Troyes célèbre dans les annales ecclésiastiques, puisqu'on y approuva l'institut des Templiers et que St Bernard, de Clairvaux, qui y assistait avec Estienne, de Cîteaux, eut ordre de leur dresser des règles. Le traité du 21 mai 1420 y a d'un autre côté attaché une triste célébrité ; l'imbécile Charles VI, poussé par sa femme Isabeau de Bavière, ennemi du dauphin Charles, y déshérita son fils, maria sa fille au roi d'Angleterre Henri V et lui donna en dot la Bourgogne. Henri V, par le traité, maintenait à

Digitized by Google

Charles VI et à Isabeau, durant la vie du premier, la couronne et la dignité royales, avec les revenus nécessaires pour en soutenir la splendeur ; mais après la mort de Charles VI, la couronne de France devait être perpétuellement dévolue avec tous ses droits à Henri V et à ses héritiers, etc., etc. Et, le 10 décembre, les trois États, convoqués à Paris, déclarèrent le traité de Troyes loi de la monarchie. Heureusement, Jeanne d'Arc et Jacques Cœur soutinrent Charles VII, et, en se rendant à Reims pour s'y faire sacrer, le roi arriva sous les murs de Troyes qui refusa de le reconnaître. La Pucelle d'Orléans attaqua la ville avec vigueur, et, à la suite de quelques négociations, Charles y fit son entrée solennelle. C'était en juillet 1429.

L'hôtel Mesgrigny est assez ordinaire en tant qu'architecture, c'est la demeure de MM. de Mesgrigny. L'un d'eux (M. Adrien de M.) fut grand écuyer cavalcadour de l'empereur. Napoléon pouvait agrandir les dignités, mais il lui était difficile d'élever les hommes à sa hauteur, ni même à la hauteur de leurs places ; il y avait peu de Duroc, de Berthier, de Lannes, etc. M. de Mesgrigny fut convenable.

La maison où habita mon grand-père est toute simple, bien vieille, comme toutes celles de Troyes (1) ; encore aujourd'hui, une boutique d'orfèvre en occupe le rez-de-chaussée, mais la profession est tombée. L'orfèvre n'est plus qu'un marchand de couverts d'argent ; ce n'est plus l'artiste des derniers siècles qui sculptait dans l'argent et dans l'or, qui ciselait les merveilleuses

(1) Tout ce paragraphe a été publié par M. Galle dans sa notice, *Natalis Rondot*, p. 8, et on y trouve aussi un portrait de l'ancêtre ciseleur, *Nicolas Rondot, orfèvre, graveur de la Monnaie, 1683-1740.*

Digitized by Google

châsses, précieuses arches toutes découpées de ces riches et gracieuses dentelures, de ces naïves figurines dont les architectes d'alors ornaient à profusion les voussures et les flèches des églises; le *maître orfèvre du Roy* était graveur, et mes pères étaient gardes et graveurs de la monnaie de Troyes. C'étaient des hommes qu'animait le génie artistique, et qui, basant leur inspiration sur l'étude des bons maîtres, formulaient leurs pensées avec le burin, le crayon ou le pinceau ; aussi nous ont-ils laissé de précieux ouvrages, d'admirables ciselures repoussées sur bronze et argent, de belles pages où ils ont crayonné et l'histoire de leur ville et les souvenirs du temps passé, etc. Vienne le jour où leurs œuvres seront publiées, et Troyes sera fière d'eux, et elle devra faire siéger leurs bustes à l'Hôtel de Ville, à côté de ceux de Christein, de Juvénal des Ursins, de Pithou, de Mignard et de Girardon.

Les promenades de Troyes sont très bien plantées, très ombragées ; on y remarque les restes d'une tour ancienne, dite Tour Boileau, que l'on démolit maintenant.

Je retourne à Paris par Provins, Nogent-sur-Seine ; la nuit ne me permet pas de prendre quelque idée des villes que je traverse. Le matin, nous passons devant le château de Grosbois, dont le parc de 1,700 arpents est agréablement planté ; Charenton, au confluent de la Seine et de la Marne, Alfort où se trouve l'école vétérinaire que j'ai visitée en 1837 en promenade particulière, etc.

Fin septembre 1839.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES DESSINS

Le manuscrit contient dix-neuf petits dessins, très fins, à la pointe sèche, exécutés par M. Natalis Rondot :

1. Hôtel de Ville de Laon.
2. Cathédrale de Laon.
3. Vieilles maisons de bois à Reims (1).
4. Nef de l'église St-Jacques à Reims; motifs des colonnes et des chapiteaux.
5. Porte avec petits guichets.
6. Détails de la grille du chœur de la cathédrale de Reims.
7. Bas-relief du tombeau de Jovin.
8. Vue générale de la façade de la cathédrale de Reims.
9. Vue de Châlons-sur-Marne.
10. Vue d'Arcis-sur-Aube.
11. Cathédrale de St-Pierre à Troyes.
12. Quelques détails de St-Pierre.
13. Vue prise de l'observatoire de M. Milard.
14. Nef de St-Pierre.
15. Jubé de l'église Ste-Madeleine.
16. Disposition d'un vitrail de l'église St-Pantaléon. (Jugement de Salomon.)
17. Église St-Urbain.
18. Hôtel de Mesgrigny.
19. Porte d'une maison particulière. Petite rue St-Pierre

(1) On trouvera ce dessin n° 3 reproduit sur les planches ci-jointes, ainsi que les nos 4, 5, 8, 9, 10, 13, 15 et 17 de cette liste, aux pages 164, 166, 172 et 180.

Digitized by Google

Digitized by Google

ARMORIAL DE L'ÉLECTION DE REIMS

Dressé par Ch. D'HOZIER, Juge d'Armes

Communication faite à l'Académie de Reims
par M. le Docteur POL GOSSET, membre titulaire.

INTRODUCTION

La publication d'un *Armorial rémois* serait vivement appréciée par tous ceux qui aiment Reims et qui sont curieux de l'histoire et des monuments de cette ville.

Quel est, en effet, l'archéologue qui, au cours de ses promenades dans la ville ou dans la région, n'a pas été arrêté par la vue d'un blason aussi indéchiffrable pour lui que les hiéroglyphes de la vieille Égypte avant la découverte de Champollion ?

Rue du Barbâtre, par exemple, dans la cour de l'Hôtel Féret de Montlaurent, on voit un écusson trouvé dans la maçonnerie de cette maison : *d'hermine à une tête de femme de.... vue de face, au chef de... chargé de deux roses de.....* Couronne de comte. Tenants : deux hommes nus armés de massues. Les recherches faites jusqu'ici n'ont pu faire découvrir à qui ont appartenu ces armes (1).

Au premier étage des maisons de la rue de Mars qui portent les numéros 2 et 4, on voyait encore, il y a quelques années, une cheminée du XVIe siècle sur le manteau de laquelle était, à côté des armes des Frizon, un écusson portant *de.... à deux épées en sautoir de.... surmontées d'un moulinet de....* On ne sait à quelle famille attribuer ce dernier blason (2).

(1) *Les monuments historiques de la ville de Reims : Hôtel Féret de Montlaurent*, par Ch. GIVELET. Reproduction de cet écusson, p. 3.

(2) *Les monuments de Reims : Maisons du XVIe et du XVIIe siècle*, par L. DEMAISON. Le manteau de la cheminée est reproduit en tête de page.

Digitized by Google

Dans l'âtre de cette cheminée était une taque de fonte aux armes d'un abbé, avec la devise *Candore et fortitudine* et la date 1607 ; ces armes sont, elles aussi, restées indéterminées (1). Et, puisqu'il est question de taques, il faut parler de la belle série de soixante-seize plaques de foyer que les visiteurs de l'Exposition rétrospective de Reims ont pu admirer, en 1895, dans la cour de l'Archevêché ; à part les armes de France et de Navarre, aucune armoirie n'était déterminée.

Les bibliophiles rémois, eux aussi, hésitent quelquefois devant une armoirie frappée en or sur les plats d'un livre relié en veau fauve ou gravée sur un *ex-libris*, et leur joie n'est pas entière quand ils placent le volume sur leurs rayons. Ils voudraient connaître le lettré dont ils partagent les passions à quelques siècles de distance et qui deviendrait leur ami.

Que dire des amateurs de tableaux et des possesseurs de tous ces précieux bibelots que les anciens marquaient de leurs armes, de ces cachets, par exemple, que les artistes du XVIIIe siècle gravaient avec tant d'élégance et de charme !

A tous ces curieux, archéologues, bibliophiles ou simples collectionneurs, un armorial serait utile, vaste recueil dans lequel seraient enregistrées les armoiries

(1) Les armoiries, peut-être abîmées par le feu et par le temps, ont été dessinées inexactement par M. Leblan, dans la planche II de la monographie précitée ; mais cette gravure, rapprochée du dessin, fait par l'abbé Chevallier, d'une taque anonyme conservée à Trois-Puits, près de Reims, la devise, la date, enfin la comparaison avec une taque de la collection Lefebvre de Reims, celle-ci portant un nom, permettent de l'attribuer à Bernard de Montgaillard, quarante-deuxième abbé d'Orval. L'Abbaye avait une fonderie ; elle vendait des plaques de cheminée marquées aux armes de ses abbés.

Digitized by Google

du clergé, de la noblesse et du tiers-état, depuis le XIIe ou XIIIe siècle jusqu'à nos jours.

En attendant ce travail complet, que prépare peut-être en silence quelque travailleur obstiné et modeste, la publication d'un catalogue de plus de cinq cents armoiries intéressant le pays rémois, composé à la fin du XVIIe siècle avec un caractère officiel, m'a semblé intéressante. Ce catalogue est un extrait de l'*Armorial général de France,* dressé par Charles d'Hozier, juge d'armes, en vertu de l'édit de novembre 1696.

Cette année-là, les caisses publiques étaient vides et l'État avait besoin d'argent ; un édit du roi ordonna à tous ceux qui avaient des armoiries de les faire enregistrer moyennant une taxe de vingt livres par personne ; les communautés et les corporations payaient davantage. Un article autorisa les officiers de la grande maîtrise à donner des armoiries à ceux qui le demanderaient, bourgeois notables, ecclésiastiques, officiers de robe, d'épée et de finance ; c'est là l'origine de la plupart des armes parlantes du recueil. Il arriva même que des armoiries furent imposées à des gens qui n'en voulaient pas.

L'*Armorial* de d'Hozier n'est donc pas un nobiliaire, il contient même plus de noms de roturiers que de familles nobles (1).

Les armes étaient recueillies aux bureaux des maîtrises particulières dans chaque généralité, ou, le plus

(1) Être dans le d'Hozier, ce qui, en langage courant, signifie appartenir à la vraie noblesse, ne veut pas dire être dans l'*Armorial* dressé par Ch. d'Hozier, mais dans l'*Armorial général de la noblesse de France* de Louis-Pierre d'Hozier et d'Hozier de Sérigny, recueil de généalogies de familles nobles publié en dix volumes in-folio.

Digitized by Google

souvent, par des commissaires généraux du Conseil, députés sur le fait des armoiries, examinées et revêtues de l'avis des préposés, puis envoyées à la maîtrise générale de Paris, revisées et approuvées, enfin, enregistrées à l'*Armorial général*. Charles d'Hozier, garde de l'armorial, faisait les expéditions d'enregistrement et envoyait les brevets aux maîtrises particulières qui les remettaient aux intéressés.

L'édit de 1696 rapporta la somme ronde de sept millions dans les mains d'Adrien Vanier, bourgeois de Paris, à qui était affermé l'enregistrement des droits; cette mesure fiscale eut un autre résultat : elle fixa d'une manière invariable, dans un document officiel, les armoiries d'un grand nombre de personnes.

L'*Armorial général* comprend trente-quatre volumes in-folio de texte et trente-cinq volumes in-folio d'armoiries coloriées conservés à la Bibliothèque nationale, département des manuscrits. Les soixante mille noms qu'ils contiennent sont groupés par provinces : les deux volumes de la province de Champagne sont cotés 32.203 (texte) et 32.237 (blasons coloriés).

Chaque province est divisée en généralités et celles-ci en élections. L'*Armorial des élections de Châlons, d'Épernay, de Sainte-Menehould, de Sézanne, de Vitry-le-François* a déjà été publié, par Ed. de Barthélemy, dans l'*Annuaire de la Marne* de 1861 ; seul, celui de l'élection de Reims, longtemps promis aux lecteurs de la *Revue de Champagne et de Brie*, est resté inédit.

Il n'est pas possible de publier sans correction l'*Armorial* de d'Hozier; les noms de familles et les noms de lieux défigurés, les armoiries incorrectes ou même fantaisistes, le manque de méthode, enlèveraient tout intérêt à ce recueil et empêcheraient de le consulter

Digitized by Google

avec fruit, ainsi que le prouveront quelques exemples :

1° Noms de familles : Tousset pour Chuffet, d'Estaffe pour de Staffe, d'Aigreffin pour de Greffin, de Nequoys pour d'Estoquoy, Raugez-Pestré pour Roger Pétré, etc.

2° Noms de lieux : seigneur de Grand-Mache pour de Grandmaison, seigneur de Saint-Léger pour de Saint-Ouen, seigneur d'Ipilly pour d'Œuilly. D'autres noms sont manifestement faux sans qu'il soit possible de les corriger : où est Canunville dont L. Sandre était notaire ?

3° Armoiries inexactes : celles de l'Université de Reims ; voir la note du n° 327.

4° Armoiries fantaisistes. — Ceci est plus grave, mais peut s'expliquer : quand un possesseur d'armoiries ou un notable négligeait de venir faire sa déclaration, un commis du bureau lui imposait une armoirie d'office, inspirée le plus souvent par le nom de famille du défaillant. Les Hachette se virent ainsi gratifiés de deux haches, Charuel des quatre roues d'un char, Bourgogne des armes de la province de Bourgogne. Les abbayes furent particulièrement maltraitées : Saint-Denis, Saint-Nicaise, Signy ; — et la collégiale de Saint-Symphorien, et la ville de Fismes dont les armoiries véritables sont pourtant si curieuses.

Le manque de méthode vient aussi jeter le trouble dans quelques-uns des cinq cents articles ; ainsi certaines veuves, qui avaient des armoiries propres, déclarèrent celles de leur mari défunt : Charlotte des Laires, Nicole Marlot, une dame Lefricque ; d'autres gardèrent les leurs ; d'autres firent une double déclaration et payèrent sans doute double droit.

Digitized by Google

Il y a enfin les erreurs inévitables dans un si gros recueil : les armes décrites et les armes peintes ne concordent pas toujours. Parisot a des merlettes d'or dans le manuscrit, et des merlettes d'argent à l'illustré ; Blancpignon, des canettes de sable et des canettes d'argent ; Oudin, un daim de sable et un daim d'argent, etc.

Pour toutes ces raisons, il était nécessaire de reviser le texte du manuscrit. J'ai corrigé les noms propres dans les notices aussi souvent que je l'ai pu ; quant aux armes, je les ai toujours données telles que d'Hozier les a blasonnées, mais elles sont corrigées dans des notes qui pourraient certainement être plus nombreuses.

Il fallait enfin que ce catalogue pût être consulté facilement et rapidement : les tables renvoient donc, non aux pages, mais aux numéros des armoiries qui se suivent ici de 1 à 541, tandis que, dans le manuscrit, le numérotage recommence plusieurs fois, puisqu'il y a quatorze listes dressées de 1697 à 1709, et que, dans chaque liste, il y a des lacunes, des numéros ayant été laissés en blanc pour des armoiries insuffisamment décrites et non transcrites au registre.

Une table des noms de familles et une table des communautés laïques et religieuses étaient indispensables ; plus utile encore est la table des pièces héraldiques et des attributs : une armoirie étant donnée, même incomplète, il est possible de retrouver, avec ce dernier index, à quelle famille appartient l'armoirie, à condition naturellement qu'elle ait été enregistrée dans l'*Armorial de l'élection de Reims* de d'Hozier.

Prenons comme exemple la taque de cheminée de la collection Lefebvre, exhibée à l'Exposition de 1895 avec le numéro 9. Le catalogue la décrit ainsi : deux écussons accolés, l'un *de gueules à la fasce d'argent accom-*

Digitized by Google

pagnée de trois haches en bande, deux en chef et une en pointe; l'autre *d'azur au chevron d'or accompagné de deux roses en chef et d'un lion en pointe.* Couronne de comte. Lions pour supports. Date : 1771. 0m80/1m.

La dernière table, consultée au mot hache, renvoie au n° 230, de Failly ; l'armoirie, qui y est décrite, est conforme à celle de la taque. Les deux roses renvoient aux nos 1, 51, 79 et 89 ; mais la table, au mot lion, nous apprend que seul le n° 89 est chargé de cet animal : 89 c'est Oudan de Montmarson. La taque est donc aux armes d'un de Failly, qui aurait épousé une demoiselle Oudan de Montmarson ; vérification faite, il s'agit de Pierre-Louis de Failly, seigneur de Gueux, Coulommes et Vrigny, né à Reims, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, député de la noblesse du bailliage de Vitry en 1789, et d'Émilie-Marie-Thérèse Oudan de Montmarson, sa femme. Cette taque, tout à l'heure anonyme, perdue au milieu des autres, prend maintenant de l'intérêt à nos yeux ; elle entre dans notre histoire locale, et pourrait être reproduite avec intérêt dans une monographie de Gueux ou dans un nobiliaire rémois.

D'autres chercheurs pourront travailler avec ce livre et faire des trouvailles; c'est ce qui nous a engagé à publier l'*Armorial rémois* de Ch. d'Hozier, que le regretté Louis Paris aurait appelé un *instrument.*

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

BARTHELEMY (Ed. de). — ***Armorial de la Ville de Châlons-sur-Marne.*** Châlons, 1856. 1 vol. in-12.

BARTHELEMY (Ed. de). — ***Armorial général de la généralité de Châlons-sur-Marne,*** t. Ier (seul paru): *Elections de Châlons, Sainte-Menehould, Épernay, Sézanne et Vitry-le-François.* Paris, Aubry, 1862. 1 vol. in-12.

Extrait de l'*Annuaire de la Marne* de 1861.

L'Élection de Sézanne a été donnée à nouveau par M. de Barthelemy, dans la *Revue de Champagne et de Brie,* t. XII., p. 40.

CAUMARTIN. — ***Procèz-verbal de la recherche de la noblesse de Champagne.*** Châlons, Seneuze, 1673. Réimprimé à Vouziers, 1852. 1 vol. in-8°.

L'armorial a été réimprimé dans la revue *Le Héraut d'armes.*

CHEVILLARD (Jacques). — ***Sacre du Roy Louis XV, représenté en armoiries suivant l'ancien usage d'élever nos Rois sur le pavois à leur intronisation.***

Grande planche d'armoiries gravée.

CHEVILLARD (Jacques). — ***Nobiliaire de Champagne.*** Paris, 1758.

Deux grandes planches gravées d'armoiries.

GIVELET (Charles). — ***Armorial des lieutenants des habitants de Reims, précédé de recherches sur les armoiries de cette ville.*** Reims, Michaud, 1887. 1 vol. in-8°.

Extrait du tome LXXVIII des *Travaux de l'Académie de Reims.*

JADART (H). — ***L'Armorial de Charles-Droüin Regnault,*** manuscrit de la bibliothèque de Reims. Table par Henri Jadart. Reims, Michaud, 1901. Brochure in-8°.

Extrait du tome CIX des *Travaux de l'Académie de Reims.*

VAVERAY (de). — ***L'Élection de Vitry-le-François.*** Tours, Bouserez, 1877-1878. Grand in-8°.

Publication de la *Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François;* nombreuses armoiries dans le texte.

Digitized by Google

MANUSCRIT A RETROUVER

Un lecteur sait-il ce qu'est devenu un manuscrit, relié aux armes des Guise, qui a été possédé par M. Lambron de Lignion, de Tours, et dont le titre est : « *Le véritable armorial et blazon des familles nobles de la province de Champagne avec quelques traicts de leurs généalogies, copiés sur l'original de nostre bibliothèque de Saint-Remy, par Dom H.-E. Harpin, religieux du dit lieu à Rheims, offert à Mgr le Cardinal de Lorraine, nostre archevesque, 1537.* »

La *Revue de Champagne et de Brie* a posé deux fois cette question à ses lecteurs ; elle n'a pas eu de réponse.

Digitized by Google

BARROIS.

(Extrait de l'*Armorial des Lieutenants.*)

M. Charles GIVELET a droit à tous nos remerciements pour la parfaite complaisance avec laquelle il nous a prêté quelques-uns des clichés qui ont servi à illustrer son *Armorial des Lieutenants des habitants de Reims.*

Digitized by Google

ÉTAT DES ARMOIRIES

DES PERSONNES ET COMMUNAUTÉS

DÉNOMMÉES CI-APRÈS

envoyées aux bureaux établis par M. Adrien VANIER, *chargé de l'exécution de l'Édit du mois de novembre dernier, pour être présentées à Nos Seigneurs les Commissaires généraux du Conseil, députés par Sa Majesté par arrêts des 4 décembre 1696 et 23 janvier 1697.*

ÉLECTION DE REIMS

1. — **Michel LARCHER,** marquis d'Olizy, grand bailli de Vermandois, et **Françoise MARTIN,** sa femme.

D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une croix patriarcale ou de Lorraine de même (1).

Accolé : d'azur à une bande d'or chargée de trois roses d'argent.

2. — **Charles PARISOT,** écuyer, seigneur de Champ-Bernard, Semide, Sçay et Puiseux, ancien gendarme du roi.

D'azur à un croissant d'or accompagné de trois molettes de même (2).

3. — **Alexandre de FRANCE,** écuyer, seigneur de Vandeuil et d'Irval.

Fascé d'argent et d'azur de six pièces, l'argent chargé de six fleurs de lys de gueules, trois, deux et une.

(1) D. REGNAULT dit par erreur : croix patriarcale d'or.

(2) Dans l'*Armorial illustré*, les molettes sont d'argent. Le docteur VINCENT, dans *Les inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers*, donne comme armes aux Parisot : *d'azur au lion d'or adextré en chef d'une étoile de même*. Les traces du lion sont encore visibles en tête d'une épitaphe conservée dans l'église de Grivy, celle de Jean Boy, seigneur du Fresne, qui avait épousé la fille du seigneur de Semide. L'*Armorial général* de d'HOZIER (T. V.) donne : *d'azur à un lion d'argent et une étoile de même, posée au premier canton du chef.*

Digitized by Google

4. — **Louis-François de VASSINHAC D'IMÉCOURT**, chanoine de Notre-Dame de Reims, abbé de La Chalade.

D'azur à une bande d'argent (1).

5. — **Jean d'ARRAS**, écuyer, seigneur de Prouilly et de Lor.

D'argent à un chevron d'azur surmonté de deux blairiers affrontés de sable, becqués et membrés de gueules.

6. — **Marguerite FAVART**, veuve de **Pierre de MALVAL**, secrétaire du roi, maison et couronne de France.

D'azur à un lion d'or accompagné de trois étoiles d'argent (2).

7. — **Marie de MALVAL**, veuve de **François-Élie MAILLEFER**, secrétaire du roi, maison et couronne de France, et de ses finances.

D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or (3).

8. — **Louis-Éléonor TRISTAN**, seigneur de Muizon, chanoine et archidiacre de l'église Notre-Dame de Reims.

D'azur à une fasce d'or accompagnée de trois étoiles de même rangées en chef et de trois roses d'argent en pointe.

9. — **Louis BACHELIER**, chanoine de la dite église.

D'azur à un chevron d'or accompagné de neuf flèches empoignées trois à trois de même, empennées de gueules et liées d'argent (4).

(1) *D'azur à la bande d'argent cousue de sable.* CAUMARTIN.

(2) Marguerite Favart emprunte ici les armes des de Malval. Dans l'*Armorial* de REGNAULT, cette famille a les lions et les étoiles d'or; et dans CAUMARTIN : *d'azur à la fasce d'argent chargée de trois étoiles de sable, au lion d'or.*

(3) Marie de Malval a pris les armes des Maillefer avec un chevron d'argent au lieu d'un chevron d'or. (Voir la note 3 de la page 4.)

(4) SAINT-ALLAIS donne les mêmes armes à François Bachelier, échevin de Paris en 1673; pourtant, d'après REGNAULT, la branche des Bachelier, établie à Paris, aurait les armoiries décrites plus loin au n° 55.

Digitized by Google

10. — **François-Joseph MARTIN de MARTIGNY**, chanoine et écolâtre de la dite église.

D'azur à une fasce d'argent chargée d'une rose de gueules et accompagnée de trois molettes à six pointes d'or.

11. — **Claude LE VERGEUR**, veuve de **Pierre de MONTFORT**, chevalier de l'ancien ordre du roi, maréchal de ses camps et armées.

De gueules à une croix d'hermine gringolée d'or (1).
Accolé : d'azur à une fasce d'argent chargée de trois mouchetures d'hermine et accompagnée de trois étoiles d'or couronnées de même (2).

12. — **Pierre de LA SALLE**, marchand.

D'azur à trois chevrons brisés d'or (3).

13. — **François SICARD**, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

D'azur à six losanges d'or posés trois, deux et un.

14. — **Lancelot THIÉRY**, avocat.

D'azur à un chevron d'or accompagné de trois croissants de même.

15. — **Nicolas LESPAGNOL**, gentilhomme servant de feue Madame la duchesse douairière d'Orléans.

D'azur à une foi d'argent (4).

16. — **André COQUEBERT**, chanoine de l'église collégiale de Saint-Timothée de Reims.

De gueules à trois coqs d'or.

(1) L'*Armorial général* de d'Hozier (t. II) dit, à l'article de Montfort : *d'argent à trois tiêfles de gueules posés deux et un ; écartelé de gueules à une croix d'hermine guivrée d'or.*

(2) Cimier : un homme armé d'argent issant du bourrelet, tenant de sa main gauche un bouclier et de sa droite un cimeterre élevé sur l'épaule. (Caumartin.)

(3) Devise : *Indivisa manent.*

(4) *D'azur à la foi d'argent emmanchée d'or, mouvante des flancs avec les mots FIDES en chef et CONCORDIA en pointe, le tout d'argent.* (D. Regnault.) Quelquefois ces deux mots sont écrits en dehors comme une devise.

Digitized by Google

17. — **Gérard COQUEBERT,** bourgeois.

(Voir 16.)

18. — **Jacques FAVART,** prêtre et chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

D'azur à une fasce ondée d'argent accompagnée en chef d'un croissant de même, et en pointe d'une ancre couchée d'or (1).

19. — **Antoine MOËT,** prêtre et chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

De gueules à deux lions adossés et affrontés d'or (2).

MOËT.

20. — **Philippe MAILLEFER,** prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Reims.

D'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même (3).

(1) Quelques membres de cette famille portent l'ancre d'or (nos 18, 23 et 161), d'autres l'ancre d'argent (nos 60, 88, 264 et 301). Un seul, Lancelot Favart, le lieutenant des habitants, l'ancre de sable (no 62). Les armes primitives de la famille seraient : *d'azur à la fasce ondée d'argent.* (GIVELET. *Armorial des Lieutenants.)*

(2) Supports : deux cygnes d'argent, couronnés d'or, becqués et membrés de sable. Cimier : un cygne naissant. (CAUMARTIN.)

(3) Il y a dans cet *Armorial* deux armoiries différentes des Maillefer :

1° *D'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe* (nos 20, 173, 174, 246, 263) ;

2° *D'azur à une fasce d'argent accompagnée de deux étoiles d'or en chef et d'un croissant de même en pointe* (nos 48, 50).

D. REGNAULT, dans son *Armorial* manuscrit donne comme armes à la

Digitized by Google

21. — **Nicolas de LA SALLE,** bourgeois.

(Voir 12.)

22. — **Jean ROLAND,** prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, trésorier, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims et vicaire général de M. l'Archevêque.

D'argent à une fasce de gueules chargée de trois besants d'or (1).

23. — **Jean FAVART,** prêtre et chanoine de la dite église.

(Voir 18.)

24. — **Louis de BEAUFORT,** écuyer, sieur de Moivre.

D'argent à trois bandes de gueules.

25. — **Jean LALLEMANT,** prêtre, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

D'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même (2).

26. — **Jacques BARROIS,** chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

D'azur à un pal d'or chargé d'un lion de sable et accosté de deux épées d'argent à gardes et poignées d'or, les pointes en bas (3).

branche aînée : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois croissants de même, deux en chef et un en pointe*, — et à la branche cadette : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée de deux étoiles d'or en chef et d'un croissant d'argent en pointe.*

Je cite pour mémoire une taque de cheminée armoriée de la collection Lefebvre, à Reims : *de..... à trois étoiles de.....* Elle porte le nom de Jean Maillefer, l'auteur des mémoires, et la date de 1651.

(1) Regnault donne comme armes aux Roland : *d'or à la fasce de gueules chargée de trois besans d'argent.* (Voir plus loin les nos 377 et 378.)

(2) A rapprocher de Lallemant de Lettrée : *de sable au chevron d'or accompagné de trois étoiles, celle de la pointe surmontée d'un besant, le tout d'or.* (Caumartin.)

(3) Pal ou billette.

Digitized by Google

27. — **Raoul FRIZON**, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

D'or à trois fraises de gueules tigées et feuillées de sinople.

FRIZON.

28. — **Henri MARTIN**, chanoine de la dite église.

D'azur à une couronne d'or traversée par une épée d'argent à garde et poignée d'or posée en pal.

29. — **Thomas LE FRICQUE**, docteur en médecine de la Faculté de Reims.

D'azur à un arbre d'or accompagné de deux croissants d'argent.

30. — **Charles DORIGNY**, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

D'azur à une tête et col de licorne coupée d'argent.

DORIGNY.

Digitized by Google

31. — **Charles NOLIN**, chanoine de la dite église.

D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, en pointe d'un lacs d'amour aussi d'or.

32. — **Jean CHUFFET**, chanoine de la dite église.

D'azur à une herse d'or surmontée en chef d'une palme de même.

33. — **Jacques MAUPINOT**, bourgeois de Reims.

De gueules à une fasce accompagnée en chef d'un besan qui est accosté de deux oiseaux affrontés, et en pointe d'une grappe de raisin, le tout d'argent.

34. — **Pierre LANNE**, bourgeois de Reims.

De gueules à un chevron d'argent et deux colombes affrontées en chef de même.

35. — **Jean-Baptiste LE FERON**, lieutenant général au bailliage, duché et pairie de Reims.

De gueules à un sautoir d'argent accompagné en chef et en pointe d'une étoile à six rais de même, et aux flancs de deux alérions aussi d'argent (1).

36. — **Charles ROGIER**, seigneur de Ludes, conseiller du roi, lieutenant général, juge et magistrat criminel au bailliage et siège présidial de Reims.

D'or à une fasce d'azur chargée de trois étoiles d'argent et accompagnée de trois roses de gueules tigées et feuillées de sinople.

37. — **Anne-Roberte de JOYEUSE**, baronne de Cernay.

Palé d'or et d'azur de six pièces et un chef de gueules chargé de trois hydres d'or écartelé d'azur à un lion d'argent et une bordure de gueules chargée de huit fleurs de lys d'or (2).

(1) Comparer Raymond Le Feron, écuyer, seigneur de Bizancourt, lieutenant-colonel du régiment de Viantes : *de gueules à un sautoir d'or accompagné en chef et en pointe de deux molettes du même, et en flanc de deux aigles aussi d'or.* (Ed. de BARTHELEMY. *Armorial général de l'Élection de Soissons.* Paris, Aubry, 1866.)

(2) Lors de la démolition de l'hôtel Ruinart de Brimont, sis rue des Consuls, édifié au XVIe siècle par les Joyeuse, comtes de Grandpré, on déplaça plusieurs taques aux armes des Joyeuse. (*Revue de Champagne et de Brie*, 1876, p. 312.)

Digitized by Google

38. — **Henri BLANCHON**, sieur de Fauves, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

D'azur à trois cœurs d'or et une étoile de même en abîme.

39. — **Jacques PINGUENET**, chanoine de la dite église.

D'or à une fasce d'azur chargée d'une quintefeuille d'or accostée de deux trèfles de même, la fasce accompagnée de trois croisettes d'azur.

40. — **Louise COQUEBERT**, veuve de **Henri LESPAGNOL** de Lametz.

D'azur à une foi d'argent posée en fasce et mouvante des flancs.

LESPAGNOL.

COQUEBERT.

41. — **Nicolas MARLOT**, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

D'or à trois merlettes de sable (1).

(1) Une autre branche de la famille porte : *d'argent à trois merlettes de sable;* ce sont les armes de dom Marlot. Le père de l'illustre bénédictin était un médecin du XVIe siècle; sur son épitaphe, conservée au musée de Reims, sont gravées des armoiries de fantaisie, puisque les merlettes, armes parlantes de la famille, sont remplacées par trois oiseaux quelconques, becqués et posés sur une tige de fleur.

Pierre Marlot, conseiller échevin, portait : *d'argent au chevron d'azur accompagné de trois merlettes de sable*, comme on peut le voir sur la grande planche gravée pour le sacre du roi Louis XV, par Jacques Chevillard.

Digitized by Google

42. — **Les religieux chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Antoine de Reims.**

D'or à une aigle à deux têtes de sable couronnées du champ, qui est chargée sur la poitrine d'un écusson aussi d'or, couronnée de même et surchargée d'un taf ou croix de Saint-Antoine d'azur.

43. — **Louis NEPVEUX**, chanoine vidame de l'église Notre-Dame de Reims et archidiacre de M. l'Évêque. (Official de M. l'Archevêque.)

D'argent à un chevron de gueules accompagné de trois croix pommetées de même.

44. — **Louis de GODET de MARAIS**, chevalier, seigneur de Tailly et de Falaise.

De gueules à trois coupes ou godets d'argent.

45. — **Charlotte LE BEL.**

D'azur à une fasce d'argent chargée de trois boucles de sable et accompagnée en chef de deux hures de sanglier d'argent, et en pointe d'une étoile d'or (1).

46. — **Françoise LE BEL.**

(Voir 45.)

47. — **Claude COQUEBERT**, ancien lieutenant des habitants de la ville de Reims.

(Voir 16.)

48. — **Nicaise MAILLEFER**, conseiller au présidial de Reims.

D'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un croissant de même.

(1) Anne Lebel, femme de Pierre de Brodart, écuyer : *d'argent à une fasce d'azur chargée de trois boucles d'or et accompagnée en chef de deux hures de sanglier de sable défendues d'argent, et en pointe d'une étoile de gueules.(Armorial de l'Élection de Rethel* in *Revue historique des Ardennes*, t. VI.) De même dans CAUMARTIN, mais avec l'étoile de sable.

Digitized by Google

49. — **Raoul THIÉRY.**

D'azur à un chevron d'or accompagné de trois croissants de même.

50. — **Henri MAILLEFER,** marchand.

(Voir 48.)

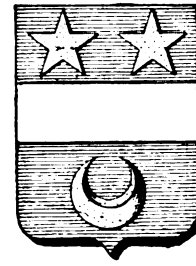

MAILLEFER.

51. — **Gérard RAVINEAU,** conseiller au présidial et premier assesseur en la maréchaussée de Reims.

D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux roses naturelles et en pointe d'un raisin de même (1).

52. — **Nicolas CHINOIR,** écuyer, seigneur de Chambrecy.

De sable à un chevron d'argent accompagné de trois levriers naissants de même accolés de sable (2).

53. — **Anne PETIT,** veuve d'**Antoine de PRIOLET,** chevalier, seigneur de Madéran.

D'azur à une palme d'argent posée en bande laquelle est sénestrée de deux flèches couchées l'une sur l'autre de même et surmontée d'une étoile aussi d'argent, laquelle est accostée de deux croissants tournés et confrontés d'or (3).

(1) René Ravineau, religieux de Saint-Nicaise : *d'argent au chevron d'azur*... — Joseph-Adam Ravineau, religieux de Saint-Nicaise : *d'argent au chevron d'or (sic)*... (Ch. GIVELET. *L'église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims.* Reims, 1897.)

(2) Accolé est mis pour colleté. CAUMARTIN dit : *Accolés de sable au fil d'argent sur le collier.*

(3) Les armes des Petit sont : *d'azur à deux épées d'argent en sautoir la pointe en bas, cantonnées de trois larmes du même et d'un cœur d'or en pointe.* P. PELLOT. (Notice sur les Petit de Richebourg, *Revue de Champagne et de Brie,* 1891.)

Digitized by Google

54. — **Jean BACHELIER**, ancien président, conseiller du roi, juge de la Monnaie de Reims.

D'azur à une croix dentelée d'or, cantonnée de quatre paons rouants et affrontés d'argent (1).

BACHELIER.

55. — **Nicolas BACHELIER**, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

De même, plus un écusson de gueules sur le milieu de la croix chargé d'une étoile d'argent, pour brisure.

56. — **Nicolas MOËT**, écuyer, seigneur de Brouillet.

(Voir 19.)

57. — **Nicole MARLOT**, veuve de **Louis d'ESTAMPES**, chevalier, seigneur de Coudray et autres lieux.

Gironné d'or et d'azur de cinq pièces et un chef d'argent chargé de trois couronnes de gueules.

58. — **Nicolas-François BOYOT**, seigneur d'Adon.

D'azur à deux colonnes d'argent accompagnées de trois étoiles d'or (2).

(1) Croix dentelée (CAUMARTIN, d'HOZIER) ou engrelée (D. REGNAULT, Ch. GIVELET, d'après le ms. RAUSSIN). La croix est d'argent, n° 177 ; elle est chargée d'un écusson comme brisure, n° 55.

(2) Boyot de Lacourt, conseiller du roi au présidial de Vitry : *De gueules à deux colonnes d'or posées en pal supportant chacune une fleur de lys d'argent au pied coupé, accostées de trois étoiles d'or rangées en fasce.* (D'HOZIER. Élection de Vitry-le-François.)

Digitized by Google

59. — **Antoine LE CLERCQ**, conseiller du roi et son procureur au bailliage et siège présidial de Reims.

D'azur à un chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent et accompagné de trois étoiles d'or.

60. — **Remy FAVART**, chanoine de l'église métropolitaine de Reims.

D'azur à une fasce d'argent ondée, accompagnée en chef d'un croissant de même et en pointe d'une ancre couchée aussi d'argent.

FAVART.

61. — **Nicolas LELEU**, conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de Reims.

De gueules à un chevron d'or accompagné de trois têtes de loup de même.

62. — **Lancelot FAVART**, seigneur de Richebourg, ancien lieutenant des habitants de la ville de Reims.

D'azur à une fasce ondée d'argent accompagnée en chef d'un croissant du même, et en pointe d'une ancre de sable.

63. — **Agnès de SANTEUIL**, veuve d'**André COQUEBERT**, secrétaire du roi.

D'azur à une tête d'augure d'or.

64. — **Joseph COQUEBERT**, chanoine de l'église métropolitaine de Reims.

(Voir 16.)

Digitized by Google

65. — **Pierre PARMENTIER de MONTFORT**, capitaine de cavalerie.

D'azur à trois croissants d'or.

66. — **Adam BLANCHEBARBE**, seigneur d'Agny et de Monlaurent, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Reims.

D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles, en pointe d'un lion marin de même (1).

67. — **Jean SAMSON**, directeur des Etapes de Reims.

D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un arbre sur une terrasse accosté de deux sansonnets affrontés aussi d'or.

68.— **Catherine RAVINEAU**, veuve de **Claude LESPAGNOL**, bourgeois de Reims.

D'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef de deux têtes d'épagneul de front d'or, et en pointe d'une tour de même (2).

LESPAGNOL.

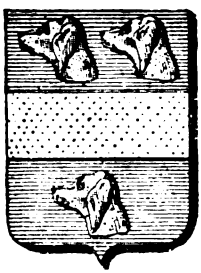

LESPAGNOL.

(1) LA CHESNAYE DES BOIS donne les mêmes armes aux Blanchebarbe, seigneurs de Grandbourg, sauf le lion qui n'est pas marine.

(2) Jean Lespagnol, grand prieur de Saint-Remi, a les mêmes armes, mais avec la fasce d'or. Devise : *Esto humilis fortisque simul.*

Jean Lespagnol, lieutenant des habitants en 1595, porte : *d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois têtes d'épagneul de même, deux en chef et une en pointe.* Régulièrement, ces têtes sont vues de face.

Claude Lespagnol, lieutenant des habitants en 1633, a les mêmes armes. Devise : *Fortitudine et fidelitate.*

Digitized by Google

69. — **Adam DORIGNY**, bourgeois de Reims.

(Voir 30.)

70. — **Remiette LECLERC**, veuve de **Pierre MAUPINOT**, bourgeois de Reims.

D'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'un œillet d'or tigé de même.

71. — **Léonard REGNAULT**, écuyer, seigneur de Montgon, conseiller du roi, lieutenant criminel en l'élection de Reims.

D'azur à deux balances d'or posées en chef et deux épées de même posées en sautoir au-dessous de la balance, la pointe en haut (1).

72. — **Jean MOËT**, seigneur de Louvergny, écuyer de Son Altesse Royale Mme la duchesse d'Orléans.

(Voir 19.)

73. — **Philippe DORIGNY**, bourgeois de Reims.

(Voir 30.)

74. — **Adam REGNAULT.**

(Voir 71.)

75. — **Philibert-Antoine CHEVALIER**, receveur général des fermes à Reims.

D'azur à une fasce d'or accompagnée en chef d'une molette à huit pointes de même, et en pointe de deux glands aussi d'or.

76. — **Marie de MAINVILLE**, veuve de **Guillaume LE VERGEUR**, grand bailli de Vermandois.

(Voir 11 pour Le Vergeur.)

Accolé : de gueules à un chevron d'argent surmonté d'un lion passant de sable et accompagné de trois harpes d'or.

(1) Même famille que Drouin REGNAULT, l'auteur de l'*Armorial*, qui blasonne ainsi ses armes : *d'azur à deux épées en sautoir d'argent garnies d'or, à la balance d'or montée d'argent en chef posée en fasce.*

Digitized by Google

77. — **Henriette-Anne LE VERGEUR.**

(Voir 11.)

78. — **Catherine d'ESCANNEVELLE,** veuve de **Simon BEGUIN,** seigneur de Coegny, conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Reims.

D'argent à six coquilles de gueules trois, deux et une (1).

79. — **Louis-Charles BEGUIN,** seigneur de Coegny, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de Vermandois, siège royal et présidial de Reims.

D'azur à un cygne d'argent becqué et membré de sable et surmonté d'un croissant d'argent accosté de deux roses de même (2).

80. — **Joseph-Hyacinthe BEGUIN,** seigneur de Vouziers.

(Voir 79.)

81. — **Henri VAILLOT,** conseiller au présidial de Reims.

D'azur à un croissant d'or accompagné de trois étoiles de même.

82. — **Marie MAILLEFER,** de la Fauconnerie, veuve de **Simon COQUEBERT.**

De gueules à trois coqs d'argent.

83. — **Christophe BACHELIER,** avocat.

(Voir 54.)

(1) CAUMARTIN donne des détails sur les ornements extérieurs de l'écu des diverses branches des d'Escannevelle.

De sable à trois billons d'argent en chef, deux croissants en fasce et un en pointe. Devise : *Casibus adversis crescunt.*

D'argent à six coquilles de gueules, trois, deux et une. Deux griffons d'or pour support, et cygne naissant pour cimier.

D'argent à six coquilles de gueules trois, deux et une. Le casque de front, sommé d'un cygne éployé d'argent, becqué d'azur pour cimier.

D'argent à six coquilles de gueules, trois en fasce, deux et une, bordées de sable. Support : deux griffons rampants d'argent, bec, ailes et griffes d'azur. Casque en fasce azuré d'or. Cimier : un cygne volant d'argent, sans pattes et bec d'azur.

(2) Devise : *Albor et candor.*

Digitized by Google

84. — **Nicolas BLANCPIGNON**, inspecteur des manufactures dans les provinces de Champagne et Soissonnais.

D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'une rose aussi d'or, le tout surmonté de trois canettes de sable (1).

85. — **Robert TURPIN**, conseiller du roi, grènetier au grenier à sel de Cormicy.

D'azur à deux épées d'argent à gardes et poignées d'or posées en sautoir, la pointe en bas.

86. — **Claude-André COQUEBERT**, écuyer, seigneur de Béthancourt.

(Voir 16.)

87. — **Charles d'ESCANNEVELLE**, écuyer, seigneur de Rocan.

De sable à trois croissants d'argent surmontés de trois billettes de même rangées en chef.

88. — **Henri FAVART**, bourgeois de Reims.

(Voir 60.)

89. — **Nicolas OUDAN**, seigneur de Montmarson, et **Marguerite-Thérèse FAGNIER**, sa femme.

D'azur à un chevron d'or accompagné de deux roses de même en chef et d'un lion aussi d'or en pointe.

Accolé : d'azur à un chevron d'or chargé de deux lions affrontés de sable et accompagné de trois molettes à six pointes aussi d'or (2).

90. — **Jean-Baptiste OUDAN**, écuyer.

(Voir 89.)

(1) A l'illustré, les canettes sont d'argent.

(2) Dans CHEVILLARD et dans d'HOZIER *(Arm. gén.)*, les Fagnier portent les lions de gueules.

Digitized by Google

91. — **Nicaise LE POIVRE,** conseiller du roi et son procureur en l'élection de Reims.

D'or à un arbre de sinople et un chef de gueules chargé de deux étoiles d'argent.

92. — **Henri PERIGNON,** conseiller du roi, lieutenant criminel en l'élection de Reims.

D'azur à un bélier d'argent accorné d'or et surmonté d'une croix de Lorraine de même.

93. — **Jacques PERIGNON,** conseiller du roi, président au bailliage de Sainte-Menehould.

(Voir 92.)

94. — **Claude de MONGEOT,** de Sainte-Euphraise.

D'azur à trois glands d'or surmontés en chef d'une coquille de même (1).

95. — **Simon BACHELIER,** conseiller du roi, élu en l'élection de Reims.

(Voir 54.)

96. — **Pierre JOSSETEAU,** conseiller du roi au présidial de Reims.

D'argent à une fasce ondée de sable accompagnée de trois croissants de sable (2).

(1) La Chesnaye des Bois et Saint-Allais donnent aux Mongeot d'Hermonville et de Christon ces mêmes armes, mais la coquille est d'argent; de même d'Hozier à Jean de Mongeot, écuyer, seigneur de Chesnier, dans l'*Armorial de l'Élection de Châlons.*

Chevillard au lieu d'une coquille d'or met une étoile d'argent.

(2) Nicolas Josseteau, capitaine de bourgeoisie au moment du sacre de Louis XV : *d'azur à la fasce ondée d'argent...* (Chevillard. *Le sacre de Louis XV.*)

Digitized by Google

97. — **Nicolas DALLIER,** conseiller du roi au présidial de Reims.

D'or à trois écrevisses de gueules à un chef d'azur chargé d'une étoile d'or.

DALLIER.

98. — **Adam BLANCHON,** conseiller au dit présidial.

D'azur à trois cœurs d'or.

99. — **Louis de CONSTANT,** chevalier, seigneur de Trières et des Froids-Fossés.

De gueules à trois fasces d'or et un chef de même chargé de trois bandes de gueules (1).

100. — **Thierry de CONSTANT,** chevalier, seigneur de Montcheutin.

(Voir 99.)

101. — **Marie de CONSTANT,** dame de Trières.

(Voir 99.)

102. — **Benjamin-Alexandre-César de MONTMORENCY,** premier baron chrétien, comte de Tours, et **Jeanne-Madeleine de LAVAL,** sa femme.

D'or à une croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.

Accolé : d'or à une croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent et cantonnée de seize alérions d'azur.

(1) Supports : deux lions d'or armés et lampassés de gueules. (CAUMARTIN.)

Digitized by Google

103. — **Nicolas BACHELIER**, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

(Double emploi avec le 55.)

104. — **Robert SOUYN**, conseiller du roi, élu en l'élection de Reims.

D'or à trois lions de sable lampassés et armés de gueules.

SOUYN.

105. — **Nicolas-François de LA MOTTE**, bourgeois.

D'azur à une fasce bretessée et contrebretessée d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or, celle de la pointe soutenue d'une colline ou motte de terre aussi d'argent.

106. — **Gabrielle de POUILLY**, veuve de **Daniel de SAHUGUET**, chevalier seigneur de Termes, Vonc, et autres lieux, lieutenant pour le roi au gouvernement de Sedan.

De gueules à deux épées d'or posées en pal les pointes en bas, accompagnées en chef d'une coquille d'argent, et en pointe d'un croissant de même (*Sahuguet*) (1).

Accolé : d'argent à un lion d'azur lampassé et armé de gueules (*Pouilly*) (2).

107. — **Guillaume-Henri de MONTFORT**, lieutenant de Nosseigneurs les maréchaux de France en la province de Champagne, et **Innocente de SAHUGUET**, sa femme.

(Voir 11 et 106.)

(1) Supports : deux lions d'or. (CAUMARTIN.)

(2) Le Dr VINCENT, dans ses *Inscriptions de l'arrondissement de Vouziers*, dit le *lion couronné*.

Digitized by Google

108. — **Claude de POUILLY**, veuve d'**Antoine de GREFFIN**, chevalier, seigneur des Fourneaux, Saint-Marceau et Don, maréchal des camps et armées du roi.

D'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même et un chef d'or chargé d'une branche de chêne englanté de sinople.
Accolé d'argent... (Voir 106).

109. — **Élisabeth d'ARNOLET de LOCHEFONTAINE**, veuve de **Louis de SAHUGUET**, chevalier, seigneur de Termes et de Vonc, capitaine de dragons au régiment de Fimarcon.

D'azur à une croix fleuronnée et contrefleuronnée de huit fleurs de lys d'or (1).
Et pour le dit sieur son mari : de gueules... (Voir 106).

110. — **Antoine de VIGNOLLES**, écuyer, seigneur de Selles, capitaine de carabiniers dans le régiment du roi.

D'azur à une fasce d'argent accompagnée de trois coquilles d'or (2).

111. — **Jérôme LESPAGNOL**, conseiller du roi en l'élection de Reims.

D'azur à une foi d'argent posée en fasce.

112. — **Jérôme de LIGNY**, de Vaucelles, capitaine de grenadiers au régiment de Poitou.

Échiqueté d'argent et d'azur de trois traits, coupé de gueules avec une fasce d'or (3).

113. — **Jean de FERMONT**, seigneur de Poilcourt.

De gueules à trois tours d'or et une bordure de sable.

(1) Croix de Lorraine. (Saint-Allais.)
(2) Bande au lieu de fasce. (La Chesnaye des Bois.)
(3) Devise : *Toujours fidèle au Roi et constant en sa loi.* (Caumartin.)

Digitized by Google

114. — **Pierre LE PESCHEUR,** docteur en médecine de la Faculté de Reims.

D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux poissons adossés de même (1).

115. — **Joseph de BEZANNES,** chevalier, seigneur de Taissy.

D'azur semé de besants d'or à un lion d'argent (2).

DE BEZANNES.

116. — **Le Chapitre de l'abbaye de St-Thierry.**

D'azur à un arbre d'or qui supporte une aigle de même, et est accompagné de cinq crosses aussi d'or, deux en chef et trois en pointe.

117. — **Louis d'ARGY,** écuyer, seigneur de Villarzy et d'Herbigny.

D'or à un lion de sable lampassé et armé de gueules (3).

118. — **François NOBLET,** conseiller au présidial de Reims.

D'azur à un chevron d'or accompagné de trois aiglons d'argent.

119. — **Anne FAGNIER,** veuve d'**Oudin LE CAMUS,** sei-

(1) J.-B. Le Pescheur, conseiller échevin au sacre de Louis XV : *de gueules à un chevron...* (CHEVILLARD. *Le sacre de Louis XV.)*

(2) L'*Armorial* de D. REGNAULT dit par erreur : *de gueules au lion rampant à l'orle de huit besans d'or.*

(3) *D'argent à un lion.....* (SAINT-ALLAIS.)

Digitized by Google

gneur du Mesnil, lieutenant-colonel au régiment de Pugeolles, chevalier de Saint-Louis.

D'azur à un lion d'or surmonté d'une croix de chevalier de Saint-Louis.

120. — Antoine de FOUGÈRE, chevalier, seigneur d'Aure, et **Marie-Louise de GRAFFEUIL,** sa femme.

De gueules à un chevron d'argent accompagné en pointe d'un brin de fougère d'or (1).
Accolé : d'argent à une feuille de houx de sinople accostée de deux étoiles d'azur (2).

121. — Nicolas OUDIN, capitaine exempt des gardes du roi en la prévôté de son hôtel.

D'azur à un daim de sable (3).

122. — Antoine d'AGUISY, écuyer, seigneur de la Maison-Forte de Mainbresson, et **Henriette de SAINT-QUENTIN,** sa femme.

D'argent à trois merlettes de sable, les deux du chef affrontées.
Accolé : d'azur à une fasce d'or chargée d'une souche de bois de gueules et accompagnée de trois molettes du second en chef (4).

123. — Guillemette d'AGUISY, dame en partie de Mainbresson.

(Voir 122.)

124. — Anne d'AGUISY, dame en partie de Mainbresson.

(Voir 122.)

125. — Simon LESPAGNOL de Villette.

(Voir 111.)

(1) CAUMARTIN ajoute : ..... *au chef d'or chargé de sept hermines de sable.* L'écu soutenu de deux sauvages d'or, armés d'une massue haute de même et sommé d'un pin d'or pour cimier.

(2) Couronne vicomtale. Supports : deux lions. Devise : *Plus d'honneur que de vie.* (CAUMARTIN.)

(3) Daim d'argent, à l'illustré.

(4) Deux hommes armés de toutes pièces, l'épée haute et la visière abaissée pour tenants, et un bras sortant de la nue tenant une épée la pointe haute, pour cimier. Devise : *In manibus Dei sortes meæ.* (CAUMARTIN.)

Digitized by Google

126. — Remiette FRIZON, veuve de **Nicolas NOBLET,** conseiller au présidial de Reims.

D'azur à un sautoir bretessé d'or.

NOBLET.

FRIZON.

127. — Jean d'ALENDUY, écuyer, seigneur de Malmy.

D'azur à trois pots d'argent (1).

128. — Elisabeth de SON, veuve de **Philippe-César de FOUGÈRE,** écuyer, seigneur d'Aure.

De gueules fretté d'or à un franc-quartier d'azur [chargé] d'une anille d'argent (2).

129. — Guillaume de COUCY, écuyer, seigneur de Poilcourt.

Fascé de vair et de gueules de six pièces (3).

130. — Gabriel de FAILLY, écuyer, seigneur en partie de Begny.

De gueules à une fasce d'argent accompagnée de trois haches de même (4).

(1) *Les deux du chef affrontés*, dit DE COURCELLES, dans la *Généalogie des du Bois d'Escordal.*

(2) *Franc-canton.* (CAUMARTIN.) Supports : deux léopards et un lion naissant pour cimier.

(3) Lire l'origine de ces armes dans un article de M. SANDRET, *La Croisade des Coucy*, publié dans *La Revue nobiliaire*, 1865, pages 15 à 20.

(4) Haches d'arme ou doloires, couchées ou en pal, suivant les auteurs. Supports : deux lions d'argent. Cimier : un ermite naissant (CAUMARTIN.)

Digitized by Google

131. — Jacob de VILLEMOR, chevalier, seigneur du Chêne et Ventelay, major au régiment de Bissy-Cavalerie.

D'or à une aigle de sable surmontée d'une tête de maure bandée d'argent.

132. — Charles de SUGNY, seigneur de Sainte-Marie.

De sable a un écusson d'argent et un bâton écoté de même brochant sur le tout en bande (1).

133. — Marianne JACQUELOT, veuve de **Robert CUISSOTTE,** chevalier, seigneur de Mondrégicourt et Saint-Fergeux.

D'argent à une fasce d'azur chargée de trois besants d'or.
Accolé : d'or à un chevron d'azur accompagné en chef de deux têtes de maure de sable bandées d'argent, et en pointe d'une hure de sanglier aussi de sable.

134. — Jules-Charles de JOYEUSE, chevalier, marquis de Saint-Lambert et autres lieux, et **Anne de SAHUGUET,** sa femme.

(Voir 37 et 106.)

135. — Claude de VERRIÈRES, écuyer, seigneur d'Armonville.

De gueules a un chef d'argent chargé de trois annelets du champ, accostés de quatre mouchetures d'hermine (2).

136. — Louis de CASTRE, écuyer, seigneur de La Cour-d'Esprize (?).

D'azur à trois étoiles d'argent posées en fasce, surmontées d'un croissant de même.

137. — Nicolas-Robert du BOIS, écuyer, seigneur d'Écordal et de Montchouët.

D'argent à cinq mouchetures d'hermine, trois et deux (3).

(1) *D'argent à une bordure d'azur et un bâton noueux de gueules posé en bande sur le tout.* (D'HOZIER. *Armorial général.*)
De sable à un écusson d'argent au bâton écoté de même brochant sur le tout. (CAUMARTIN, *Procès-Verbal.*)

(2) Joachim de Verrières, écuyer, seigneur de Havy, porte les annelets de sable. (*Armorial de l'élection de Rethel.*)

(3) Couronne de vicomte. Supports : deux lions d'azur. (DE COURCELLES.)

Digitized by Google

138. — **Charles du BOIS,** écuyer, seigneur de Momby et d'Écordal.

(Voir 137.)

139. — **Jeanne du BOIS,** veuve de **Henry des AYVELLES,** écuyer, seigneur de.....

(Voir 137)

140. — **Henry de HERMANT,** seigneur de Grandmaison et de Marquigny-aux-Bois.

D'azur à une croix d'argent cantonnée aux 1er et 2e de quatre étoiles de même, au 3e de deux étoiles du second soutenues d'une fasce d'or, au 4e d'un pal d'or adextré de deux étoiles d'argent.

141. — **Nicolas-Louis de HEZECQUES,** écuyer, seigneur de Juzancourt et autres lieux.

D'argent à un lion de sinople lampassé et armé de gueules, couronné de même.

142. — **Jules de JOYEUSE,** chevalier, seigneur comte de Grandpré et autres lieux, et **Angélique des RÉAULX,** sa femme.

(Voir 37.)
Accolé : d'or à un lion de sable qui a une tête humaine de carnation, posé de front (1).

143. — **Pierre ROLAND,** conseiller du roi, vétéran au présidial de Reims.

(Voir 22.)

144. — **Jérôme de PAYEN,** écuyer, seigneur de Saint-Georges.

De gueules à un chevron d'or accompagné en chef de deux croissants d'argent.

(1) Devise : *Sic fortis ut humanus.* Supports : deux sauvages d'or. (CAUMARTIN.)

Digitized by Google

145. — **Pierre-Amelet de FAILLY,** chevalier, seigneur de Doumely.

(Voir 130.)

146. — **Charlotte des LAIRES** (1), veuve de **Jean d'IVORY,** écuyer, seigneur de Sery.

De sable à trois besants d'argent.

147. — **Jacques DU GLAS,** seigneur de Ployart et de Bailleux.

D'azur à un cœur d'argent chargé de trois étoiles de gueules et accompagné de trois tours aussi d'argent (2).

148. — **François LE DANOIS,** chevalier, marquis de Geoffreville.

D'azur à une croix d'argent fleurdelysée d'or.

149. — **Jean Baptiste LE DIEU,** écuyer, seigneur de Ville-en-Tardenois.

D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois glands d'or.

150. — **André de BEAUFORT,** écuyer, seigneur de La Naux.

(Voir 24.)

151. — **Nicolas d'ESSAUX,** écuyer, seigneur de Ballay en partie.

D'azur à un chevron d'or accompagné de trois lévriers d'argent accolés de sable, lampassés de gueules, les deux du chef contournés.

(1) Charlotte des Laires déclare ici les armoiries de son mari ; ses armes propres sont : *d'azur à l'aigle d'or accompagnée en chef de deux croix pattées et fichées d'argent.*

(2) Dans l'enquête de 1666 sur la noblesse de la généralité de Soissons, publiée dans *La Revue nobiliaire* de 1867, on lit, page 228, que les armes de Charles Duglas, seigneur d'Arrancy, et de Jacques Duglas, seigneur de Ployart, sont : *d'azur au château de trois tours couvertes d'argent, surmonté d'une étoile de même, à l'écu en abîme d'argent, chargé d'un cœur sanglant couronné d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

Comparer les armes des Douglas ou Duglas, la grande maison d'Écosse : *d'argent au cœur de gueules couronné d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

Digitized by Google

152. — **Nicolas d'ESSAUX,** écuyer, seigneur de Ballay en partie.

(Voir 151.)

153. — **Jean LE BOURGEOIS,** sieur de La Fosse, garde du corps du roi.

D'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef d'un croissant du même, et en pointe d'une rose aussi d'argent.

154. — **Anne de CONSTANT,** femme de **Louis de GODET de MARAIS,** écuyer, seigneur de Tailly et Falaise.

(Voir 99.)

155. — **Louis de LA CHEVARDIÈRE,** écuyer, seigneur de Provisy et de Jumont.

D'argent à une branche de fougère de sinople (1).

156. — **N... de FAILLY,** écuyer.

(Voir 130.)

157. — **Rigobert OUDINET,** bourgeois de Reims.

D'azur à deux massacres de cerf d'or posés l'un sur l'autre.

158. — **Jean de VILLELONGUE,** écuyer, seigneur de Remilly, Wasigny et autres lieux.

D'argent à un loup passant de sable écartelé d'azur à une gerbe d'or liée de même.

159. — **Philippe ROGIER,** marchand bourgeois de Reims.

D'or à une fasce d'azur chargée de trois étoiles d'or et accompagnée de trois roses de gueules tigées et feuillées de sinople.

(1) *La Revue de Champagne et de Brie* (2e année, 2e partie, p. 48) a publié le pouvoir donné par Jean de La Chevardière, écuyer, seigneur de Fresty, cadet de Jean et de Louis de La Chevardière, à un procureur de Châlons, pour renseigner M. de Caumartin qui enquêtait la noblesse de Champagne; Jean déclare avoir pour armes : *d'argent à une fougère de six feuilles et la fleur au bout.* (Reims, 1668.)

Digitized by Google

160. — **Jean VAUCHER,** bourgeois de Reims.

D'argent à un chevron d'azur surmonté d'un croissant de même accompagné de trois étoiles aussi d'or.

161. — **Philippe FAVART,** marchand bourgeois de Reims.

(Voir 23.)

162. — **Jacques ROGIER,** bourgeois de Reims.

(Voir 159.)

163. — **Henri de COUCY,** écuyer, seigneur en partie de Poilcourt.

(Voir 129.)

164. — **Jean-Baptiste ROGIER,** marchand bourgeois de Reims.

(Voir 159.)

165. — **Charles DOULCET,** écuyer, seigneur de Ludes.

De gueules, à une tête de bélier d'or, écartelé losangé d'argent et de sable.

166. — **Nicolas DORIGNY,** marchand bourgeois de Reims.

(Voir 30.)

167. — **Nicolas de MAILLY,** docteur, professeur en médecine, conseiller et procureur du roi des traites foraines.

D'or à trois maillets de gueules (1).

168. — **Claude BIDET,** conseiller du roi, lieutenant en la justice royale des traites foraines de Reims.

D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant de même.

169. — **Marie COPILLON,** veuve de **Pierre BIDET,** bourgeois de Reims.

(Voir 168.)

(1) L'illustre famille de Mailly portait : *d'or à trois maillets de sinople.* Elle était justement jalouse de son nom et de ses armes. (Voir au Cabinet de Reims, t. I, 1116, n° 21, les pièces d'un curieux procès qui paraît intéresser ce Nicolas de Mailly et est relatif à la possession du nom et des armes.)

Digitized by Google

170. — Pierre BARROIS, prieur de Vigneux.

D'azur à un lion de sable accompagné de deux épées à poignées et gardes d'or (1).

171. — Pierre LEQUEUX, conseiller du roi, garde-marteau, juge des eaux et forêts.

De gueules à trois cœurs d'or chargés de trois œillets d'argent et un chef d'azur chargé [de trois étoiles] d'argent.

172. — Jean de LA SALLE, marchand bourgeois de Reims.

(Voir 12.)

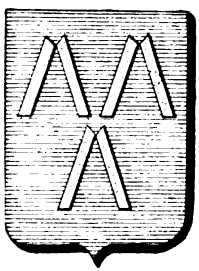

DE LA SALLE.

173. — Jean MAILLEFER, marchand bourgeois de Reims.

(Voir 20.)

174. — Jean-Baptiste MAILLEFER, marchand bourgeois de Reims.

(Voir 20.)

175. — Pierre BONVARLET, receveur par commission des décimes de Reims.

D'azur à une fasce d'or accompagnée en chef de trois étoiles de gueules, et en pointe d'une rose d'argent (2).

(1) L'*Armorial illustré* montre le lion d'or et les épées d'argent.
(2) Etoiles d'argent à l'*Illustré*.

Digitized by Google

176. — **Antoine LELEU**, notaire royal.

(Voir 61.)

177. — **Remiette LE FRICQUE**, veuve de **Philippe BACHELIER**, marchand bourgeois de Reims.

D'azur à une croix dentelée d'argent, cantonnée de quatre paons rouants de même.

178. — **Le Prieuré de Notre-Dame de Belval.**

D'azur à un chêne posé sur une terrasse [d'or] et supportée par deux lions affrontés aussi d'or (1).

179. — **Thierry REGNARD**, assesseur en l'hôtel de ville de Reims et marchand.

De gueules à un dauphin d'argent et un chef de sable chargé d'un renard aussi d'argent.

180. — **Charles de CASTRE**, écuyer, seigneur de Vaux et Ballay en partie.

(Voir 136.)

181. — **Louis de MARCHEVILLE**, écuyer, seigneur de Murtin.

D'azur à cinq besants d'argent posés deux, deux et un.

182. — **François DUBOIS**, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

D'or à un arbre de sinople dont le tronc est chargé d'un étrier de même et accosté de deux autres étriers aussi de sinople.

183. — **Henri de SAINT-VINCENT**, écuyer, seigneur de Létanne en partie.

D'azur à un lion d'or.

184. — **Charles PITAT**, prêtre chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

D'azur à une étoile d'or, coupé de gueules et à un croissant renversé d'argent.

(1) Sur l'*Armorial illustré* on voit : *d'azur à une Notre-Dame portant l'Enfant Jésus, accostée de deux fleurs de lys, le tout d'argent.*

Digitized by Google

185. — **Marguerite BACHELIER,** veuve de **François LESPAGNOL,** bourgeois de Reims.

(Voir 54.)

186. — **Marguerite MARTIN,** veuve de **Henri COQUEBERT,** seigneur d'Adon.

(Voir 16.)

187. — **Louis LE PICART,** seigneur de Montreuil.

D'azur à un lion d'or armé lampassé de gueules.

188. — **Charles-Antoine LE PARMENTIER de BOSSEAU,** écuyer, seigneur de Mareuil et de Bertincourt.

De gueules à deux épées d'argent passées en sautoir, à gardes et pommeaux d'or, les poignées aussi d'argent, les pointes en haut, accostées de deux mains de même et surmontées d'un lambel aussi d'argent.

189. — **François COQUEBERT,** conseiller du roi, élu en l'élection de Reims.

(Voir 16.)

190. — **Marguerite DROINET**

D'azur à une épée à poignée et garde d'or posée en pal, accostée de deux molettes de même et surmontée d'une branche de laurier de sinople.

191. — **Abraham ROGIER,** marchand bourgeois de Reims.

D'or à une bande d'azur, chargée de trois étoiles d'or et accompagnée de trois roses au naturel.

192. — **Antoine de FAILLY,** seigneur de Livry et de Louvercy.

(Voir 130.)

193. — **Antoine de HERMANT** [seigneur] de Marquigny,

Digitized by Google

écuyer et sieur de Géraumont, premier lieutenant-colonel des carabiniers, et [**Charlotte**] **de MÉLIN**, sa femme.

(Voir 140.)

Accolé : d'or à deux lions affrontés de sable, couronnés, lampassés et armés de gueules, surmontés de trois molettes du second (1).

194. — **N... de MÉLIN**, dame de Géraumont.

(Voir 193.)

195. — **Robert de LABRUYÈRE**, écuyer, seigneur de Beine, d'Aguilcourt et d'Arsilly.

D'azur à un lion d'or accompagné de trois mouchetures d'hermine.

196. — **Jean de GOULART**, écuyer, seigneur de Tourcelles.

De sable à un lion d'argent, couronné de même et accompagné de cinq fleurs de lys d'or, deux en chef, deux en fasce et une en pointe.

197. — [**Nicole BERGEOT**] veuve d'**Antoine de COLET**, seigneur du Quesnay.

D'azur à une bande d'argent chargée de trois étoiles de gueules.

198. — **Madeleine LENERMÉ**, veuve de **Symphorien LE SCELLIER**, président, lieutenant général au bailliage, prévôté et siège royal de Fismes.

D'azur à une gerbe d'or supportée par deux lions affrontés de même et soutenus d'un croissant d'argent à un chef de gueules chargé de trois molettes aussi d'argent.

199. — **Claude JOLY**, écuyer, seigneur de Berzillon.

D'azur à un lion d'or surmonté de trois lys de même rangés en chef.

200. — **Charles LANGLOIS**, écuyer.

D'azur à trois roses d'or feuillées de gueules.

(1) Merlettes, à *L'Illustré*. CAUMARTIN dit aussi merlettes.

Digitized by Google

201. — .....**DANVILLY**, veuve de **Louis de VERRIÈRES**, capitaine au régiment du Maine et seigneur de Remilly.

(Voir 135.)

202. — **Jean-Jacques POUGEOIS**, receveur de la terre et seigneurie de Saint-Quentin-le-Petit.

De gueules à deux épées à gardes et poignées d'or posées en sautoir, accompagnées en chef d'un croissant d'argent, et aux flancs et en pointe de trois étoiles de même.

203. — **Eustache d'AVENNES**, écuyer, seigneur d'Hermonville, premier capitaine des grenadiers du régiment de Saux.

D'or à trois fasces de sable chargées de six besants d'or posés trois, deux et un (1).

204. — **Pierre Linet de VAUCLEROIS**, écuyer, seigneur de La Ville-au-Bois.

D'argent à une anille de sable.

205. — **Jean-Eustache BERGEOT**, gentilhomme de la vénerie du roi.

De gueules à une bande d'argent chargée de onze mouchetures d'hermine de sable

206. — **Jean de GRUTHUS**, écuyer, seigneur de Brières.

D'argent à une aigle de gueules couronnée de même, becquée et membrée d'azur, chargée sur l'estomac d'un écusson d'argent surchargé d'une fasce d'azur (2).

207. — **Jean LEVESQUE**, conseiller du roi, lieutenant, premier vétéran au présidial de Reims et ancien lieutenant des habitants de la ville.

D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un cœur aussi d'or (3).

(1) *De sable à trois fasces d'or chargées de six besants de gueules, trois, deux et un.* (SAINT-ALLAIS.)

(2) GAUMARTIN ne dit pas l'aigle couronnée, mais contournée. D'HOZIER, dans l'*Armorial de l'Election de Sainte-Menehould*, ne dit pas non plus aigle couronnée quand il donne les armes de Louis de Gruthus, écuyer, seigneur de Sauvois et de Brieve, et d'Antoine de Gruthus, chevalier, seigneur d'Artaize et du Vivier ; l'écu d'argent est charge de deux fasces d'azur. (E. DE BARTHÉLEMY. *Arm. de la Gén. de Châlons*, p. 52.)

(3) Devise : *Cor in armis.*

Digitized by Google

208. — **N.....**, comte d'Apremont, et **N.....**, sa femme.

De gueules à une croix d'argent.
Accolé : d'argent à trois lions de sable.

209. — **Christophe-Remy de BIGNICOURT,** seigneur de Chambly, maître des Eaux-et-Forêts de Reims et Epernay.

D'azur à une fasce d'argent chargée de trois merlettes de sable.

210. — **Le Chapitre de l'Église cathédrale Notre-Dame de Reims.**

D'azur à une croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lys d'or.

211. — **Le Corps de Conseil de la ville de Reims.**

D'azur semé de fleur de lys d'or coupé d'argent à deux branches de laurier de sinople entrelacées en double sautoir (1).

212. — **L'Abbaye royale de Saint-Pierre de Reims.**

D'azur semé de fleur de lys d'or.

213. — **Claude de MERTRUS,** écuyer, seigneur de Saint-Ouen, et **Élisabeth de BEURVILLE,** sa femme.

D'azur à un lion d'or.
Accolé : d'azur à trois fasces ondées d'argent et au chef aussi d'azur soutenu d'or et chargé de trois fleurs de lys d'argent dont les pieds sont fleurdelisés d'or.

214. — **Robert de REMONT,** chevalier, seigneur de Sorbon Semeuze, et **Antoinette de LA SALLE,** sa femme.

D'azur semé de fleur de lys d'or à un franc-quartier d'argent chargé d'une merlette de sable.
Accolé : d'azur à trois chevrons d'or.

(1) Dans la première partie de son *Armorial des Lieutenants*, M. Ch. Givelet a tout dit sur les armoiries de Reims et sur les transformations qu'elles subirent au cours des siècles. Les armes de la ville doivent-elles être blasonnées *au chef* d'azur semé de fleurs de lys d'or, ou bien le chef doit-il prendre de telles proportions que l'écu soit coupé ?

Le type le plus ancien est le chef, le coupé apparaît au commencement du XVIIe siècle ; le dessin des armes, enregistrées en vertu d'une deliberation du conseil de ville du 26 mars 1697, consacre ce second type. La conclusion du conseil, déjà publiée par M. Givelet, est reproduite à la fin de ce volume en *Appendice*, avec une autre pièce, celle ci inédite : le reçu du commis à la recette des droits du 24 février 1699.

Digitized by Google

215. — Feu **François de MONTIGNY,** seigneur de Cramoiselle, suivant la déclaration de **Marie SIONNIÈRE,** sa veuve.

Semé de France à un lion naissant d'argent (1).

216. — **Jean d'AOUST,** assesseur du Conseil de la ville de Reims.

De gueules à une tourterelle essorante d'argent sur une branche de laurier de même.

217. — **Jean-Baptiste AMÉ,** conseiller au présidial de Reims.

Coupé d'azur et de gueules par une fasce en divise d'or accompagnée en chef de deux tourterelles affrontées d'argent, et en pointe de trois fleurs d'œillet de même posées deux et une (2).

AMÉ.

(D'après le sceau de Henry Amé de Beaugilet, juge-garde en la Monnaie de Reims. (XVIIIe siècle.)

218. — **Jacques-François GOBELIN,** chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

D'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un demi-vol de même.

(1) Ces armes furent concédées par Philippe-Auguste à J. de Montigny, en récompense de sa belle conduite à Bouvines (1214); il protégea le roi abattu de son cheval. (Voir LA CHESNAYE DES BOIS, *verbo* Montigny.)

(2) *D'or à trois œillets de gueules tigés de sinople, au chef d'azur chargé de deux colombes d'argent.* (LA CHESNAYE DES BOIS.)

D. REGNAULT dit : .....*deux cailles affrontées d'or.*

Digitized by Google

219. — **Claude CLOZIER,** veuve de **Charles ROLAND,** conseiller au parlement de Metz.

D'argent à un chevron d'azur, accompagné en chef de deux croissants de même, et en pointe d'une aigle essorante au naturel et perchée sur une branche d'olivier de sinople.

220. — **Robert de CHAALONS,** écuyer, seigneur de La Fossée.

D'azur à deux épées d'argent, les gardes et poignées d'or, passées en sautoir, accompagnées aux flancs de deux trèfles d'argent et un chef d'or chargé de deux étoiles de gueules (1).

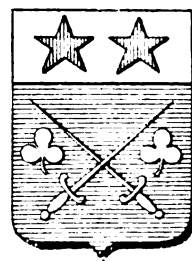

DE CHAALONS.

(D'après l'*Armorial des Lieutenants*.)

221. — **Thomas de CHAALONS,** écuyer, seigneur de Balham, colonel de cavalerie.

(Voir 220.)

222. — **Simon de CHAALONS,** écuyer, seigneur de Courmas, capitaine de cavalerie.

(Voir 220)

223. — **Le Chapitre de Saint-Timothée de Reims.**

D'azur semé de fleurs de lys d'or.

(1) Chef d'argent. (Ch. GIVELET. *Armorial des Lieutenants.*)

Digitized by Google

224. — **Jean BILLET,** conseiller du roi, receveur des tailles de l'élection de Reims.

D'azur à deux lévriers rampants et affrontés d'or, chargés chacun de trois billettes d'azur.

225. — **Jeanne TURPIN,** veuve d'**Henri FREMYN de FONTENILLE,** lieutenant assesseur, conseiller du roi au présidial de Reims.

D'argent à un chevron de gueules accompagné en chef de deux étoiles d'azur, et en pointe de trois forets de même, les têtes de gueules, mal ordonnés, posés un et deux.

226. — **Élisabeth HERVIER,** veuve de **Roch VATTIER,** écuyer, sieur de La Houssaie.

D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux fers de piques d'argent, et en pointe d'un bras armé d'or.

227. — **Adam de LA MOTTE,** marchand.

D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une motte de terre de même.

228. — **Raoul ROGER,** marchand.

D'or à une fasce d'azur chargée de trois étoiles d'or et accompagnée de trois roses de gueules, posées deux en chef et une en pointe.

229. — **Marc de COSSON,** écuyer, seigneur d'Espilly.

D'azur à un lion d'argent et un chef d'or chargé de trois molettes à cinq pointes de sable.

230. — **Roger PÉTRÉ,** écuyer, seigneur de Magny.

D'argent à cinq mouchetures d'hermine posées trois et deux.

231. — **Georges de GRAFFEUIL,** vicomte du Mont Saint-Martin, et **Elisabeth de BECU,** sa femme.

(Voir 120.)
Accolé : d'argent à trois corbeaux de sable, deux et un.

Digitized by Google

232. — Philippe Jérôme de PARIS, écuyer, seigneur de Branscourt, et **Suzanne FREMIN,** sa femme.

De gueules à un sautoir dentelé d'or, accompagné en chef et en pointe de deux quintefeuilles, et aux flancs de deux besants de même.

Accolé : d'argent à une fasce d'azur bordée d'or de laquelle sortent dix flammes de gueules opposées l'une à l'autre et appointées chacune à dix flammes aussi de gueules mouvantes du chef et à dix flammes de même mouvantes de la pointe (1).

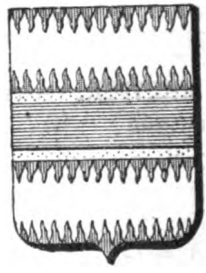

FREMYN.

233. — Le Chapitre de Saint-Germain de Montfaucon.

D'argent à un arbre de sinople sur une terrasse de même, l'arbre sommé d'un faucon contourné d'azur, et le tronc accosté à dextre d'un évêque de carnation vêtu pontificalement d'azur et de gueules, et à senestre d'un religieux de carnation vêtu de sable, frappant d'une cognée en bande de même contre le dit tronc.

234. — Jean de DALLE, écuyer, seigneur de Ballay en partie.

Bandé d'or et de gueules de huit pièces, coupé de gueules à trois membres d'aigle d'or onglés d'argent, deux et un.

235. — La Communauté des Marchands Merciers de la ville de Reims.

D'azur à une Sainte-Trinité d'or.

(1) Les armes primitives de la famille étaient : *d'or à chevron d'azur accompagné en chef de deux perroquets de sinople et en pointe d'un chêne de même fruité d'or*; la branche des Fremyn de Moras a seule continué de porter ces armes. (Ch. GIVELET. *Armorial des Lieutenants.*)

Digitized by Google

236. — **Claude SIREDEY**, chanoine de l'église métropolitaine de Reims.

D'azur à trois chandeliers d'église d'or rangés en fasce et un chef d'argent chargé de trois étoiles de gueules.

237. — **Simon CALLOU**, marchand, échevin de la ville de Reims.

D'azur à un chevron d'or accompagné aux flancs de deux cailles de même, et en pointe d'une rose d'argent, le tout surmonté de trois étoiles de même rangées en chef.

238. — **Jean CHELIN**, seigneur de Berey.

Écartelé aux 1er et 4e d'azur à trois têtes de béliers d'argent, deux et un, au 2e d'or à une fasce de gueules chargée de trois lions d'argent, et au 3e aussi d'argent à une fasce d'azur chargée de trois merles d'argent.

239. — **La Communauté des Religieuses Carmélites de Reims.**

De sable mantelé d'argent la pointe terminée en croix pattée de sable, accompagnée de trois étoiles à huit pointes posées deux aux flancs de sable et une en pointe d'argent.

240. — **Anne JOSSETEAU**, veuve d'**Antoine AMÉ**, marchand, bourgeois de Reims.

De gueules à un coq d'argent crêté, becqué et onglé d'azur, posé sur une rivière d'argent et un chef d'or chargé de deux croisettes d'azur.

241. — **Jean DUMANGIN**, conseiller du roi, receveur au grenier à sel de Cormicy.

D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe.

242. — **Claude THIERRION**, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Cormicy.

D'azur à trois alérions d'argent, deux et un.

243. — **Philippe PÉPIN de MAISONNEUVE**, bourgeois de Reims.

D'azur à un pin d'argent et trois étoiles d'or rangées en chef.

Digitized by Google

244. — **Nicolas REGNAULT,** écuyer, seigneur de La Neuville, près Cormicy.

De gueules à un grand besant d'or et une fasce de sable brochant sur le tout chargée d'un lion passant d'or, le besant accompagné en pointe de deux cors de chasse d'argent.

245. — **Thomas ROULLAND,** prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, prévôt et chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

D'azur à un arbre d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent.

246. — **Madeleine MAILLEFER,** veuve de **Pierre ROLAND,** marchand.

D'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, deux en chef, une en pointe.

247. — **Antoine LEMPEREUR,** prêtre, docteur en théologie de l'église Notre-Dame de Reims.

D'azur à un sceptre impérial d'or sommé d'un monde cintré et croisé de même, posé en pal et accosté de deux croissants adossés d'argent.

248. — **François de MAUCROIX,** chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

D'azur à une pomme d'or et une croix haussée d'argent, le pied fiché dans la pomme.

249. — **Jean FAUBERT,** chanoine de l'église Notre-Dame de Reims, docteur en théologie de la Faculté de Reims.

De gueules à un lévrier courant d'argent accompagné en chef de deux mouches d'or, et en pointe d'une molette de même.

250. — **Jean VARLETTE,** conseiller du roi et son président aux traites foraines.

D'argent à une molette de gueules entourée de six tiercefeuilles de sinople posées en orle.

Digitized by Google

251. — **Marie ROLAND**, veuve de **Jacques LEVESQUE**, seigneur de Pouilly.

(Voir 22.)

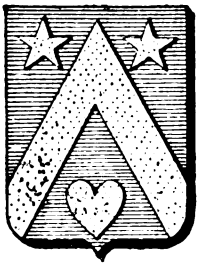

LEVESQUE DE POUILLY.

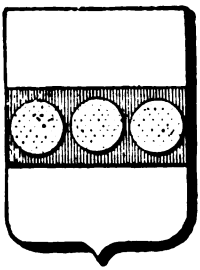

ROLAND.

252. — **Nicolas-François BOYOT**, seigneur d'Adon.

D'or à trois tourteaux besants partis chacun d'azur et d'argent, deux et un.

(Voir 58.)

253. — **Nicolas FRIZON**, conseiller assesseur de la ville de Reims.

(Voir 126.)

254. — **Henri FRIZON**, chanoine de l'église métropolitaine de Reims.

(Voir 126.)

255. — **Raoul MAUPINOT**, conseiller du roi au présidial de Reims.

Tranché d'or et d'azur, l'or chargé de trois molettes de gueules posées deux et une, et l'azur chargé de trois quintefeuilles d'or posées une et deux.

256. — **Nicolas HACHETTE**, bourgeois de Reims.

De sable à deux haches d'or passées en sautoir accompagnées en chef d'une étoile de même, et en pointe d'une roche d'argent (1).

(1) Ces armes sont de pure fantaisie. D. REGNAULT, d'accord avec CHEVILLARD, décrit ainsi les armes des Hachette de Reims : *d'argent au raisin*

Digitized by Google

257. — **Nicolas HACHETTE,** bourgeois de Reims.

(Comme le précédent.)

258. — **Jacques HIBERT,** bourgeois de Reims.

D'or à une molette de gueules enfermée dans un double tres-cheur fleuronné et contre-fleuronné de sinople.

259. — **Jean-Baptiste GRAILLET,** conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Reims.

Cinq points d'or équipolés à quatre de sable et chargés chacun d'un annelet de l'un et l'autre (1).

260. — **Antoine POITEVIN,** chanoine de l'église métropolitaine de Reims.

De sable à une pointe d'or chargée d'une étoile d'azur et accompagnée en chef de deux grappes de raisin d'argent.

261. — **Jean-Baptiste CHARLOT,** chanoine de l'église métropolitaine de Reims.

D'azur à douze étoiles d'or rangées en losange et une rose de même en abîme.

262. — **Claude BOUTON,** marchand drapier.

D'azur à six boutons de roses d'or tigés et feuillés de même et posés trois, deux et un.

263. — **François-Joseph MAILLEFER,** conseiller au présidial de Reims.

(Voir 20.)

au naturel pendant à son pampre de sinople au chef d'azur à deux étoiles d'or. Nicolas Hachette, lieutenant des habitants de Reims, en 1712, et Adam Hachette, lieutenant en 1740, portaient les mêmes armes, mais les étoiles sont d'argent; Jean-François Hachette, prieur de Saint-Nicaise: *d'argent au chevron de gueules...* et les étoiles d'or ou d'argent. (Ch. GIVELET, dans sa Monographie de l'abbaye de Saint-Nicaise.)

(1) *D'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules tenant une épée d'argent garnie d'or,* telles sont les armes des Graillet; il semble donc que les armoiries décrites par d'Hozier soient de pure fantaisie et aient été imposées à la famille, faute de déclaration. L'abbé Bergeat, premier conservateur du musée de Reims, dont la grand'mère était une Graillet, a porté, sans en avoir le droit, les armes décorées du lion.

Digitized by Google

264. — **Marie FAVART**, veuve de **Guillaume OUDIN**, bourgeois de Reims.

(Voir 60.)

265. — **Perette LE JEUNE**, veuve de **Jacques BARON**, bourgeois de Reims.

D'azur à un agneau passant d'argent, accompagné en chef de quatre merlettes rangées d'or, et en pointe de trois besants aussi rangés de même.

266. — **Nicolas BOURGOGNE**, marchand, bourgeois de Reims,

Bandé d'azur et d'or de quatre pièces et une bordure componée de sable et d'argent (1).

267. — **Jean AMÉ**, marchand, bourgeois de Reims.

D'azur à une tierce d'or posée en bande et accompagnée de deux triangles vidés de même, celui du chef renversé.

268. — **Jeanne CALON**, veuve de **Pierre LESPAGNOL**, bourgeois de Reims.

De gueules à une ancre d'or, la travée de sable accompagnée en chef de deux étoiles d'or et en fasce de deux coquilles d'argent.

269. — **Madeleine de MALVAL**, veuve de **François FAVART**, bourgeois de Reims.

D'azur à un lion d'or accompagné de trois étoiles d'argent. deux en chef et une en pointe.

270. — **Madeleine HACHETTE**, veuve de **Philippe ROGIER**, bourgeois de Reims.

(Voir 256.)

(1) Ce Bourgogne est problablement de la famille des Bourgogne ou Bourgongne dont les armes étaient : *de sable à six billettes d'or, trois, deux et une, au chef d'or* ; les armes décrites au n° 266 seraient donc fantaisistes et, comme pour les armoiries des Graillet, imposées à un notable n'ayant pas fait sa déclaration. Cette supposition est d'autant plus vraisemblable que les armes de Nicolas Bourgogne ne sont pas sans analogie avec celles de la province de Bourgogne et qu'on sent là la faiblesse d'imagination d'un commis. Bourgogne ancien : *d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules*. (Voir le n° 393.)

Digitized by Google

271. — **Antoine MOREAU**, marchand, bourgeois de Reims.

D'argent à un cheval passant de sable, bridé et ferré d'or, et accompagné de trois molettes de gueules, deux en chef, une en pointe.

272. — **Jacques CARBON**, marchand, bourgeois de Reims.

D'or à un faisan au naturel accompagné de quatre perdrix de même posées aux quatre cantons de l'écu.

273. — **Jean-Baptiste HIBERT**, marchand, bourgeois de Reims.

De sable à un pal d'or cotoyé de deux fuseaux d'argent, un de chaque côté.

274. — **Anne LAGUIDER**, veuve de **Jean de LAVILLE**, marchand et bourgeois de Reims.

D'azur à une main d'argent mouvante en bande du canton senestre de la pointe et montrant avec l'index une étoile d'or posée au canton dextre du chef.

275. — **Nicolas MILLET**, prêtre, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux macles d'argent et en pointe de trois fleurs de millet de même, posées une et deux.

276. — **Denis de REIMS**, écuyer, conseiller du roi à Reims.

De gueules à un marteau d'armes d'or posé en pal et cotoyé de six molettes d'argent rangées de même, trois de chaque côté.

277. — **Thomas REMPENOUX**, marchand, bourgeois de Reims.

Tiercé en bande d'or et d'azur et d'argent, l'or chargé de trois étoiles d'azur, l'azur de trois coquilles d'or et l'argent de trois trèfles de sinople.

278. — **François de LA MOTTE**, marchand, bourgeois de Reims.

D'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe d'une motte de terre aussi d'or.

Digitized by Google

279. — **René FRIZON**, marchand, bourgeois de Reims.

De gueules à un cheval de frise d'or posé en bande, accompagné de deux molettes d'azur, une en chef et l'autre en pointe.

280. — **Simon FRIZON**, capitaine de l'arquebuse de Reims.

(Comme le précédent.)

281. — **Gérard FAVEREAU**, prêtre, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims et docteur en droit.

D'azur à une ruche d'argent accompagnée de quatre abeilles d'or, trois rangées en chef et une en pointe.

282. — **N... GERBAUX**, fille.

D'azur à un rocher d'argent sommé d'une gerbe d'or accompagnée en chef de deux étoiles de même.

283. — **N... THIÉRY**, fille.

D'or à trois ifs de sinople, posés deux et un, et une rose de gueules en abîme.

284. — **Jean COULON**, chanoine de l'église métropolitaine de Reims.

D'or à une rivière coulant en fasce d'azur ondée d'argent et accompagnée de trois mouches de sable miraillées d'argent, deux en chef et une en pointe.

285. — **Claude LE GENTIL**, chanoine de l'église métropolitaine de Reims.

D'argent à un bouquet de fleurs de différentes couleurs au naturel, tigées et feuillées de sinople et liées de gueules.

286. — **Gérard JOSSETEAU**, chanoine de l'église métropolitaine de Reims.

(Voir 240.)

287. — **Marie CORPELET**, veuve d'**Antoine LIART**, garde de la porte du roi.

D'argent à un corbeau de sable sur une terrasse de sinople, accompagné en chef de deux étoiles de gueules.

Digitized by Google

288. — **Marie GUIBORAS,** veuve de **Roland RAVAUX,** conseiller du roi au Parlement de Metz et procureur général de la Chambre souveraine au dit lieu.

D'argent à un gui de chêne de sinople et un chef bastillé de gueules, chargé de trois glands d'or.

289. — **Le Chapitre de Sainte-Balsamie,** autrement de **Sainte-Nourrice de Reims.**

D'azur à un saint évêque vêtu pontificalement, crossé et mitré, le tout d'or.

290. — **Charles d'ARTAIZE,** écuyer.

D'or à un lion d'azur, lampassé et armé de gueules (1).

291. — **Madeleine d'ARTAIZE,** dame en partie d'Herbigny.

(Comme le précédent.)

292. — **N... du BOIS-LAMBERT,** hostelain à Fismes.

D'azur à une croix d'argent.

293. — **Le Couvent des Religieuses Cordelières de Sainte-Claire de la ville de Reims.**

D'argent à une Sainte-Claire au naturel tenant en sa main dextre un Saint-Sacrement d'or.

294. — **Gérard de LA MOTTE,** seigneur du fief de la Porte.

De gueules à un chevron d'or accompagné en pointe d'une montagne d'argent.

295. — **Le Couvent des Religieux de l'abbaye de Saint-Bertault de Chaumont.**

D'azur à une crosse d'or accostée des deux lettres S et B de même.

(1) D'Artaize, dans la généralité de Soissons : *De gueules à trois fasces d'or accompagnées d'une molette de même en chef, au franc-quartier de France mal ordonné.*

Digitized by Google

296. — La Ville de Fismes.

De gueules à une tour ouverte crénelée de quatre pièces d'argent, accostée de deux lions affrontés d'or (1).

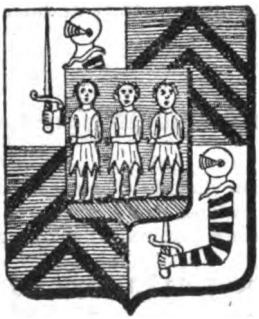

FISMES.

297. — Henri BILLET, conseiller du roi et maire de la ville de Fismes.

D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois billettes de même, deux en chef et une en pointe.

298. — Martin BILLET, conseiller du roi et procureur du roi en l'Hôtel de Ville de Fismes.

(Comme le précédent.)

299. — Jean-Baptiste DEY de SERAUCOURT, docteur en théologie, grand archidiacre, chanoine de l'église métropolitaine de Reims.

D'azur à trois chevrons d'or.

(1) Fismes n'a jamais porté ni tour, ni lions; si les auteurs ne sont pas d'accord sur les couleurs des armes de la ville, du moins les pièces et figures sont bien fixées : *écartelé aux un et quatre d'argent au senestrochère paré, armé d'une épée et surmonté d'un casque, le tout de... ; aux deux et trois d'azur à trois chevrons de sable ; et un écusson d'or à trois comtes de Champagne au naturel, en chemise et armés, debout en file sur une terrasse de sinople, en abîme.* Le premier porte ordinairement une lance, le second une masse d'armes et le troisième une épée.

Digitized by Google

300. — **Claude de ROUCY.**

De gueules à un chou d'or.

301. — Feu **Remy FAVART**, conseiller du roi, assesseur en l'Hôtel de Ville de Reims, suivant la déclaration de **N...**, sa veuve.

(Voir 60.)

302. — **Robert de HAUDOUIN**, écuyer, seigneur de Fleury-la-Rivière.

De gueules à un chevron d'or accompagné de trois têtes de maure au naturel à longs cheveux de sable, bandées d'argent, posées de profil, deux en chef et une en pointe.

303. — **Les Religieux de l'Abbaye royale de Notre-Dame d'Igny.**

D'azur semé de fleurs de lys d'or à la lettre I capitale de sable, posée en cœur, brochant sur le tout.

304. — Feu **Charles de HAUDOUIN**, écuyer, seigneur d'Œuilly (1), suivant la déclaration de **Marguerite de LA BARRE**, sa veuve.

(Comme 302.)

305. — **Nicolas de CASTRE**, écuyer, seigneur de Vaux.

D'azur à trois étoiles d'argent rangées en fasce, celle du milieu surmontée d'un croissant de même.

306. — **Charlotte de CASTRE**, veuve d'**Augustin-Amelet** (2) de **FAILLY.**

(Comme le précédent.)

307. — **Louis FREMYN**, conseiller du roi, bailli du duché et pairie de Reims.

(Voir 232.)

(1) Le manuscrit dit Ipilly.
(2) Le registre des actes de l'état-civil de Vaux-lès-Rubigny, année 1681, dit Augustin-*François* de Failly.

Digitized by Google

308. — **Madeleine du CHESNERON**, fille majeure jouissant de ses droits.

D'azur à un chevron d'or chargé de trois trèfles de sable.

309. — **Nicolas POSTE**, bachelier en théologie, doyen et curé de Fleury-la-Rivière.

D'azur à un piédestal sur lequel est posé un croissant d'argent surmonté d'un cœur enflammé d'or, le piédestal accosté de deux lions affrontés de même et armés de sable.

310. — **Les Religieux de Saint-Remi de Reims.**

D'azur semé de fleurs de lys d'or à une croix d'argent brochant sur le tout (1).

311. — Feu **Antoine LE PARMENTIER**, seigneur de Cauroy et de Bertincourt, suivant la déclaration de **Marie-Thérèse de STAFFE**, sa veuve.

De gueules à deux épées d'argent passées en sautoir, tenues par deux mains de même.

Accolé : d'or à trois têtes de maures de sable bandées d'argent, deux et un.

312. — **Les Jésuites de la ville de Reims.**

D'azur à un nom de Jésus d'or.

313. — **Les Religieux de l'Abbaye de Saint-Basle.**

D'azur à une bande d'argent cotoyée de deux doubles cotices potencées et contre-potencées d'or, à une crosse de même brochant en pal sur le tout.

314. — **La Communauté des Maîtres Chapeliers de Reims.**

D'azur à une figure de sainte Barbe d'or.

315. — **La Communauté des Maîtres Cordonniers de Reims.**

De sinople à l'image de saint Crépin et saint Crépinien d'or.

316. — **La Communauté des Maîtres Savetiers de Reims.**

D'azur à l'image de saint Crépin et de saint Crépinien d'or.

(1) Le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*, 2e fascicule, ajoute avec raison : ...*Surmontée d'une colombe au naturel déposant la sainte Ampoule de sable sur la croix.*

Digitized by Google

317. — La Communauté des Maîtres Charcutiers de Reims.

D'argent à l'image de saint Antoine de carnation vêtu de sable, son manteau chargé d'un tau d'or et senestré de son cochon de sable sur une terrasse de sable.

318. — Jean CALLOU, bourgeois de Reims.

D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux cailles affrontées d'argent, et en pointe d'une rose de même, le tout surmonté de trois étoiles d'or rangées en chef.

CALLOU.

(D'après le sceau de Callou de Montfournois, procureur du Roi en la Monnaie de Reims.) (XVIIIe siècle.)

319. — Le Couvent des Religieuses de Notre-Dame de Longueau.

D'azur à une croix du Calvaire d'argent, la couronne d'épines et les clous d'or, accostée de la lettre M à dextre et de la lettre I à senestre, aussi d'or, plantée sur un tertre de sinople chargé d'une tête de mort d'argent.

320. — La Communauté des Maîtres Vinaigriers de Reims.

De gueules à l'image de saint Vincent d'or.

321. — La Communauté des Maîtres Bonnetiers de Reims.

D'azur à une représentation de la Visitation de la Sainte Vierge et de sainte Élisabeth d'or.

Digitized by Google

322. — La Communauté des Maîtres Pelletiers de Reims.

De sinople à l'image de saint Jean-Baptiste de carnation revêtu d'une peau de chameau d'or.

323. — Le Couvent des Religieuses de la Congrégation Notre-Dame de Reims.

D'azur à l'image de la Sainte Vierge d'argent.

324. — La Communauté des Maîtres de Pains d'épices de Reims.

D'azur à un Saint-Claude, évêque, d'or.

325. — L'Abbaye de Saint-Étienne de Reims.

D'azur à un Saint-Étienne vêtu en diacre contourné tenant une palme en sa main senestre et un livre fermé en sa main dextre, et un Saint-Augustin vêtu pontificalement, la mitre en tête, tenant sa crosse de sa main dextre et un cœur enflammé de sa main senestre, ces deux saints affrontés et posés sur une même terrasse, le tout d'or.

326. — La Communauté des Maîtres Pâtissiers et Boulangers de Reims.

D'azur à un Saint-Honoré vêtu en évêque à dextre, et un Saint-Michel à senestre, le tout d'or.

327. — L'Université de Reims.

D'azur à trois fleurs de lys d'or mal ordonnées et une bande d'argent brochant sur le tout, chargée d'une autre bande de gueules surchargée de trois alérions d'argent, et accompagnée en chef d'une main de carnation parée d'or mouvante en barre de l'angle senestre et tenant un livre de gueules, la tranche d'argent (1).

328. — La Communauté des Maîtres Teinturiers de Reims.

D'azur à un Saint-Maurice à cheval d'or.

(1) Nouvelles erreurs : ni les jetons de l'Université, ni ses placards du XVIIe siècle à en-tête armorié ne montrent une bande d'argent sous la bande de gueules; en outre, la main est mouvante du chef et les fleurs de lys sont bien ordonnées.

Digitized by Google

329. — **Rigobert LEVESQUE**, marchand à Reims.

(Voir 207.)

330. — **Louise-Césarie de CONFLANS**, femme de **Louis de PROZY**, chevalier, seigneur de Mortfontaine.

D'azur semé de billettes d'or à un lion de même brochant sur le tout.

331. — **Hubert de PERTHES**, avocat au Parlement et lieutenant au bailliage du chapitre de Notre-Dame de Reims.

D'azur à une couronne d'or posée en cœur accompagnée de trois trèfles de même, deux en chef et un en pointe.

332. — **La Communauté des Jardiniers de Reims.**

D'azur à un Saint-Fiacre de carnation vêtu d'argent sous un scapulaire de sable, et appuyant sa main dextre sur une bêche d'argent emmanchée d'or, le tout posé sur une terrasse de même.

333. — **Barthelémy de TRISTAN**, chevalier, seigneur de Rosnay.

D'azur à une fasce haussée d'or, accompagnée en chef de trois étoiles de même, et en pointe de trois roses d'argent posées deux et une.

334. — **Jean-Baptiste BARROIS**, seigneur de La Neurot.

D'azur à deux épées d'argent posées en sautoir, les pointes en bas, et un lion de sable brochant sur le tout.

335. — **Thomas CLOCQUET**, grand prévôt de l'église collégiale de Montfaucon-d'Argonne.

D'azur à trois clochettes d'or, deux et une.

336. — **Le Couvent des Religieux de Notre-Dame de Landèves.**

D'azur à une Notre-Dame tenant sur son bras dextre l'Enfant Jésus, le tout d'or.

337. — **Les Religieux de l'Abbaye Notre-Dame de Belval.**

D'azur à une Notre-Dame avec l'Enfant Jésus d'argent, accostée de deux fleurs de lys de même.

Digitized by Google

338. — **Le Couvent des Religieux de Notre-Dame de Brieulles-sur-Meuse.**

D'azur à une Notre-Dame d'argent tenant son Enfant-Jésus de même et posée sur une nuée aussi d'argent.

339. — **Le Couvent des Religieux de Bonnefontaine,** ordre de Citeaux.

D'azur à une Vierge d'argent ayant les mains jointes de carnation, vêtue d'or, la tête entourée d'un cercle d'étoiles de même, et posant ses pieds sur un croissant d'argent.

340. — **La Communauté des Orfévres de la ville et faubourgs de Reims.**

D'azur à une croix dentelée d'argent chargée en cœur d'une Sainte-Ampoule de sable et cantonnée au premier et quatrième d'un ciboire d'or, au deuxième et troisième d'une couronne de même, et un chef d'azur semé de fleurs de lys d'or.

341. — **Jean DUTEMPS,** chanoine de Saint-Hippolyte.

D'azur à un soleil d'or en chef entouré d'étoiles sans nombre de même, et en pointe plusieurs épis aussi d'or rangés sur une terrasse de sinople.

342. — **La Ville de Château-Porcien.**

De sinople à un manteau ducal d'hermines, chargé d'un écusson d'azur, surchargé d'une hache d'armes ou consulaire, entourée de houssines d'argent, liée d'or, et une fasce en divise de gueules chargée de trois étoiles d'or brochant sur le tout de ce dernier écu, qui est sommé d'une couronne ducale d'or, et, le tout, soutenu d'un porc d'or passant en pointe (1).

343. — **Claude-Henry DAGNEAU,** chef d'échansonnerie du roi.

De sinople à un agneau passant d'argent écartelé de gueules à deux lions adossés d'or, leurs têtes affrontées.

(1) Le véritable emblème du Porcien, c'est un porc : *de sinople au porc d'argent;* au XVIIe siècle, les Mazarin imposèrent la hache et les étoiles de leurs armes au duché du Rethelois et à la principauté du Porcien, annexée à leurs domaines. M. JADART, l'érudit secrétaire général de l'Académie de Reims, donne d'intéressants détails à ce sujet dans son édition de la *Chronique de Jean Taté*. Reims, Michaud, 1890.

Digitized by Google

344. — **Jacques BAUDET,** conseiller du roi, commissaire aux revues de la ville de Fismes.

D'azur à un chevron accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant, le tout d'or.

345. — **Marie-Angélique HOCQUART,** veuve de **Claude-Melchior CHOULU,** seigneur de Jonval.

D'argent à trois roses de gueules posées deux et une, dans un cercle fleuronné de même (1).

346. — **Pierre-Joseph VAUCHER,** conseiller du roi, président en son grenier à sel de Château-Porcien et bailli de la dite ville.

D'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un croissant de même.

347. — **Le Couvent des Religieux de l'Abbaye de La Valroy.**

D'azur à une Sainte-Vierge d'argent couronnée d'or et posant ses pieds sur un croissant d'argent.

348. — Feu **Jean PAJOT,** fermier des postes de Reims, suivant la déclaration de **Marguerite CHAUMART,** sa veuve.

D'azur à un chevron d'or accompagné de trois têtes d'aigle arrachées de même, deux en chef et une en pointe.

349. — **Nicolas CLOCQUET,** marchand tanneur à Reims.

(Voir 335.)

350. — **Pierre CLOCQUET,** avocat au Parlement.

(Comme le précédent.)

351. — **Philippe BARILLY,** prêtre, chanoine de Saint-Symphorien de Reims.

D'azur à deux têtes humaines de carnation posées en chef et un griffon d'or en pointe.

(1) Dans les planches gravées par Chevillard, reproduisant les armes de la noblesse de Champagne, on voit Hocart, seigneur de Fresne, 1698 : *de gueules à trois roses d'or posées deux et une.*

Digitized by Google

352. — **Le Couvent des Religieux de Longwé,** Ordre des Prémontrés.

D'or à une Madeleine de carnation ayant ses cheveux épars, vêtue d'azur, étant à genoux, les mains jointes, sur une terrasse de sinople, chargée à dextre d'une croix d'argent, couchée en bande, et à senestre d'une tête de mort de même et d'une boîte couverte aussi d'argent.

353. — **Nicolas FREMYN,** chanoine du chapitre de Saint-Symphorien de Reims.

(Voir 232.)

354. — **Élisabeth CHAPELET,** veuve de **N... PHILIPPE,** prévôt en la justice royale de Rocroi.

D'azur à un lion d'or et un chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'or accosté de deux étoiles de même.

355. — **Le Chapitre de l'Église collégiale de Saint-Pierre de Braux,** près de Château-Regnault.

D'azur à une crosse d'or à dextre et une clef à double panneton à senestre de même posées en pal, accompagnées en cœur d'un croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or et soutenu d'une fleur de lys de même.

356. — **Le Prieuré de Notre-Dame des Rosiers.**

D'azur à une Vierge tenant son Enfant Jésus sur son bras senestre et une branche de rosier dans sa main dextre, le tout d'argent.

357. — **Le Prieuré de Sainte-Vaubourg.**

D'argent à un cœur enflammé de gueules accompagné en pointe de trois pigeons posés deux et un, les deux premiers d'azur passant sur une terrasse de sinople chargée du troisième d'argent, tous trois becqués et membrés de gueules, et un chef d'azur chargé d'un lion passant d'or.

358. — **Louis LE DIEU,** écuyer et seigneur de Ville-en-Tardenois en partie.

D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois glands d'or tigés et feuillés de même, deux en chef et un en pointe.

Digitized by Google

359. — **Jean l'Évangéliste TORCHET,** seigneur du Clos, l'un des cent chevau-légers de la garde du roi.

D'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux torches ardentes de même, et en pointe d'une église d'or maçonnée de gueules sur une terrasse de sinople.

360. — **Barbe DUPUIS,** veuve d'**Alexandre LE DIEU,** écuyer, seigneur de Ville-en-Tardenois.

D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois chevrons alaisés d'or, deux en chef, un en pointe.

361. — **Anne de MONARD,** veuve de **Jacques de MICHELET,** seigneur de Bedonvillier (?).

D'argent à une fasce de gueules accompagnée de trois aiglettes d'azur, deux en chef, une en pointe.

362. — **Thomas de LAPERSONNE,** écuyer, seigneur du Buisson-lès-Ventelay, garde du corps du roi.

De gueules à trois pattes de griffon d'or, deux et une.

363. — **Claude DESFOSSES,** écuyer, seigneur de Longvoisin.

D'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, deux en chef, une en pointe.

364. — **N... de MONTEREAU,** capitaine.

D'azur à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef, une en pointe.

365. — **Michel LANGLOIS,** conseiller du roi, receveur des droits d'entrée et de sortie du royaume au bureau général de Reims.

D'azur émanché de trois pointes et de deux demies d'or à un chef d'azur chargé d'une aigle naissante d'or.

366. — **André CLOCQUET,** prêtre, docteur en théologie, curé de Saint-Pierre-le-Vieil de la ville de Reims.

D'azur à un chevron surmonté d'un croissant et accompagné de trois cloches, deux en chef, une en pointe, le tout d'argent.

Digitized by Google

367. — **François de CAUCHON**, comte de Lhéry.

De gueules à un griffon d'or accolé d'argent (1).

CAUCHON.

368. — **Marguerite FAVART**, veuve de **Pierre MALVAL**, secrétaire du roi.

(Double emploi avec 6.)

369. — **Philippe de MALVAL**, écuyer, conseiller du roi, président au présidial de Reims.

(Voir 6.)

370. — **Antoine FREMYN**, écuyer, conseiller du roi, élu en l'élection de Reims, seigneur de Sapicourt et de Branscourt.

(Voir 232.)

371. — **Pierre FREMYN**, écuyer, conseiller du roi au présidial de Reims.

(Voir 232.)

372. — **Philippe FREMYN**, écuyer, seigneur de Beine.

(Voir 232.)

(1) Accolé pour colleté, d'après l'*Illustré*, ou ailé d'après CAUMARTIN. Pierre Cauchon, le juge de Jeanne d'Arc, portait : *d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois coquilles d'or*. On a pu conclure de cette différence d'armoiries qu'il n'était pas de la famille des Cauchon de Reims, mais d'autres biographes croient qu'il avait changé ses armes en devenant évêque de Beauvais.

Digitized by Google

373. — **Marie-Claude de MALVAL**, veuve de **François-Élie MAILLEFER**, écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France, et de ses finances.

(Double emploi avec 7.)

374. — **Françoise VUILLOT**, femme de **Thomas de CHAALONS**, écuyer, seigneur de Balham, mestre de camp de cavalerie.

D'azur à un croissant d'or accompagné de trois étoiles de même, deux en chef, une en pointe.

375. — **Catherine LELEU**, femme de **Robert de CHAALONS**, écuyer, seigneur de la Fosse.

De gueules à un chevron d'or accompagné de trois têtes de loup de même, deux en chef, une en pointe.

376. — **Le Conseil de la Ville de Reims.**

D'azur semé de fleurs de lys d'or.

377. — **Charlotte ROLAND**, femme de **Simon MAILLEFER**, maîtres des comptes à Rouen.

D'azur à une fasce d'or chargée de trois tourteaux de sable.

378. — **Marie ROLAND**, veuve de **N... de BLANCHE-BARBE**, conseiller du roi au bailliage, siège royal et présidial de Reims.

(Voir 377.)

379. — **Jean ANDRÉ**, conseiller du roi, professeur et docteur ès droits en la Faculté de Reims.

D'azur à un sautoir d'or accompagné de trois étoiles de même, une en chef, deux aux flancs, et d'un croissant d'argent posé en pointe.

380. — **Jean CORNET**, seigneur du Godart, conseiller du roi, commissaire enquêteur et examinateur au grenier à sel de Cormicy.

D'azur à un cor de chasse d'argent lié de même et deux cœurs d'or rangés entre le cor et sa lieure.

Digitized by Google

381. — **Nicolas GRAILLET,** conseiller du roi et son avocat au présidial de Reims.

D'azur à un lion d'or armé et lampassé de gueules (1).

382. — **Le Séminaire de Reims.**

D'azur à un Jésus étendant ses deux bras d'or.

383. — **Nicolas ROGIER,** chanoine de l'église métropolitaine de Reims.

D'argent à une fasce de gueules accompagnée de trois roses de même.

384. — **Guillaume ROGIER,** chanoine et théologal de l'église métropolitaine de Reims.

(Voir 383.)

385. — **Jean GILLOT,** chanoine de l'église métropolitaine de Reims.

D'azur à un cerf courant d'or.

386. — **Henry LEGOIX,** chanoine de l'église métropolitaine de Reims.

De gueules à trois lions d'argent, deux et un.

387. — **Jean GODINOT,** chanoine de l'église métropolitaine de Reims.

D'argent à une bande d'azur (2).

388. — **Louis de LA SALLE,** chanoine de l'église métropolitaine de Reims.

D'azur à trois fasces brisées d'argent.

(1) Ajouter : *Tenant une épée d'argent garnie d'or.* (Voir la note du n° 259 et la *Revue de Champagne et de Brie*, tome XXII, page 307.)

(2) Dans sa Monographie de l'Abbaye de Saint-Nicaise, M. Ch. GIVELET dit de Joseph-Nicolas Godinot, religieux, mort en 1767 : « Comme sa famille, il portait *d'or au chevron d'azur accompagné de trois merlettes de même.* »

Digitized by Google

389. — Le Corps de Justice de la Cour spirituelle de l'Officialité de Reims.

D'azur semé de fleurs de lys d'or à une croix de même brochant sur le tout.

390. — Jean JOBART, prêtre, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims.

D'or à deux lions affrontés d'azur.

391. — Christophe DUBOIS, bourgeois de Reims.

D'argent à trois aigles de sable, deux et une.

392. — La Communauté des Marchands Épiciers de la ville de Reims.

D'argent à trois pains de sucre dans leurs papiers d'azur, deux en chef, un en pointe.

393. — André BOURGONGNE, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Reims.

D'azur à une bande d'argent chargée de trois rocs d'échiquier de gueules.

394. — L'Abbaye de Saint-Nicaise de Reims.

De gueules à une crosse d'or en pal accostée des deux lettres S et N de même (1).

395. — Le Chapitre de l'Église collégiale de Saint-Symphorien de Reims.

D'azur à un sautoir d'or accompagné des deux lettres S S de même posées une à chaque flanc (2).

(1) Pour percevoir un double droit, le fermier des armoiries imposa des armes différentes à l'abbaye de Saint-Nicaise et au couvent des religieux de l'abbaye; ces armoiries n'ont jamais été employées par les religieux, qui eurent successivement : *d'azur semé de fleurs de lys d'or sans nombre*; à la fin du XIIIe siècle : *d'azur semé de fleurs de lys d'or, chargé d'une croix d'argent brochant sur le tout*; et plus tard : *d'azur semé de fleurs de lys d'or au chef mitré de saint Nicaise au naturel posé en abîme.* (Ch. GIVELET. *L'Église et l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims.* Reims, 1897.)

(2) Encore une armoirie de fantaisie. Il faut lire : *De gueules à l'épée d'argent la pointe en haut et la poignée d'or accostée de deux palmes d'argent chargée de deux clefs d'or passées en sautoir brochant sur le tout.* (Voir un beau bois gravé, en tête d'un imprimé du Cabinet de Reims, tome IV, 195.)

Digitized by Google

396. — **François LE FRICQUE,** bourgeois de la ville de Reims

D'azur à deux pals d'hermine.

397. — **Antoine LEGOIX,** bourgeois de la ville de Reims.

D'or à une bande d'azur chargée de trois croissants d'argent.

398. — **Gérard SUTAINE,** bourgeois de la ville de Reims.

D'azur à une licorne d'argent (1).

SUTAINE.

399. — **Le Couvent des Religieux de Chéhéry.**

De gueules à une croix d'argent.

400. — **Antoine DES BLOIS,** marchand, bourgeois de Reims.

De gueules à un vol d'argent.

401. — **Remy REGNARD,** marchand, bourgeois de Reims.

D'or à un ours de sable.

402. — **Claude PETIT,** marchand perruquier et bourgeois de la ville de Reims.

D'argent à une bande d'azur et un chef de gueules chargé d'un soleil d'or.

403. — **Nicolas MINGOT,** marchand, bourgeois de Reims.

D'azur à trois glands d'or, deux et un.

(1) Nouvelle erreur. Ce sont les armes des Dorigny. Sutaine porte *d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois mouchetures d'hermine d'argent, deux en chef et une en pointe.*

Digitized by Google

404. — **Paul PETIT**, marchand, bourgeois de la ville de Reims.

D'hermine à une fasce de gueules.

405. — **Le Couvent des Religieux de l'Abbaye de Signy.**

D'azur à un cygne d'argent accolant de son col une croix haussée d'or (1).

406. — **Lisander d'ARNOULT**, écuyer, seigneur de Fleury [la Rivière] et de Chambrecy.

De sable à trois poissons d'or posés en fasce.

407. — **La Communauté des Bourreliers de la ville de Reims.**

D'or à deux colliers de cheval de gueules, chacun surmonté d'une croisette de même.

408. — **N...**, veuve de **Philippe DORIGNY**, bourgeois de Reims.

D'or à deux loups de sable passant l'un sur l'autre.

409. — **Gérard HOMO**, bourgeois de Reims.

D'argent à un lion de gueules couronné d'or.

410. — **Jean DOUEN**, greffier, secrétaire de la ville de Fismes.

De gueules à trois tours d'or, deux et une.

411. — **Le Couvent des Religieux Chanoines réguliers de l'Abbaye de Saint-Denis de Reims.**

D'azur à un buste de saint Denis d'or tenant sa tête sur ses deux mains, accosté des deux lettres S D de même (2).

(1) Armes parlantes dont n'usa jamais l'abbaye. La *Revue historique ardennaise*, en 1895, a donné une belle suite des armoiries de l'abbaye aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, relevées par le baron Frédéric SEILLIÈRE : *d'azur à trois roses d'argent et à une S capitale de même en abime.* Sur une cloche de l'église de Signy de 1541 et sur de nombreuses taques de la première moitié du XVIIe siècle, cet écusson est en abîme, et la bordure est chargée de fleurs de lys.

(2) *D'azur à la croix d'argent chargée d'une rose de gueules en cœur et accompagnée de quatre fleurs de lys d'or (Répert. archéol. de l'arrond. de*

Digitized by Google

412. — **François BOURON**, procureur fiscal au présidial de Reims.

De sinople à un cygne d'argent becqué et membré d'or.

413. — **Louise de FRANCE**, veuve d'**Antoine de VIGNOLLES**, écuyer.

(De France : voir 3.)

414. — **Le Couvent des Religieux de la Chartreuse du Montdieu.**

D'azur à une croix haussée d'or posée sur un mont d'argent.

415. — **Antoinette LECLERC**, veuve de **Remy-Joseph COQUEBERT**, seigneur de Montfort.

D'argent à une bande de gueules chargée de trois têtes de licorne d'or.

416. — **Pierre AUBOIS**, conseiller du roi, assesseur de la ville de Fismes.

D'argent à un lion de gueules et un chef d'azur chargé de trois roses d'or.

417. — **Nicaise OUDINET**, prêtre, chanoine de Saint-Symphorien de Reims.

D'argent à trois roses de gueules pointées de sinople, boutonnées d'or, posées deux et une.

418. — **Jean DUBOIS**, prêtre, chanoine de Saint-Symphorien de Reims.

D'azur à une croix endentée d'or.

419. — **Jean DUBOIS**, bourgeois de Reims.

D'azur à une rose d'argent.

Reims, 2e fascicule). La rose est quelquefois supprimée, la confusion serait alors possible avec l'écusson du chapitre, si la crosse de l'abbaye n'était pas dessinée derrière l'écu. (Voir au Cabinet de Reims, T. IV, 264, n° 3 et 4, deux *Conclusiones theologicæ* à en-tête gravés aux armes, avec et sans la rose.

Digitized by Google

420. — **Jean TAILLET**, prêtre, chanoine de Saint-Symphorien de Reims.

De gueules à une licorne d'argent.

421. — **Pierre GODINOT**, prêtre, chanoine de Saint-Symphorien de Reims.

D'azur à cinq besants d'argent posés en sautoir.

422. — **Adam VALENTIN**, bourgeois de Reims et administrateur de l'hôpital des incurables de Saint-Marcoul de Reims.

D'argent à trois têtes de loup de sable posées deux et une.

423. — **Simon LHERMITE**, prêtre, chanoine de Saint-Symphorien de Reims.

D'or à trois grenouilles de sinople posées deux et une.

424. — **Henry LE VERMÉ**, prêtre, chanoine de Saint-Symphorien de Reims.

De gueules à un lion passant d'or.

425. — **Jacques AUDOY**, doyen et chanoine de Saint-Symphorien de Reims.

De gueules à trois trèfles d'argent posés deux et un.

426. — **Claude BOISLEAU**, conseiller du roi, président en l'élection de Sainte-Menehould.

D'or à une fasce échiquetée d'argent et d'azur de trois traits.

427. — **Jeanne SOUYN**, veuve d'**Adam PINGUIS**.

De gueules à une croix ancrée d'argent.

428. — **Jean SINGLI**, prêtre, curé de Saint-Hilaire de Reims.

De gueules à trois besants d'argent posés deux et un.

429. — **Claude CLOZIER**, veuve de [**Charles**] **ROLAND**, conseiller au Parlement de Metz.

D'azur à une croix d'argent frettée de gueules.

Digitized by Google

430. — **Jean HARDY**, prêtre, docteur en théologie, curé de Saint-Étienne de Reims.

D'azur à trois coqs d'or posés deux et un.

431. — **Charles GOBILLOT**, prêtre, curé de Saint-Jacques de Reims.

D'or à un chevron de sable accompagné de trois trèfles de même.

432. — **Claude de FERRIÈRE**, conseiller du roi, professeur ès droits en l'Université de Reims.

D'argent à cinq tourteaux d'azur posés deux, deux et un.

433. — **Jacques MOET**, écuyer, seigneur de Dugny, conseiller du roi, lieutenant assesseur au présidial de Reims.

De gueules à trois tours d'or posées deux et une (1).

434. — **Le Couvent des Religieux de l'Abbaye de Saint-Nicaise de Reims.**

D'azur à une crosse d'argent posée en pal accostée des deux lettres S et N d'or.

435. — **Marie VARY**, veuve de **Simon COQUEBERT**, bourgeois de Reims.

D'argent à une bande de sable cotoyée de deux cotices de même.

436. — **N... de CHAALONS**, femme de **Simon de CHAALONS**, écuyer, seigneur de Courmas, ancien capitaine de cavalerie dans le régiment de Châlons.

D'or à deux fasces échiquetées d'argent et d'azur de deux traits chacune.

437. — **Pierre de LA SALLE**, conseiller du roi au présidial de Reims.

Losangé d'argent et de sable.

(1) Armes douteuses. Pourquoi ne sont-elles pas les mêmes que celles décrites au n° 19? Jacques Moët était cependant le frère de Nicolas et de Jean.

Digitized by Google

438. — **N.....**, veuve de **Nicaise LE POIVRE**, conseiller du roi, lieutenant en la maîtrise particulière des Eaux-et-Forêts de Reims.

D'or à deux fasces d'azur accompagné de neuf merlettes de sable posées quatre, trois, deux.

439. — **Robert CLIGNET**, conseiller du roi, lieutenant en la maîtrise des Eaux-et-Forêts de Reims, gruerie d'Epernay.

D'azur à trois têtes de lion arrachées d'or, lampassées de gueules, couronnées d'argent.

440. — **N..... de FLANCOURT**, seigneur de Méry-lès-Attigny.

Palé d'argent et de gueules de six pièces.

441. — **N..... de VILLETTE**, veuve de **Roland RAVAUX**, conseiller au Parlement de Metz.

D'azur à une tour crénelée et couverte en dôme d'argent.

442. — **Louis ALLAN**, conseiller du roi, receveur au grenier à sel de Reims.

D'hermine à une fasce fuselée de gueules (1).

443. — **Henri de MESMES**, abbé de La Valroy.

Écartelé au premier d'or à un croissant de sable, aux deuxième et troisième d'argent à deux lions de gueules passant l'un sur l'autre, au quatrième tiercé en fasce, le premier de gueules, le deuxième d'or à une étoile de sable, le troisième ondé d'azur (2).

444. — **Geneviève de VIGOT**, demoiselle.

D'azur à une aigle à deux têtes d'or.

(1) D'argent, à l'*Illustré*.

(2) Le premier quartier est de Mesmes, les deuxième et troisième Bigorre, le quatrième Lassus, maison de Guyenne fondue au XVe siècle dans celle de Mesme.

Digitized by Google

445. — **Charles de BOUCHER**, écuyer, seigneur de Chardeny, conseiller du roi, lieutenant criminel de robe courte au présidial de Reims.

D'azur à trois étoiles d'or, deux en chef, une en pointe, et un croissant d'argent posé en abîme.

446. — **Charles RENARD**, conseiller du roi, vérificateur des défauts en la maîtrise particulière des Eaux-et-Forêts de Reims.

D'or à un renard passant de gueules tenant de sa patte dextre une couronne de laurier de sinople.

447. — **Nicolas ROGIER**, prêtre, curé de Saint-Symphorien de Reims.

De gueules à une fasce bretessée et contre-bretessée d'argent.

448. — **Charles CARRÉ**, écuyer, seigneur de Méry, l'un des deux cents chevau-légers de la garde ordinaire du roi.

D'or à une bande échiquetée d'argent et de gueules de trois traits.

449. — **Augustin HÉBERT-PRIEUR**, seigneur de Chagny-lès-Omont.

De sable à un chevron d'or accompagné de trois molettes de même.

450. — **Claude HÉBERT**, sieur des Aulnets, ancien garde du corps du roi.

D'argent à quatre fasces de gueules.

451. — **N... GRATIEN**, demoiselle.

Losangé d'argent et d'azur.

452. — **Nicole de LESCUYER**, veuve de **N... BESLIAUX**, seigneur de Montgon.

D'argent à trois merlettes de sable, deux et une.

453. — **Anne BORGNE**, veuve de **Jean CADART**, écuyer, seigneur de Soüain.

De gueules à trois bandes d'argent.

Digitized by Google

454. — **Henri CHARPENTIER**, intéressé dans les fermes du roi et directeur des aides en l'élection de Reims.

De sinople à cinq coquilles d'argent posées en sautoir.

455. — **Charlotte de CASTRE**, veuve d'**Augustin-François de FAILLY**, seigneur de Vaux-lès-Rubigny.

(Double emploi avec 306.)

456. — **Antoine des MAUX**, seigneur de Courcelles.

De gueules à deux léopards d'argent contournés.

457. — **Gilles NOCHER**, écuyer, seigneur du Bava, brigadier des chevau-légers de la garde du roi.

D'argent à trois fasces de gueules.

458. — **Le Corps des Officiers du Présidial de Reims.**

D'azur à trois fleurs de lys d'or, deux et une.

459. — **Jérôme CANELLE**, seigneur du fief de Mitry.

D'azur à trois billettes d'argent posées deux et une.

460. — **Marie SIONNIÈRE**, veuve de **François MONTIGNY**, seigneur de Cramoiselle et de Savigny.

De gueules à trois têtes de léopard d'or, deux et une.

461. — **Jean-Remy de LA SALLE**, conseiller du roi et son procureur en la justice royale de la monnaie de Reims.

D'argent à deux chevrons de sable.

462. — **Nicolas CITOY**, avocat au Parlement.

D'argent à un arbre de sinople.

463. — **Jean RICHELET**, ancien conseiller de la ville de Reims.

D'azur à une fasce d'or accompagnée de trois besants de même.

464. — **Victor CLIQUOT**, marchand, ci-devant consul en la ville de Reims.

De gueules à trois fers de pique d'argent, deux et un.

Digitized by Google

465. — **Pierre CHARUEL**, avocat en Parlement.

D'argent à un pal de gueules accosté de quatre roues de même, deux de chaque côté (1).

466. — **Simon DESMOLINS**, avocat en Parlement.

D'azur à trois tours couvertes en dôme d'argent, deux et une.

467. — **Nicolas-Joseph de MESLIN**, écuyer, seigneur de Beaufort en partie.

D'azur à trois fasces d'argent.

468. — **Jacques MOET**, écuyer, seigneur de Dugny et de Brouillet.

(Voir 433.)

469. — **François DOUAY**, avocat à Château-Porcien.

De gueules à un lion d'or.

470. — **N... de LAPIERRE**, notaire royal à Château-Porcien.

D'argent à une bande fuselée de gueules.

471. — **François COPILLON**, notaire royal à Reims.

D'argent à une cigogne de gueules.

472. — **N... CONSTANT**, avocat en Parlement.

D'azur à une colonne d'argent surmontée d'une étoile d'or.

473. — **Jean ANDRU**, notaire royal à Avaux-la-Ville.

D'or à un sautoir de gueules.

474. — **Zélie de LESCUYER**, femme de **François de MAUBEUGE**, écuyer, seigneur de Villebrun (2).

D'argent à trois merlettes de sable, deux et une.

(1) Armes parlantes (les quatre roues d'un char) et armes fausses. Les Charuel de Reims, d'après l'*Armorial* de REGNAULT, portent : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois massacres d'argent, deux et un.* Un *ex-libris* gravé de la bibliothèque de Reims (C. R., t. I, n° 375) donne : *d'azur au chevron de gueules* (sic) *accompagné de trois rencontres de cerf d'argent, deux et un.*

(2) De Maubeuge : *vairé d'or et de gueules.* (CAUMARTIN.)

Digitized by Google

475. — **N... VAUCHER**, avocat à Château-Porcien.

D'azur à un phénix sur son bûcher d'or.

476. — **N... CHAUMUY**, brigadier des gabelles de Château-Porcien.

D'azur à une fasce d'or.

477. — **Anne d'ALLIGRET**, femme de **Jacob VILLEMOT**, chevalier, seigneur du Chesne et de Ventelay.

D'azur à trois aigles d'argent, deux et une.

478. — **Claude LAPILLE**, notaire royal à Reims.

D'argent à une croix d'azur.

479. — **Jeanne TUBÉ**, femme de **J.-B. LE DIEU**, écuyer, seigneur du Chesne-lès-Ventelay en partie.

D'azur à une fasce d'or chargée de trois trèfles de gueules.

480. — **Angélique de MITRY**, fille.

D'azur à une palme d'or en pal accostée de deux étoiles de même.

481. — **Suzanne d'ANGLEBERMER**, femme d'**Alexandre de FRANCE**, chevalier, seigneur de Maubanton, Vandeuil et Irval (1).

De gueules à un chevron d'or.

482. — **Marie-Thérése de NOEL**, femme de **Jean d'ARRAS**, chevalier, seigneur de Lor et de Prouilly (2).

De sable à un cerf passant d'or.

483. — **Jeanne-Michel de FRANCE**, femme de **Antoine de VIGNOLLES**, chevalier, seigneur de Selles.

(De France : voir 3.)

(1) De France : voir 3.
D'Anglebermer : *d'azur fretté d'or de six pièces.* (LACHESNAYE-DESBOIS et SAINT-ALLAIS.)
(2) D'Arras : voir 5

Digitized by Google

484. — **Élisabeth DOUCET**, femme de **Charles DOULCET**, écuyer, seigneur de Ludes.

D'azur à une ruche d'or accompagnée de trois abeilles de même, deux en chef, une en pointe.

485. — **Le Corps des Officiers du grenier à sel de Château-Porcien.**

D'azur à trois fleurs de lys d'or, deux et une.

486. — **N.....**, femme de **Gabriel de FAILLY**, écuyer, seigneur de Bogny.

D'or à une bande d'azur chargée de trois roses d'argent.

487. — **Pierre LESTOFFÉ**, notaire royal à Pouilly.

D'or à un ours passant de sable.

488. — **Gilles LESPAGNOL**, conseiller du roi en l'élection de Reims.

(Voir 111.)

489. — **Philippine d'ESTOQUOY**, femme de **François de LAUNOY**, chevalier, seigneur de Wagnon et autres lieux (1).

D'or à trois marteaux de sable, deux et un.

490. — **Marie-Madeleine des ARDAILLÉ**, ci-devant femme de **François de PREVOST**, écuyer, seigneur de Seraincourt (2), et à présent femme de **François LE DIEU**, écuyer, seigneur de La Fosse.

D'or à trois boucles de gueules, deux et une.

491. — **Nicolas LAGNIER**, notaire royal à Pontfaverger.

D'argent à un renard rampant de gueules.

(1) De Launoy : *d'argent à trois pals de gueules accompagnés de quatorze mouchetures d'hermine posées trois, quatre, quatre et trois* (CAUMARTIN). Devise : *In sanguine robur, in candore fides.*

(2) De Prévost : *de sable à une bande d'argent chargée de trois mouchetures d'hermine, écartelé d'argent à trois bandes d'azur et, sur le tout, d'argent à un lion de gueules et une bordure de même.* (Armorial de l'Élection de Rethel, in *Revue historique des Ardennes*, t. VI.)

Digitized by Google

492. — **N... du COSSAN,** femme de **Robert de LA BRUYERE,** écuyer, seigneur de Venille.

D'azur à un chevron d'or chargé de trois étoiles d'azur.

493. — **Charles CANELLE,** officier de Madame la Duchesse de Bourgogne.

(Voir 459.)

494. — **Marie MARLOT,** veuve de **Christophe de MONGEOT,** écuyer, seigneur de Cheniers et d'Aguilcourt.

D'or à trois merlettes de gueules, deux et une.

495. — **Le Corps des Officiers du grenier à sel de la ville de Cormicy.**

D'argent à une fasce d'azur chargée de trois fleurs de lys d'or.

496. — **Jean LE BRUN,** conseiller du roi, premier grènetier au grenier à sel de Cormicy.

D'or à une tête de maure de sable tortillée d'argent.

497. — **N.....,** femme de **Jean de GOULART,** écuyer, seigneur de Tourcelles.

D'argent à un léopard de gueules.

498. — **Henri COUSIN,** notaire royal à Cormicy.

D'argent à trois mouches de sable, deux et une.

499. — **Barbe d'AGUERRE,** femme d'**Henri de COUCY,** écuyer, seigneur de Poilcourt en partie.

D'or à trois pies au naturel, deux et une.

500. — **Madeleine LEGAY,** veuve de **Michel LE COMTE,** écuyer, gendarme de la garde du roi.

D'argent à un arbre de sinople sommé d'un geai au naturel.

501. — **Nicolas de CLAVET,** écuyer, seigneur de Grand-Champ.

De gueules à trois clefs d'argent en pal, deux et une.

Digitized by Google

502. — **Daniel ARLAULT**, maire, élu et notaire royal à Fismes.

D'or à trois têtes de loup de sable, arrachées de gueules, deux et une.

503. — **Michel BRUNEAU**, notaire royal à Chappes.

D'argent à un lévrier rampant de gueules.

504. — **Jean GRIZOLLET**, procureur et notaire royal au bailliage de Fismes.

De gueules à une bande de vair.

505. — **Marie de VILLELONGUE**, femme de **Nicolas-Louis de HEZECQUES**, chevalier, seigneur de Juzancourt.

D'argent à un loup de sable écartelé d'azur à une gerbe d'or.

506. — **Jacques CAYÉ**, procureur et notaire au siège de Rumigny.

D'argent à trois hures de sanglier de sable, deux et une.

507. — **Charles CAYÉ**, avocat et procureur fiscal de la baronnie de Rumigny.

(Voir 506.)

508. — **Charles TRUC**, procureur fiscal de la terre et baronnie des Pothées et receveur des traites.

D'azur à un croissant d'argent surmonté d'une étoile d'or.

509. — **Pierre de CLERCI**, prévôt, notaire royal et greffier au grenier à sel de Cormicy.

De gueules à une fasce d'argent surmontée d'un soleil d'or.

510. — **Le prieur-curé de Cormicy**, ordre de Sainte-Geneviève.

D'azur au rais d'escarboucle fleurdelysé d'or.

511. — **Charles SANDRE**, notaire royal à Canunville.

D'or à une fasce de gueules accompagnée de trois charbons de sable allumés de gueules, deux en chef, un en pointe.

Digitized by Google

512. — **Nicolas LAIGNIER,** procureur au présidial de Reims.

D'azur à trois brebis passantes d'argent, deux et une.

513. — **Jérôme de BARDOT,** écuyer, seigneur de Chesneron.

Fascé d'or et de gueules de six pièces.

514. — **Pierre MARTIN,** écuyer, seigneur de Fontenelle, et **N... COCHON,** sa femme.

D'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un mouton passant d'argent.

Accolé : d'argent à trois hures de sanglier de sable, deux et une.

515. — **Jean-Charles de LANCY,** bourgeois de Reims.

D'or à deux lances de gueules passées en sautoir.

516. — **N.... ALLUS,** greffier en chef des traites foraines de Reims.

De gueules à un griffon d'or.

517. — **Nicolas FRESLON,** receveur des traites de Signy-le-Petit.

D'argent à une fasce de gueules chargée de trois besants d'or.

518. — **François BONNESTRAINE,** notaire royal à Reims.

De gueules à une bande dentelée d'or, accostée de deux molettes de même.

519. — **Pierre LE POIVRE,** notaire royal de Reims.

D'azur à trois coquilles d'or, deux et une.

520. — **N.... DALLIER,** avocat, bailli de Saint-Remi.

D'or à un sautoir d'azur.

521. — **Nicolas GILBERT,** bourgeois de Reims.

D'or à un lion d'azur.

522. — **Nicolas QUENTIN,** notaire royal à Rubigny et bailli du dit lieu.

De gueules à une licorne d'argent.

Digitized by Google

523. — **Raoul LELARGE,** docteur en médecine de la Faculté de Reims.

D'azur à une aigle d'or.

524. — **Nicolas NEPVEUX,** exempt en la maréchaussée de Reims.

De gueules à six besants d'argent, trois, deux et un.

525. — **Marguerite LE CORNIER,** femme de **François de HANGEST,** écuyer, seigneur de Fantigny.

D'azur à une tête et col de licorne d'argent surmontée de trois étoiles d'or rangées en chef (1).

526. — **Jean BILLET,** avocat à Fismes.

De sable à une fasce d'or accompagnée de trois billettes d'argent, deux et une.

527. — **Nicolas BAILLET,** notaire royal.

D'azur à trois fasces ondées d'argent.

528. — **Jacques LA GOILLE,** conseiller du roi, directeur et trésorier de la monnaie de Reims.

D'argent à trois molettes de gueules, deux et une (2).

LAGOILLE.

(D'après le sceau de François Lagoille, directeur de la Monnaie de Reims.) (XVIIIe siècle.)

(1) La famille Le Cornier n'a que deux étoiles en chef.

De Hangest : *d'argent à une croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or.*

(2) Les Lagoille portent *d'azur au cheveron d'or accompagné de trois*

Digitized by Google

529. — **Nicolas GÉRARD,** greffier en la juridiction consulaire de Reims.

D'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses d'argent.

530. — **La Communauté des Marchands Drapiers et Merciers.**

De sinople à une aune d'argent marquée de sable posée en pal

531. — **N... LEGRAND,** notaire royal.

D'or à une aigle de sable.

532. — **Thomas de SAING,** notaire royal à Vunel.

D'argent à un lion de sable.

533. — **N...,** veuve de **N... CADART.**

D'or à deux jumelles de sable.

534. — **La Communauté des Marchands Bouchers de Reims.**

D'argent à un rencontre de bœuf de gueules surmonté d'un couperet d'azur emmanché de sable.

535. — **Marie THOMAS,** femme de **Charles PARISOT,** écuyer, seigneur de Champ-Bernard.

D'azur à deux chevrons d'or accompagnés de trois merlettes de même, deux en chef, une en pointe.

536. — Feu **Nicolas LAURENT,** notaire royal à Sevigny.

D'or à un laurier de sinople.

537. — **Gilles CULOTEAU,** docteur en médecine de la Faculté de Reims.

D'argent à un lion coupé de gueules et de sable.

glands renversés de même, comme le prouvent l'ex-libris aux armes de Louis Lagoille de Courtagnon dessiné dans les *Bibliophiles rémois*, de M. H. Jadart, et le sceau de François Lagoille reproduit ici plus grand que nature.

Digitized by Google

538. — **La Communauté des Marchands Merciers, Boulangers, Bouchers de Fismes.**

D'azur à une Notre-Dame d'or.

539. — **Anselme DURETESTE,** ci-devant consul en la ville de Reims.

D'argent à une tête humaine de carnation surmontée d'un maillet de sable.

540. – **Michel CANELLE,** écuyer, seigneur de Sery et Lalobbe, et **N...**, sa femme.

D'argent à trois merlettes de sable.
Accolé : d'azur à trois quintefeuilles d'or.

541. — Feu **Christophe de MONGEOT,** écuyer, seigneur de Cheniers et d'Aguilcourt.

De gueules à une montagne d'or (1).

(1) De Mongeot ne portait pas ces armes. (Voir 94.)

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

CONCLUSION DU CONSEIL DE VILLE DU 26 MARS 1697.

« Monsieur le Lieutenant a représenté que le roy, par son édit du mois de novembre dernier, a ordonné que les armes et blazons des personnes, maisons, familles, villes, provinces, corps et communautez du royaume, seroient registrées, peintes et blazonnées dans l'Armorial général estably en la ville de Paris, dans deux mois du jour de la publication dudit édit, lequel delay auroit esté encores prorogé de deux autres mois par arrest du Conseil d'État du 26 janvier dernier, à commencer le premier février suivant, qui doivent expirer le dernier jour du présent mois de mars, pourquoy il est à propos d'aviser si on fera enregistrer et blazonner les armes de cette ville de Reims sur l'Armorial du bureau estably pour cet effet en ladite ville en la maison de Mre Blaise Remy, pour ne pas encourir la peine de trois cens livres d'amende portée par le dit arrest faute d'y satisfaire.

« Sur quoy, délibération prise, conclu a esté que les armes de la Ville seront enregistrées et blazonnées sur l'Armorial qui est au Bureau estably pour cet effet en la maison de Mre Blaise Remy. A cette fin a esté nommé le procureur du roy et de la ville auquel la présente conclusion servira de plain et entier pouvoir pour ce faire; et seront les droits fixés par ledit édit pour ledit enregistrement payez par le receveur des deniers communs et extraordinaires de ladite ville, et allouez dans la dépense de son compte en rapportant autant de la présente conclusion et acquit. »

Digitized by Google

REÇU DES DROITS (24 février 1699).

GÉNÉRALITÉ DE CHAMPAGNE

ÉLECTION DE REIMS

ARMOIRIES DES PERSONNES

Je soussigné commis à la Recette des droits provenants de l'Enregistrement des Armoiries de Champagne, ordonné être fait par Édit du mois de novembre 1696, reconnois que Messieurs les Lieutenants et Gens du Con[l] de la ville de Reims pour lad[e] ville pour celle *(sic)* de cent livres ayant cy devant payé cinquante livres, ont cejourdhuy apporté en ce Bureau, et présenté ses Armes pour être enregistrées à l'Armorial Général et m'a payé

SCAVOIR

Pour les Droits d'enregistrement, suivant le Tarif arrêté au Conseil, la somme de cinquante livres,
pour les deux sols pour livre de celle de cinq livres,
et trente sols pour les frais du Blazon et autres réglez par l'Arrêt du Conseil du vingtième dudit mois de novembre; promettant lui délivrer le Brévet dudit Enregistrement, en me rapportant le présent Récépissé.

Fait a Reims le vingt quatrième jour de février mil six cent quatre vingt dix neuf.

Signature illisible : TERRIER (?).

Récépissé 57[d] 10[s].
Registre 2[e].
Article 27.

En marge : Messieurs auront la bonté de représenter leur titre quy permet de porter des fleurs de lys..... des arrêts quy l'ordonne, affin de faire expedier le blazon de leurs armes.

(Archives municipales de Reims, juridiction. Liasse 3, n° 9.*)*

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

des Noms de Personnes.

Les chiffres des tables renvoient aux numéros des armoiries.

Aguerre (d'), 499.
Aguisy (d'), 122, 123, 124.
Alenduy (d'), 127.
Allan, 442.
Alligret (d'), 477.
Allus, 516.
Amé, 217, 240, 267.
André, 379,
Andru, 473.
Anglebermer (d'), 481.
Aoust (d'), 216.
Ardaillé (des), 490.
Argy (d'), 117.
Arlault, 502.
Arnolet (d'), 109.
Arnoult (d'), 406.
Arras (d'), 5, 482.
Artaize (d'), 290, 291.
Aubois, 416.
Audoy, 425.
Avennes (d'), 203.
Ayvelles (des), 139.
Bachelier, 9, 54, 55, 83, 95, 103, 177, 185.
Baillet, 527.
Bardot, 513.
Barilly, 351.
Baron, 265.
Barrois, 26, 170, 334.
Baudet, 344.
Beaufort (de), 24, 150.
Bécu, 231.
Béguin, 78, 79, 80.
Bergeot, 197, 205.
Bestiaux, 452.
Beurville (de), 213.
Bezannes (de), 115.
Bidet, 168, 169.
Bignicourt (de), 209.
Billet, 224, 297, 298, 526.
Blampignon, 84.
Blanchebarbe, 66, 378.
Blanchon, 38, 98.
Boisleau, 426.
Bonnestraine, 518.
Bonvarlet, 175.
Borgne, 453.
Boucher, 445.
Bourgeois (le), 153.
Bourgogne, 266.
Bourgongne, 393.
Bouron, 412.
Bouton, 262.
Boyot, 58, 252.
Bruneau, 503.
Cadart, 453, 533.
Callou, 237, 318.
Calon, 268.
Canelle, 459, 493, 540.
Carbon, 272.
Carré, 448.
Castres (de), 136, 180, 305, 306, 455.
Cauchon, 367.
Cavé, 506, 507.
Chalons (de), 220, 221, 222, 374, 375, 436.
Chapelet, 354.
Charlot, 261.
Charpentier, 454.
Charuel, 465.
Chaumart, 348.
Chaumuy, 476.
Chelin, 238.
Chesneron, 308.
Chevalier, 75.
Chinoir, 52.
Choulu, 345.
Chuffet, 32.
Citoy, 462.
Clavet, 501.
Clerci (de), 509.
Clignet, 439.
Cliquot, 464.
Clocquet, 335, 349, 350, 366.
Clozier, 219, 429.
Cochon, 514.
Colet (de), 197.

Digitized by Google

Conflans (de), 330.
Constant (de), 99, 100, 101, 154, 472.
Copillon, 169, 471.
Coquebert, 16, 17, 40, 47, 63, 64, 82, 86, 186, 189, 415, 435.
Cornet, 380.
Corpelet, 287.
Cossan (de), 492.
Cosson (de), 229.
Coucy (de), 129, 163, 499.
Coulon, 284.
Cousin, 498.
Cuissotte, 133.
Culoteau, 537.
Dagneau, 343.
Dalle (de), 234.
Dallier, 97, 520.
Danvilly, 201.
Desblois, 400.
Desfosses, 363.
Desmolins, 466.
Dey de Seraucourt, 299.
Dorigny, 30, 69, 73, 166, 408.
Douay, 469.
Douen, 410.
Douglas, 147.
Doulcet, 165, 484.
Droinet, 190.
Dubois, 137, 138, 139, 182, 292, 391, 418, 419.
Dumangin, 241.
Dupuis, 360.
Dureteste, 539.
Dutemps, 341.
Escannevelle (d'), 78, 87.
Essaux (d') 151, 152.
Estampes (d'), 57.
Estoquois (d'), 489.
Fagnier, 89, 119.
Failly (de), 130, 145, 156, 192, 486.
Faubert, 249.
Favart, 6, 18, 23, 60, 62, 88, 161, 264, 269, 301, 368.
Favéreau, 281.
Fermont (de), 113.
Ferrière (de), 432.
Flancourt (de), 440.
Fougères (de), 120, 128.
France (de), 3, 413, 481, 483.
Fremyn, 225, 232, 307, 353, 370, 371, 372.
Freslon, 517.
Frizon, 27 126, 253, 254, 279, 280
Gerard, 529.
Gerbaux, 282.
Gilbert, 521.
Gillot, 385.
Gobelin, 218.
Gobillot, 431
Godet, 44, 154.
Godinot, 387, 421.
Goulart (de), 196, 497.
Graffeuil (de), 120, 231.
Graillet, 259, 381.
Gratien, 451.
Greffin (de), 108.
Grizollet, 504.
Gruthus (de), 206.
Guiboras, 288.
Hachette, 256, 257, 270.
Hangest (de), 525.
Hardy, 430.
Haudoin (de), 302, 304.
Hebert, 449, 450.
Hermant (de), 140, 193.
Hervier, 226.
Hezecques (de), 141, 505.
Hibert, 258, 273.
Hocquart, 345.
Homo, 409.
Ivory (d'), 146.
Jacquelot, 133.
Jobart, 390.
Joly, 199.
Josseteau, 96, 240, 286.
Joyeuse (de), 37, 134, 142.
Labarre, 304.
La Bruyère, 195, 492.
La Chevardière, 155.
Lagnier, 491.
Lagoille, 528.
Laguider, 274.
Laignier, 512.
Laires (des), 146.
Lallemant, 25
Lamotte, 105, 227, 278, 294.
Lancy, 515.
Langlois, 200, 365.
Lanne, 34.
Lapersonne, 362.
Lapierre, 470.
Lapille, 478.
Larcher, 1.
La Salle, 12, 21, 172, 214, 388. 437, 461.
Launoy, 489.
Laurent, 536.
Laval (de), 102.
Laville, 274.

Digitized by Google

Le Bel, 45, 46.
Lebrun, 496.
Le Camus, 119.
Leclerc, 59, 70, 415.
Lecomte, 500.
Le Cornier, 525.
Le Danois, 148.
Le Dieu, 149, 358, 360, 479, 490.
Le Feron, 35.
Le Fricque, 29, 177, 396.
Legay, 500.
Legentil, 285.
Legrand, 531.
Legoix, 386, 397.
Lejeune, 265.
Lelarge, 523.
Leleu, 61, 176, 375.
Lempereur, 247.
Lenerme, 198.
Le Parmentier, 188, 311.
Le Pescheur, 114.
Le Picard, 187.
Le Poivre, 91, 438, 519.
Lequeux, 171.
Le Scellier, 198.
Lescuyer, 452, 474.
Lespagnol, 15, 40, 68, 111, 125, 185, 268, 488.
Lestoffé, 487.
Le Vergeur, 11, 76, 77.
Le Verme, 424.
Levesque, 207, 251, 329.
Lhermite, 423.
Liart, 287.
Ligny (de), 112.
Maillefer, 7, 20, 48, 50, 82, 173, 174, 246, 263, 373, 377.
Mailly, 167.
Mainville (de), 76.
Malval (de), 6, 7, 269, 268, 369, 373.
Marcheville (de), 181.
Marlot, 41, 57, 494.
Martigny (de), 10.
Martin, 1, 28, 186, 514.
Maubeuge, 474.
Maucroix, 248.
Maupinot, 33, 70, 255.
Maux (des), 456.
Melin, 193, 194.
Mertrus (de), 213.
Meslin, 467.
Mesmes (de), 443.
Michelet, 361.
Millet, 275.
Mingot, 403.
Mitry, 480.
Moël, 19, 56, 72, 433, 468.
Monard (de), 361.
Mongeot (de), 94, 494, 541.
Montfort, 11, 107.
Montereau (de), 364.
Montigny (de), 215, 460.
Montmorency (de), 102.
Moreau, 271.
Nepveux, 43, 524.
Noblet, 118, 126.
Nocher, 457.
Noël, 482.
Nolin, 31
Oudan, 89, 90.
Oudin, 121, 264.
Oudinet, 157, 417.
Pajot, 348.
Paris, 232.
Parisot, 2, 535.
Parmentier, 65.
Payen (de), 144.
Pépin, 243.
Pérignon, 92, 93.
Perthes (de), 331.
Petit, 53, 402, 404
Petré, 230.
Philippe, 354.
Pinguenet, 39.
Pinguis, 427.
Pilat, 184.
Poitevin, 260.
Poste, 309.
Pougeois, 202.
Pouilly, 106, 108.
Prévost, 490.
Priolet, 53.
Prozy, 330.
Quentin, 522.
Ravaux, 288, 441.
Ravineau, 51, 68.
Reaulx (des), 142.
Regnard, 179, 401.
Regnault, 71, 74, 244.
Reims (de), 276
Remont (de), 214.
Rempenoux, 277.
Renard, 446.
Richelet, 463.
Roger, 228.
Rogier, 36, 159, 162, 164, 191, 270, 383, 384, 447
Roland, 22, 143, 219, 246, 251, 377, 378, 429.
Roucy (de), 300.
Roulland, 245.

Digitized by Google

Sahuguet, 106, 107, 109, 134.
Saing, 532.
Saint-Quentin (de), 122.
Saint-Vincent (de), 183.
Samson, 67.
Sandré, 511.
Santeuil, 63.
Sicard, 13.
Singly, 428.
Sionnière, 215, 460.
Siredey, 236.
Son (de), 128.
Souyn, 104, 427.
Staffe (de), 311.
Sagny (de), 132.
Sutaine, 398.
Taillet, 420.
Thierrion, 242.
Thiery, 14, 49, 283.
Thomas, 535.
Torchet, 359.
Tristan, 8, 333.
Truc, 508.
Tubé, 479.
Turpin, 85, 225.
Vaillot, 81.
Valentin, 422.
Varlette, 250.
Vary, 435.
Vassinhac d'Imécourt (de), 4.
Vattier, 226.
Vaucher, 160, 346, 475.
Vauclerois (de), 204.
Verrières (de), 135, 201.
Vignolles (de), 110, 413, 483.
Vigot (de), 444.
Villelongue (de), 158, 505.
Villemore (de), 131.
Villemot, 477.
Villette (de), 441.
Vuillot, 374.

Le Bel.

(D'après Caumartin.)

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

des Abbayes, Chapitres, Communautés laïques et religieuses, Prieurés et Villes.

Abbayes :

Igny, 303.
Saint-Basle, 313.
Saint-Bertault, 295.
Saint-Denis, 411.
Saint-Etienne, 325.
Saint-Nicaise, 434.
Saint-Pierre, 212.
Saint-Remi, 46.
Saint-Thierry, 116.
Signy, 405.
Valroy (La), 347.

Chapitres :

Notre-Dame, 210.
Sainte-Balsamie, 289.
Saint-Germain de Montfaucon, 233.
Saint-Pierre de Braux, 355.
Saint-Symphorien, 395.
Saint-Timothée, 223.

Corps de Métiers :

De Fismes : Bouchers, Boulangers, Merciers, 538.
De Reims : Bonnetiers, 321.
— Bouchers, 534.
— Bourreliers, 407.
— Chapeliers, 314.
— Charcutiers, 317.
— Cordonniers, 315.
— Drapiers - Merciers, 530.
— Épiciers, 392.
— Jardiniers, 332.
— Merciers, 235.
— Orfèvres, 340.
— Pain-d'Épiciers, 324.
— Pâtissiers - Boulangers, 326.
De Reims : Pelletiers, 322.
— Savetiers, 316.
— Teinturiers, 328.
— Vinaigriers, 320.

Prieurés :

Notre-Dame de Belval, 178.
Notre-Dame des Rosiers, 356.
Sainte-Vaubourg, 357.

Religieux et Religieuses :

Bonnefontaine, 339.
Carmélites de Reims, 239.
Chéhéry, 399.
Congrégation de Reims, 323.
Jésuites, 312.
Longwé, 352.
Mont-Dieu, 414.
Notre-Dame de Belval, 337.
Notre-Dame de Brieulles-sur-Meuse, 338.
Notre-Dame de Landèves, 336.
Notre-Dame de Longueau, 319.
Saint-Antoine, 42.
Sainte-Claire, 293.
Saint-Nicaise, 394.
Saint-Remi, 310.
Séminaire, 382.

Villes :

Château-Porcien, le Grenier à sel, 485, — la Ville, 342.
Cormicy, le Grenier à sel, 495.
Fismes, la Ville, 296.
Reims, le Corps du Conseil de Ville, 211, — le Conseil de Ville, 376, — l'Officialité, 389, — le Présidial, 458, — l'Université, 327.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

des Pièces, Figures et Attributs.

Abeilles, 281, 404.
Agneau, 265, 343.
Aigle, 116, 131, 206, 524, 531.
Aigle à deux têtes, 42, 444.
Aigle essorante, 219.
Aigle naissante, 365.
Aigle (serres d'), 234.
Aiglettes, 118, 361, 391, 477.
Alérions, 35, 102, 242, 327.
Ampoule (sainte), 340.
Ancre, 18, 60, 62, 268.
Anille, 128, 204.
Annelets, 135, 259.
Arbre, 29, 67, 91, 116, 182, 233, 245, 462, 500.
Aune, 530
Balances, 71.
Bande, 1, 4, 48, 191, 197, 205, 313, 327, 387, 393, 397, 402, 415, 435, 486, 504.
Bande dentelée, 518.
Bande échiquetée, 448.
Bande fuselée, 470.
Bandes (trois), 24, 99, 453.
Bandé de quatre pièces, 266.
Bandé de huit pièces, 234.
Bâton, 132.
Bélier, 92.
Besant, 32, 244.
Besants (deux), 232.
Besants (trois), 22, 133, 146, 265, 428, 463, 517.
Besants, 115, 181, 203, 421, 524.
Billettes, 87, 224, 297, 330, 459, 526.
Blairiers, 5.
Bordure, 37, 113, 266.
Boucles, 45, 490.
Bouquet, 285.
Branche de chêne, 108.
Branche de laurier, 190, 211, 216.
Branche d'olivier, 219.
Bras, 226.
Brebis, 512.
Buste, 411.
Cailles, 237, 418.
Canettes, 84.
Cercle fleuronné, 345.
Cerf, 385, 482.
Chandeliers, 236.
Charbon, 511.
Chêne, 178
Cheval, 271.
Cheval de frise, 279.
Chevron, 1, 5, 7, 9, 14, 20, 25, 31, 34, 43, 49, 51, 52, 59, 61, 66, 67, 76, 84, 89, 108, 114, 118, 120, 133, 144, 149, 151, 160, 168, 207, 218, 219, 225, 226, 227, 237, 241, 246, 275, 278, 294, 297, 302, 308, 318, 344, 346, 348, 358, 359, 360, 363, 364, 366, 375, 431, 449, 481, 492, 514, 529.
Chevron, 89.
Chevrons (deux), 461, 535.
Chevrons (trois), 214, 299.
Chevrons (trois) alaisés, 360.
Chevrons (trois) brisés, 12.
Ciboire, 340.
Cigogne, 471.
Clef, 355, 501.
Cloches, 366.
Clochettes, 335.
Cochon, 317.
Cœur, 147, 207, 309, 357.
Cœurs (deux), 380.
Cœurs (trois), 38, 98, 171, 380.
Collier de cheval, 407.
Colline, 105.
Colonne, 58, 472.
Coq, 240.
Coqs (trois), 16, 82, 430.
Coquille, 106.
Coquilles (deux), 268.
Coquilles (trois), 110, 277, 519.
Coquilles (cinq), 102, 454.
Coquilles (six), 78.
Cors de chasse, 244, 380.
Corbeaux, 231, 287.
Cotices (deux), 313, 435.
Coupes, 44.
Couperet, 534.
Couronne, 28, 57, 331, 340, 342.

Digitized by Google

Croisettes, 39, 240, 407.
Croissant, 2, 18, 48, 59, 60, 62, 79, 81, 106, 136, 153, 160, 168, 184, 198, 202, 305, 309, 344, 346, 347, 354, 355, 366, 374, 379, 443, 445, 508.
Croissants (deux), 14, 29, 53, 144, 219, 247.
Croissants (trois), 49, 65, 87, 96, 397.
Croix, 102, 140, 208, 210, 292, 310, 499, 478.
Croix ancrée, 427.
Croix dentelée, 54, 55, 177, 340.
Croix endentée, 418.
Croix fleurdelysée, 109, 148.
Croix frettée, 429.
Croix gringolée, 11.
Croix haussée, 248, 319, 405, 414.
Croix pommetée, 43.
Croix de Lorraine, 1, 92.
Croix de Saint-Antoine, 42.
Croix de Saint-Louis, 119.
Crosses, 116, 295, 313, 355, 394, 434.
Cygne, 79, 405, 412.
Daim, 121.
Dauphin, 179.
Demi-vol, 218.
Ecartelé, 238.
Echiqueté, 112.
Ecrevisses, 97.
Ecusson, 42, 55, 132, 206, 342.
Eglise, 359.
Epée, 28, 190.
Epées, 26, 71, 85, 106, 170, 188, 202, 220, 311, 334.
Epi, 341.
Etoile, 38, 45, 53, 97, 184, 256, 260, 274, 355, 472, 508.
Etoiles (deux), 31, 35, 48, 66, 67, 70, 84, 91, 120, 140, 168, 207, 218, 220, 225, 227, 245, 268, 278, 282, 287, 344, 346, 354, 480.
Etoiles (trois), 6, 7, 8, 11, 20, 25, 36, 58, 59, 81, 105, 108, 136, 147, 159, 160, 171, 175, 191, 197, 202, 228, 236, 237, 239, 241, 243, 246, 269, 277, 305, 318, 363, 364, 374, 379, 445, 492, 525.
Etoiles en nombre, 140, 261, 341.
Etriers, 182.
Evêque, 233, 289.
Faisan, 272.
Fasce, 8, 33, 68, 70, 75, 110, 112, 130, 140, 153, 175, 361, 383, 404, 463, 476, 509, 511, 526.
Fasce bordée, 232.
Fasce bretessée et contre-bretessée, 105, 447.
Fasce chargée, 10, 11, 22, 36, 39, 45, 122, 133, 159, 209, 228, 238, 244, 377, 479, 495, 517.
Fasce échiquetée, 426.
Fasce en divise, 342.
Fasce fuselée, 442.
Fasce haussée, 333.
Fasce ondée, 18, 60, 62, 96.
Fasces (deux), 438.
Fasces (deux) échiquetées, 436.
Fasces (trois), 99, 203, 457, 467.
Fasces (trois) ondées, 213, 527.
Fasces (quatre), 450.
Fascé de six pièces, 3, 129, 513.
Faucon, 233.
Fers de pique, 226, 464.
Feuille de houx, 120.
Flammes, 232.
Flèches, 9, 53.
Fleur de lys, 355.
Fleurs de lys (trois), 213, 327, 458, 485, 495.
Fleurs de lys (quatre), 210.
Fleurs de lys (cinq), 196.
Fleurs de lys (six), 3, 413, 483.
Fleurs de lys (huit), 37.
Fleurs de lys sans nombre 211, 212, 214, 215, 223, 303, 310, 340, 376, 389.
Fleur de millet, 275.
Foi, 15, 40, 111.
Forets, 225.
Fougère, 120, 155.
Fraises, 27.
Franc-quartier, 128, 214.
Fretté, 128.
Fuseau.c, 273.
Geai, 500.
Gerbe, 158, 198, 282, 505.
Gironné de cinq pièces, 57.
Glands, 75, 94, 149, 288, 358, 403.
Grappes de raisin, 33, 51, 260.
Grenouilles, 423.
Griffon, 351, 367, 516
Griffon (pattes de), 362.
Gui, 288.
Haches, 130, 256, 342.
Harpe, 76.
Hermine, 11, 404.
Hermine (mouchetures d'), 135, 137, 195, 205, 230.

Digitized by Google

Herse, 32.
Hure, 45, 133, 506, 514.
Hydres, 37.
Ifs, 283.
Jésus, 382.
Jésus (nom de), 312.
Jumelles, 533.
Lacs, 31.
Lambel, 188.
Lance, 515.
Laurier, 536.
Léopard, 456, 497.
Lettres, 295, 303, 319, 394, 411, 434.
Lévrier, 249, 503.
Lévriers, 151, 224.
Lévrier naissant, 52.
Licorne, 398, 420, 522.
Lion, 6, 26, 37, 89, 106, 115, 117, 119, 141, 170, 183, 187, 195, 196, 198, 199, 213, 229, 244, 269, 290, 330, 334, 354, 357, 381, 409, 416, 424, 469, 521, 532.
Lion coupé, 537.
Lion marin, 66.
Lion naissant, 215.
Lion passant, 76.
Lion à tête humaine, 142.
Lions (deux), 19, 89, 178, 193, 296, 309, 343, 390, 443.
Lions (trois), 104, 208, 238, 386.
Livre, 327.
Losange, 13.
Losangé, 437, 451.
Loup, 158, 408, 505.
Lys, 199.
Macles, 275.
Maillets, 167, 539.
Mains, 188, 274, 311, 327.
Manteau ducal, 342.
Mantelé, 239.
Marteau, 489.
Marteau d'armes, 276.
Massacres, 157.
Merles, 238.
Merlettes, 41, 122, 209, 214, 265, 438, 452, 474, 494, 535, 541.
Molettes, 2, 10, 75, 89, 122, 190, 193, 198, 229, 249, 250, 255, 258, 271, 276, 279, 449, 518, 528.
Monde, 247.
Montagne, 294, 414.
Motte de terre, 227, 278.
Mouches, 249, 284, 498.
Mouton, 514.
Notre-Dame, 336, 337, 356, 538.
Œillet, 70, 171, 217.
Oiseau, 33.
Ours, 401, 487.
Pains de sucre, 392.
Pal, 26, 140, 273, 396, 465.
Palé de six pièces, 37, 440.
Palmes, 32, 53, 480.
Paon, 54, 55, 177.
Perdrix, 272.
Phénix, 475.
Pie, 499.
Piédestal, 309.
Pigeons, 357.
Pin, 243.
Points équipolés, 259.
Pointe, 260.
Poissons, 114, 406.
Pomme, 248.
Porc, 300, 342.
Pots, 127.
Quintefeuilles, 39, 232, 255, 540.
Rais d'escarboucle, 510.
Religieux, 233.
Renard, 179, 446, 491.
Rencontre de bœuf, 534.
Rivière, 240, 284.
Rocher, 256, 282.
Rocs d'échiquier, 393.
Rose, 10, 84, 153, 175, 237, 261, 283, 318, 419.
Roses (deux), 1, 51, 79, 89.
Roses (trois), 1, 8, 36, 159, 191, 200, 228, 345, 383, 416, 417, 486, 529.
Roses (boutons de), 262.
Roues, 465.
Ruche, 281, 484.
Saint, 315, 316, 317, 320, 322, 324, 325, 326, 328, 332.
Sainte, 293, 314, 352.
Sainte Trinité, 235.
Sainte Vierge, 323, 339, 347.
Sansonnets, 67.
Sautoir, 35, 126, 232, 379, 473, 520.
Sceptre, 247.
Soleil, 341, 402, 509.
Souche, 122.
Terrasse, 178, 233, 287, 319, 341.
Têtes d'aigle, 348.
Tête d'augure, 63.
Têtes de bélier, 165, 238.
Têtes d'épagneul, 68.
Têtes d'homme, 351, 539.
Têtes de léopard, 460.

Digitized by Google

Têtes de licorne, 30, 166, 415, 525.
Têtes de lion, 439.
Têtes de loup, 61, 375, 422, 502.
Têtes de maure, 131, 133, 302, 311, 496.
Tierce, 267.
Tiercé en bande, 277.
Tiercé en fasce, 443.
Tiercefeuille, 250.
Torches, 359.
Tour, 68, 113, 147, 296, 410, 433, 441, 466.
Tourteaux, 377, 432.
Tourteaux besants, 252.
Tourterelle, 216, 217.
Trèfle, 39, 220, 277, 308, 331, 425, 431, 479.
Trescheur (double), 258.
Triangle, 267.
Visitation, 321.
Vol, 400.

CHINOIR.

Digitized by Google

SCIENCES

LE POUR ET LE CONTRE DE L'ALCOOLISME

Communication de M. le docteur COLLEVILLE, Membre titulaire.

L'homme stupide, a-t-on dit, est celui qui ne change jamais.

Après avoir professé, même publiquement, une opinion d'ailleurs partagée par nombre de bons esprits, si l'on vient à reconnaître plus tard qu'il y a eu erreur, on ne doit pas hésiter un seul instant à faire amende honorable. *Errare humanum est.*

Les journaux scientifiques et politiques font en ce moment grand bruit autour de l'abjuration solennelle de l'illustre Dr Duclaux, écrivant dans le numéro du 25 novembre 1902 des *Annales de l'Institut Pasteur :*

« Il est permis de dire aujourd'hui que l'alcool n'est pas un poison, mais qu'il doit être placé à côté de l'amidon et du sucre qu'il dépasse même par sa valeur alimentaire ; car, à poids égal, il contient plus d'énergie. C'est un changement complet de point de vue au sujet de l'homme ; et, pour les animaux, le moment approche où l'alcool entrera dans tous les tableaux de ration alimentaire. Nous devons donc lui faire *nos excuses* pour la façon dont nous l'avons traité jusqu'ici (1).

(1) Cf. *La Revue* (ancienne *Revue des Revues*), 15 février 1903, p. 387.

Digitized by Google

Etant donnés le caractère grave de ces *Annales* et le nom considérable du Dr Duclaux, voilà une réhabilitation capable de susciter une émotion bien légitime dans le monde des antialcoolistes. On jugera de l'étendue de notre stupeur, lorsqu'on réfléchit que ce même Duclaux, en 1897, comme rapporteur de la commission extra-parlementaire du monopole de l'alcool, affirmait que « toute réforme se disant hygiénique doit s'attacher d'abord et surtout à diminuer la consommation de l'alcool ! » Le mémoire se terminait sur ces mots : « Il n'existe pas d'alcool hygiénique, si bien purifié et si bien cuisiné qu'il soit ! »

En quoi consiste donc *le fait nouveau*, comme l'on dit à la cour de cassation? Sur quelle découverte géniale repose-t-il? Ici, M. Duclaux, ayant l'air d'ignorer une affirmation qui est de style courant dans la littérature antialcoolique, annonce comme une trouvaille que « l'alcool est oxydé et transformé chimiquement par l'organisme pour la production de la force et de la chaleur ». Il y a belle lurette que des générations de savants ont apporté le plus sérieux appoint à l'étude de l'alcool aliment, et les travaux américains dont il va être parlé ne font que confirmer un axiôme.

Le directeur de l'Institut Pasteur analyse dans son article une série d'expériences pratiquées par une commission américaine chargée depuis quelques années d'étudier l'alcool au point de vue de sa valeur nutritive. Au lieu de l'éternel cobaye, du stupide lapin ou du chien, fidèle ami de l'homme, c'est un savant *modern style*, en parfait équilibre de santé, qui s'enferme dans un espace limité comparable au réservoir d'un thermomètre, puisque toute variation de calorique y devient mesurable. Dans sa prison volontaire, il dispose d'un

Digitized by Google

lit, d'une table et d'une chaise pliante; pour se distraire, il mesure sa force sur un motocycle, grâce auquel son activité prend, au moyen d'un dynamo, la forme d'un courant électrique se dépensant dans une lampe Edison. Il compte son pouls, prend sa température, inscrit les états hygrométriques, téléphone avec ses aides et se conforme religieusement aux divers articles de son travail nutritif affiché sur les murs de sa chambre.

On a déterminé à l'avance ce qu'il faut donner au sujet pour qu'il puisse, sans perdre de son poids ou de ses forces, faire face aux dépenses nécessaires. Cela étant, on supprime dans le régime une proportion donnée d'aliments énergiques (sucre, graisse, amidon), que l'on remplace par une proportion isodyname d'alcool.

Résultats. — 1° On trouve que la plus grande partie d'alcool a été détruite. Donc, celui-ci a été oxydé et utilisé, mais pas complètement ; il en reste, en effet, 2 1/2 0/0.

2° Tout le potentiel de l'alcool s'est transformé en chaleur et en énergie. L'alcool a donc fonctionné comme les hydrocarbones.

3° Le corps, tant au travail qu'au repos, s'est maintenu en équilibre, avec ou sans alcool. Donc, celui-ci a protégé l'organisme contre la déperdition, tout comme des quantités correspondantes de sucre, d'amidon et de graisse. Telles sont les conclusions.

Il est bien entendu que l'alcool est assimilé par simple fait d'endosmose; il est brûlé en grande partie dans l'organisme ; une petite portion seulement est éliminée par les reins et les poumons (Bunge).

Mais l'homme, dans les conditions normales de

Digitized by Google

l'existence, n'est pas un fourneau. La sagesse des nations a démontré depuis longtemps que cet aliment, après avoir donné d'abord l'illusion d'un coup de fouet passager au travailleur, lui coupe ensuite les bras et les jambes. Si le consommateur de ce *calorigène*, au lieu de regarder sa face rubiconde, consulte le réservoir du thermomètre, lorsqu'il est exposé au froid, il constatera que son réchauffement apparent se traduit par un abaissement de la température centrale. Cet aliment permet-il d'attendre des jours meilleurs en réduisant au minimum les autres substances alibiles? Les recherches de Miura ont prouvé que l'alcool possède une valeur alimentaire moindre que celle qui paraît résulter de sa chaleur de combustion. En effet, si, chez un sujet soumis à une ration stricte d'entretien, on substitue, comme cela s'est passé en Amérique, à une quantité déterminée d'amidon une proportion thermiquement équivalente d'alcool, l'équilibre nutritif est rompu et l'organisme doit vivre en partie sur sa propre substance. Cet aliment exerce bien une action d'épargne sur la graisse de l'organisme, mais en brûlant à sa place. Tout le monde sait que l'usage habituel des boissons alcooliques tend à développer l'obésité chez les gens bien nourris; chez les autres, il ne diminue en rien la consommation de l'albumine, contrairement aux autres hydrocarbures. Donc, de par son action rapidement excitante sur le système nerveux central, l'alcool est un excellent médicament pour les déprimés; par contre, il devient un aliment profitable seulement pour les machines industrielles. Qu'il nous soit permis de rappeler ici que l'aliment n'est pas seulement un produit ternaire ou quaternaire, destiné à subir une oxydation ou une transformation chimique dans l'organisme; il faut

Digitized by Google

encore que ce produit digestible ne nuise à aucun système ni à aucun organe, et surtout que sa consommation modérée, mais répétée, soit innocente. En un mot, il est de principe que son action utile ne soit pas détruite aussitôt par son action nuisible.

Dans ce bienheureux pays suisse, où le kilogramme de sucre ne coûte que 0 fr. 50, le Dr Denis (de Genève) a montré que 0 fr. 10 de sucre fournissent à notre corps dix fois plus de force musculaire et de chaleur que 0 fr. 10 de bière, 77 fois plus que 0 fr. 10 de vin et 386 fois plus que 0 fr. 10 de cognac. C'est donc avec raison que l'on consomme ce produit dans l'armée allemande ; l'alcool n'a même pas le dernier mot au point de vue énergétique.

Pour nous inscrire contre la réhabilitation de l'alcool, nous n'avons qu'à consulter l'auteur des expériences américaines, M. Atwater lui-même.

Dans un article du 7 septembre 1899, paru dans *Alliance News*, il écrit :

« Si l'oxydation de l'alcool dans le corps peut produire de la chaleur et de l'énergie, il n'en reste pas moins démontré qu'il peut occasionner beaucoup de mal et qu'il ne saurait être appelé un *aliment* au sens propre du mot. Le résultat net de son usage est *un dommage* et *non pas un bien*. Tel serait le cas d'un homme qui, cherchant à gagner ou à accroître son revenu, obtiendrait ce résultat en dépensant plus qu'il ne gagne et se trouverait ainsi finalement plus pauvre. »

Avant de formuler ses conclusions, il est regrettable que le Dr Duclaux n'aie pas parcouru le *Temperance Record* du 22 novembre 1900, où il est inscrit (je cite textuellement) :

« Nous ne devons pas, d'une part, enseigner que

Digitized by Google

l'alcool est un *aliment* au sens vulgaire du mot. Si nous nous en tenions là, les enfants seraient induits à en penser ce qu'ils pensent du pain et de la viande; *nous les encouragerions à user de ce qu'ils feraient mieux d'éviter.*

« Nous ne devons pas enseigner que l'alcool est un *poison* au sens vulgaire du mot. En grande quantité, ce liquide est toxique; en assez grande quantité, il est mortel; en petite quantité prise au jour le jour, il ruine le corps et l'intelligence. Ses effets varient suivant les individus et selon les circonstances; mais il n'est pas vrai que l'alcool en petite quantité, *sous la forme diluée*, telle qu'il se présente dans les boissons ordinaires, soit un poison.

« Nous pouvons dire que l'usage modéré de l'alcool est rempli de *dangers*. L'enfant et l'homme fait, tant qu'ils sont en bonne santé et qu'ils n'ont pas besoin de recourir à l'alcool comme médicament, font *mieux* de *s'en passer*.

« L'alcool est nuisible à la santé d'une foule de gens qui ne s'en doutent pas; il prépare l'invasion des maladies; il y a toute une échelle de nocivité, depuis la forme *imperceptible* jusqu'à la ruine complète de la santé et du caractère. »

Tout ceci émane de la plume même de M. Atwater et confirme ce que nous avancions plus haut au point de vue de l'hygiène.

Les grands hommes, et quelquefois les autres, ayant l'honneur de l'interview, le *Matin* n'a pas manqué de pressentir M. Duclaux sur les attaques dont il a été le sujet à l'occasion de son article sensationnel.

Le successeur de Pasteur, après avoir protesté de son

Digitized by Google

désintéressement dans la question (ce qui n'a jamais fait le moindre doute), affirme qu'il a proclamé une vérité scientifique, contrôlée par 64 expériences devant une commission de 50 membres. Nous nous réjouissons de voir confirmer aussi solennellement et aussi sérieusement un principe déjà entièrement reconnu par tous.

M. Duclaux propose au travailleur une ration de un litre de vin par jour; nous avons la bonne fortune de nous rencontrer avec ce savant à propos du petit article que nous avons publié l'an dernier sous les auspices de notre Société médicale et dont l'Académie a eu connaissance. Dans l'intérêt des régions productrices de l'alcool, M. Duclaux se préoccupe de l'emploi rationnel de leurs richesses. Nous pouvons rassurer cet excellent patriote en lui affirmant que l'industrie peut faciliter l'écoulement de ce produit comme agent de force motrice. Laissons le pétrole aux Américains ; et, en cas de pénurie, distillons sans remords de conscience, cette fois, les résidus de nos usines et de nos déjections humaines, qui trouveront plutôt leur place dans les récipients industriels que dans notre cornue animale.

Notre illustre contradicteur est victime d'une douce illusion pardonnable à un théoricien plus familiarisé avec les bouillons de culture qu'avec les passions, lorsqu'il compte sur la modération et sur la sagesse humaine, rehaussée par une moralité suffisante, pour prévenir les excès. Avec la pornographie courante, la moralité en question ne pèse pas lourd dans la balance des folies. Et puis, en bonne justice, est-ce que la notion de l'alcool-aliment mettra un terme aux véritables débordements que nous déplorons, sous prétexte de modération. Une visite dans nos hôpitaux et dans nos asiles, souvent même la simple clientèle d'un pra-

Digitized by Google

ticien assez occupé, suffisent pour édifier sur le nombre de malheureux que la modération a rendus malades.

Donc, malgré le directeur de l'Institut Pasteur parisien, au nom de la solidarité humaine et sur le terrain social, nous ne cesserons de proclamer la nature de *l'alcool perpétuel danger*, quoique sous le couvert d'un aliment chimique.

Il y aura encore de beaux jours pour ceux qui fréquentent les prétoires. On sait en effet que le fameux Cusenier intente un procès au Dr Laborde pour avoir, en pleine tribune académique, « diffamé et injurié » son absinthe, plus ou moins oxygénée.

Déjà on voit s'étaler sur les murs de la capitale, à côté de la grande affiche émanant de l'Administration de l'Assistance publique et rédigée en termes si modérés par les docteurs Debove et Faisans, une protestation de la part du Syndicat des débitants, s'autorisant des déclarations de M. Duclaux pour confondre les médicaments et les aliments et pour conseiller aux lecteurs d'user de l'alcool sans en abuser, se gardant bien naturellement de distinguer entre les boissons fermentées et les liquides distillés. Le seul côté utilitaire de cette affiche est de mettre en vedette la trop grande quantité d'alcool dépensée dans les hôpitaux parisiens, non-seulement sous forme de prescriptions médicamenteuses mais encore autrement.

Quand verrons-nous Brieux et le Dr Fournier traînés devant les tribunaux pour avoir instruit la clientèle des « Avariés » sur les dangers encourus dans certains établissements et avoir ainsi porté préjudice aux bénéfices d'un honnête commerce?

Nos contradicteurs se recommandent d'un si grand personnage que nous n'aurions pas osé intervenir, si

Digitized by Google

nous n'avions pas justement trouvé un collaborateur dans l'inspirateur de M. Duclaux.

N. B. — Dans sa séance du 13 février 1903, l'Académie de Reims, à la suite d'une proposition faite par M. le Dr H. Henrot, approuvant les idées qui ont présidé à la rédaction du présent travail, estime qu'il y a urgence à ne pas laisser propager plus longtemps des principes condamnés, par tous les hygiénistes, comme contraires à la santé publique.

Désireuse de voir disparaître l'équivoque provoqué par la communication de M. le Dr Duclaux, elle souhaite qu'il ne soit pas donné plus de portée sociale qu'il ne convient à de simples expériences de laboratoire.

Elle donne son appui aux observations présentées par le Dr Colleville et elle émet le vœu de voir propager ces dernières dans la presse locale, pour être portées à la connaissance du plus grand nombre de nos concitoyens.

Avec l'*Union Française antialcoolique*, elle recommande l'usage *modéré* des boissons fermentées, laissant aux Fœtotallers et aux estomacs délicats le précepte exclusif de l'eau pure.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

HISTOIRE

Pages

L'Abbaye de Châtrices, par M. L. Brouillon, membre correspondant 1

Les Gaulois et les Scythes sur le Danube, par M. R. de Bovis, membre titulaire 109

Excursion en Champagne, œuvre posthume de Natalis Rondot, membre correspondant, par M. H. Jadart, secrétaire général 151

Armorial de l'élection de Reims, par M. le docteur Pol Gosset, membre titulaire 187

SCIENCES

Le pour et le contre de l'Alcoolisme, par M. le docteur Colleville, membre titulaire 287

PLANCHES ET GRAVURES

Loges de la place de la Couture à Reims (1839); — Église Saint-Jacques de Reims (1839) 164

Portail de la cathédrale de Reims (1839) 166

Châlons-sur-Marne (1839); — Arcis-sur-Aube (1839); — Troyes (1839) 172

Église Saint-Urbain de Troyes (1839); — Jubé de la Madeleine de Troyes (1839) 180

Armes des Barrois 196

Armes de Moët, prêtre et chanoine de Notre-Dame de Reims 200

Armes de Frizon, chanoine de Notre-Dame de Reims 202

Armes de Dorigny, chanoine de Notre-Dame de Reims 202

Digitized by Google

Pages

Armes de Coquebert et Lespagnol 204
Armes de H. Maillefer..... 206
Armes de Bachelier 207
Armes de Favart 208
Armes de Claude Lespagnol 209
Armes de Nicolas Dallier 214
Armes de Robert Souyn..... 215
Armes de Joseph de Bezannes 217
Armes de Noblet et Frizon 219
Armes de Jean de La Salle..... 225
Armes de J.-B. Amé 231
Armes de Chaalons..... 232
Armes de Fremyn 234
Armes de Levesque de Pouilly..... 237
Armes de Roland..... 237
Armes de Fismes..... 243
Armes de Callou..... 246
Armes de Cauchon 253
Armes de Sutaine 257
Armes de Lagoille..... 271
Armes de Le Bel 280
Armes de Chinoir..... 286

Reims, Imp. de l'Académie (Nestor Monce, dir.), rue Pluche, 24. (98358)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 105 514 004

Digitized by Google